

PARC ÉOLIEN DE SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COUZE (87)

VOLET PAYSAGE ET PATRIMOINE



ATELIER CLAUDE CHAZELLE
Paysagistes DPLG

atelier@chazellepaysage.com
6 b. Aristide Briand
43100 Brioude
Tél. 04 71 50 62 20



Janvier 2019

Maître d'ouvrage : Parc éolien de Saint-Symphorien-sur-Couze

Représenté par : EDF Renouvelables France

Réalisation de l'étude : Atelier de Paysage Claude Chazelle

SOMMAIRE

RÉFLEXIONS PRÉALABLES	4	2. PARTI PAYSAGER DE COMPOSITION	97
MÉTHODOLOGIE DE L'APPROCHE PAYSAGÈRE	6	2.1. LOGIQUES D'IMPLANTATION PRIVILÉGIÉES	98
1. ÉTAT INITIAL : ÉVALUATION DE LA VALEUR PAYSAGÈRE DES AIRES D'ÉTUDES	19	2.2. LES PHASES DE CONSTRUCTION DU PROJET	100
1.1. DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE	20	2.2.1. PHASE 1 : L'ÉTUDE SCÉNOGRAPHIQUE PRÉLIMINAIRE	100
1.2. AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE	24	2.2.2. PHASE 2 : LA PROPOSITION DE SCÉNARIOS PAR L'ÉQUIPE PROJET ET LES BUREAUX D'ÉTUDE	104
1.2.1. UNITÉS PAYSAGÈRES ET DYNAMIQUES DU TERRITOIRE	24	2.2.3. PHASE 3 : LE CHOIX D'UN SCÉNARIO PAR LES ÉLUS	108
1.2.2. LES STRUCTURES PAYSAGÈRES	30	2.2.4. PHASE 4 : LA CONCERTATION AVEC LES HABITANTS	110
1.2.3. VALEUR PAYSAGÈRE INSTITUTIONNELLE ET PATRIMOINE	36	2.2.5. PHASE 5 : LA SYNTHÈSE DE LA CONCERTATION ET LA MISE AU POINT DE LA VARIANTE FINALE PAR L'ÉQUIPE PROJET	118
1.2.4. REPRÉSENTATIONS PAYSAGÈRES DANS LA SPHÈRE PUBLIQUE	40	2.3. DESCRIPTION DE LA VARIANTE DE PROJET RETENUE	130
1.2.6. ETAT DES LIEUX DE L'ÉOLIEN	46	2.3.1. IMPLANTATION RETENUE	130
1.2.5. ÉVALUATION DE LA VALEUR PAYSAGÈRE DE L'AIRE ÉLOIGNÉE	48	2.3.2. ÉVITEMENTS ET RÉDUCTION DES IMPACTS	130
1.2.7. SYNTHÈSE DES ENJEUX POTENTIELS À L'ÉCHELLE DE L'AIRE ÉLOIGNÉE	50	2.3.3. GABARIT D'ÉOLIENNE CHOISI	132
1.3. AIRE D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE	52	2.3.4. AMÉNAGEMENTS CONNEXES	132
1.3.1. LES STRUCTURES PAYSAGÈRES	52	2.3.5. ZONE D'INFLUENCE VISUELLE	134
1.3.2. VALEURS INSTITUTIONNELLES ET PATRIMOINE	58	3. ÉVALUATION DES EFFETS ET DES INCIDENCES DU PROJET SUR LE PATRIMOINE ET LE PAYSAGE	137
1.3.3. REPRÉSENTATIONS PAYSAGÈRES DANS LA SPHÈRE PUBLIQUE	60	3.1. EFFETS ET INCIDENCES DU PROJET À L'ÉCHELLE DE L'AIRE ÉLOIGNÉE	138
1.3.4. ÉVALUATION DE LA VALEUR PAYSAGÈRE DE L'AIRE INTERMÉDIAIRE	62	3.1.1. EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE DE L'AIRE ÉLOIGNÉE	138
1.3.5. SYNTHÈSE DES ENJEUX POTENTIELS À L'ÉCHELLE DE L'AIRE INTERMÉDIAIRE	64	3.1.2. EFFETS DES PROJETS ÉOLIENS CUMULÉS SUR LE PAYSAGE DE L'AIRE ÉLOIGNÉE	146
1.4. AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE	66	3.1.3. EFFETS DU PROJET SUR LE PATRIMOINE DE L'AIRE ÉLOIGNÉE	152
1.4.1. LES STRUCTURES PAYSAGÈRES	66	3.2. EFFETS ET INCIDENCES DU PROJET A L'ÉCHELLE DE L'AIRE INTERMÉDIAIRE	168
1.4.2. ÉVOLUTION DU TERRITOIRE ET LISIBILITÉ DES STRUCTURES	74	3.2.1. EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE DE L'AIRE INTERMÉDIAIRE	168
1.4.3. VALEURS INSTITUTIONNELLES ET PATRIMOINE	76	3.2.2. EFFETS DES PROJETS ÉOLIENS CUMULÉS SUR LE PAYSAGE	178
1.4.4. REPRÉSENTATIONS PAYSAGÈRES DANS LA SPHÈRE PUBLIQUE	78	3.2.3. EFFETS DU PROJET SUR LE PATRIMOINE DE L'AIRE INTERMÉDIAIRE	182
1.4.5. ÉVALUATION DE LA VALEUR PAYSAGÈRE DE L'AIRE RAPPROCHÉE	82	3.2.4. EFFETS DU PROJET SUR UN SITE TOURISTIQUE MAJEUR : LE LAC DE SAINT-PARDOUX	194
1.4.6. SYNTHÈSE DES ENJEUX POTENTIELS A L'ÉCHELLE DE L'AIRE RAPPROCHÉE	84	3.3. EFFETS ET INCIDENCES DU PROJET À L'ÉCHELLE DE L'AIRE RAPPROCHÉE	196
1.5. AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE	86	3.3.1. EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE DE L'AIRE RAPPROCHÉE	196
1.5.1. LES STRUCTURES PAYSAGÈRES	86	3.3.2. EFFETS DES PROJETS ÉOLIENS CUMULÉS SUR LE PAYSAGE DE L'AIRE RAPPROCHÉE	216
1.5.2. ÉVALUATION DE LA VALEUR PAYSAGÈRE DE L'AIRE IMMÉDIATE	92	3.3.3. EFFETS DU PROJET SUR LE PATRIMOINE DE L'AIRE RAPPROCHÉE	218
1.5.3. SYNTHÈSE DES ENJEUX POTENTIELS À L'ÉCHELLE DE L'AIRE IMMÉDIATE	94	3.3.4. EFFETS DU PROJET DEPUIS LES ROUTES ET SENTIERS TOURISTIQUES	224
		3.3.5. EFFETS DU PROJET SUR LES LIEUX DE VIE DE L'AIRE RAPPROCHÉE	225
		3.4. EFFETS ET INCIDENCES À PROXIMITÉ IMMÉDIATE DU PROJET	230
		3.4.1. EFFETS TEMPORAIRES PENDANT LA PÉRIODE DE CONSTRUCTION	230
		3.4.2. EFFETS PENDANT LA PÉRIODE D'EXPLOITATION	230

4. MESURES EN FAVEUR DU PAYSAGE 233

4.1. LES MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION PRISES LORS DE LA PHASE

CONCEPTION 234

4.2. LES MESURES DE RÉDUCTION AUX ABORDS IMMÉDIATS DES ÉOLIENNES 236

4.2.1. PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT DU POSTE DE LIVRAISON 236

4.2.2. PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT DES PISTES D'ACCÈS 237

4.2.3. PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT DES PLATEFORMES ET DES PIEDS D'ÉOLIENNES 240

4.2.4. REMISES EN ÉTAT LIÉES AU PASSAGE DES ENGINS DE CONVOIS ET DU RÉSEAU DE RACCORDEMENT 244

4.3. MESURE D'ACCOMPAGNEMENT SUR LE TERRITOIRE 246

4.3.1. MISE EN PLACE DE PLANTATIONS ARBORÉES 246

4.4. SYNTHÈSE DES MESURES EN FAVEUR DU PAYSAGE 248

5. SYNTHÈSE DES INCIDENCES PAYSAGÈRES 251

5.1. SYNTHÈSE DE L'INCIDENCE DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE.. 252

5.1.1. PRÉGNANCE DU PARC 252

5.1.2. SCÉNOGRAPHIE ET RAPPORTS AUX STRUCTURES PAYSAGÈRES 252

5.1.3. INCIDENCE SUR L'IMAGE DU SITE ET SUR LES PERCEPTIONS SOCIALES 252

5.1.4. LISIBILITÉ DU SENS DU PROJET – RELATIONS DE SENS ENTRE LE PARC ET LE SITE 253

5.1.5. INCIDENCES SUR LE PATRIMOINE 253

5.1.6. INCIDENCES SUR LE TOURISME ET LES SITES TOURISTIQUES 253

5.1.7. INCIDENCES SUR LES LIEUX DE VIE (VILLES, VILLAGES, HAMEAUX) 254

5.1.8. EFFETS CUMULÉS 254

5.1.9. INSERTION DES AMÉNAGEMENTS DANS L'ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT DES ÉOLIENNES 254

5.2. CONCLUSION 255

RÉFLEXIONS PRÉALABLES

PAYSAGE ET / OU SITE : REGARDS CROISÉS, CONCEPTION PARTAGÉE ET VOCABULAIRE

Le Paysage est encore aujourd'hui trop souvent abordé uniquement au sens d'une donnée patrimoniale à préserver, ou d'une contrainte factuelle à prendre en compte. Or, le concept de Paysage implique de fait la notion de Projet (de territoire, de société...) dont il est une résultante qualitative. La qualité du Paysage provient de choix de société et ne saurait être considérée comme le fruit d'une quelconque subjectivité individuelle.

En accord avec la définition que donne la Convention Européenne du Paysage, l'étude paysagère qui suit est conduite selon deux axes indissociables. D'une part, le Paysage est analysé sur la base de critères observables concrètement, d'ordre scientifiques (géographie, histoire) ou plastiques. D'autre part, il est analysé en tant que résultante d'une perception collective à l'échelle globale (nation, région) ou plus locales (département, communes), dont les critères d'objectivités sont établis par conventions au sein de la société.

Paysage recouvre ainsi une double notion :

- un «support», c'est à dire, avant tout, un espace, à l'échelle d'un lieu ou d'un territoire, avec sa charpente et ses détails (éléments visibles ou invisibles), sa nature, sa géographie, son histoire ;
- un «apport», c'est à dire un ensemble de projections (parfois contradictoires), issues de desseins et de choix de société, donnant lieu à des perceptions et des représentations partagées par le plus grand nombre.

Ainsi, le Territoire est plutôt de l'ordre du «support» et n'accède à la dimension paysagère que fertilisé par les projections et perceptions superposées des sociétés qui s'y sont succédées.

Le projet éolien est ici analysé, sans considération partisane, au regard de ses capacités à donner prise ou pas à l'interprétation paysagère.

Les réflexions qui suivent ont pour but d'éclairer notre démarche méthodologique.

LE PAYSAGE : QUELQUE CHOSE DE PLUS QUE LE PATRIMOINE OU L'ENVIRONNEMENT

La perception paysagère est, à priori, possible partout et en tout lieu, pour peu qu'un certain nombre de conditions soient néanmoins réunies.

Le paysage est d'essence culturelle et non pas naturelle. Non seulement parce qu'il est très souvent issu (de la contemplation) du résultat du travail (harmonieux) de l'homme avec la nature, mais surtout parce qu'il est issu de projections culturelles d'ordre philosophique, idéologique ou esthétique qui façonnent les subjectivités, collectives et individuelles, motivent des choix, orientent des actions et transforment le territoire conformément au modèle projeté.

L'enjeu de tout projet au regard de la dimension paysagère est de s'insérer dans un processus de perception et de reconnaissance par le public d'un espace ou d'un territoire en tant que paysage, même ordinaire.

PERCEPTIONS ET PAYSAGE : DE L'ORDINAIRE À L'EXTRAORDINAIRE

Rappelons ici les définitions de « Paysage » et « objectifs de qualité paysagère » données par la Convention Européenne du Paysage :

« Paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations »

« Perception : Événement cognitif dans lequel un stimulus ou un objet, présent dans l'environnement d'un individu, lui est représenté dans son activité psychologique interne, en principe de façon consciente.

La perception est une fonction essentiellement cognitive. Elle consiste à interpréter l'environnement sur la base des informations issues des sens. » Encyclopédie Larousse

La Convention Européenne du paysage insiste sur la notion de perception : percevoir, c'est lire avec tous les sens (dont la vision en premier lieu, bien entendu) et surtout interpréter.

En d'autres termes : Le paysage ne se limite ni au territoire, ni à sa physionomie, mais se rapporte au territoire tel qu'il est par tout un chacun. La perception est, de fait, au cœur de la notion de paysage. Mais il ne faut pas confondre «perception» et «vision».

Le terme de perception introduit la question de l'interprétation par l'intermédiaire, non seulement du regard, mais encore d'un certain nombre d'autres médias (l'expérience physique, le savoir, la mémoire, l'imagination, etc.). La question de l'interprétation requiert celle du sens : la sémantique et la sémiologie prennent donc une place importante car elles touchent à la finalité propre du paysage qui est celle de l'«émotion» ou du «sentiment paysager».

« Objectifs de qualité paysagère désigne la formulation, par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie. »

En d'autres termes : le paysage relève de choix de société. La qualité paysagère est une attente, en considérant que l'ordinaire est en droit de prétendre à la qualité au même titre que l'extraordinaire.

La qualité paysagère minimale que la population est en droit d'attendre ne relève pas des formes, ni du goût et des couleurs de chacun ou de quelques uns, mais relève de la lisibilité (et non pas visibilité) du sens des lieux, c'est à dire son degré de compréhension possible.

Le sens des lieux est le sens premier, fondateur de l'identité et l'esprit (ou génie) des lieux.

Si le sens des lieux est rendu illisible, ininterprétable, voire perverti par l'aménagement, alors toute capacité paysagère est pénalisée, voire annihilée.

« PAYSAGE AVEC ÉOLIENNES »

La notion de «**Paysage avec éoliennes**», avancée dans une perspective de développement de l'éolien, n'est pas encore aujourd'hui une notion partagée par tout un chacun. Bien au delà de l'inévitable «NIMBY» («Not In My Back Yard», traduction : pas dans mon jardin) qui détourne les débats, il faut bien reconnaître que le projet éolien peut, momentanément ou plus durablement, heurter les regards.

Les sondages portés à la connaissance publique (Sondages CREDOC 2010, IPSOS 2013) montrent que l'éolien est plutôt très bien accepté. Le sondage CSA réalisé en avril 2015 auprès de Français habitant une commune située à moins de 1000m d'un parc éolien montre qu'une grande majorité d'entre elles n'est pas gênée par les éoliennes (93%) et les trouvent même bien implantées dans le paysage (71%).

L'expression « Paysage avec éoliennes » présuppose, pour être pertinente, que l'éolienne soit un « motif » de paysage, c'est à dire un élément reconnu par le regard social, pour sa capacité à parler du territoire et à en révéler les caractères et les qualités afin de susciter un sentiment paysager chez le plus grand nombre d'observateurs. Un «Paysage avec éoliennes» met donc le «pays» comme première condition du paysage au contraire du «paysage d'éoliennes» qui met les éoliennes en avant, excluant de fait, le pays.

«Les évolutions des techniques de production agricole, sylvicole, industrielle et minière et des pratiques en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de transport, de réseaux, de tourisme et de loisirs, et, plus généralement, les changements économiques mondiaux continuent, dans beaucoup de cas, à accélérer la transformation des paysages.»

Extrait de : Convention Européenne du Paysage

« Les parcs éoliens font ainsi partie de ces nouveaux aménagements à caractère technique et énergétique qui transforment les paysages par l'introduction de nouveaux objets et de nouveaux rapports d'échelle. Il convient donc, dans la partie de l'étude d'impact consacrée au paysage et au patrimoine, de prendre en compte l'ensemble des composantes paysagères, pour donner des éléments de réponse aux questions : « Quelle est la capacité d'accueil d'un paysage à recevoir des éoliennes ? » et, si cette capacité ou potentiel d'accueil existe, « Comment implanter des éoliennes dans un paysage de manière harmonieuse et partagée ? » [...] La taille importante des éoliennes rend illusoire toute tentative de dissimuler des parcs éoliens dans les paysages. Il s'agit donc d'engager des « actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysage », comme y invite la Convention Européenne du Paysage.»

Extrait de : Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, 2016, p.37

N'importe quel élément composant le territoire ne peut s'auto-déclarer «motif de paysage» du jour au lendemain. Pour qu'il soit reconnu en tant que motif de paysage, bien avant de faire une quelconque unanimité dans le regard social, il doit respecter «l'esprit des lieux» et s'inscrire en harmonie de sens avec les éléments existants déjà reconnus en tant que motifs de paysage sur les lieux, les sites ou le territoire.

MÉTHODOLOGIE DE L'APPROCHE PAYSAGÈRE

Le volet paysager de l'étude d'impact d'un projet éolien sollicite des échelles très différentes suivant les aires d'études réglementaires. Néanmoins, la méthode générale d'approche paysagère reste sensiblement la même, tant l'emboîtement des échelles est étroitement associé à l'emboîtement des identités, de la sémantique et des formes qui s'y rattachent.

Sur la question du Paysage, la qualité de la lisibilité des structures paysagères ainsi que la qualité des perceptions est un double sujet central pour une approche pertinente. Les caractères paysagers sont les bases privilégiées d'une formulation des valeurs et des enjeux paysagers. A fin d'analyse, il est nécessaire de dépasser une vision trop exclusivement physionomiste : le territoire, les sites et les lieux ainsi que le projet éolien sont abordés, en deçà des formes, en termes de sémantique et d'effets paysagers impliqués dans les perceptions, impressions, etc...

1. MÉTHODE D'ÉVALUATION DE LA VALEUR PAYSAGÈRE INITIALE POUR CHAQUE AIRE D'ÉTUDE

1.1. AIRES D'ÉTUDE

L'ensemble de l'étude paysagère avec l'analyse de la valeur paysagère initiale puis l'analyse des effets et des impacts se base sur quatre périmètres d'étude : l'aire d'étude immédiate (AIMM) à quelques centaines de mètres de la ZIP (zone d'implantation potentielle), l'aire d'étude rapprochée (ARAP) entre 3 et 6 km autour du projet, l'aire d'étude intermédiaire (AINT), 8 à 15 km autour du projet, et l'aire d'étude éloignée (AEL) s'étendant 15 à 30 km environ autour du projet. Les aires d'étude seront décrites à la page 18.

1.2. CRITÈRES D'ÉVALUATION

L'analyse paysagère, sur la base des études déjà réalisées et de la reconnaissance de terrain, cherche à dresser un état des lieux des paysages et à identifier leurs composantes fondamentales dans le périmètre général de l'étude.

On entend par valeur paysagère «l'état de santé paysager» d'un lieu à ce jour. Son évaluation s'appuie sur deux piliers :

- la qualité (prégnance et lisibilité) de la charpente paysagère,
- le degré de reconnaissance sociale du paysage.

1.3. QUALITÉ (PRÉGNANCE ET LISIBILITÉ) DE LA CHARPENTE PAYSAGÈRE

1.3.1. «CHARPENTE PAYSAGÈRE» : GÉNÉRALITÉS

La charpente paysagère s'appuie sur les structures paysagères qui, au côté des unités de paysage, sont un des piliers du dispositif que la Convention Européenne du Paysage incite à mettre en œuvre dans le cadre des études paysagères afin :

- d'identifier et caractériser les paysages,
- de maîtriser l'évolution des paysages,
- d'œuvrer à la qualité des paysages.

Les structures paysagères sont au cœur du dispositif d'élaboration des paysages : elles en sont même l'une des principales clefs.

Ainsi, comprendre les mécanismes des structures paysagères (leur propre genèse, leur rôle dans la mise en place du paysage et dans l'appropriation sensible par le public), les représenter, les cartographier revient à identifier et comprendre les fondements des paysages.

LES STRUCTURES GÉOMORPHOLOGIQUES

La dimension naturelle est abordée par la géomorphologie (la signification que lui confère sa formation). Les éléments identifiés comme structures paysagères naturelles peuvent être des sommets, des lignes de crête, des vallées ou vallons, des plateaux, des plaines, etc. S'il peut y avoir des géographies sans paysage «reconnu», à l'inverse, il ne peut y avoir paysage sans une géographie «révélée».

LES STRUCTURES ANTHROPIQUES

La dimension culturelle est abordée sous l'angle des données anthropiques de l'histoire des lieux. Il s'agit d'observer les éléments anthropiques qui prennent place sur les micro géographies (le bâti, le parcellaire, les voies, l'agriculture, la forêt, etc.).

LES PRINCIPAUX MOTIFS SIGNIFIANTS OU EMBLÉMATIQUES

Les motifs significatifs correspondent à des éléments isolés ou groupés ayant capacité à motiver l'émotion paysagère (détails naturels ou anthropiques), parfois discrets, qui font la qualité des ambiances et augmentent le sens des lieux (par exemple, un arbre isolé remarquable, un étang, un ouvrage routier, un puits...).

1.3.2. CRITÈRE 1 : PRÉGNANCE DE LA CHARPENTE PAYSAGÈRE

Le premier critère permet d'évaluer la prégnance de la charpente paysagère dans l'aire d'étude considérée, c'est à dire d'identifier les structures qui s'imposent à l'esprit et qui produisent une impression.

La valeur paysagère est évaluée en fonction de la prégnance :

- des structures géomorphologiques,
- des structures anthropiques,
- des principaux motifs signifiants ou emblématiques.

1.3.3. CRITÈRE 2 : LISIBILITÉ DE LA CHARPENTE PAYSAGÈRE

L'identité paysagère d'un territoire et la qualité des perceptions paysagères se fondent sur une charpente paysagère lisible, c'est à dire compréhensible et interprétable.

Souvent l'Homme a su accompagner, voir augmenter de son propre apport les qualités des caractères naturels des lieux. C'est dans cette intelligence des lieux que réside une grande part de l'esthétique des espaces.

L'évolution des activités humaines engendre l'évolution de la lisibilité des paysages. Certains caractères paysagers sont de ce fait en cours de dégradation, d'effacement, voire d'oubli, tandis que d'autres ont conservé une bonne lisibilité. Le niveau de compréhension de éléments de relief, des apports de l'Homme et de leur rapport avec ce socle naturel sont ici évalués.

La valeur paysagère est évaluée en fonction du degré de lisibilité :

- des principales structures géomorphologiques,
- des principales structures anthropiques,
- des principaux motifs signifiants et/ou emblématiques.

1.4. DEGRÉ DE RECONNAISSANCE SOCIALE DU PAYSAGE

1.4.1. CRITÈRE 3 : VALEUR PAYSAGÈRE INSTITUTIONNELLE AU TITRE DU PATRIMOINE

La protection institutionnelle au titre du patrimoine est prise en tant qu'indicateur officiel d'une certaine reconnaissance sociale des sites

et édifices, participant à la valeur paysagère en tant que supports historiques, motifs remarquables ou marqueurs reconnus de l'identité des lieux.

L'évaluation de la valeur paysagère institutionnelle du territoire étudié s'appuie sur la présence de monuments historiques, de sites classés, inscrits ou de sites dont la valeur emblématique est reconnue officiellement, tant au niveau national, avec les sites patrimoniaux remarquables, qu'au niveau mondial (sites UNESCO).

La valeur paysagère institutionnelle au titre du Patrimoine est évaluée en fonction du niveau de renommée :

- des sites inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco, des sites patrimoniaux remarquables (dispositif se substituant aux anciennes ZPPAUP et AVAP), des monuments historiques et des sites classés,
- des monuments historiques et des sites inscrits,
- des autres sites emblématiques inventoriés.

1.4.2. CRITÈRE 4 : VALEUR PAYSAGÈRE PERÇUE PAR LES POPULATIONS

Cette évaluation cherche à identifier la valeur qu'accordent les populations au territoire étudié. Elle s'appuie notamment sur les représentations du territoire et des espaces concernés par le projet dans la sphère publique, et plus précisément sur les éléments représentés, de manière plus ou moins récurrente, en tant que motifs de paysage.

Sont évalués :

- le degré de fréquentation du territoire et des sites par le public,
- l'ampleur des représentations paysagères dans les œuvres artistiques et les médias touristiques,
- le niveau d'identité reconnue, le niveau de sentiment d'appartenance et la valeur symbolique du territoire.

1.5. TABLEAU DE SYNTHÈSE TYPE

Le tableau de synthèse reprend les différents critères d'évaluation explicités précédemment : la qualité des structures paysagères (prégnance et lisibilité) et le degré de reconnaissance et de fréquentation du paysage (valeur institutionnelle au titre du patrimoine et fréquentations et représentations paysagères).

Cinq niveaux d'évaluation permettent de déterminer la valeur de chaque critère.

En conclusion de l'état initial, la valeur paysagère du territoire considéré est évaluée de très faible à très forte.

Évaluation de la valeur du paysage actuel de l'aire considérée

Qualité des structures paysagères :

Prégnance de structures géomorphologiques (reliefs, cours d'eau significatifs,...)	Très faible	Faible	Moyenne	Forte	Très forte
Prégnance de structures anthropiques (organisations bâties significatives, circulations,...)	Très faible	Faible	Moyenne	Forte	Très forte
Prégnance de motifs significatifs ou emblématiques représentatifs des paysages	Très faible	Faible	Moyenne	Forte	Très forte
Prégnance de la charpente paysagère sur le territoire de l'aire considérée :					
Lisibilité (perception et compréhension) des structures géomorphologiques	Très difficile	Difficile	Possible mais avec difficulté	Facile	Très facile
Lisibilité (perception et compréhension) des structures anthropiques et de leur accord avec les structures naturelles qui les portent ou qu'elles accompagnent	Très difficile	Difficile	Possible mais avec difficulté	Facile	Très facile
Lisibilité (perception et compréhension) des motifs significatifs ou emblématiques et de leur accord avec les structures naturelles ou anthropiques qui les portent ou qu'ils accompagnent.	Très difficile	Difficile	Possible mais avec difficulté	Facile	Très facile
Lisibilité de la charpente paysagère sur le terrain :					

Degré de reconnaissance et de fréquentation du paysage :

Monuments ou Sites classés	Aucun monument ou site classé	Renommée locale	Renommée départementale	Renommée régionale	Renommée nationale, voire internationale
Monuments ou Sites inscrits	Aucun monument ou site inscrit	Renommée locale	Renommée départementale	Renommée régionale	Renommée nationale, voire internationale
Autres monuments, sites emblématiques et/ou touristiques	Renommée inexistante	Renommée locale	Renommée départementale	Renommée régionale	Renommée nationale, voire internationale
Valeur paysagère institutionnelle au titre du Patrimoine :					
Fréquentation des éléments de paysage énoncés ci-dessus par le public	Fréquentation très faible	Fréquentation faible	Fréquentation moyenne	Fréquentation forte	Fréquentation très forte
Ampleur des représentations des structures et motifs significatifs dans les médias touristiques	Aucune représentation dans les médias touristiques	Présence dans les médias touristiques locaux	Présence dans les médias touristiques départementaux	Présence dans les médias touristiques régionaux	Présence dans les médias nationaux ou internationaux
Fréquence et position des structures et motifs significatifs dans les représentations	Rarement présents	Peu ou occasionnellement présents au second plan	Souvent présents au second plan	Souvent présents en premier plan	Très souvent présents en premier plan
Fréquentations et représentations paysagères dans la sphère publique :					

Valeur du paysage actuel sur l'aire considérée :

0	0	0	0	0
Très faible	Faible	Moyenne	Forte	Très forte

2. MÉTHODE D'ÉVALUATION DES EFFETS ET DES INCIDENCES DU PROJET ÉOLIEN SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

2.1. MÉTHODE GÉNÉRALE

2.1.1. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le Lieu est une ressource non renouvelable, tandis que l'image du lieu est une ressource parfaitement renouvelable.

Les enjeux d'un territoire, au regard du paysage, ne sont pas de préserver ni de figer une image (propre à une époque, à un espace). Ce n'est pas parce que son image change qu'un paysage est en danger.

Les objectifs de qualité paysagère portent :

- sur la préservation des capacités du territoire à recevoir les projets présents et futurs sans y perdre le sens fondateur de son identité ;
- sur la compatibilité sémantique et formelle des projections nouvelles avec l'identité du territoire.

Pour évaluer les effets de la présence éolienne sur un paysage, il est donc nécessaire :

- de considérer la vulnérabilité des structures et éléments signifiants face au projet : évaluation de l'enjeu ;
- d'évaluer les capacités des futurs éléments de projet (éoliennes) à «faire» paysage pour demain sur les structures paysagères en place : évaluation de la qualité des effets.

L'évaluation du degré d'incidence du projet éolien sur le paysage et le patrimoine nécessite donc d'évaluer d'une part le degré d'enjeu, d'autre part la qualité des effets paysagers générés par le projet. Celle-ci s'appuie sur trois critères :

- le degré de qualité des rapports scénographiques,
- le degré de qualité des rapports d'image,
- le degré de qualité des rapports de sens.

La mise en relation du degré d'enjeu paysager et de la qualité des effets paysagers générés par le projet éolien permet d'évaluer le degré d'incidence du projet sur le paysage et le patrimoine.

Tableau général d'évaluation de l'incidence du projet éolien sur le paysage et le patrimoine

DEGRÉ D'ENJEU		X	QUALITÉ DES EFFETS	
Moyenne de la valeur paysagère et de l'intensité de la présence éolienne			Moyenne de la qualité des effets	
Très faible	1		Positive	2
Faible	2		Plutôt positive	1
Modéré	3		Neutre	-0,5
Fort	4		Plutôt négative	-1
Très Fort	5		Négative	-2
=				
INCIDENCE				
Degré d'enjeu X Qualité des effets				
8 degrés d'incidence possibles :				
Positive, Plutôt positive, Nulle, Très faible, Faible, Modérée, Forte, Très forte				

2.1.2. OUTILS UTILISÉS

La zone d'influence visuelle (ZIV) :

Le calcul de la Zone d'Influence Visuelle permet de déterminer le nombre d'éoliennes potentiellement visibles sur le territoire entourant le projet. Le calcul prend en compte l'altimétrie du terrain, mais ne tient pas compte des masques visuels présents sur le terrain, comme les éléments bâtis ou les masques végétaux.

Elle est calculée par un logiciel SIG (système d'information géographique). Elle se base sur des données altimétriques, ici la BD-Alt 25 pour l'aire rapprochée et la BD-Alt 75 pour les aires intermédiaire et éloignée. Ces couches sont fournies par l'IGN. Elle est calculée sur tout le périmètre de l'aire éloignée, en prenant en compte la hauteur des éoliennes et leur visibilité pour un observateur situé à 1,6 m du sol (hauteur de l'oeil).

La ZIV permet de voir les zones depuis lesquelles les éoliennes ne seront pas visibles. Les masques boisés étant omniprésents sur ce territoire, la ZIV sera toujours nuancée par une analyse des visibilitées sur le terrain, et avec l'aide des photomontages. D'autre part, la ZIV ne permet d'évaluer que la visibilité des éoliennes, or dans le cadre de l'évaluation des sensibilités paysagères et des impacts, il est important de nuancer le résultat des visibilitées par une approche plus globale des perceptions paysagères.

Les photomontages :

Les points de vue sont d'abord choisis en fonction des vues possibles après l'analyse de la ZIV, des sites à enjeux ou de sites représentatifs du territoire. Ils sont répartis au mieux sur la zone d'étude, et sont choisis de manière à évaluer globalement les effets sur l'ensemble du territoire étudié.

Les prises de vues sont réalisées à l'aide d'un appareil photo réflex Pentax K-3 II, avec GPS et boussole intégrés permettant de connaître la position et l'orientation de chaque prise de vue. L'objectif est de focale fixe 35mm. Le boîtier de l'appareil est équipé d'un capteur APS-C qui convertit la focale 35mm en 52mm, retranscrivant ainsi le plus fidèlement possible les caractéristiques de l'œil humain.

Afin de limiter les déformations lors de l'assemblage des photographies en photomontage panoramique, un trépied, une rotule de mise à niveau et une tête panoramique sont utilisés. Les simulations sont réalisées avec le logiciel WindPro par l'agence Ad Terram.

Les photomontages ne cherchent ni à minimiser, ni à renforcer la présence éolienne, mais à rendre ses représentations les plus justes possibles, c'est à dire en accord avec les jeux de lumières et d'expositions propres à chaque photo. Elles servent de base à l'analyse des effets paysagers, mais sont nuancées et recontextualisées avec la prise en compte de la distance, du mouvement possible de l'observateur et de la durée d'observation depuis le point de vue (point de vue mobile ou fixe, panorama ou lieux de vie...), et des autres perceptions pouvant enrichir la visibilité du projet.

2.2. ÉVALUATION DU DEGRÉ D'ENJEU PAYSAGER

Le degré d'enjeu paysager est évalué selon deux critères :
la valeur paysagère initiale,
l'intensité de la présence éolienne

2.2.1. VALEUR PAYSAGÈRE INITIALE

L'évaluation de la valeur paysagère initiale est menée selon la méthode utilisée dans la partie «Etat Initial».

Pour rappel, on entend par valeur paysagère «l'état de santé paysager» d'un lieu à ce jour. Son évaluation s'appuie sur deux piliers : le niveau de qualité (prégnance et lisibilité) de la charpente paysagère, le degré de reconnaissance sociale du paysage.

2.2.2. INTENSITÉ DE LA PRÉSENCE ÉOLIENNE

L'intensité de la présence du parc éolien (depuis chaque aire d'étude ou lieu étudié) ou «prégnance» du parc éolien est analysée.

La prégnance est explicitée dans le guide éolien 2016 : «la prégnance d'une éolienne correspond le plus souvent à l'appréciation du caractère dominant ou non [du projet éolien] dans un paysage. [Elle] fait référence à la perception de cet élément au sein d'un ensemble paysager.»

La prégnance du projet éolien s'appréhende selon quatre critères :
la distance entre le projet et l'observateur, jouant sur la visibilité du projet (transparence de l'air, taille apparente des éoliennes, présence de filtres visuels) mais aussi sur la perception paysagère globale (un parc éloigné est perçu comme appartenant à l'arrière-plan, est «écarté» de la perception plus facilement qu'un parc proche même peu visible),
la répartition éolienne (portion du champ visuel occupé par le parc éolien, éoliennes présentes hors ou dans l'orientation principale du lieu étudié),
la visibilité du parc éolien,
la covisibilité (évaluée principalement pour les éléments de patrimoine).

2.2.3. DEGRÉ D'ENJEU PAYSAGER

Le degré d'enjeu paysager découle d'une moyenne entre la valeur paysagère initiale (évaluée de 1 à 5) et l'intensité de la présence éolienne (évaluée de 1 à 5).

Cinq degrés d'enjeu paysager sont possibles, de très faible (clair) à très fort (foncé).

Critères d'évaluation du degré d'enjeu paysager vis-à-vis du projet éolien :

Valeur paysagère Initiale		Intensité de la présence éolienne								DEGRÉ D'ENJEU			
Qualité des structures paysagères		Reconnaissance sociale		Proximité		Répartition éolienne		Visibilité		Covisibilité		Moyenne de la valeur paysagère et de l'intensité de la présence éolienne	
Très faible	1	Très faible	1	Très faible : Eoliennes à plus de 8 km	1	Très faible : Présence d'éoliennes dans une seule orientation, hors de l'orientation principale du site	1	Très faible : Eoliennes invisibles ou possiblement visibles à 20% environ	1	Très faible : Aucune covisibilité possible	1	Très faible	1
Faible	2	Faible	2	Faible : Eoliennes entre 4 et 8 km	2	Faible : Présence d'éoliennes dans deux orientations, hors de l'orientation principale du site	2	Faible : Eoliennes possiblement visibles de 20% à 40% environ	2	Faible : Covisibilité partielle depuis un lieu peu fréquenté	2	Faible	2
Modérée	3	Modérée	3	Modérée : Eoliennes entre 2 et 4 km	3	Modérée : Présence d'éoliennes dans trois orientations, hors de l'orientation principale du site OU dans l'orientation principale du site	3	Modérée : Eoliennes possiblement visibles de 40% à 60% environ	3	Modérée : Covisibilité possible depuis un lieu de passage local	3	Modéré	3
Forte	4	Forte	4	Forte : Eoliennes entre 1 et 2 km	4	Forte : Présence d'éoliennes dans trois orientations dont l'orientation principale	4	Forte : Eoliennes possiblement visibles de 60% à 80% environ	4	Forte : Covisibilité possible depuis un point de vue fréquenté ou plusieurs points de vue	4	Fort	4
Très Forte	5	Très Forte	5	Très Forte : Eoliennes à moins d'1 km	5	Très Forte : Présence d'éoliennes dans les quatre orientations	5	Très Forte : Eoliennes possiblement visibles de 80% à 100% environ	5	Très Forte : Covisibilité possible depuis des sites nombreux ou très fréquentés	5	Très Fort	5

(Voir détail de la méthode d'évaluation de la valeur paysagère)

2.3. ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES EFFETS PAYSAGERS GÉNÉRÉS PAR LE PROJET ÉOLIEN

La qualité des effets paysagers est évalué selon trois critères:

- La qualité des rapports scénographiques,
- La qualité des rapports d'image
- La qualité des rapports de sens.

2.3.1. ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES RAPPORTS SCÉNOGRAPHIQUES

Les relations plastiques

L'analyse plastique est une analyse des formes et de leurs relations. Elle est détachée des interférences de l'image, afin d'aborder la question de l'espace hors jugement de valeur «à priori». Il s'agit en effet d'analyser plastiquement le jeu des «acteurs» spatiaux que sont les éléments constitutifs du territoire en présence (structures naturelles et anthropiques, et motifs paysagers) en dehors de toute anecdote liée au réalisme photographique, et les effets que ce jeu produit.

Le croquis schématique de l'état des lieux (voir page ci-après) illustre la manière dont les relations plastiques sont analysées. Il permet de saisir immédiatement les points, lignes et plans forts qui figurent les jeux et dynamiques plastiques d'un paysage, et d'en déduire les effets.

Les relations plastiques entre les différentes structures et motifs paysagers peuvent générer de multiples effets, comme par exemple des effets de superposition, d'enchaînement, de basculement, de déploiement, de tension, de césure, de contraste, etc.

La théâtralité du nouveau paysage potentiel («avec éoliennes») est évaluée au regard de sa capacité à magnifier, à révéler, à ne pas compromettre, à ne pas pervertir ou à ne pas détruire le paysage initial, non dans ses formes superficielles, mais dans ses caractères profonds.

Les rapports d'échelle

Les conséquences objectives en termes de jeux d'échelles se traduisent par des contrastes de dimensions entre les différents éléments constitutifs du territoire. Les rapports d'échelles entre les éléments du territoire et les éoliennes ne jouent pas sur les seules questions de hauteurs relatives. Ils doivent aussi se mesurer au regard de l'ampleur de l'espace dans les trois dimensions, dans le cadre des rapports hauteur-largeur-profondeur.

Les rapports d'échelles entre les différentes structures paysagères peuvent générer de multiples effets, comme par exemple des effets d'éloignement, d'aplanissement, de miniaturisation ou de monumentalisation, d'immensité, etc.

Méthode d'analyse de la qualité scénographique :

Croquis schématiques et analytiques des relations plastiques



Scénographie 1

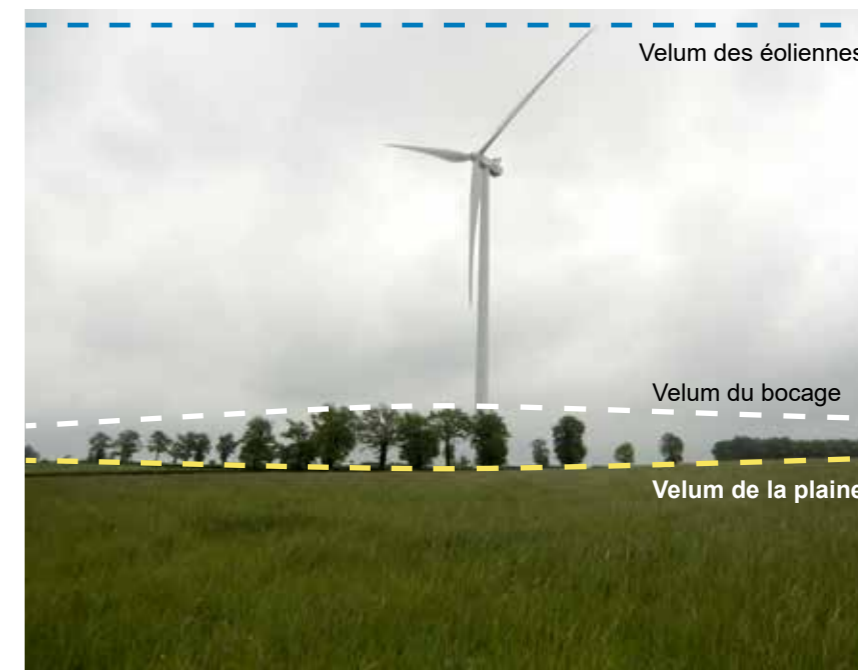


Scénographie 2



Scénographie 3

Rapports d'échelle et vélums



1. Vélum : « Grand voile que l'on étendait au-dessus des spectateurs, dans les théâtres et amphithéâtres romains » (Larousse). Définit ici une limite, virtuelle et néanmoins sensible parce que sous tendue, en altimétrie, par des présences récurrentes (sol, végétation, maisons, immeubles, châteaux, pylônes, etc.).

2.3.2. ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES RAPPORTS D'IMAGES

Les jeux d'images permettent d'aborder les relations entre les images renvoyées par le lieu initial et les images renvoyées par le projet. Les relations d'images peuvent s'échelonner du désaccord à l'accord entre les caractères du lieu et ceux du projet.

Par exemple, des éoliennes n'entrent pas forcément en désaccord dans un environnement contemporain et très technologique. La multiplicité des images de références présentes, la prégnance dans le regard social ou le paysage in situ de certaines d'entre elles peuvent encore nuancer les convergences ou les divergences.

2.3.3. ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES RAPPORTS DE SENS

Les jeux de signes et de sens portent sur les relations sémiologiques et sémantiques entre les lieux « supports » et le projet.

Les lieux, dans leur configuration morphologique, leur nature propre et les formes qu'ils donnent à lire, portent un sens premier qu'ils doivent à la genèse de leur formation (géologie, déformation, érosion, etc.). Sur la base de cette genèse, la nature s'est installée ainsi que l'homme, déposant et inscrivant, le plus souvent en continuités (mais pas toujours), des signes traduisant et qualifiant cette genèse initiale.

Les effets paysagers du projet éolien sont appréciés et évalués au regard de la compatibilité sémantique et de la mise en correspondance de ces signes identifiants (par exemple les correspondances de la relation aux météores (phénomènes atmosphériques), le vent en particulier, entre la géographie et l'éolienne).

Les relations sémantiques entre les lieux et le projet s'échelonnent de l'opposition (divergence ou convergence sémantique très faible) à l'accord (convergence sémantique très forte) entre le sens profond des lieux et celui du projet.



Analyser les rapports de signes, de sens et d'images : une éolienne avec une chapelle isolée : Opposition d'images et convergence symbolique (ciel)



Analyser les rapports de signes, de sens et d'images : des éoliennes avec un ensemble de silos : Convergence d'images et convergence sémantique, divergence plastique (horizontales/verticales)



Analyser les rapports de signes, de sens et d'images : des éoliennes avec un moulin : Divergence d'époque et d'images, convergence sémantique

2.4.1. LA QUALITÉ DES EFFETS PAYSAGERS GÉNÉRÉS PAR LE PROJET :

La qualité des effets découle d'une moyenne entre la qualité des rapports scénographiques, des rapports d'image et des rapports de sens (évalués de négatif à positif).

Cinq degrés de qualité des effets sont possibles, de négative (orange) à positive (bleu).

Critères d'évaluation de la qualité des effets paysagers générés par le projet éolien :

Qualité des effets paysagers générés par le projet éolien						QUALITÉ DES EFFETS	
Qualité des rapports scénographiques		Qualité des rapports d'image		Qualité des rapports de sens		Moyenne de la qualité des effets	
Négative : Structures paysagères non révélées par le projet, mise en scène initiale fortement contredite par le projet	-2	Négative : Fort désaccord entre les images	-2	Négative : Sens des lieux incompatible avec le sens de l'objet éolien	-2	Négative	-2
Plutôt négative : Structures paysagères non révélées par le projet, mise en scène initiale légèrement contredite par le projet	-1	Plutôt négative : Faible désaccord entre les images	-1	Plutôt négative : Sens des lieux peu compatible avec le sens de l'objet éolien	-1	Plutôt négative	-1
Neutre : Structures paysagères révélées par le projet, sans augmentation de la qualité de la mise en scène initiale	-0,5	Neutre : Rapports d'images neutres	-0,5	Neutre : Sens des lieux compatible avec le sens de l'objet éolien	-0,5	Neutre	-0,5
Plutôt positive : Structures paysagères révélées par le projet, avec légère augmentation de la qualité de la mise en scène initiale	1	Plutôt positive : Faible accord entre les images	1	Plutôt positive : Sens des lieux augmenté par le sens de l'objet éolien	1	Plutôt positive	1
Positive : Structures paysagères révélées par le projet, mise en scène initiale magnifiée par le projet	2	Positive : Fort accord entre les images	2	Positive : Sens des lieux fortement augmenté par le sens de l'objet éolien	2	Positive	2

2.4. ÉVALUATION DE L'INCIDENCE DU PROJET

Le tableau de synthèse de l'évaluation des incidences du projet sur le paysage reprend les différents critères d'évaluation explicités précédemment. L'incidence du projet est la résultante du degré d'enjeu paysager et de la qualité des effets paysagers générés par le projet.

$$\begin{array}{r} \text{Degré d'enjeu paysager} \\ \times \\ \text{Degré de qualité des effets paysagers} \\ = \\ \text{Degré d'incidence du projet sur le paysage} \end{array}$$

Le tableau ci-contre montre l'évaluation de l'incidence :
Plus le degré d'enjeu est faible, plus l'incidence (positive ou négative) est faible.

Pus les qualités des effets paysagers générés par le projet sont fortes, plus le projet est assuré d'augmenter les qualités paysagères d'un lieu et donc de faire paysage (incidence positive).

Dans le cas inverse, c'est à dire plus la capacité du projet éolien à faire paysage en ces lieux sera considérée comme faible, plus les potentialités paysagères du lieu avec éoliennes seront faibles et plus l'incidence sera forte.

Les enjeux, les effets et les incidences sont évalués, pour chaque aire d'étude, en quatre parties :

- En premier lieu, l'analyse globale des effets du projet éolien sur le paysage à l'échelle de l'aire considérée ;
- En deuxième lieu, l'analyse des effets du projet au regard des projets éoliens cumulés ;
- En troisième lieu, l'analyse des effets et des impacts du projet sur le patrimoine de l'aire considérée ;
- En dernier lieu, et selon les enjeux repérés, l'analyse des effets et impacts du projet sur la perception paysagère depuis des sites et lieux spécifiques : sites ou sentiers touristiques, emblématiques ou fréquentés, lieux de vie...

Tableau de calcul de l'incidence du projet

		QUALITÉ DES EFFETS PRODUITS					
		Positive	Plutôt positive	Neutre	Plutôt négative	Négative	
		2	1	-0,5	-1	-2	
DEGRÉ D'ENJEU	Très faible	1	Plutôt positive	Nulle	Nulle	Très faible	Faible
	Faible	2	Plutôt positive	Plutôt positive	Très faible	Faible	Forte
	Modérée	3	Positive	Plutôt positive	Faible	Modérée	Très forte
	Forte	4	Positive	Plutôt positive	Faible	Forte	Très forte
	Très forte	5	Positive	Positive	Modérée	Très forte	Très forte
		INCIDENCE					

2.4.2. L'ÉVALUATION DE L'INCIDENCE GLOBALE DU PROJET SUR LE PAYSAGE DE CHAQUE AIRE D'ÉTUDE

L'incidence du projet est d'abord évaluée globalement, à l'échelle de chaque aire d'étude. Les outils cartographiques (distances, zone d'influence visuelle (ZIV), densité arborée, champs d'occupation du parc...), sont complétés par les analyses de terrain et les simulations.

2.4.3. L'ÉVALUATION DES EFFETS CUMULÉS DES PROJETS ÉOLIENS SUR LE PAYSAGE

L'étude des effets cumulés permet d'analyser au mieux la densification éolienne du territoire et les risques de saturation éolienne. Les questions posées sont : **Quelle est l'incidence du projet sur la prégnance globale des parcs éoliens ? L'ensemble des projets éoliens cumulés génère-t-il un «paysage avec éoliennes» de qualité ?**

Les parcs éoliens pris en compte dans l'étude des effets cumulés sont les projets autorisés ou déposés et en cours d'instruction. La liste en est fournie par la DREAL.

L'analyse des effets relatifs au cumul de la présence éolienne dans chaque aire considérée prend en compte la densité éolienne du territoire, le degré de saturation visuelle depuis les lieux emblématiques ou fréquentés (points de vue, sites touristiques, monuments historiques, lieux de vie), et la prégnance globale de l'éolien sur le territoire de l'aire considérée.

2.4.4. L'ÉVALUATION DES EFFETS DU PROJET SUR LE PATRIMOINE

Rappel : Le paysage se définit en termes de «perception» comme l'indique la Convention Européenne du Paysage.

Les effets du projet sur le patrimoine réglementaire, (monuments historiques et sites répertoriés au titre des «Paysages», classés ou inscrits) résultent de l'interaction entre le projet et l'espace où s'expriment les raisons de la protection, répondant aux critères légaux d'attribution de la protection.

Sites patrimoniaux analysés :

L'évaluation de l'impact du projet sur le patrimoine réglementaire résulte de l'analyse des interactions entre le projet éolien et l'espace où s'expriment les raisons de la protection. Les sites patrimoniaux analysés sont les suivants :

- sites inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco ;
- Grands sites de France ;
- sites patrimoniaux remarquables ;
- sites inscrits ou classés ;
- monuments historiques inscrits ou classés ;
- sites emblématiques du Limousin.

Sites inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco :

Il s'agit de sites protégés pour ses qualités de Valeur Exceptionnelle

Universelle, c'est à dire «une importance culturelle et/ou naturelle tellement exceptionnelle qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité.»

Reconnue internationalement, le titre assure «la protection, la conservation et la mise en valeur du bien reconnu par l'Etat et les collectivités territoriales». (source : Guide éolien 2016)

Sites patrimoniaux remarquables :

Il s'agit des villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. Ils peuvent concerner les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur. (source : Ministère de la culture)

Site inscrit ou classé :

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national : «partie du territoire, rural ou urbain, dont le caractère de monument naturel ou les caractères artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque nécessitent, au nom de l'intérêt général, leur conservation» (loi du 2 mai 1930).

Est abordée ici la question des effets du projet sur des espaces à dominante naturelle perçus en tant que paysages-monuments, c'est à dire reconnus comme ayant capacité à susciter le sentiment paysager.

Monument historique inscrit ou classé :

Un monument historique est un immeuble ou un objet qui, comme l'indique le code du patrimoine, présente un intérêt public du point de vue de l'histoire ou de l'art et à ce titre bénéficie d'une protection juridique. Il existe deux types de protections : Le classement qui s'applique aux édifices présentant un intérêt majeur et l'inscription qui protège les édifices d'intérêt régional.

Site emblématique :

L'Atlas des Paysages du Limousin mentionne « les sites emblématiques du Limousin » : «*Ils définissent des paysages emblématiques qui doivent leur caractère soit à une accumulation de valeurs paysagères clés, soit à une valeur paysagère unique intrinsèque.*» (Extrait de : Atlas des Paysages du Limousin)

Effets et incidences du projet sur la perception du patrimoine :

La question posée sera la suivante : **Le projet provoque-t-il des incidences (négatives ou positives) sur les qualités reconnues au titre de l'un et/ou l'autre des critères architectural, artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque ayant présidés à la protection ?** Les effets du projet sur le patrimoine se mesurent donc ici à l'aune des perceptions possibles, c'est à dire en termes d'interprétation du sens et de la qualité, ici établis en tant que critères de la protection. Comme pour les autres sites analysés, le visuel n'entre dans ce processus qu'en tant que média, jamais en tant que valeur de sensibilité paysagère en soi : il influe sur le degré d'enjeu, mais l'incidence finale résulte aussi de la qualité des effets produits par le projet.

2.4.5. L'ÉVALUATION DES EFFETS DU PROJET SUR LES AUTRES SITES À ENJEUX

L'incidence du projet est analysé pour d'autres sites à enjeu, en fonction des aires d'étude et selon les valeurs et enjeux décrits dans l'état initial.

Il s'agit de sites touristiques, de points de vue emblématiques, de sentiers de randonnée ou de routes fréquentées, et de lieux de vie (ici, les villages de l'aire rapprochée et les hameaux situés à proximité immédiate du projet éolien).

La question posée est la suivante : **Le projet provoque-t-il des incidences (négatives ou positives) sur la perception paysagère des sites étudiés ?**

Le tableau ci-contre montre l'ensemble des critères pris en compte pour analyser l'incidence du projet sur le patrimoine et sur ces sites.

Tableau détaillé d'analyse de l'incidence du projet pour le patrimoine et les sites touristiques, fréquentés et les lieux de vie de l'aire considérée

SITE ÉTUDIÉ			Valeur paysagère Initiale				Intensité de la présence éolienne				DEGRÉ D'ENJEU		Qualité des effets paysagers générés par le projet éolien						QUALITÉ DES EFFETS		INCIDENCE				
N°	Commune	Nom	Qualité des structures paysagères		Reconnaissance sociale		Proximité		Répartition éolienne		Visibilité		Covisibilité		Qualité des rapports scénographiques		Qualité des rapports d'image		Qualité des rapports de sens		Moyenne de la qualité des effets		Moyenne du degré d'enjeu et de la qualité des effets		
			Très faible	1	Très faible	1	Très faible	1	Très faible	1	Très faible	1	Très faible	1	Très faible	1	Négative	-2	Négative	-2	Négative	-2	Négative	-2	8 degrés d'incidence possibles : - Positive - Plutôt positive - Nulle - Très faible - Faible - Modérée - Forte - Très forte
			Faible	2	Faible	2	Faible	2	Faible	2	Faible	2	Faible	2	Faible	2	Plutôt négative	-1	Plutôt négative	-1	Plutôt négative	-1	Plutôt négative	-1	
			Modérée	3	Modérée	3	Modérée	3	Modérée	3	Modérée	3	Modérée	3	Modéré	3	Neutre	-0,5	Neutre	-0,5	Neutre	-0,5	Neutre	-0,5	
			Forte	4	Forte	4	Forte	4	Forte	4	Forte	4	Forte	4	Fort	4	Plutôt positive	1	Plutôt positive	1	Plutôt positive	1	Plutôt positive	1	
			Très forte	5	Très forte	5	Très forte	5	Très forte	5	Très forte	5	Très forte	5	Très fort	5	Positive	2	Positive	2	Positive	2	Positive	2	
												MOYENNE DU DEGRÉ D'ENJEU								MOYENNE DE LA QUALITÉ DES EFFETS		INCIDENCE GLOBALE			

2.4.6. SYNTHÈSE DE L'INCIDENCE PAYSAGÈRE

Après l'analyse, dans chaque aire d'étude, des effets et de l'incidence du projet et des projets cumulés sur le paysage, sur les sites patrimoniaux et sur les sites à enjeux, la synthèse des incidences reprend les principaux points de l'étude et dégage les incidences paysagères du projet par rapport aux thématiques suivantes :

- Prénance du parc ;
- Scénographie et rapports aux structures paysagères ;
- Impacts sur l'image du site et sur les perceptions sociales ;
- Lisibilité du sens du projet – Relations de sens entre le parc et le site ;
- Incidences sur le patrimoine ;
- Incidences sur le tourisme et les sites touristiques ;
- Incidences sur les lieux de vie (villes, villages, hameaux) ;
- Effets cumulés ;
- Insertion des aménagements dans l'environnement immédiat des éoliennes.

La synthèse décrit les principaux points d'attention, dont ont découlé les mesures en faveur du paysage à mettre en place, décrites dans la dernière partie de l'étude.

Evaluation de l'incidence globale du projet éolien sur le Paysage et le Patrimoine

Aire éloignée	Incidence globale du projet sur le paysage		
	Incidence globale des projets cumulés		
	Incidence maximale du projet sur les sites protégés - patrimoniaux		
Aire intermédiaire	Incidence globale du projet sur le paysage		
	Incidence globale des projets cumulés		
	Incidence maximale du projet sur les sites protégés - patrimoniaux		
Aire rapprochée	Incidence globale du projet sur le paysage		
	Incidence globale des projets cumulés		
	Incidence maximale du projet sur les sites protégés - patrimoniaux		
	Incidence maximale du projet sur les lieux de vie		
Incidence maximale du projet sur le Paysage et le Patrimoine :			

Incidence Positive
Incidence Plutôt positive
Incidence Nulle
Incidence Très faible
Incidence Faible
Incidence Modérée
Incidence Forte
Incidence Très forte

3. MESURES EN FAVEUR DU PAYSAGE

Les mesures en faveur du paysage sont élaborées tout au long de l'étude. Elles répondent aux impacts potentiels déterminés au cours de l'étude et visent à les éviter, les réduire ou les compenser. Certaines ont été mises en place au cours du processus de choix d'implantation des machines et permettent d'améliorer les qualités scénographique et sémantiques du projet, d'autres permettent d'atténuer les contrastes d'image entre le projet et le site (au pied des éoliennes par exemple). Des mesures d'accompagnement sont mises en place à l'échelle du territoire et jouent sur la perception paysagère du site dans lequel s'insérera le projet. L'objectif de ces mesures est de tendre à un «paysage avec éoliennes» qualitatif, et perçu comme plutôt positif pour le territoire.

Tableau de synthèse des mesures mises en place :

Synthèse des mesures de réduction, de compensation ou d'accompagnement – Volet paysager											
N°	Type	Catégorie	Mesure	Impacts bruts	Effets de la mesure	Impacts résiduels	Phase	Coût	Planning	Responsable	Modalités de suivi

4. DÉFINITIONS

Paysage :

«Paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.»

Extrait de : Convention Européenne du Paysage

Perception :

«Perception : Événement cognitif dans lequel un stimulus ou un objet, présent dans l'environnement d'un individu, lui est représenté dans son activité psychologique interne, en principe de façon consciente.

La perception est une fonction essentiellement cognitive. Elle consiste à interpréter l'environnement sur la base des informations issues des sens.»

Encyclopédie Larousse

Enjeu :

«Un enjeu est une «valeur prise par une fonction ou un usage, un territoire ou un milieu au regard de préoccupations écologiques, patrimoniales, paysagères, sociologiques, de qualité de la vie et de santé.»

Extrait de : Guide relatif à l'élaboration des études d'impact des projets de parcs éoliens terrestres, Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, 2016

Dans cette étude, le degré d'enjeu est défini en fonction d'une part de la valeur paysagère du site étudié (qualité des structures paysagères, degré d'appropriation sociale du site), étudié dans l'état initial, et d'autre part de l'intensité de la présence et de la prégnance du projet sur le site étudié. Ainsi, plus la valeur initiale du site étudié est forte et plus la prégnance du parc est forte, plus l'enjeu paysager est fort.

Effet :

Conséquence objective d'un projet sur l'environnement, indépendamment du territoire affecté. On distingue les effets cumulés, directs, indirects, permanents, temporaires, réversibles, irréversibles, positifs, négatifs, etc. [...] Les effets paysagers d'un parc éolien sont de plusieurs ordres : il y a les effets permanents liés au parc éolien, les effets temporaires liés au chantier et enfin les effets de l'implantation du parc sur les sols et sous-sols

Extrait de : Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, Ministère de l'Ecologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer, 2010

Qualité des effets :

Les effets du projet sur le paysage étudié sont évalués en terme de qualité, c'est à dire les capacités du projet éolien étudié à «faire» paysage pour demain sur les structures paysagères en place. La qualité des effets dépend de la cohérence et de la lisibilité des rapports scénographiques, d'image et de sens entre le projet éolien et les éléments du paysage en place.

Incidence :

«L'incidence est la transposition de l'effet sur une échelle de valeur. L'évaluation d'un impact sera alors le croisement d'un enjeu et d'un effet (lié au projet) : ENJEU x EFFET = INCIDENCE.»

Extrait de : Guide relatif à l'élaboration des études d'impact des projets de parcs éoliens terrestres, Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, 2016

Aires d'étude :

«Chacune des aires d'études génère des problématiques paysagères et patrimoniales spécifiques, directement liées à la distance qui les sépare du parc éolien.»

Extrait du Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2016.

La valeur paysagère, les enjeux et les effets du projet éolien sont évalués selon quatre échelles ; l'étude adapte le propos et le degré de précision à mesure que l'on se rapproche du territoire d'implantation possible du projet.

Aire d'étude éloignée (AEL) : Elle s'étend sur un rayon de 20 km autour de l'emplacement possible du projet éolien. Une si grande distance est ici pertinente en raison de la position du projet à proximité des Monts d'Ambazac, qui constituent une structure paysagère à forte prégnance sur le territoire. Il s'agit, à cette échelle, de vérifier et de comprendre dans quel contexte paysager viendrait s'inscrire le projet au niveau départemental.

Aire d'étude intermédiaire (AINT) : Elle s'étend sur un rayon de 10 km autour de l'emplacement possible du projet éolien. Dans cette aire d'étude, les premières manifestations du projet dans le paysage sont interprétables à partir d'une lisibilité et d'une identification suffisamment précises des principales structures paysagères.

Aire d'étude rapprochée (ARAP) : Elle s'étend sur un rayon de 4 km autour de la zone d'implantation potentielle du projet (ZIP). C'est à cette échelle de proximité que l'on étudie les interrelations du projet avec les espaces du quotidien et les perceptions des habitants, en particulier des villages de Saint-Symphorien-sur-Couze, Le Buis, Saint-Pardoux et Roussac.

ZIP (Zone d'implantation potentielle) :

«La zone d'implantation potentielle (ZIP) est la zone du projet de parc éolien où pourront être envisagées plusieurs variantes ; elle est déterminée par des critères techniques (gisement de vent) et réglementaires (éloignement de 500 mètres de toute habitation ou zone destinée à l'habitation). Ses limites reposent sur la localisation des habitations les plus proches, des infrastructures existantes, des habitats naturels.»

Extrait de : Guide relatif à l'élaboration des études d'impact des projets de parcs éoliens terrestres, Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, 2016

Visibilité :

«La visibilité se définit dès lors qu'un observateur a la possibilité de voir tout ou une partie des éoliennes d'un parc depuis un espace donné.»

Extrait de : Guide relatif à l'élaboration des études d'impact des projets de parcs éoliens terrestres, Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, 2016

Covisibilité :

«Tout ou partie des éoliennes d'un parc et un élément de paysage, une structure paysagère, ou un espace donné sont visibles conjointement, depuis un même point de vue. (...) cette notion de covisibilité n'est pas réservée aux seuls monuments historiques et s'applique également aux autres espaces protégés, comme les sites classés, à un site patrimonial, ou à des éléments constitutifs du paysage (...).»

Extrait de : Guide relatif à l'élaboration des études d'impact des projets de parcs éoliens terrestres, Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, 2016

ZIV :

La ZIV (Zone d'Influence Visuelle) est une simulation cartographique de l'exposition au projet sur le territoire étudié. Elle est réalisée grâce à un logiciel spécialisé en traitement de données spatiales (SIG). Elle permet de prévoir le nombre d'éoliennes qui seront visibles depuis tout point géographique du territoire à l'étude.

Il est à noter que dans la présente étude, le calcul est réalisé à partir d'un MNT (modèle numérique de terrain) prenant en compte uniquement l'altimétrie du terrain. Il ne prend pas en compte les possibles masques visuels présents sur le terrain, comme les éléments bâtis ou les masques végétaux (haies, bois ou forêts).

Il est également important de nuancer le résultat obtenu en fonction des effets de perspective linéaire¹, d'une part, et aérienne² d'autre part.

(1) perspective linéaire : science qui a pour but, à l'aide d'un tracé géométrique seul, de représenter les corps selon les différences d'aspect, de proportions et de dimensions que leur impose leur éloignement

(2) perspective aérienne ou atmosphérique : diminution de la netteté proportionnelle à l'augmentation de l'éloignement.

Nota : On a trop souvent tendance à penser que l'incidence d'un projet est directement lié au visuel (visibilité ou covisibilité). Or, les effets du projet sur le paysage se mesurent à l'aune des perceptions, c'est à dire en termes d'interprétation du sens et de la qualité. Le visuel n'entre dans ce processus qu'en tant que média, jamais en tant que valeur de sensibilité paysagère en soi : il influe sur le degré d'enjeu, mais l'incidence finale résulte aussi de la qualité des effets produits par le projet sur la perception paysagère.

1. ÉTAT INITIAL : ÉVALUATION DE LA VALEUR PAYSAGÈRE DES AIRES D'ÉTUDES

1.1. DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE	20	1.3.4.1. SCÉNOGRAPHIE DE LA CHARPENTE PAYSAGÈRE	62
1.2. AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE	24	1.3.4.2. LISIBILITÉ DE LA CHARPENTE PAYSAGÈRE	62
1.2.1. UNITÉS PAYSAGÈRES ET DYNAMIQUES DU TERRITOIRE	24	1.3.4.3. VALEUR PAYSAGÈRE INSTITUTIONNELLE AU TITRE DU PATRIMOINE	62
1.2.1.1. INTRODUCTION AUX PAYSAGES DU LIMOUSIN	24	1.3.4.4. FRÉQUENTATIONS ET REPRÉSENTATIONS PAYSAGÈRES (DANS LA SPHÈRE PUBLIQUE)	62
1.2.1.2. LES UNITÉS PAYSAGÈRES DE L'ATLAS DES PAYSAGES DU LIMOUSIN	26	1.3.4.5. CONCLUSION :	62
1.2.2. LES STRUCTURES PAYSAGÈRES	30	1.3.5. SYNTHÈSE DES ENJEUX POTENTIELS À L'ÉCHELLE DE L'AIRE INTERMÉDIAIRE	64
1.2.2.1. STRUCTURES GÉOMORPHOLOGIQUES	30	1.4. AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE	66
1.2.2.2. STRUCTURES ANTHROPIQUES	32	1.4.1. LES STRUCTURES PAYSAGÈRES	66
1.2.2.3. PRINCIPAUX MOTIFS SIGNIFIANTS	34	1.4.1.1. STRUCTURES GÉOMORPHOLOGIQUES	66
1.2.2.4. EFFETS PAYSAGERS	34	1.4.1.2. STRUCTURES ANTHROPIQUES	68
1.2.3. VALEUR PAYSAGÈRE INSTITUTIONNELLE ET PATRIMOINE	36	1.4.1.3. PRINCIPAUX MOTIFS SIGNIFIANTS	70
1.2.3.1. MONUMENTS HISTORIQUES CLASSÉS OU INSCRITS DE L'AIRE ÉLOIGNÉE	36	1.4.1.4. EFFETS PAYSAGERS	72
1.2.3.2. SITES INSCRITS OU CLASSÉS DE L'AIRE ÉLOIGNÉE	38	1.4.1.5. ORIENTATION DES LIEUX DE VIE	72
1.2.3.3. SITES EMBLÉMATIQUES	38	1.4.2. ÉVOLUTION DU TERRITOIRE ET LISIBILITÉ DES STRUCTURES	74
1.2.4. REPRÉSENTATIONS PAYSAGÈRES DANS LA SPHÈRE PUBLIQUE	40	1.4.2.1. ÉVOLUTION DU TERRITOIRE	74
1.2.4.1. SITES TOURISTIQUES	40	1.4.3. VALEURS INSTITUTIONNELLES ET PATRIMOINE	76
1.2.4.2. ITINÉRAIRES DE RANDONNÉES	40	1.4.3.1. MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE RAPPROCHÉE	76
1.2.4.3. POINTS DE VUE EMBLÉMATIQUES	40	1.4.3.2. SITES CLASSÉS OU INSCRITS DE L'AIRE RAPPROCHÉE	76
1.2.4.4. CARTES POSTALES	45	1.4.3.3. SITES EMBLÉMATIQUES DE L'AIRE RAPPROCHÉE	76
1.2.4.5. PEINTURE ET LITTÉRATURE	45	1.4.4. REPRÉSENTATIONS PAYSAGÈRES DANS LA SPHÈRE PUBLIQUE	78
1.2.6. ÉTAT DES LIEUX DE L'ÉOLIEN	46	1.4.4.1. CARTES POSTALES ANCIENNES	78
1.2.6.1. NOTIONS DE SATURATION	46	1.4.4.2. CARTES POSTALES RÉCENTES	80
1.2.6.2. SCHÉMA RÉGIONAL ÉOLIEN	46	1.4.4.3. ENQUÊTE DE PERCEPTION AUPRÈS DE LA POPULATION	80
1.2.6.3. PARCS ÉOLIENS SUR LE TERRITOIRE D'ÉTUDE	46	1.4.5. ÉVALUATION DE LA VALEUR PAYSAGÈRE DE L'AIRE RAPPROCHÉE	82
1.2.5. ÉVALUATION DE LA VALEUR PAYSAGÈRE DE L'AIRE ÉLOIGNÉE	48	1.4.5.1. PRÉGNANCE DE LA CHARPENTE PAYSAGÈRE	82
1.2.5.1. SCÉNOGRAPHIE DE LA CHARPENTE PAYSAGÈRE	48	1.4.5.2. LISIBILITÉ DE LA CHARPENTE PAYSAGÈRE	82
1.2.5.2. LISIBILITÉ DE LA CHARPENTE PAYSAGÈRE	48	1.4.5.3. VALEUR PAYSAGÈRE INSTITUTIONNELLE AU TITRE DU PATRIMOINE	82
1.2.5.3. FRÉQUENTATIONS ET REPRÉSENTATIONS PAYSAGÈRES (DANS LA SPHÈRE PUBLIQUE)	48	1.4.5.4. FRÉQUENTATIONS ET REPRÉSENTATIONS PAYSAGÈRES (DANS LA SPHÈRE PUBLIQUE)	82
1.2.5.4. CONCLUSION :	48	1.4.5.5. CONCLUSION :	82
1.2.7. SYNTHÈSE DES ENJEUX POTENTIELS À L'ÉCHELLE DE L'AIRE ÉLOIGNÉE	50	1.4.6. SYNTHÈSE DES ENJEUX POTENTIELS À L'ÉCHELLE DE L'AIRE RAPPROCHÉE	84
1.3. AIRE D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE	52	1.5. AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE	86
1.3.1. LES STRUCTURES PAYSAGÈRES	52	1.5.1. LES STRUCTURES PAYSAGÈRES	86
1.3.1.1. STRUCTURES GÉOMORPHOLOGIQUES	52	1.5.1.1. STRUCTURES GÉOMORPHOLOGIQUES	86
1.3.1.2. STRUCTURES ANTHROPIQUES	54	1.5.1.2. STRUCTURES ANTHROPIQUES	88
1.3.1.3. PRINCIPAUX MOTIFS SIGNIFIANTS	56	1.5.1.3. PRINCIPAUX MOTIFS SIGNIFIANTS	90
1.3.1.4. EFFETS PAYSAGERS	56	1.5.1.4. EFFETS PAYSAGERS	91
1.3.2. VALEURS INSTITUTIONNELLES ET PATRIMOINE	58	1.5.2. ÉVALUATION DE LA VALEUR PAYSAGÈRE DE L'AIRE IMMÉDIATE	92
1.3.2.1. MONUMENTS HISTORIQUES ET SITES CLASSÉS OU INSCRITS DE L'AIRE INTERMÉDIAIRE	58	1.5.2.1. PRÉGNANCE DE LA CHARPENTE PAYSAGÈRE	92
1.3.2.2. SITES EMBLÉMATIQUES DE L'AIRE INTERMÉDIAIRE	59	1.5.2.2. LISIBILITÉ DE LA CHARPENTE PAYSAGÈRE	92
1.3.3. REPRÉSENTATIONS PAYSAGÈRES DANS LA SPHÈRE PUBLIQUE	60	1.5.2.3. VALEUR PAYSAGÈRE INSTITUTIONNELLE AU TITRE DU PATRIMOINE	92
1.3.4. ÉVALUATION DE LA VALEUR PAYSAGÈRE DE L'AIRE INTERMÉDIAIRE	62	1.5.2.4. FRÉQUENTATIONS ET REPRÉSENTATIONS PAYSAGÈRES (DANS LA SPHÈRE PUBLIQUE)	92
		1.5.2.5. CONCLUSION :	92
		1.5.3. SYNTHÈSE DES ENJEUX POTENTIELS À L'ÉCHELLE DE L'AIRE IMMÉDIATE	94

1.1. DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE

«Chacune des aires d'études génère des problématiques paysagères et patrimoniales spécifiques, directement liées à la distance qui les sépare du parc éolien.»

Extrait du Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens.

L'étude adapte le propos et le degré de précision à mesure que l'on se rapproche du territoire d'implantation possible du projet.

L'aire d'étude éloignée s'étend sur un rayon de 20 km autour de l'emplacement possible du projet éolien. Une si grande distance est ici pertinente en raison de la position du projet à proximité des Monts d'Ambazac, qui constituent une structure paysagère à forte prégnance sur le territoire. Il s'agit, à cette échelle, de vérifier et de comprendre dans quel contexte paysager viendrait s'inscrire le projet au niveau départemental.

L'aire d'étude intermédiaire s'étend sur un rayon de 10 km autour de l'emplacement possible du projet éolien. Dans cette aire d'étude, les premières manifestations du projet dans le paysage sont interprétables à partir d'une lisibilité et d'une identification suffisamment précises des principales structures paysagères.

L'aire d'étude rapprochée s'étend sur un rayon de 4 km autour de la zone d'implantation potentielle du projet (ZIP). C'est à cette échelle de proximité que l'on étudie les interrelations du projet avec les espaces du quotidien et les perceptions des habitants, en particulier des villages de Le Buis, Saint-Symphorien-sur-Couze*, Saint-Pardoux* et Roussac*.

L'aire immédiate correspond aux abords immédiats de la **zone d'implantation potentielle (ZIP)**, zone d'implantation possible des machines. Elle correspond à une portion de territoire dont les habitations sont éloignées de 500 m ou plus. Quand cela est nécessaire, une aire de 500 m autour des éoliennes complètera la ZIP.

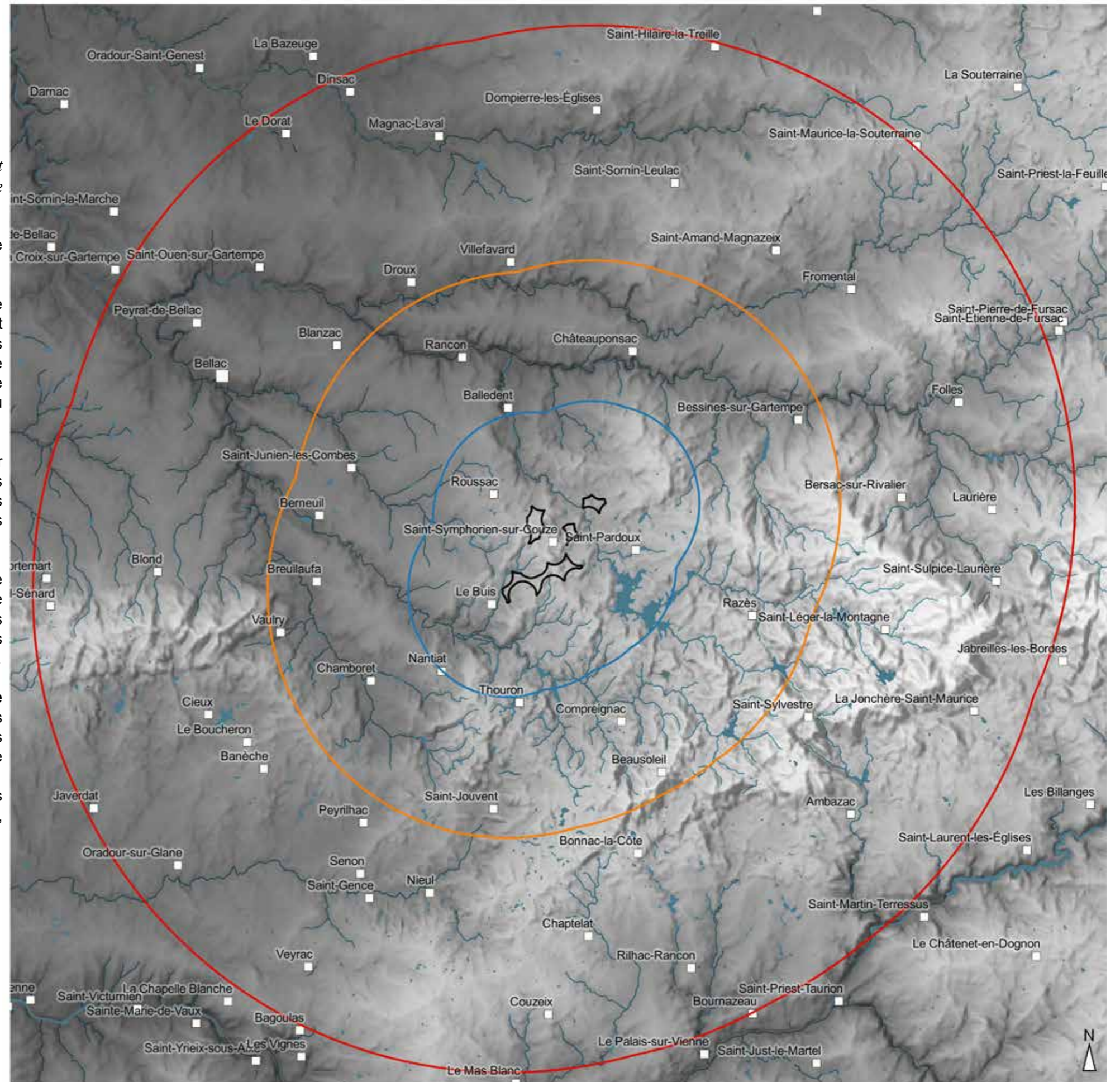
C'est l'aire où sont traités, au regard du paysage, les détails techniques du projet éolien tels que les chemins d'accès, le modelé des plateformes, l'architecture des postes de livraison et la couture à la trame végétale.

Légende

- AEL Aire éloignée (r.20km)
- AINT Aire intermédiaire (r.10 km)
- ARAP Aire rapprochée (r.4km)
- AIMM (Aire immédiate)
- Villes et villages
- Cours d'eau

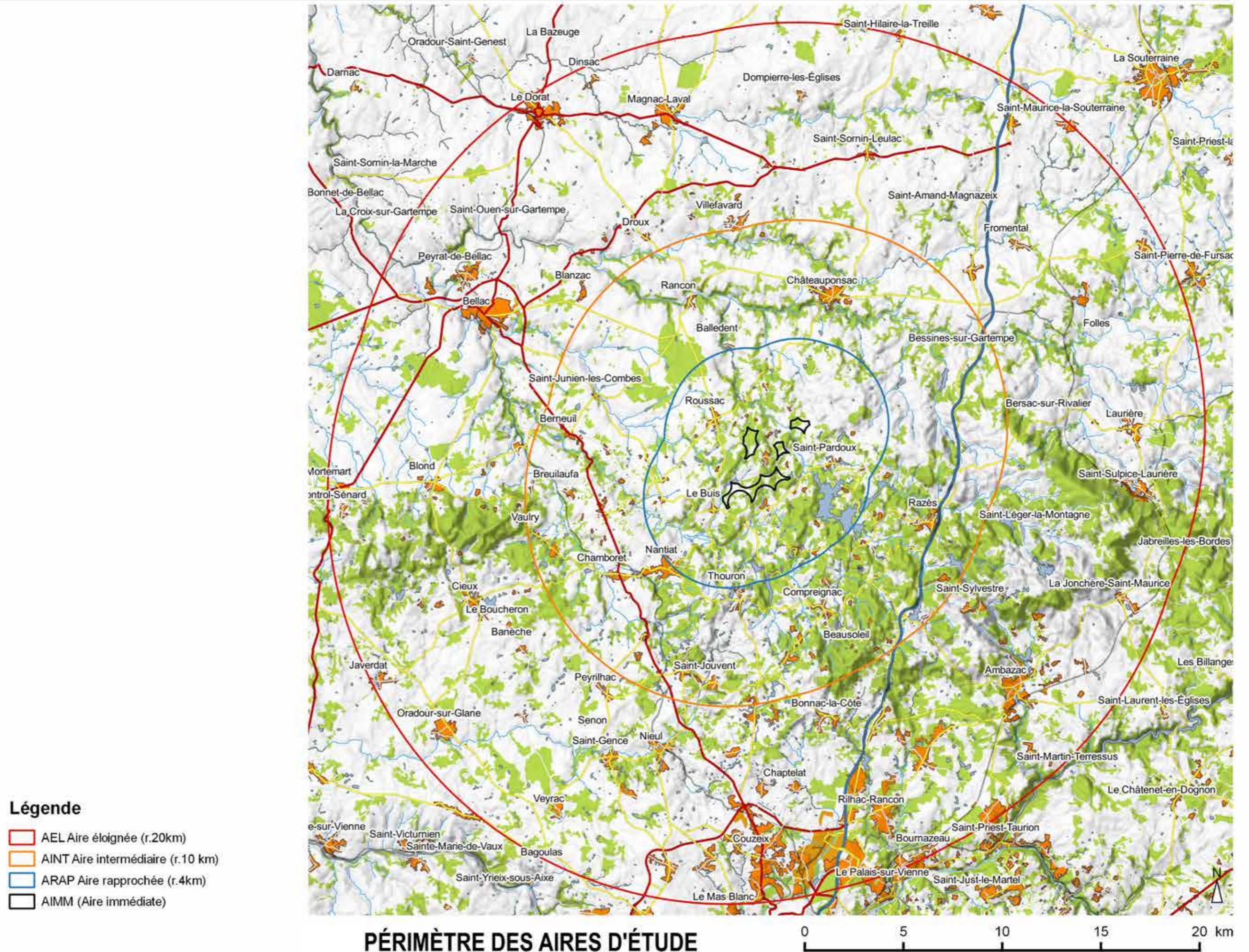
Relief

- 200
- 300
- 400
- 600



RELIEF DES AIRES D'ÉTUDE

* Commune nouvelle de Saint-Pardoux-le-Lac



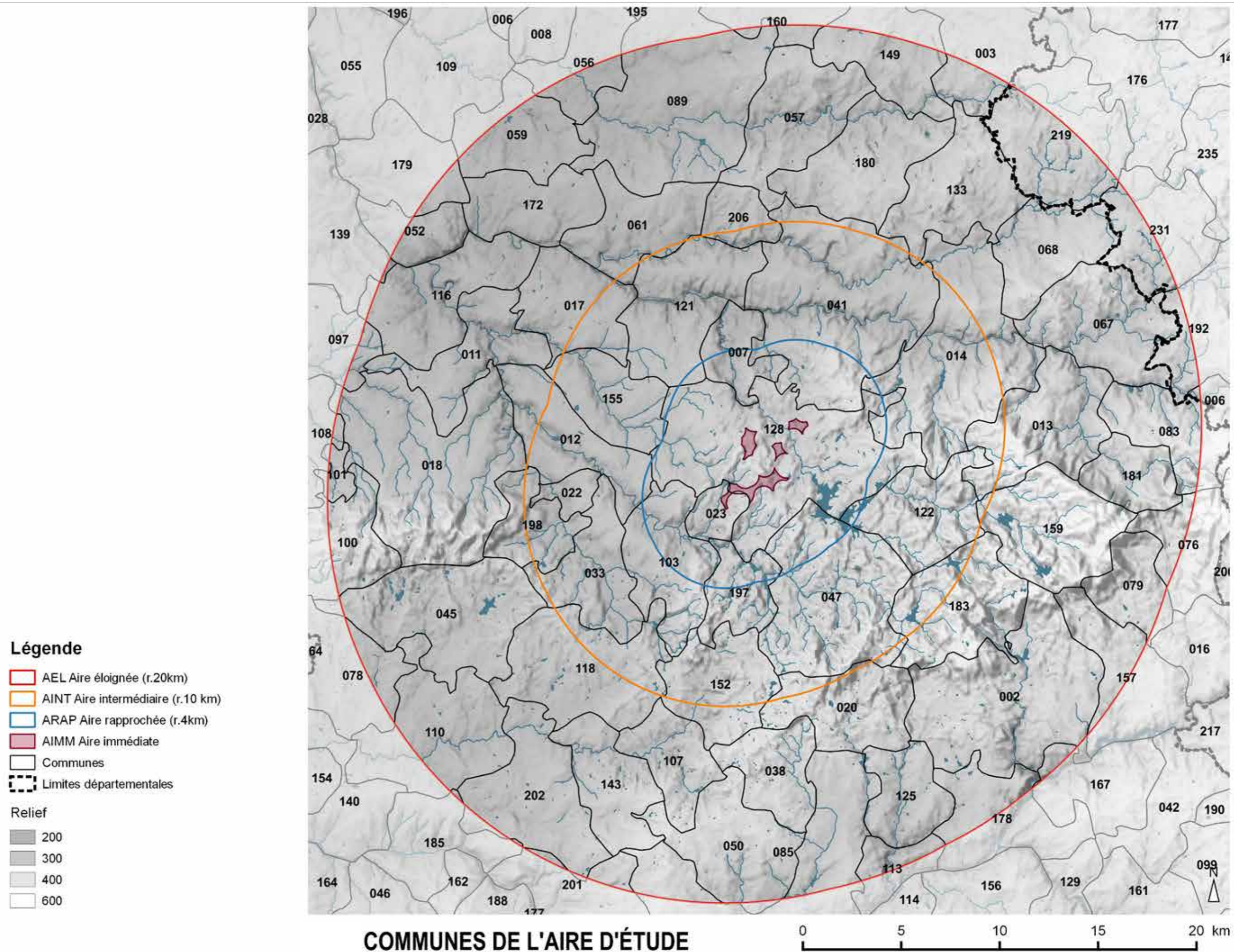
Liste des communes comprises dans le périmètre de l'aire d'étude, classées par ordre alphabétique. Dans l'étude, elles seront numérotées par leur code commune INSEE

DPT	CODE COMMUNE	COMMUNE
87	2	AMBAZAC
87	3	ARNAC-LA-POSTE
23	6	ARRENES
87	7	BALLEDENT
87	11	BELLAC
87	12	BERNEUIL
87	13	BERSAC-SUR-RIVALIER
87	14	BESSINES-SUR-GARTEMPE
87	17	BLANZAC
87	18	BLOND
87	20	BONNAC-LA-COTE
87	22	BREUILAUF
87	23	LE BUIS
87	33	CHAMBORET
87	38	CHAPTELAT
87	41	Châteauponsac
87	45	CIEUX
87	47	COMPREIGNAC
87	50	COUZEIX
87	52	LA CROIX-SUR-GARTEMPE
87	56	DINSAC
87	57	DOMPIERRE-LES-EGLISES
87	59	LE DORAT
87	61	DROUX
87	67	FOLLES
87	68	FROMENTAL
87	76	JABREILLES-LES-BORDES
87	78	JAVERDAT
87	79	LA JONCHERE-SAINTE MAURICE
87	83	LAURIERE

DPT	CODE COMMUNE	COMMUNE
87	85	LIMOGES
87	89	MAGNAC-LAVAL
87	97	MEZIERES-SUR-ISSOIRE
87	100	MONTROL-SENARD
87	101	MORTEMART
87	103	NANTIAT
87	107	NIEUL
87	108	NOUIC
87	110	ORADOUR-SUR-GLANE
87	113	LE PALAIS-SUR-VIENNE
87	116	PEYRAT-DE-BELLAC
87	118	PEYRILHAC
87	121	RANCON
87	122	RAZES
87	125	RILHAC-RANCON
87	128	SAINT-PARDOUX-LE-LAC
87	133	SAINT-AMAND-MAGNAZEIX
87	139	SAINT-BONNET-DE-BELLAC
23	192	SAINT-ETIENNE-DE-FURSAC
87	143	SAINT-GENCE
87	149	SAINT-HILAIRE-LA-TREILLE
87	152	SAINT-JOUVENT
87	155	SAINT-JUNIEN-LES-COMBES
87	157	SAINT-LAURENT-LES-EGLISES
87	159	SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE
87	160	SAINT-LEGER-MAGNAZEIX
87	167	SAINT-MARTIN-TERRESSUS
23	219	SAINT-MAURICE-LA-SOUTERRAINE
87	172	SAINT-OUEN-SUR-GARTEMPE
23	231	SAINT-PIERRE-DE-FURSAC

DPT	CODE COMMUNE	COMMUNE
87	178	SAINT-PRIEST-TAURION
87	179	SAINT-SORNIN-LA-MARCHE
87	180	SAINT-SORNIN-LEULAC
87	181	SAINT-SULPICE-LAURIERE
87	183	SAINT-SYLVESTRE
87	185	SAINT-VICTURNIEN
87	197	THOURON
87	198	VAULRY
87	201	VERNEUIL-SUR-VIENNE
87	202	VEYRAC
87	206	VILLEFAVARD

Nota : La commune nouvelle de Saint-Pardoux-le-Lac (n°128) est constituée de trois villages : Roussac, Saint-Symphorien-sur-Couze et Saint-Pardoux. (Fusion : 1er janvier 2019)



1.2. AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

1.2.1. UNITÉS PAYSAGÈRES ET DYNAMIQUES DU TERRITOIRE

1.2.1.1. INTRODUCTION AUX PAYSAGES DU LIMOUSIN

L'Atlas des Paysages du Limousin a cette particularité à la fois d'être un remarquable ouvrage scientifique de Géographie (véritable concentré de connaissances géographiques et patrimoniales, répertoriées, explicitées et cartographiées), et de classer ses paysages en tout premier lieu sur un registre plus strictement artistique, poétique et sensible : celui des ambiances.

Dans le cadre de cette étude seront concernés des territoires aux ambiances de «la Montagne» et aux ambiances de «la Campagne-Parc».

Cette formulation en termes d'ambiances, même si elle glisse et se fait rattraper par le «rationnel» du géographe, est néanmoins parfaitement à sa place dans un Atlas des Paysages.

Les paysages sont identifiés sur la base d'une sélection-élection d'éléments, de signes, souvent invisibles, néanmoins lus, interprétés et représentés. Ces éléments, devenus « motifs de Paysages », repris et portés par le regard public, lui permettent de reconnaître les paysages, ici, par exemple, les paysages de « la Montagne » ou de « la Campagne-Parc ».

Il faut rappeler que les paysages de « la Montagne » sont une «création culturelle» relativement récente, tout comme les paysages de « la Mer ». Les paysages de « la Campagne-Parc » sont eux aussi une création culturelle directement liée à la rencontre du concept de Paysage et de l'art des jardins (XVIII^{ème}-XIX^{ème} siècles). Les paysages de « la Campagne-Parc » trouvent leur origine dans la peinture et la littérature dès le XVII^{ème} siècle en Angleterre et ont influencé en profondeur la physionomie des campagnes de l'Europe occidentale jusqu'aux mutations du Plan Marshall au milieu du XX^{ème} siècle.

Il est certain que la campagne Limousine, avec ses modelés de reliefs, ses prairies, ses haies de bocages, ses arbres isolés remarquables et ses vaches, ressemble énormément à certaines œuvres de peintres anglais ou certains parcs paysagers ou romantiques des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles ainsi qu'à la campagne anglaise.

LES PAYSAGES DE LA MONTAGNE

1. Le plateau de Millevaches
2. Le plateau de la Courtine
3. Le massif des Monédières
4. Le pays de Vassivière
5. Le pays de Crocq / Felletin
6. Les hauts plateaux corrèziens
7. Les gorges de la Dordogne
8. La vallée de la Dordogne
9. La Xaintrie
10. Le massif de Guéret
- 11. Les monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud**
12. Le mont Gargan
13. Le massif de Toulx-Sainte-Croix
- 14. Les monts de Blond**
15. Les monts de Châlus
16. Les monts de Fayat

LES PAYSAGES DE CAMPAGNE-PARC

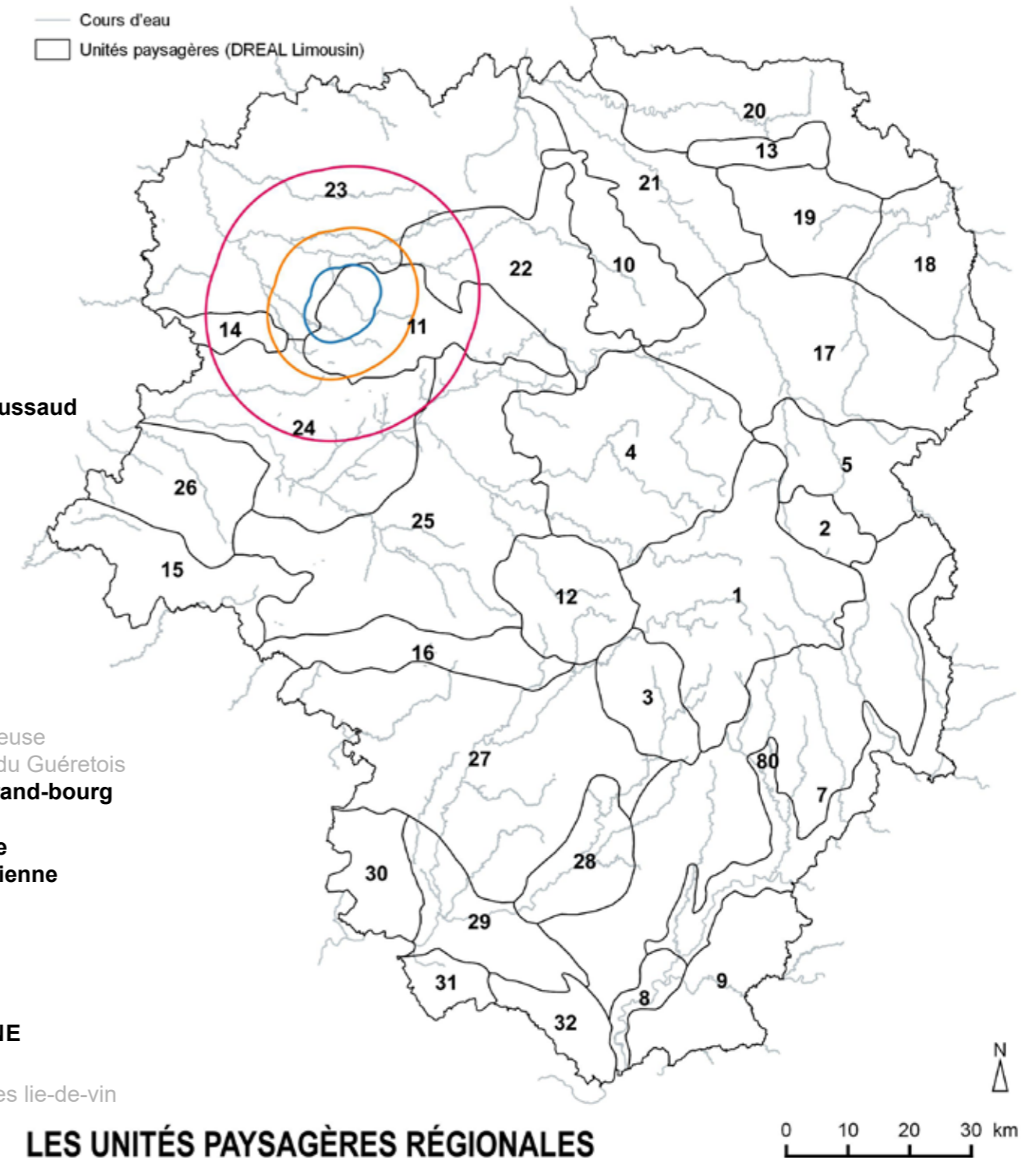
17. Les collines d'Aubusson / Bellegarde
18. La Basse Combraille
19. Le bassin de Gouzou
20. Le Bas-Berry et la vallée de la Petite Creuse
21. Les gorges de la Creuse et les collines du Guéretois
- 22. Le plateau de Bénévent-l'Abbaye / Grand-bourg**
- 23. La Basse-Marche**
- 24. Limoges et sa campagne résidentielle**
- 25. Les collines limousines de Briance-Vienne**
26. Le plateau de Rochechouart
27. Le plateau d'Uzerche
28. La campagne résidentielle de Tulle

LES PAYSAGES DE LA MARGE AQUITAINE

29. Brive et ses environs
30. Le pays des buttes calcaires et des terres lie-de-vin
31. Le causse corrèzien
32. Le bassin de Meyssac

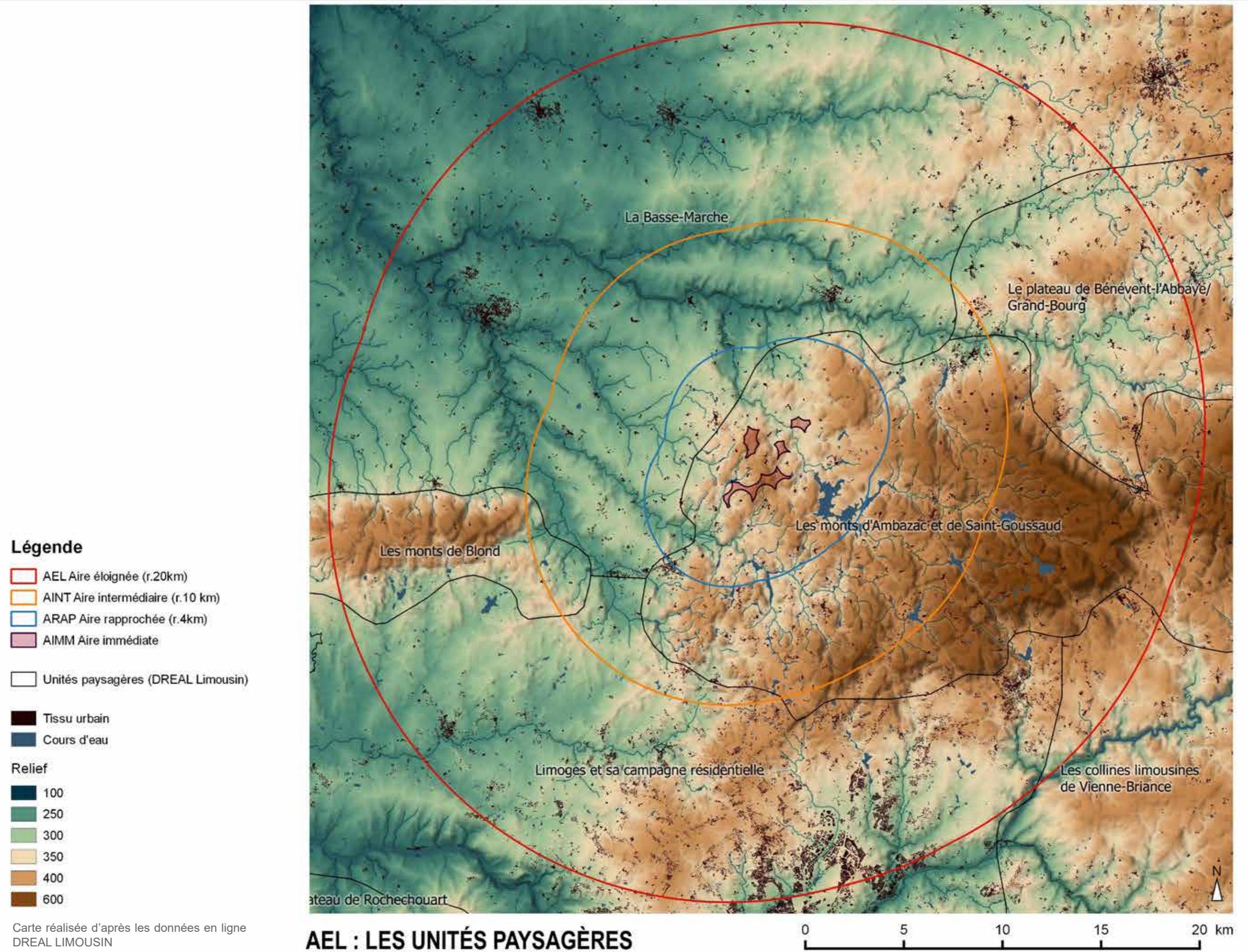
Légende

- AEL Aire éloignée (r.20km)
- AINT Aire intermédiaire (r.10 km)
- ARAP Aire rapprochée (r.4km)
- Cours d'eau
- Unités paysagères (DREAL Limousin)



LES UNITÉS PAYSAGÈRES RÉGIONALES

Carte réalisée d'après les données en ligne
DREAL LIMOUSIN

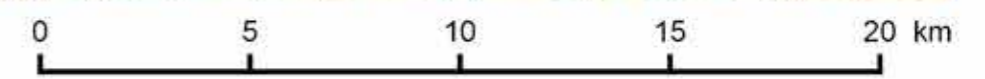


Légende

- AEL Aire éloignée (r.20km)
- AINT Aire intermédiaire (r.10 km)
- ARAP Aire rapprochée (r.4km)
- AIMM Aire immédiate
- Unités paysagères (DREAL Limousin)
- Tissu urbain
- Cours d'eau
- Relief**
- 100
- 250
- 300
- 350
- 400
- 600

Carte réalisée d'après les données en ligne DREAL LIMOUSIN

AEL : LES UNITÉS PAYSAGÈRES



1.2.1.2. LES UNITÉS PAYSAGÈRES DE L'ATLAS DES PAYSAGES DU LIMOUSIN

Les aires d'études de ce dossier recouvrent tout ou partie de six unités paysagères telles que définies et cartographiées dans l'Atlas des Paysages du Limousin, à savoir :

Parmi les **paysages de la Montagne** :

- Les monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud,
- Les monts de Blond

«Les îlots montagneux.

A l'écart de la montagne limousine proprement dite, des îlots montagneux émergent à la manière de dos de baleines au-dessus des plateaux qui les entourent (...).

Par leurs altitudes qui varient de 500 à plus de 700 mètres et à cause des roches granitiques qui affleurent, ils développent des ambiances montagnardes, nettement distinctes de celles de la campagne environnante. Ce sont, en quelque sorte, les avant-postes de la montagne limousine.»

Extrait de : Atlas des Paysages du Limousin

«Situés au cœur des "îlots" montagneux, les sites doivent leur caractère pittoresque à la combinaison harmonieuse d'éléments variés tels que :

- des chaos rocheux,
- des alvéoles tourbeux,
- des landes à bruyère et à genévriers,
- des châtaigneraies,
- des panoramas,
- des étangs anciens,
- des murets de pierres sèches,
- un patrimoine architectural, vernaculaire et historique riche,
- des hameaux et villages dont la majorité des constructions date de la fin du XVIIIe siècle ou du XIXe ; des bâtiments homogènes peu remaniés ; cet habitat possède des caractéristiques "montagnardes" (constructions compactes, maisons massives accrochées à la pente avec un nombre limité d'ouvertures de petites dimensions).»

Extrait de : Atlas des Paysages du Limousin

Parmi les **paysages de la Campagne-Parc** :

- La Basse-Marche,
- Le plateau de Bénévent-l'Abbaye / Grand-bourg,
- Limoges et sa campagne résidentielle,
- Les collines limousines de Briance-Vienne.

«Les formes du relief sont plus douces, les espaces ouverts plus nombreux, le manteau forestier plus réduit, les matériaux dans les constructions plus diversifiés et surtout les espaces plus habités. Il se dégage de cette campagne-parc, à l'image de certaines campagnes anglaises, un équilibre harmonieux entre les espaces en herbe, les bosquets et les arbres isolés.»

Extrait de : Atlas des Paysages du Limousin

«Au nord-ouest de la région, le plateau de la Basse-Marche forme clairement un paysage particulier. Il se distingue des pays sédimentaires et calcaires de l'Indre et de la Vienne par son occupation des sols en pâture et son bocage. C'est un des rares plateaux de la région qui présente de vrais espaces plans sur de grandes superficies. Partout, néanmoins, il est creusé de vallées profondes qui agrémentent le paysage, s'accompagnent sur leurs flancs d'un élégant bocage et accueillent sur les sites escarpés les bourgs et les villages principaux de Basse Marche: Le Dorat, Bellac, Châteauponsac, ...»

Extrait de : Atlas des Paysages du Limousin

Trois unités paysagères seront plus évoquées que les autres dans cette étude, soit parce que les futures implantations s'y situent, soit parce qu'elles pourront y être très prégnantes. Il s'agit des monts d'Ambazac, des monts de Blond et de la Basse-Marche.

Les monts d'Ambazac :

«Au nord de Limoges, les monts d'Ambazac, qui culminent à 701 mètres au signal de Sauvagnac, se prolongent vers l'est par le massif de Saint-Goussaud (697 mètres). L'ensemble domine nettement, surtout au nord et à l'est, la campagne alentour, formant, de loin, une ligne d'horizon bleutée et arrondie et, de près, des abrupts qui structurent le paysage. On retrouve dans ces hauteurs les caractéristiques de la montagne limousine granitique : une succession de puys aux formes arrondies et de dépressions alvéolaires larges et humides où se sont formées des tourbières, l'ensemble constituant un véritable dédale largement colonisé par la forêt ; le bocage pur est rare ; l'agriculture se réduit à des clairières aux bords flous. Le cloisonnement du paysage est amplifié par la trame forestière. Dans les monts d'Ambazac, des lacs artificiels émaillent çà et là l'espace, le plus vaste et le plus connu étant celui de Saint-Pardoux, largement investi par les Limougeaux et les touristes à la belle saison. Des empreintes de mines d'uranium et de carrières à ciel ouvert subsistent ; certaines ont été remodelées et d'autres ont été noyées par des remontées d'eau. On les remarque également aux déverses stériles revégétalisées.»

Extrait de : Atlas des Paysages du Limousin

Différents effets paysagers mettent en scène cette unité paysagère :

- effet d'horizon et d'annonce : les monts d'Ambazac présentent une belle unité assez compacte en avant poste du Massif Central ;
- effet de progression altimétrique douce d'ouest en est dans l'interfluve de la Gartempe et du Vincou que pointe Bellac ;
- effet de rupture plus tranchée par rapport aux plateaux qui l'entourent sur les versants nord et sud-est, mettant en scène la vallée du Taurion ;
- effet de contre-plongée et d'amplification depuis les villes au pied des reliefs comme Ambazac ;
- effet de densité et d'enchaînement dans les reliefs successifs découpés, très occupés par les bois dont le vélum est omniprésent ;
- effet d'homogénéité d'image avec un vocabulaire montagnard et rural présent sur l'ensemble du site à part quelques axes routiers et autoroutiers à l'image plus urbaine.



Un patchwork d'essences sylvoles, des feuillus aux conifères, D44 entre Razès et St-Sylvestre



Des pentes et des sommets boisés, des vallées plus ouvertes, environs d'Ambazac



Etangs et lacs artificiels au coeur des bois, abords de l'étang de Gouillet, St Sylvestre



Ambazac, au pied des monts

Les monts de Blond :

«Les Monts de Blond forment une petite “montagne” isolée, au nord-ouest de Limoges. Bien qu'ils culminent modestement à 515 mètres d'altitude (vers Bachellerie), ils dominent nettement la campagne alentour qui ondule entre 250 et 300 mètres.

Les Monts de Blond sont aujourd'hui largement couverts de forêts, taillis de chênes et de châtaigniers auxquels se mêlent des replantations de chênes rouges d'Amérique, Douglas, etc. Ces boisements occultent souvent les vues lointaines. Ils recouvrent des pentes cultivées depuis des centaines d'années aux parcelles bordées de banquettes, mais seuls les murets de pierres sèches témoignent encore de cet effort de mise en valeur. Les frondaisons drapent pudiquement des sites précieux comme les étangs, les chaos de boules et les mégalithes.

Plusieurs villages ont profité de l'appui offert par les pentes pour s'implanter à leur pied : Vaulry, Montrou-Sénard... Seuls de petits hameaux compacts aux caractères montagnards se dispersent dans le cœur des monts de Blond. L'activité agricole se limite à quelques clairières dans la partie centrale (pâtures à bovins et ovins) ; elle est plus abondante dans la périphérie immédiate.»

Extrait de : Atlas des Paysages du Limousin

Différents effets paysagers sont produits par les monts de Blond :

- effet de signal et de concentration : par ses reliefs marqués, les monts de Blond représentent une entité singulière très différenciée des plateaux alentours, avec un relief facilement identifiable. Il agit comme un marqueur et fait point de repère ;
- effet de rupture bien nette entre le plateau de la Basse-Marche et les monts de Blond ;
- effet de tension entre les monts de Blond et les monts d'Ambazac, deux contreforts ouest du Massif Central qui se font écho ;
- effet de mise en perspective de la Basse-Marche et de distanciation entre les monts de Blond et la zone d'étude ;
- effet d'amplification du relief depuis les villes à leur pied ;
- effet d'homogénéité d'image avec un vocabulaire naturel montagnard.



Point de vue depuis la chapelle de Vaulry, Monts de Blond



Le relief bien discernable des monts de Blond depuis la Basse-Marche, entre le Buis et Breuilaufa

La Basse-Marche :

«Au nord de la Haute-Vienne, le plateau de la Basse-Marche occupe un vaste rectangle d'environ 70 km de long pour 30 km de large. Bien aplani, à une cote moyenne de 250 mètres d'altitude, en particulier à l'est autour du Dorat, il ne développe des reliefs qu'en creux, à la faveur des rivières qui traversent le plateau d'est en ouest : la Brame, la Semme, la Couze, la Bazine, la Glayeule, le Vincou, l'Issoire, le Benaize, la Sedelle et la plus importante d'entre elles : la Gartempe. C'est à la faveur de ces inflexions que se révèle la composition bocagère du paysage, marquée par des haies taillées et des arbres aujourd'hui souvent en port libre. Certains de ces arbres "quittent" les bords des parcelles et des routes pour s'épanouir en plein champ, témoignant alors le plus souvent d'une ancienne limite de parcelle. L'élevage est aujourd'hui nettement dominant, même si tel n'a pas toujours été le cas dans l'histoire, faisant de la Basse-Marche un pays vert. Sur les pentes des cours d'eau, le paysage qui se dessine est finalement celui d'un bocage devenant une campagne-parc élégante. Les cours d'eau eux-mêmes ne manquent pas d'attrait. Ils contournent les obstacles granitiques et s'animent au contact des blocs rocheux qui les parsèment. Entre les vallées, les interfluvies très plans et larges de quelques kilomètres doivent leurs sols acides et hydromorphes aux héritages des dépôts alluviaux tertiaires. Là, le paysage est marqué par un bocage qui s'effiloche et par l'élevage ovin et bovin. Les grands arbres, chênes le plus souvent, présents en limite de parcelles ou dans les pâtures, contribuent à animer le paysage. Quelques landes de type brandes subsistent au contact de la Brenne. Dans ce bocage de la Basse-Marche, la perception du paysage varie finalement du tout au tout selon que les routes suivent les replats monotones du plateau ou qu'elles franchissent les vallées.»

Extrait de : Atlas des Paysages du Limousin

La Basse-Marche présente divers effets paysagers la mettant en scène depuis la zone d'étude :

- effets de rebonds : L'oeil vagabonde sans cesse d'un élément de détail à un autre. Les aplats du relief sont rythmés par des surprises ponctuelles (champ cultivé, étang, ferme, cours d'eau...);
- effets de prolongement et de cadrage créé par le bocage et sa succession de plans ;
- effets de densité et d'homogénéité d'image liée à la campagne bocagère ;
- effets de ruptures nettes et de surprise quand des vallées encaissées apparaissent et cadrent sur un village en belvédère ;
- effet de distanciation et de contraste entre le plateau sans reliefs marqués de la Basse-Marche et les monts du Limousin qui sont mis à distance ;
- effet de contraste d'image et de scénographie entre une image agricole et une image très pittoresque d'un parc soigné, jardiné à l'anglaise, où des éléments semblent disposés pour surprendre le spectateur.



Un vallonnement doux, des espaces ouverts encadrés de bocage, aux alentours de St-Junien-les-Combes



Alternance de bois et d'espaces ouverts, prairies d'élevage et étangs nombreux, D5 à l'ouest de Compreignac



Villages mis en scène au détour d'un bosquet, St-Junien-les-Combes



Fermes isolées et villages groupés, au nord de St-Junien-les-Combes

1.2.2. LES STRUCTURES PAYSAGÈRES

1.2.2.1. STRUCTURES GÉOMORPHOLOGIQUES

La dimension naturelle est abordée avant tout par la géomorphologie. L'identité paysagère se fonde sur une charpente géographique lisible, c'est à dire perceptible et compréhensible.

Nous retiendrons également les caractères principaux des unités paysagères décrites dans l'Atlas des Paysages du Limousin qui sont illustrés dans notre aire d'étude.

«Ce n'est pas dans un relief puissant et contrasté qu'il faut rechercher l'âme du paysage limousin : au contraire, tout est ici douceur et nuances subtiles loin des excès de toutes sortes. Certes, le langage commun emploie le terme de "montagne" pour désigner les points les plus hauts, mais il est inutile de rechercher des pics élevés, de grands versants pentus ou de larges vallées. Tout au plus, quelques abrupts un peu rigides et des vallées profondes qui localement structurent l'espace ; partout ailleurs, de longs plateaux façonnés de vallons ouverts et de collines aux versants convexes .

Les plateaux ne sont jamais de simples plans inclinés : partout attirent l'œil bosses, creux, ruptures de pentes, rochers et ruisseaux. C'est dans la répétition à l'envi de ces formes, elles-mêmes découpées par des détails encore plus nombreux que réside en partie l'âme du paysage limousin; l'impression de désordre est forte, le charme naît de l'équilibre dans l'agencement de ces formes. Cela d'autant plus que l'agriculture a longtemps calqué l'armature de ces terroirs sur cette diversité naturelle. Mais le vrai caractère du paysage limousin, c'est celui des formes d'échelle moyenne, celles qui arment les paysages du quotidien : collines, vallons et vallées. Ces formes ont été sculptées beaucoup plus récemment, durant l'ère quaternaire, c'est-à-dire lors des deux derniers millions d'années, sous des climats alternativement tempérés et froids.»

Extrait de : Atlas des Paysages du Limousin

Considérant le paysage à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, et non plus à l'échelle du Département de la Creuse ou de la Région Limousin, nous distinguons les structures géomorphologiques suivantes :

Au centre de l'aire d'étude :

- la vallée de la Couze,
- le bassin de St-Pardoux,
- la vallée de la Gartempe,
- la vallée du Vincou,
- la vallée de la Glayeule,
- la vallée de la Semme,
- les monts d'Ambazac

Sur les marges de l'aire d'étude :

- les monts de Blond,
- la vallée de la Glane,
- la vallée de la Brame,
- la vallée de la Vienne,

Ces structures paysagères illustrent la famille des paysages des reliefs (massifs, monts, collines...) et la famille des paysages de l'eau (vallées, vallons...).

Afin d'appréhender ce que nous retenons des caractères paysager de ces grandes structures géomorphologiques, nous pouvons citer les propos de Gilles Clément et Jacques Fontanille dans les extraits suivants, cités dans l'Atlas des Paysages du Limousin. Ces extraits correspondent très bien aux paysages de notre aire globale d'étude.

« Voyager en Limousin, c'est investir un relief doux mais consistant où le regard, envoyé d'une colline à l'autre par d'inépuisables rebonds, atteint la montagne sans s'en apercevoir.

La montagne n'est jamais haute. C'est une ondulation supplémentaire d'où il est envisageable d'embrasser le territoire par temps clair. On distingue alors l'essentiel d'une composition réglée au hasard du partage entre pâture et forêt [...] »

Extrait de : Atlas des Paysages du Limousin

Gilles Clément (Paysagiste DPLG, Jardinier paysagiste) - Ombres et Lumières en Limousin

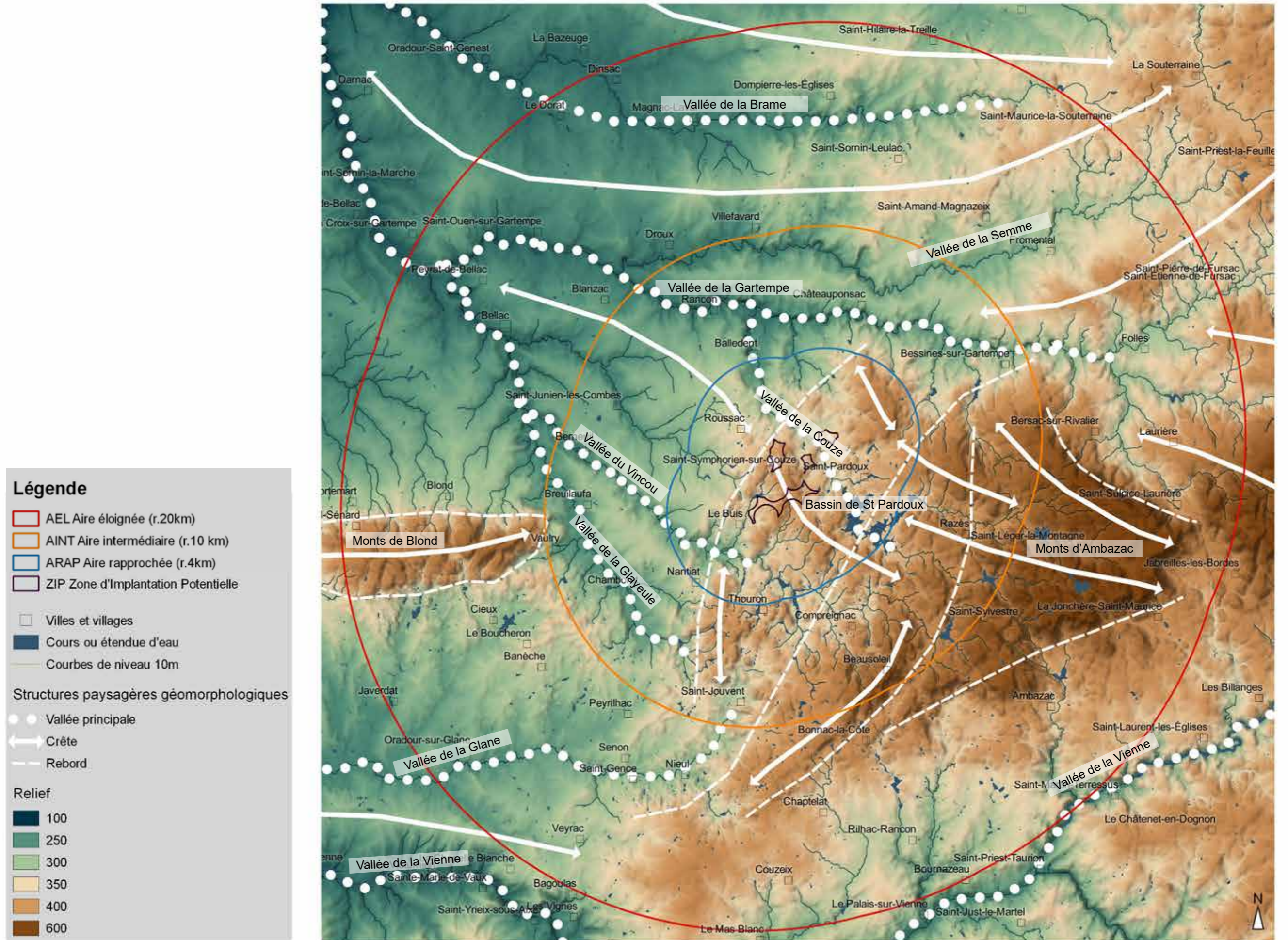
« La diversité des sites interdit d'une certaine manière la formation d'une image abstraite, constante et stéréotypée du paysage limousin : en chaque site, le paysage est à reconstruire ; les ruptures du point de vue obligent l'observateur à reprendre position, à recomposer son système de repères, et à redéfinir à chaque fois ses échelles de distance et de profondeur ; la labilité des matières atmosphériques et l'imprévisible qualité des lumières transforment enfin les espaces vides, les intervalles apparemment inoccupés en une chair vive et irréductiblement singulière : tout concourt ici à nous faire vivre ce fugitif saisissement qui émane du lieu. »

Extrait de : Atlas des Paysages du Limousin

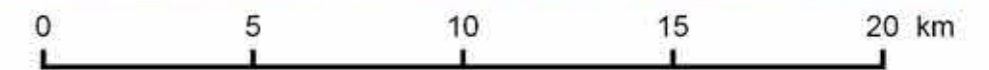
Jacques Fontanille - Lumières en Limousin

En effet, dans l'aire d'étude éloignée, «la montagne n'est jamais haute», mais le jeu des reliefs est suffisamment ample pour tout à coup donner à voir loin, puis tout aussi promptement faire disparaître les lointains et plonger l'observateur dans le détail niché au creux d'un vallon, d'une haie ou d'un bois.

En effet, dans ces paysages aussi, «tout concourt ici à nous faire vivre ce fugitif saisissement qui émane du lieu». La diversité changeante des mises en situations, des scénographies des espaces, des échelles, des repères, des éclairages, des phénomènes météorologiques et ainsi des paysages susceptibles d'être perçus est notamment liée au modelé extrêmement fragmenté des reliefs sous une apparente et trompeuse homogénéité.



AEL : STRUCTURES GÉOMORPHOLOGIQUES



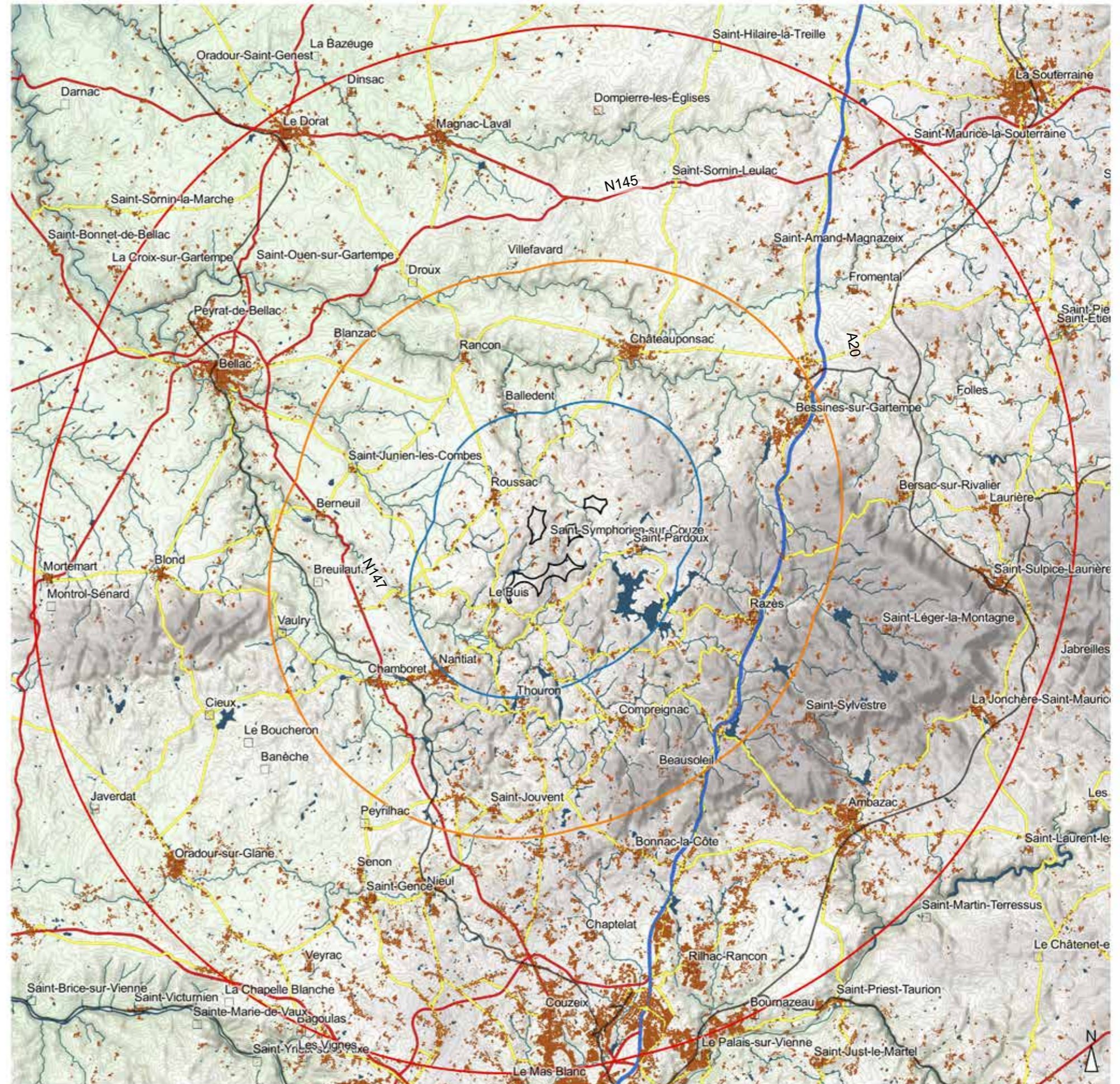
1.2.2.2. STRUCTURES ANTHROPIQUES

Le site d'étude est encadré par quelques voies d'importance dans l'aire éloignée : l'autoroute A20, reliant Paris à Limoges, de direction nord/sud, passe à l'est de la ZIP, au travers des reliefs des monts d'Ambazac. La N 147 est également l'une des routes rayonnant depuis Limoges. Elle la lie à Bellac, et passe à l'ouest de la ZIP étudiée. Elle suit la vallée du Vincou. La N 145 traverse également l'aire d'étude d'est en ouest, au nord de la zone étudiée, en reliant Bellac à La Souterraine.

La vallée de la Glayeule est aussi le lieu de passage d'une voie de chemin de fer. Une autre voie ferrée, à l'est, contourne les monts d'Ambazac. Elle dessert les bourgs situés au pieds des reliefs.

Limoges, capitale historique du Limousin, est située à la limite Sud de l'aire éloignée, sur la Vienne. L'agglomération de Limoges s'étend entre la Glane et la Vienne. Les gros bourgs sont situés soit sur les cours d'eau qui traversent la zone d'étude, soit au pied des reliefs importants. Les villes formant les nœuds de circulation se situent toutes aux bords des rivières : Oradour-sur-Glane sur la Glane au sud, La Souterraine, Magnac-Laval, Le Dorat sur la Brame au nord, Bessines-sur-Gartempe, Châteauponsac et Bellac sur la Gartempe. D'autres bourgs se sont développés au pied des reliefs : Blond et Mortemart contre les monts de Blond, Ambazac, Bonnac-la-Côte, La Jonchère-St-Maurice, St-Sulpice-Laurière, Bersac-sur-Rivalier, Bessines-sur-Gartempe au pied des monts d'Ambazac.

De nombreux villages et d'encore plus nombreux hameaux sont, depuis les temps anciens, régulièrement distribués et implantés en accord avec les structures des reliefs. On s'étonnera de voir combien la trame viaire et les implantations anciennes on remarquablement dialogué avec les logiques des vallons et des monts, des rebords et des terrasses de la géographie. On regrettera dans le même temps les accrocs portés à ces logiques qui, bien que souvent masqués par la luxuriance de la végétation, pénalisent la lecture et l'appréhension du sens profond des lieux.



Légende

- | | |
|----------------------------------|-----------------------|
| AEL Aire éloignée (r.20km) | Tissu urbain |
| AINT Aire intermédiaire (r.10km) | Relief |
| ARAP Aire rapprochée (r.4km) | 100 |
| AIMM Aire immédiate | 200 |
| Routes | 350 |
| Autoroute | 500 |
| Route principale | Courbes de niveau 10m |
| Route secondaire | Eau |
| Voies ferrées | |

AEL : STRUCTURES PAYSAGÈRES ANTHROPIQUES



1.2.2.3. PRINCIPAUX MOTIFS SIGNIFIANTS

La forêt et les bois donnent l'impression d'être omniprésents sur les territoires de l'étude, relayés dans la Basse-Marche par des structures bocagères délimitant le parcellaire agricole.

Les bois et la forêt dessinent nettement les monts d'Ambazac et de Blond où ils sont omniprésents. Les parcelles forestières conduites en mélange de futaie de feuillus et de taillis alternent avec des futaies de conifères. Les bois occupent les reliefs et les plateaux, le plus souvent et le plus densément les ubacs, à l'ombre. Ils nappent, calfeutrent et occultent les pentes. Ils les débordent souvent, dans un parcellaire au découpage complexe, jusqu'à diminuer la lisibilité des structures de reliefs qui les portent. Dans les espaces moins boisés, la végétation est concentrée dans les fonds de vallons qu'occupent les ripisylves, la vallée de la Gartempe est ainsi facilement identifiable.

Sertis dans ces pleins que sont les forêts, les bois et les haies du bocage, un patchwork de prairies et de champs habillé, parfois lourdement, les modelés des reliefs, conférant à l'horizon des monts et des collines une unité qui, parfois, tend à l'uniformité. Les monts d'Ambazac, à dominante d'élevage, font place en douceur à l'ouest à la Basse-Marche, où les prairies laissent parfois la place aux cultures céréalières et aux parcelles de plus grandes dimensions.

A cette échelle, les motifs sont nombreux mais certains lieux remarquables sont plus reconnus que d'autres : c'est le cas de certains bourgs (Oradour-sur-Glane ou Le Dorat), certains sites naturels comme les tourbières des Duges ou les concentrations de roches remarquables («pierres branlantes»), des ouvrages d'art (le Viaduc de Rocherolles) ou les anciennes mines d'uranium qui marquent l'histoire des lieux aux environs de Bessines-sur-Gartempe.

1.2.2.4. EFFETS PAYSAGERS

A l'échelle de l'aire éloignée, les structures paysagères les plus prégnantes sont les structures de reliefs et les grandes structures de la végétation telles que les forêts, les bois, le bocage. La prégnance urbaine se fait beaucoup plus sentir en périphérie de Limoges. L'habitat comme les voies de communications, y compris l'autoroute, même s'il sont visibles, restent globalement dilués à cette échelle.

Les rapports de forme, d'image et de sens entre les structures paysagères à l'échelle de l'aire éloignée produisent divers effets paysagers :

- Rapports plastiques :

Les premiers reliefs du Massif Central organisent une dynamique générale ouest / est, avec une gradation altimétrique et un effet de progression et de contraste entre les plateaux et les monts du Limousin. Les monts de Blond en forment le premier signal, les monts d'Ambazac le second. Ces deux reliefs succèdent aux plateaux bas au sud et à l'ouest. Les reliefs sont présents mais assez peu affirmés, avec un effet d'enchaînement par une succession de collines boisées et une atmosphère de «petite montagne». La végétation dense produit des effets de masse et de densité. Les vallées et les cours d'eau, d'importance moyenne, se remarquent peu.

- Rapports d'image :

Il y a un contraste d'image entre le sud de l'aire d'étude accueillant Limoges et sa périphérie et le reste de l'aire beaucoup plus rurale, avec une image montagnarde et rurale.

On trouve aussi une opposition d'image entre les plateaux, images de la «campagne-parc», jardinés et verdoyants, et l'image plus naturelle des reliefs.

Sinon, l'image de l'aire d'étude est dans l'ensemble assez homogène, celle d'une «campagne limousine» où la forêt, les prés et les étangs occupent une place importante, et où l'imaginaire produit est celui d'un territoire agricole et naturel, assez pauvre, un peu à l'écart du monde.

- Rapports de sens :

Les rapports de sens sont assez unifiés sur le territoire, avec des effets de prolongement du paysage plus global de la campagne limousine. Le socle granitique en est le premier marqueur ; des effets de rappel et d'écho sont produits entre les monts granitiques à l'est et les dernières éminences sur l'aire d'étude.

Une dynamique nord / sud se distingue également sur le territoire, avec un effet d'attraction autour de Limoges.



Légende

- AEL Aire éloignée (r.20km)
- AINT Aire intermédiaire (r.10km)
- ARAP Aire rapprochée (r.4km)
- AIMM Aire immédiate
- Tissu urbain
- Etang - Cours d'eau
- Forêt
- Lieu remarquable

Parcellaire agricole

- Blé
- Maïs
- Tournesol
- Prairies

Relief

- 150
- 350
- 500

AEL : PRINCIPAUX MOTIFS SIGNIFIANTS



1.2.3. VALEUR PAYSAGÈRE INSTITUTIONNELLE ET PATRIMOINE

1.2.3.1. MONUMENTS HISTORIQUES CLASSÉS OU INSCRITS DE L'AIRE ÉLOIGNÉE

Monuments historiques:

Un monument historique est un immeuble ou un objet qui, comme l'indique le code du patrimoine, «présente un intérêt public du point de vue de l'histoire ou de l'art» et à ce titre bénéficie d'une protection juridique. (Article L621-1) Il existe deux types de protection : Le classement qui s'applique aux édifices présentant un intérêt majeur et l'inscription qui protège les édifices d'intérêt régional.

N°	COMMUNES	MONUMENTS HISTORIQUES
2	Ambazac	Dolmen du Bois de la Lieue (c)
2	Ambazac	Grange du Coudieré ayant dépendu de l'abbaye
2	Ambazac	Domaine de Montméry (c)
11	Bellac	Eglise de l'Assomption de la Très-Ste-Vier
11	Bellac	Vieux pont sur le Vincou
11	Bellac	Hôtel XVIIIème
12	Berneuil	Dolmen de la Borderie (c)
12	Berneuil	Dolmen de la Lue
13	Bersac-sur-Rivalier	Eglise de la Nativité-de-la-très-Ste-Vierge (c)
13	Bersac-sur-Rivalier	Château de Chambon
14	Bessines-s-Gartempe	Croix de Morterolles
18	Blond	Vestiges Gallo-Romains (c)
18	Blond	Eglise de l'Ordination de Saint-Martin
45	Cieux	Menhir d'Arnac
45	Cieux	Chapelle du Bois du Rat
50	Couzeix	Château du Mas de l'Age
57	Dompierre-les-Eglises	Clocher de l'église St Pierre et St Paul
57	Dompierre-les-Eglises	Château de Dompierre
67	Folles	Dolmen du Monteil (c)
67	Folles	Eglise Saint-Blaise
68	Fromental	Dolmen de Bagnol (c)
68	Fromental	Menhir des Fichades (c)
68	Fromental	Source du château de Fromental (c)
68	Fromental	Château de Fromental (c)

N°	COMMUNES	MONUMENTS HISTORIQUES
76	Jabreilles-les-Bordes	Oppidum lieu-dit Le Châtelard
78	Javerdat	Menhir du Pic
83	Laurière	Calvaire de Saint Michel (c)
59	Le Dorat	Porte Bergère (c)
59	Le Dorat	Collégiale Saint-Pierre-ès-Liens (c)
59	Le Dorat	Ancien hospice de Grandchamp
59	Le Dorat	Hôtel de la Pouge
85	Limoges	Substructions gallo-romaines "Uzurat" (c)
85	Limoges	Croix de Beaune les Mines (c)
85	Limoges	Château de Beauvais (c)
85	Limoges	Eglise de Beaune-les-Mines
85	Limoges	Château des Essarts
89	Magnac Laval	Eglise Saint Maximin
100	Montrol Senard	Croix (c)
100	Montrol Senard	Croix hosannière avec sa tribune (c)
100	Montrol-Senard	Chapelle des Morts (c)
100	Montrol-Senard	Eglise Paroissiale Saint-Julien
101	Mortemart	Motte Féodale au lieu-dit "Le Sénéchal" (c)
101	Mortemart	Château des Ducs et ses douves
101	Mortemart	Maison du Sénéchal et sa grange
101	Mortemart	Halle
101	Mortemart	Ancien couvent des Augustins
101	Mortemart	Ancien couvent des Carmes (c)
107	Nieul	Reposoir Place du château
107	Nieul	Pont de Puymaud
107	Nieul	Reposoir Place de l'église
110	Oradour-sur-Glane	Ruines du Village martyr (c)
110	Oradour-sur-Glane	Lanterne des Morts
110	Oradour-sur-Glane	Enceinte de terre "Le Moulin du Repaire"
110	Oradour-sur-Glane	Eglise Saint-Martin
110	Oradour-sur-Glane	Château de Laplaud
116	Peyrat de Bellac	Vieux pont de Beissat sur la Gartempe

N°	COMMUNES	MONUMENTS HISTORIQUES
133	St-Amand-Magnazeix	Lanterne des Morts (c)
133	St-Amand-Magnazeix	Chapelle templière de la Bussière-Rapy
143	Saint-Gence	Eglise Saint-Gentien
143	Saint-Gence	Enceinte romaine au lieu-dit "Camp de César"
143	Saint-Gence	Maison 16e siècle
157	St-Laurent-les-Eglises	Château et parc de Valmate
159	St-Léger-la-Montagne	Planche sur la Couze dite "Pont romain" (c)
159	St-Léger-la-Montagne	Eglise de Saint-Pierre-la-Montagne
160	St-Leger-Magnazeix	Celle grandmontaine des Bronzeaux (c)
178	Saint-Priest-Taurion	Domaine du Château de Bort (c)
181	Saint-Sulpice-Lauriere	Eglise Saint-Sulpice (c)
183	Saint-Sylvestre	Eglise de Saint Sylvestre
202	Veyrac	Pont surmonté d'un colombier (c)
202	Veyrac	Château de la Cosse (c)
206	Villefavard	La villa de la Solitude

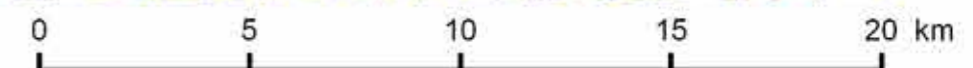
Cette liste comprend les monuments historiques inscrits situés dans un rayon compris entre 10 et 20 km de la ZIP étudiée. Les monuments historiques classés ou partiellement classés sont indiqués en **gras** suivi de **(c)**.



Légende

- ▭ AEL Aire éloignée (r.20km)
- ▭ AINT Aire intermédiaire (r.10 km)
- ▭ ARAP Aire rapprochée (r.4km)
- AIMM (Aire immédiate)
- Périmètre de protection des monuments historiques

AEL : MONUMENTS HISTORIQUES



1.2.3.2. SITES INSCRITS OU CLASSÉS DE L'AIRE ÉLOIGNÉE

Sites classés et inscrits :

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national. Ce sont des sites dont «la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général» (L. 341-1 à 22 du code de l'environnement). ce sont des sites naturels ou anthropiques remarquables, ou des lieux dont on souhaite conserver les vestiges ou la mémoire pour les événements qui s'y sont déroulés. L'inscription est une reconnaissance de la qualité d'un site justifiant une surveillance de son évolution.

(source: Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie)

N°	COMMUNES	SITES
2	Ambazac	Mont Gerbassou
11	Bellac	Centre ancien de Bellac
13	Bersac sur Rivalier	Vallee de la Gartempe aux abords du viaduc de Rocherolles
18	Blond	Monts de Blond (Extension)
67	Folles	Lac du Pont-de-l'Age
75	Isle	Vallee de l'Aurence
101	Mortemart	Bourg de Mortemart (partie et extension)
107	Nieul	Vallee de la Glane
107	Nieul	Chateau et ses abords (c)
125	Rilhac Rancon	Vallee de la Mazelle
183	Saint Sylvestre	Village de Grandmont
159	Saint-Leger-la-Montagne	Site de la Pierre Millier
178	Saint-Priest-Taurion	Chateau de Tourniol
201	Verneuil-sur-Vienne	Vallee de la Vienne entre Saint-Victorien et le Moulin de la Mie

AIRE ÉLOIGNÉE (r.10 à 20 km) :

**MH : 71
DONT 29 CLASSÉS**

**SITES : 14
DONT 1 CLASSÉ**

1.2.3.3. SITES EMBLÉMATIQUES

L'Atlas des Paysages du Limousin mentionne par ailleurs « les sites emblématiques du Limousin », en plus des sites inscrits et/ou classés.

«Ils définissent des paysages emblématiques qui doivent leur caractère :

- soit à une accumulation de valeurs paysagères clés

- soit à une valeur paysagère unique intrinsèque.»

Extrait de : Atlas des Paysages du Limousin

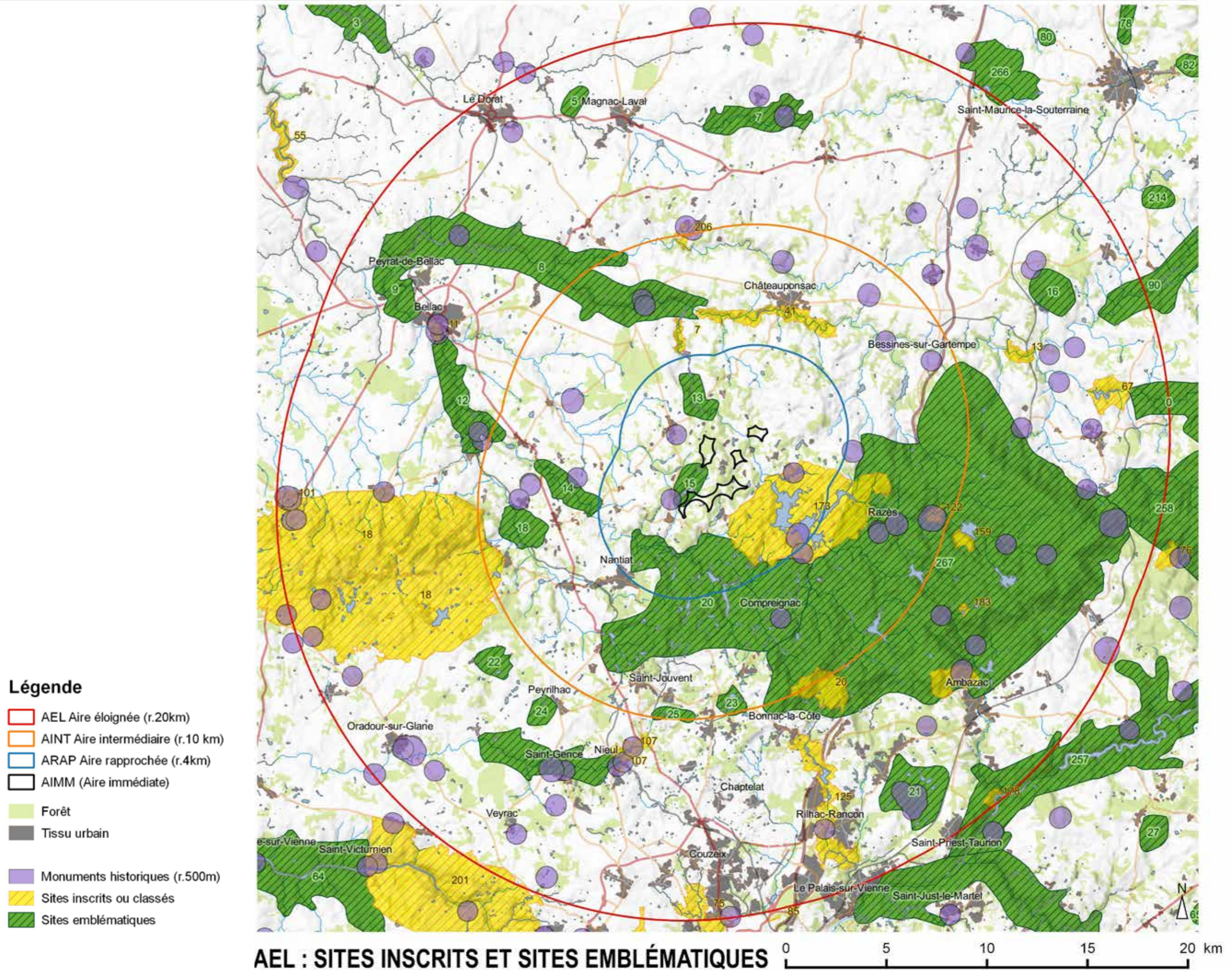
Dans le territoire étudié, les sites emblématiques sont principalement les vallées : Gartempe, Vincou, Vienne, Taurion, Glane. Les reliefs importants en font partie également, comme les monts d'Ambazac et les monts de Saint-Gousseaud.

Sites emblématiques

- 0 Vallée de l'Ardour et ruisseau du Moulard
- 3 Vallée de la Brame
- 5 Chercorat, bois, prairies et grands arbres, allée boisée et château
- 7 La Brame
- 8 Vallée de la Gartempe de Rancon à La Croix-sur-Gartempe
- 9 Méandre du Vincou, versants rocheux, intérêt paysager, botanique et écologique
- 12 Vallée du Vincou
- 13 Vallée de la Couze
- 14 Vallée du Vincou en amont du pont de la RN147 et chateau du Fraisse et parc boisé
- 15 Etang des Sagnes, chapelle St-Martin,
- 16 Zone de chaos rocheux
- 18 Château de Bretignolles, vallon, panorama
- 20 Etangs de la région de Thouron et de Conore; Fredaique, maison forte, anciens fossés, tour, hameau, étang et vallon
- 21 Château de Bort, forêt enrésinée
- 22 Château de Breuil, parc, étang
- 23 Manoir des Bordes, 19 s, terrasse et parc, 2 étangs entourés de prés et de bois
- 24 La Mothe, gentihommière 18 ou 19 s, allée de chênes, étang, bocage
- 25 Ruisseau de la Glanette, vallon boisé encaissé
- 26 Vallée de la Glane, paysage de bocage non dégradé
- 27 Chatenet-en-Dognon, boisements, étangs, château du Rosier inséré dans son site, grands arbres du parc, prairie
- 64 Vallées de la Vienne et du ruisseau des Râches et hameau de la Brégère
- 78 Vallée de la Sédelle, de Bousseresse au moulin de Chansaud
- 80 Village de La Bussière-Madeleine
- 90 Vallée de la Gartempe de Grand Bourg (23) à Folles (87)
- 214 Puy de Cros, vue panoramique vers le sud
- 257 Vallée du Taurion et Monts de Châtelus-le-Marcheix
- 258 Monts de St Gousseaud
- 259 Vallée de la Vienne
- 266 Etang de Vitrat et bois de Bessac
- 267 Monts d'Ambazac

Cette liste comprend les sites inscrits situés dans un rayon compris entre 10 et 20 km de la ZIP étudiée.

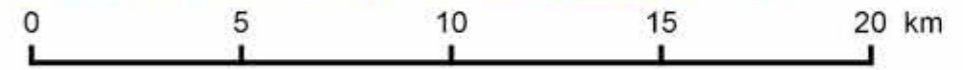
Les sites classés ou partiellement classés sont indiqués en **gras** suivi de **(c)**.



Légende

- AEL Aire éloignée (r.20km)
- AINT Aire intermédiaire (r.10 km)
- ARAP Aire rapprochée (r.4km)
- AIMM (Aire immédiate)
- Forêt
- Tissu urbain
- Monuments historiques (r.500m)
- Sites inscrits ou classés
- Sites emblématiques

AEL : SITES INSCRITS ET SITES EMBLÉMATIQUES



1.2.4. REPRÉSENTATIONS PAYSAGÈRES DANS LA SPHÈRE PUBLIQUE

1.2.4.1. SITES TOURISTIQUES

Le contexte touristique et ses productions iconographiques sont de bons indicateurs de la perception du public sur un territoire.

A l'échelle régionale, les dépliants touristiques nous montrent que la Haute-Vienne met d'abord en avant la capitale de région, Limoges, « capitale des arts du feu », mais elle mise aussi sur un tourisme « vert », centré sur les activités de plein-air et la découverte du patrimoine architectural (bourgs, châteaux, églises...).

Le site internet du tourisme limousin oriente la découverte de la Haute-Vienne sur l'artisanat (porcelaine de Limoges, ganterie,...), l'histoire (village-martyr et mémorial d'Oradour-sur-Glane) et la randonnée. Les lacs et les vallées semblent davantage représentées que les reliefs : les monts de Blond ou les monts d'Ambazac sont à peine cités sur le site. Seul le mont Gargan et son point de vue sont réellement mis en valeur. Plusieurs « cités de caractère » sont également présentées, dont Châteauponsac, « perle de la Gartempe ».

Le lac de Saint-Pardoux est un « incontournable » du site internet du tourisme de Haute-Vienne. Il propose de nombreuses activités de plein-air, familiales ou sportive.

« Le limousin, le pays des grands lacs. Cette eau limpide et pure est l'un des atouts économiques et touristiques de la région. Venez découvrir le Limousin et vous balader dans l'un de ses sentiers de randonnée qui bordent nos rivières !

Le Lac de Saint-Pardoux est un site touristique majeur de la Haute-Vienne. Au cœur d'un site naturel préservé, ce lac artificiel de 330 hectares est le lieu idéal pour la pratique des activités de pleine nature, seul, entre amis ou en famille.»

Source : www.tourismelimousin.com

1.2.4.2. ITINÉRAIRES DE RANDONNÉES

Le site touristique présente les paysages du Limousin par ses « Monts et vallées ». Sont principalement mentionnés le mont Bessou, les monts de Blond, de Guéret et d'Ambazac, et les vallées de la Dordogne, de la Creuse, de la Vienne et de la Vézère. Les visiteurs sont invités à parcourir à pied ces paysages. De nombreux circuits de randonnée sont mis en ligne sur le site www.tourisme-hautevienne.com, proposant des balades dans les espaces naturels ou les bourgs de caractère. Plusieurs circuits sont proposés autour du lac de Saint-Pardoux ou de Châteauponsac.

D'autres itinéraires, plus longs et linéaires, traversent le territoire : c'est le cas d'un sentier de St-Jacques de Compostelle à l'est de la zone d'étude (nord-sud). Le GRP (Grande Randonnée de Pays) des Monts d'Ambazac se développe à l'ouest jusqu'au lac de St-Pardoux. Un itinéraire routier, la route du Haut Limousin, passe lui au cœur de la zone d'étude. C'est un itinéraire sillonnant de Saint-Junien-les-Combes à Bessines-sur-Gartempe, en passant par les points touristiques majeurs de Haute-Vienne.

« Les douces collines boisées des Monts d'Ambazac, les terres à légendes des Monts de Blond, les bocages et plaines de la Basse-Marche, les étangs sauvages et les lacs aménagés du pays de Saint-Pardoux, les somptueuses vallées de la Vienne et de la Gartempe. Le décor naturel, les vastes espaces vierges, les nombreux chemins de randonnées bordés de murs de pierre sèche permettent de découvrir sans aucune hâte le charme des petits villages pittoresques : Mortemart, classé parmi les « plus beaux villages de France », Blond, Saint-Pardoux, Montrou-Senard, Châteauponsac. Votre périple en Haut Limousin est un voyage dans le temps en quête des traditions, de l'histoire du pays, d'un passé quelquefois mouvementé mais toujours riche en événements comme en témoignent les nombreux édifices : les châteaux de Mortemart et de Rochechouart, les collégiales romanes du Dorat et de Saint-Junien où l'on peut admirer des trésors d'inspiration religieuse. A Oradour-sur-Glane, les ruines du village martyr rappellent le drame du 10 juin 1944. Le Centre de la Mémoire situe le massacre dans son contexte historique. »

Source : www.tourisme-hautevienne.com

1.2.4.3. POINTS DE VUE EMBLÉMATIQUES

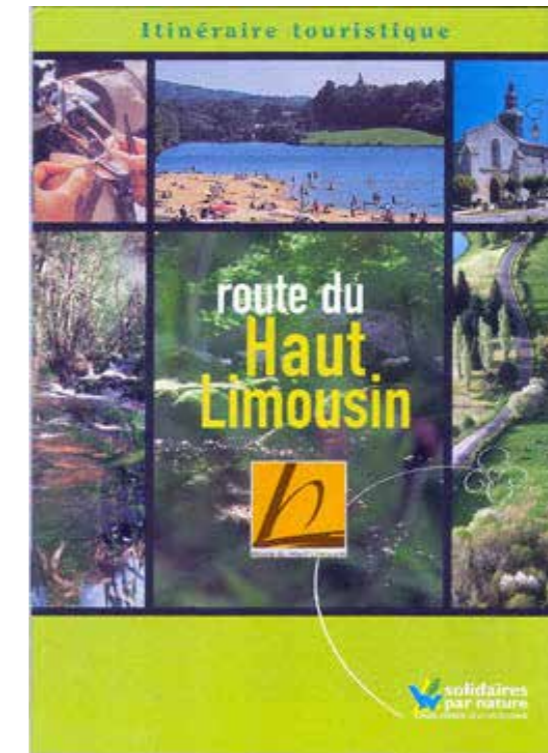
« Quelle vue du sommet du Mont Gargan, le point culminant de la Haute-Vienne ; voir les Monts d'Auvergne depuis les Monts d'Ambazac à Sauvagnac vaut également le détour. On vous emmène dans les cités de caractère et sur des espaces naturels insoupçonnés comme la Tourbière des Dagues. »

source : www.tourisme-hautevienne.com

La majorité des points de vue recensés sur les cartes IGN et les sites touristiques se situent dans les monts d'Ambazac, où le relief permet des promontoires ouvrant la vue vers le sud (Puy de la Garde, la Pierre branlante-Sauvagnac), ou vers le nord ou nord-est (Nouailles, Puy des Roches). Les points de vue ne dirigent pas le regard vers l'ouest, où le relief reste vallonné autour du lac de Saint-Pardoux, n'ouvrant pas des vues vers des plaines dégagées. A l'ouest de la zone étudiée par contre, un point de vue depuis la chapelle de Vaulry (monts de Blond) permet de contempler la Basse-Marche et les collines de Saint-Pardoux. Un dernier point de vue est recensé à Châteauponsac, donnant depuis la ville sur la vallée de la Gartempe.



Le lac de Saint-Pardoux, un «incontournable» du tourisme de Haute-Vienne
www.tourisme-hautevienne.com



La route du Haut-Limousin, itinéraire touristique de 70 km

«Cet itinéraire débute à Saint-Junien et s'achève à Bessines-sur-Gartempe. Sur votre trajet des sites chargés d'histoire vous permettront de faire des haltes agréables. Châteaux austères,superbes églises romanes, vestiges impressionnants constituent certaines des fabuleuses richesses du département de la Haute-Vienne.»
www.linternaute.com, les plus belles routes de France



Le sentier des mégalithes, monts de Blond
www.tourisme-hautlimousin.com



La collégiale du Dorat
www.tourisme-hautlimousin.com



Bellac
www.tourisme-hautlimousin.com



Le village-martyr d'Oradour-sur-Glane
www.oradour.org

Depuis ces points de vue majeurs de la zone d'étude, plusieurs effets paysagers sont produits :

A Châteauponsac (point de vue 1) :

- effets de frontalité et de mise en abîme
- effet de cadrage sur la vallée : les collines en arrière-plan forment le cadre, l'écrin à la vallée de la Gartempe. Elles tiennent le regard qui se focalise sur la vallée et le bourg de Châteauponsac.

A la chapelle de Vaulry dans le monts de Blond (point de vue 2) :

- effet de cadrage créé par la présence d'arbres de part et d'autre du point de vue qui forment un premier-plan très présent ;
- effets de hauteur et de distanciation : la pente induit une impression de hauteur. Le point de vue semble déconnecté du plateau qu'il donne à voir ;
- effet de ponctuation : dans un ensemble globalement boisé, les touches de vert clair des prairies ponctuent le territoire, comme les touches blanches des bâtiments agricoles disséminés ;
- effet d'horizon et d'écho donné par la ligne des reliefs des monts d'Ambazac.

Au site de la Pierre Branlante dans les monts d'Ambazac (point de vue 3) :

- effet de mise en abîme produite par un premier plan puissant (la « pierre branlante ») où on imagine aisément le « voyageur » de Friedrich contemplant « une mer de forêt » (référence au tableau « Le voyageur contemplant une mer de nuages », image 4).
- effet de fusion et de prolongement : le paysage qui s'étend sous les yeux est de même nature du premier plan à l'arrière plan. Le spectateur se projette jusqu'à l'horizon.
- effet d'homogénéité de sens : les roches et les bois nappent l'ensemble du territoire et suivent le vélum du relief qui est ici prépondérant.



1. Point de vue vers le sud-ouest depuis le bourg Châteauponsac, route des Remparts



2. Point de vue vers l'est depuis la chapelle de Vaulry, Monts de Blond



4. *Le voyageur contemplant une mer de nuages*, Caspar David Friedrich, 1818



3. Point de vue vers le sud sur les Monts d'Ambazac depuis la Pierre Branlante (alt. 650 m), St-Léger-la-Montagne

Les points de vue recensés ici sont surtout situés aux coupures de relief nettes, permettant des effets de distance et de contraste, souvent aux rebords des unités paysagères. Ils sont le plus souvent sur les reliefs des monts du Limousin, avec la chapelle de Vulry dans les monts de Blond et plusieurs points de vue recensés depuis les monts d'Ambazac, donnant vers le nord ou le sud. Un point de vue est recensé dans la Basse-Marche, depuis Châteauponsac en belvédère sur la vallée de la Gartempe creusée dans le plateau.

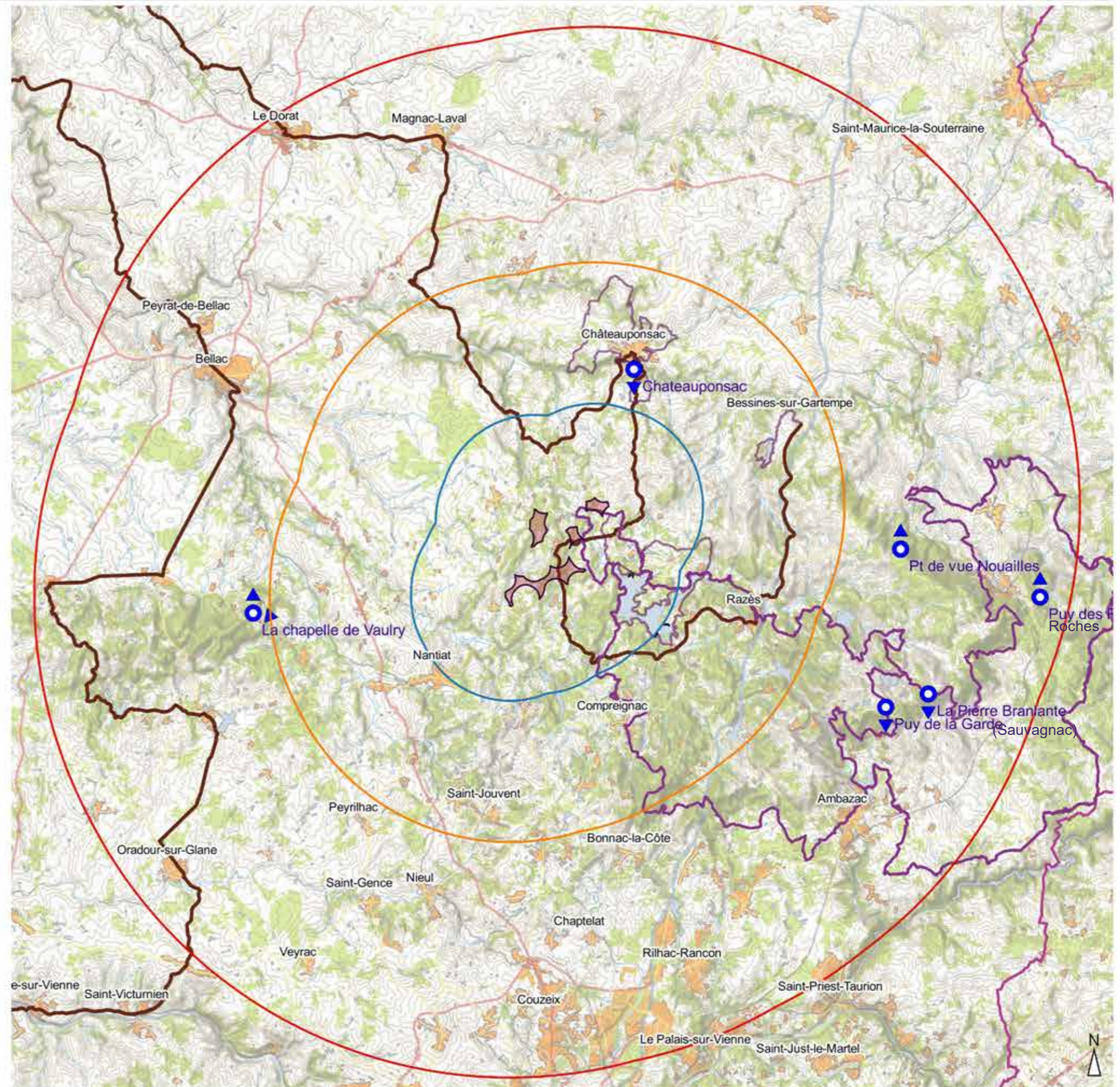
Deux points de vue pointent en direction de la zone d'étude : ceux de la chapelle de Vulry (photo 2) et de Châteauponsac (photo 1). La rupture de relief entre la Basse-Marche et les monts d'Ambazac à l'ouest de ceux-ci est étagée et formée d'un ensemble de vallonnements complexes, il n'y a donc pas de point de vue recensé pointant vers le site d'étude depuis les monts d'Ambazac (photo 3).

A la chapelle de Vulry, le point de vue embrasse tout le territoire. Un horizon est dessiné par la ligne des contreforts du Massif Central, et l'effet de tension entre ces reliefs et les monts de Blond est très largement prépondérant. Les collines plus basses de la zone d'étude semblent distantes et peu prégnantes.

A Châteauponsac, la vue est cadrée et focalisée sur la vallée de la Gartempe. Les collines au sud en forment un écrin, second plan neutre et boisé, sans élément particulièrement prégnant autre que le relief de la vallée elle-même.

Légende

- AEL Aire éloignée (r.20km)
- AINT Aire intermédiaire (r.10 km)
- ARAP Aire rapprochée (r.4km)
- AIMM Aire immédiate
- Route du Haut-Limousin
- Itinéraires de promenade (Tourisme Haute-Vienne)
- GRP des Monts d'Ambazac
- Chemin de St Jacques de Compostelle
- ▲ Points-de-vue-majeurs



AEL : ITINÉRAIRES TOURISTIQUES ET POINTS DE VUE MAJEURS

0 5 10 km



Saint-Léger-la-Montagne, vue d'ensemble



Mortemart, douves du Château des Ducs



Folles, Pont romain de Mazeras



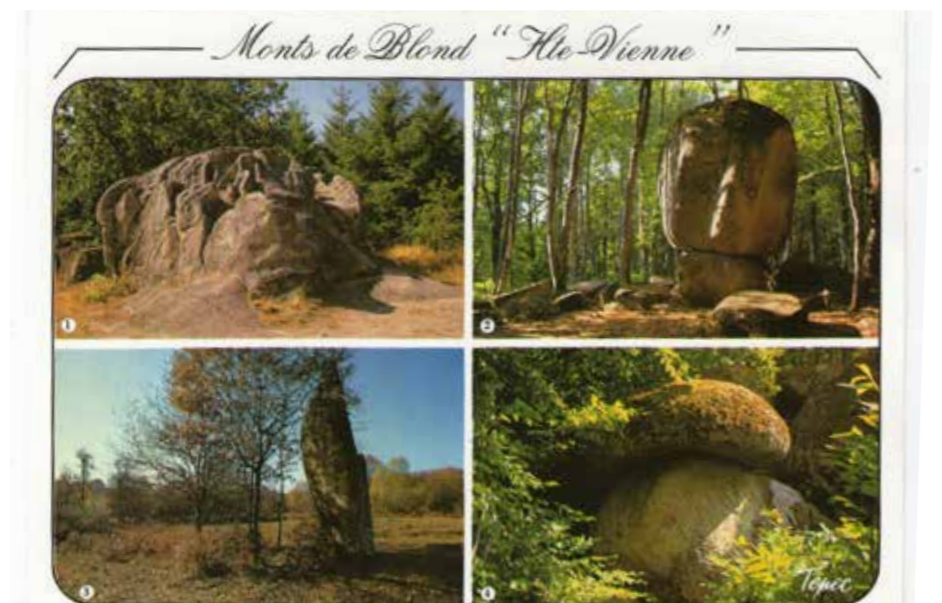
Ambazac, vue générale



Bellac, vallée du Vincou



Oradour-sur-Glane, village-martyr



Blond, les Roches



Verneuil-sur-Vienne, Pont de la Gabie



Le Dorat, collégiale

Source des cartes postales : Delcampe.net

1.2.4.4. CARTES POSTALES

Les cartes postales représentent le plus souvent des éléments remarquables, cadrés de façon assez étroite. De façon générale, ces représentations d'éléments discontinus sont encore plus abondantes aujourd'hui, révélant une perception fragmentée des paysages.

Les structures paysagères, géomorphologiques et anthropiques, fréquemment représentées dans les cartes postales anciennes sont les cours d'eau (leurs berges, ainsi que les ponts et les moulins qui les ponctuent), les étangs, les villages et leurs éléments de patrimoine remarquables (châteaux, églises...).

Les quelques cartes représentant des vues générales montrent les villages installés sur une structure géomorphologique forte : Blond, Ambazac et leurs monts, ou Bellac dans la vallée du Vincou. Les cartes anciennes insistent déjà sur les éléments remarquables du patrimoine qui sont aujourd'hui cités dans les brochures touristiques (le mémorial d'Oradour-sur-Glane, la collégiale du Dorat...) A Blond, les cartes postales représentent des éléments naturels mis en scène : les roches, indiquant même sur certaines cartes les itinéraires de randonnée permettant de les découvrir. Mais les figures de l'eau restent les plus nombreuses : ponts, viaducs, étangs, moulins..., chaque village mettant en scène un rapport à l'eau très présent.

1.2.4.5. PEINTURE ET LITTÉRATURE

L'atlas des paysages du limousin recense un certain nombre d'écrits à propos des paysages limousins. La plupart des écrivains décrivent les paysages de la Haute-Vienne en soulignant l'omniprésence des prairies, des bois et des eaux. Certains évoquent la difficulté de cultiver ces terres pauvres, d'autres racontent la variété des cultures et le patchwork de couleurs qu'elles forment. Beaucoup parlent de « jardin », laissant la place parfois à des descriptions d'un paysage plus naturel et moins propice à l'agriculture.

« Le 5 juin - [Young arrive dans la Marche] La campagne devient beaucoup plus belle ; traversé une rivière où les eaux d'un petit ruisseau, retenues par une chaussée, s'épanouissent en un lac, formant ainsi un délicieux paysage. Ses rives ondulées et bordées de bois sont pittoresques ; de chaque côté, les collines sont en harmonie avec le reste. Ce terrain couvert de bruyères, l'œil prophétique du goût peut le transformer en une pelouse. Pour faire un jardin de cet endroit, rien ne manque qu'un peu de soin. Pendant seize milles, le pays est le plus beau que j'ai vu en France : beaucoup de clôtures, beaucoup de bois ; le feuillage ombreux des châtaigniers donne aux collines la même éclatante verdure que les prairies irriguées (rencontrées ici pour la première fois) fournissent aux vallées. Dans le lointain, des chaînes de montagne forment le fond du tableau et en rehaussent l'intérêt. La descente qui mène à Bessines offre une vue superbe, et, à l'approche du village, on trouve un groupement singulier de rochers, de bois et d'eau. »

Arthur Young, 1787

« E. Reclus, géographe de la fin du XIXe siècle, écrit aussi de belles pages sur le Limousin. Pour la Haute-Vienne, la description est complexe, à la fois misérabiliste : le relief, les sols, l'altitude, "ne sont point favorables à l'agriculture ; [...] ; les céréales récoltées ne suffisent point à l'alimentation des habitants ; les châtaignes sont la principale nourriture de milliers d'entre eux". Mais avec un regard sur ce qui va faire ultérieurement la modernité de ce département : "[l]es prés occupent plus d'un quart du territoire et nourrissent des bœufs de belle race expédiés sur les marchés de Paris" ; des "gisements de kaolin et d'autres terres à porcelaine" ; une population "au-dessus de la moyenne pour le bien-être et l'instruction" et des "expatriés" bénéficiant de "la solide éducation pratique fournie par les voyages". »

E. Reclus, Nouvelle géographie universelle. La terre et les hommes, tome II, "La France", Librairie Hachette, 1885

« Nos campagnes "présentent tous les tons du vert, depuis le vert léger des prairies et le vert bleuâtre des seigles mouvants jusqu'au vert vigoureux du chêne et du châtaignier, sans parler du rose des bruyères, du blanc virginal des sarrasins en fleurs, de l'or des genêts, un or aux nuances douces et tendres. Prairies, champs cultivés, landes, bosquets se mêlent en une agréable variété. »

J.-B. Perchaud, La Géographie de la Haute-Vienne, 1926

« Puis-je vous oublier, flots purs de la Gartempe ?
Votre lit tortueux, tel qu'un serpent qui rampe,
Embrasse les rochers de ses nombreux replis,
Ou s'étend libre et fier au sein des prés fleuris.
La Croix et Saint-Bonnet brillent sur votre rive.
Montagnier, plus loin, jette à votre onde vive
Le reflet enchanteur de son vaste jardin,
Où le frêle arbrisseau, né sous un ciel lointain,
Retrouve la chaleur de sa douce patrie [...]. »
"V.B.", 1840, Le Spectateur

Source : Atlas des paysages du Limousin

Les peintres de Haute-Vienne appartiennent principalement au mouvement impressionniste de la Creuse, la « vallée des peintres ». Nous pouvons citer Amédée Alluau, du groupe des Amis d'Adrien Dubouché, un intime de Guillaumin, Eugène Alluau, son fils, Pierre Lissac, Paul Thomas, P.-L. Courtot, Jean Teilliet, G. Mathieu, Ch. Bichet, Mathilde Villoutreix, G. Magadoux, Ed. et Gaston Jacquement, Paguenaud, peintre de marine. Les motifs représentés sont presque toujours ceux des vallées, notamment la Gartempe, dont on trouve ci-contre trois représentations à Bessines-sur-Gartempe et Châteauponsac.



M. Utrillo, Bessines-s-Gartempe, Moulin de Lavaugrasse, 1923



C. Bichet, Paysage dans les gorges de Châteauponsac, 1902



C. Bichet, Pont de Châteauponsac, 1904

1.2.6. ETAT DES LIEUX DE L'ÉOLIEN

1.2.6.1. NOTIONS DE SATURATION

Le développement actuel des énergies renouvelables sur le territoire français implique un nombre croissant de parcs éoliens.

L'enjeu est de limiter les risques de saturation des paysages par la prolifération d'éoliennes en parcs mités sur l'ensemble du territoire.

Il s'agit ici de développer l'éolien tout en évitant le mitage : un parc éolien de grande hauteur a une aire moyenne d'influence, de visibilité et de lisibilité comprise entre une dizaine et une vingtaine de kilomètres selon les territoires. L'implantation de parcs espacés de quelques kilomètres crée dans les perceptions un « continuum éolien » conduisant à un risque de saturation et de banalisation des paysages.

Le développement éolien doit donc plutôt se tourner vers l'affirmation de « pôles éoliens » sur les territoires capables de les accueillir. La présence éolienne y sera affirmée avec l'implantation de plusieurs parcs rapprochés. Entre ces secteurs seront préservés des zones de « silence éolien », si possible de plusieurs dizaines de kilomètres.

La question de la pertinence de l'emplacement d'un parc à grande échelle, selon le paysage mais aussi par rapport aux parcs existants, doit donc être posée sur ces bases de réflexion.

1.2.6.2. SCHÉMA RÉGIONAL ÉOLIEN

Le schéma régional éolien (SRE) du Limousin, approuvé en 2013, « définit, en cohérence avec les objectifs issus de la législation européenne relative à l'énergie et au climat, les parties du territoire favorables au développement de l'énergie éolienne. » Il prend en compte le gisement éolien et les différentes contraintes pour établir la carte indiquant les zones favorables (à enjeux faibles, à enjeux moyens, à fortes contraintes) à un projet éolien.

Le site d'implantation potentielle se situe à la bordure sud d'une vaste zone favorable à l'échelle de la Haute-Vienne, limitée par l'agglomération de Limoges et les monts d'Ambazac et de Blond. La zone d'implantation potentielle se situe en partie en zone favorable, en partie en zone favorable à enjeux forts du fait de la présence des « rebords d'unité paysagère des monts d'Ambazac ». Cette contrainte sera prise en compte dans la formalisation du projet.

1.2.6.3. PARCS ÉOLIENS SUR LE TERRITOIRE D'ÉTUDE

Sur le territoire de l'aire d'étude éloignée, aucun parc n'est encore construit.

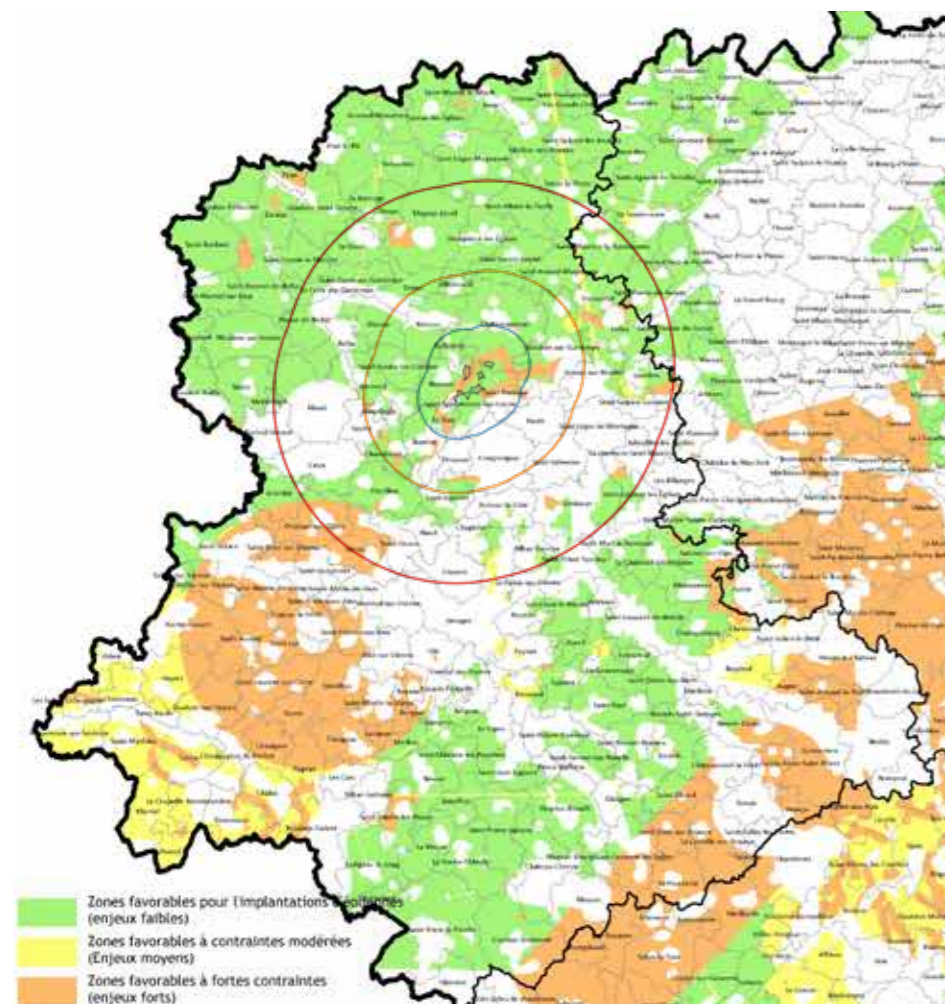
Pour évaluer au mieux la situation de l'implantation éolienne potentielle étudiée dans le contexte éolien nord Haute-Vienne, les parcs éoliens, non construits mais autorisés et non construits mais dont le projet a été soumis à un avis de l'Autorité Environnementale sont également recherchés et cartographiés.

On dénombre onze projets éoliens : sept sont autorisés et quatre sont en cours d'instruction. La liste des projets figure ci-dessous.

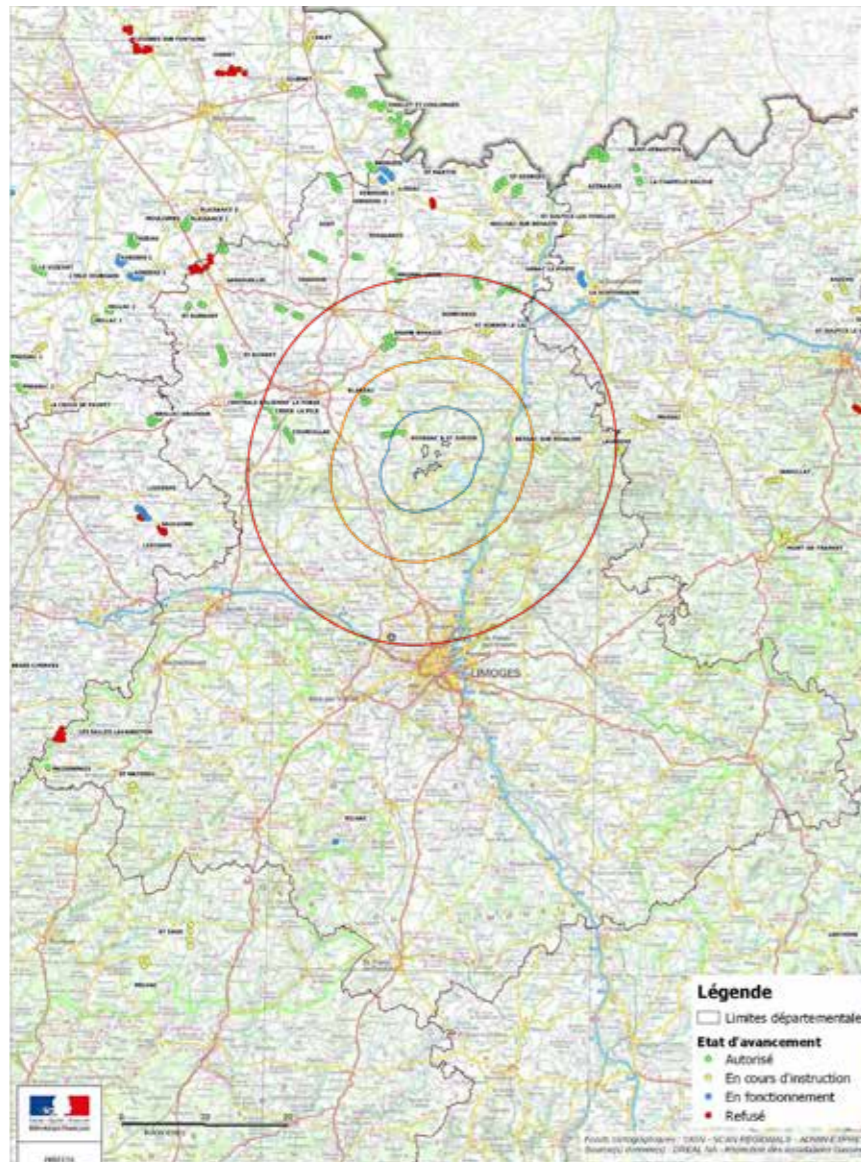
Cette prochaine densification fait du secteur du nord de la Haute-Vienne un pôle éolien très large, fait d'un ensemble de petits parcs de quelques éoliennes, dans lequel se place la zone d'implantation potentielle étudiée ici. Les enjeux de saturation sont forts, chaque parc projeté étant situé à environ cinq kilomètres les uns des autres, entraînant un risque de continuum éolien sans espace de respiration.

Communes	Nom du parc	Avancement	Distance à la ZIP	Nombre d'éoliennes	Hauteur éoliennes	Hauteur mâts	Diamètre rotor
Roussac, St Junien les Combes	Parc éolien de Roussac	Autorisé	2,5 km	5	180 m	117 m	126 m
Blanzac	Parc éolien de la Lande - Blanzac	Autorisé	8,3 km	4	184 m	127,5 m	131 m
Magnac-Laval, Droux	Parc éolien des portes de Brame Benaize	Autorisé	12 km	6	180 m	NC	NC
Blond Bellac	Ferme éolienne de Courcelas	Autorisé	15,1 km	5	150 m	93 m	114 m
Blond Bellac	Ferme éolienne de la Croix de la Pile	Autorisé	17,2 km	5	182 m	125 m	114 m
Arnac la poste St Hilaire la Treille	Ferme éoliennes des Terres Noires	Autorisé	19,4 km	8	180 m	125 m	110 m
Magnac-Laval	Parc éolien de Magnac-Laval	Autorisé	19,7 km	4	180 m	110 m	140
Bersac sur Rivalier	Projet éolien de Bersac-sur-Rivalier	En cours d'instruction	10,5 km	5	env. 180 m	NC	NC
Villefavard, Dompierre-les-Eglises	Projet éolien "moulin à vent"	En cours d'instruction	11,5 km	6	NC	NC	NC
Chateauponsac, St-Sornin Leulac	Parc éolien les Landes des Verrines	En cours d'instruction	11 km	5	150 m	95 m	NC
St-Sornin Leulac	Parc éolien de la Longe	En cours d'instruction	14 km	3	150 m	110 m	NC

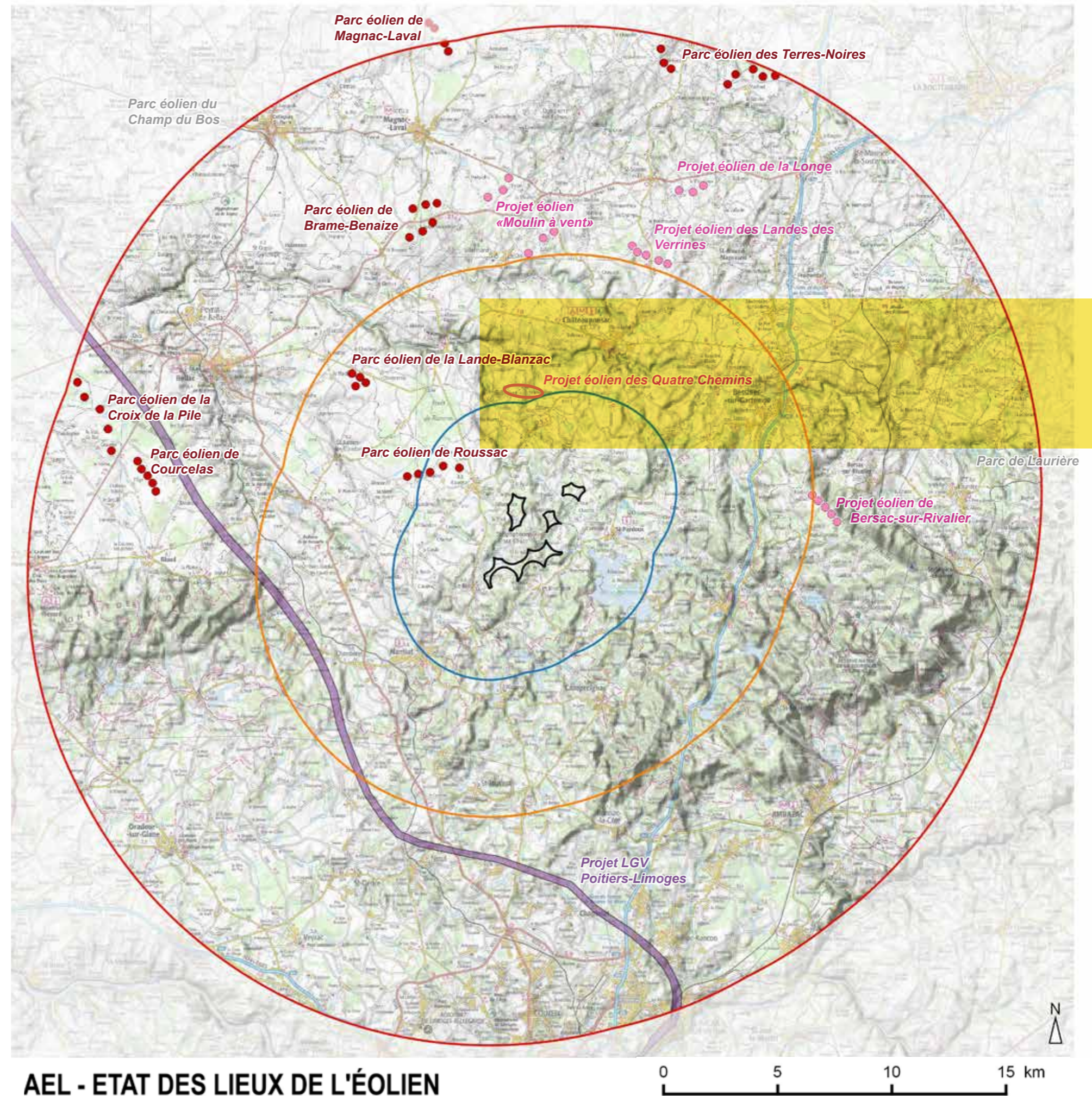
Les quatre éoliennes des Quatre Chemins, situées à 5 km de la ZIP sur la commune de Balledent, n'ont pas été prises en compte dans l'évaluation des effets cumulés : ce projet n'était pas connu au moment du dépôt.



Extrait du Schéma Régional Éolien du Limousin - Conseil Régional et DREAL du Limousin



Projets éoliens en Haute-Vienne, Etat au 15 août 2018
 - DREAL Nouvelle Aquitaine



1.2.5. ÉVALUATION DE LA VALEUR PAYSAGÈRE DE L'AIRE ÉLOIGNÉE

1.2.5.1. SCÉNOGRAPHIE DE LA CHARPENTE PAYSAGÈRE

Prégnance des structures géomorphologiques

La zone d'étude s'étend sur les derniers reliefs à l'ouest du massif central. Les structures de relief sont marquées par une succession de plateaux bocagers et de monts plus boisés. Les monts d'Ambazac et les monts de Blond constituent les deux reliefs remarquables du secteur. Ils sont coupés par des vallées orientées est-ouest plus ou moins épaisses et marquées. La Vienne est connue par la capitale régionale implantée sur ses berges, mais elle n'est pas une figure de relief reconnue et emblématique à l'échelle nationale.

La prégnance (présence qui s'impose à l'esprit, qui produit une impression) de structures géomorphologiques est évaluée comme moyenne.

Prégnance des structures anthropiques

Les structures anthropiques suivent généralement les structures de reliefs. Les grandes villes se posent sur les vallées principales, d'autres bourgs s'implantent au pied des monts. Les voies qui les relient coupent à travers les plateaux ou suivent la topographie. La couronne habitée en périphérie de Limoges s'étend dans la vallée de la Vienne, campagne résidentielle, tandis que sur les reliefs, les petits hameaux anciens et leur implantation en bord de pente restent perceptibles.

La prégnance de structures anthropiques est évaluée comme moyenne.

Prégnance des motifs signifiants ou emblématiques

Une diversité de motifs, surtout liés à l'eau, marquent la région et posent l'ambiance et les couleurs qui donnent corps au paysage limousin. Les figures typiques, celles du bocage, de la forêt, de l'arbre isolé ou du hameau se retrouvent régulièrement. Les nombreux étangs et lacs artificiels sont extrêmement nombreux et appartiennent au patrimoine local. La plupart des figures paysagères présentes dans l'aire éloignée appartiennent au vocabulaire rural et concourent à l'image d'un territoire ancien, agricole et reculé, à l'abri des transformations du dernier siècle.

La prégnance de motifs signifiants ou emblématiques est évaluée comme forte.

> **La prégnance de la charpente paysagère est évaluée comme moyenne.**

1.2.5.2. LISIBILITÉ DE LA CHARPENTE PAYSAGÈRE

Lisibilité des structures géomorphologiques

La plupart des grandes structures naturelles ne sont pas facilement lisibles et compréhensibles. Le relief assez complexe tend à perdre le visiteur dans la lecture du site. On perçoit peu la hiérarchie des vallées,

peu marquées par leur relief ou coupées par les étangs.

Les monts de Blond se démarquent bien de la Basse-Marche, et leur silhouette reconnaissable permet de les identifier facilement. La perception des monts d'Ambazac, si elle est facile depuis ses franges nord, est ou sud, est assez difficile depuis son rebord ouest : aucune silhouette caractéristique ne se détache, les reliefs sont peu marqués, et le passage d'une unité paysagère à l'autre se fait dans une limite floue et une succession de collines alternant espaces ouverts et fermés.

La lisibilité (compréhension et identification) des structures géomorphologiques est évaluée possible mais avec difficulté.

Lisibilité des structures anthropiques

Les principales structures anthropiques telles que les routes ou les centralités villageoises anciennes sont, de par la nature même des reliefs du territoire considéré, assez difficiles à lire à l'échelle du grand paysage. L'échelle de lecture est donc, de fait, plutôt celle du détail. Assez peu touchées par les grandes infrastructures routières ou des extensions importantes de l'urbanisme, les structures anthropiques restent lisibles. L'implantation des villes en pied de monts, comme Ambazac, est très facilement lisible, mettant en scène le rapport entre la ville et son relief. L'autoroute A20, dont le tracé suit un itinéraire déjà présent sur les cartes de Cassini, tire parti de vallées et fractures du relief pour passer à travers les monts d'Ambazac, mais c'est difficilement lisible sur le terrain.

Le parcellaire agricole et les haies du bocage qui l'accompagnent sont assez facilement lisibles lorsque les vues se dégagent à l'occasion de la conjugaison d'un relief, même ténu, et d'un espace de champs ou de prairies avec une faible densité de haies bocagères.

Les étangs artificiels sont anciens et donnent à lire les petites structures vallonnées qui les portent.

La lisibilité (compréhension et identification) des structures anthropiques est évaluée facile.

Lisibilité des motifs signifiants ou emblématiques

Les motifs signifiants ou emblématiques à l'échelle du détail sont, en général, assez faciles à lire, même enfouis dans la végétation. Les pâtures et les haies entretenues masquent et en même temps révèlent, par leur alternance, les nombreux motifs du bocage, les petits modelés de reliefs, les hameaux, le bâti, etc.

La forêt a tendance à masquer certains reliefs mais à cette échelle de lecture, les différences de boisement entre les monts et les plateaux servent la lisibilité du paysage. On constate une nette démarcation entre le paysage des monts et ceux de la campagne-parc, avec des motifs distincts.

La lisibilité (compréhension et identification) des motifs signifiants est évaluée facile.

> **La lisibilité de la charpente paysagère est évaluée facile.**

VALEUR PAYSAGÈRE INSTITUTIONNELLE AU TITRE DU PATRIMOINE

Dans le périmètre de l'aire éloignée sont recensés 31 monuments et 1 site classés, dont la renommée auprès du grand public est plutôt départementale ; 44 monuments et 13 sites inscrits, dont la renommée auprès du grand public est, pour la majorité d'entre eux, plutôt locale ; et une trentaine de sites emblématiques dont la renommée est majoritairement considérée comme régionale du fait de la présence de sites touristiques (randonnée surtout) énoncés plus haut (monts d'Ambazac, de Blond, vallées de la Vienne et de la Gartempe).

> **La valeur paysagère institutionnelle au titre du patrimoine est évaluée comme moyenne.**

1.2.5.3. FRÉQUENTATIONS ET REPRÉSENTATIONS PAYSAGÈRES (DANS LA SPHÈRE PUBLIQUE)

L'aire éloignée compte plusieurs sites touristiques et manifestations culturelles d'importance régionale ou nationale attirant de nombreux visiteurs, notamment le village-martyr et le centre de la mémoire d'Oradour-sur-Glane (~300 000 visiteurs en 2013) et les «Bandafolie's à Bessines-sur-Gartempe (~40 000 visiteurs en 2013). Le lac de Saint-Pardoux a une renommée touristique régionale et est très fréquenté (entre 200 et 300 000 visiteurs estimés par ans).

Les principales structures paysagères sont de renommée régionale comme la vallée de la Gartempe et les monts d'Ambazac ou de Blond. La vallée de la Vienne et la ville de Limoges représentent les seules structures de notoriété nationale.

Les représentations des structures paysagères majeures et des motifs les plus signifiants du paysage de l'aire d'étude éloignée sont présentes de manière récurrente dans les communications touristiques régionales : certains lieux touristiques majeurs sont fréquemment cités, comme Limoges, la collégiale du Dorat, le village-martyr d'Oradour-sur-Glane ou les roches branlantes des monts d'Ambazac.

Dans les cartes postales anciennes, ce sont les motifs de détails qui sont majoritaires comme par exemple les églises ou les châteaux, les ponts, les détails de villes ou villages, les rochers.

Le paysage, hormis les monuments ou sites, est assez peu représenté pour lui-même. Certains motifs très représentatifs de la Campagne-Parc, comme les arbres du bocage ou isolés (souvent de magnifiques vieux chênes, châtaigniers, hêtres etc.), très présents sur le terrain, sont assez peu, voire jamais représentés. De même pour les étangs, qui apparaissent souvent uniquement à l'avant-plan d'un château ou d'un moulin. Dans les monts d'Ambazac, les représentations pointent plus souvent sur des roches emblématiques cadrées serrées que sur le relief lui-même.

> **Les fréquentations et les représentations paysagères dans la sphère publique sont évaluées comme moyennes.**

1.2.5.4. CONCLUSION :

La valeur paysagère de l'aire éloignée est évaluée comme moyenne.

Évaluation de la valeur du paysage actuel de l'aire éloignée

Qualité des structures paysagères :

Prégnance de structures géomorphologiques (reliefs, cours d'eau significatifs,...)	Très faible	Faible	Moyenne	Forte	Très forte
Prégnance de structures anthropiques (organisations bâties significatives, circulations,...)	Très faible	Faible	Moyenne	Forte	Très forte
Prégnance de motifs significatifs ou emblématiques représentatifs des paysages	Très faible	Faible	Moyenne	Forte	Très forte
Prégnance de la charpente paysagère sur le territoire de l'aire considérée :	Moyenne				
Lisibilité (perception et compréhension) des structures géomorphologiques	Très difficile	Difficile	Possible mais avec difficulté	Facile	Très facile
Lisibilité (perception et compréhension) des structures anthropiques et de leur accord avec les structures naturelles qui les portent ou qu'elles accompagnent	Très difficile	Difficile	Possible mais avec difficulté	Facile	Très facile
Lisibilité (perception et compréhension) des motifs significatifs ou emblématiques et de leur accord avec les structures naturelles ou anthropiques qui les portent ou qu'ils accompagnent.	Très difficile	Difficile	Possible mais avec difficulté	Facile	Très facile
Lisibilité de la charpente paysagère sur le terrain :	Forte				

Degré de reconnaissance et de fréquentation du paysage :

Monuments ou Sites classés	Aucun monument ou site classé	Renommée locale	Renommée départementale	Renommée régionale	Renommée nationale, voire internationale
Monuments ou Sites inscrits	Aucun monument ou site inscrit	Renommée locale	Renommée départementale	Renommée régionale	Renommée nationale, voire internationale
Autres monuments, sites emblématiques et/ou touristiques	Renommée inexistante	Renommée locale	Renommée départementale	Renommée régionale	Renommée nationale, voire internationale
Valeur paysagère institutionnelle au titre du Patrimoine :	Moyenne				
Fréquentation des éléments de paysage énoncés ci-dessus par le public	Fréquentation très faible	Fréquentation faible	Fréquentation moyenne	Fréquentation forte	Fréquentation très forte
Ampleur des représentations des structures et motifs significatifs dans les médias touristiques	Aucune représentation dans les médias touristiques	Présence dans les médias touristiques locaux	Présence dans les médias touristiques départementaux	Présence dans les médias touristiques régionaux	Présence dans les médias nationaux ou internationaux
Fréquence et position des structures et motifs significatifs dans les représentations	Rarement présents	Peu ou occasionnellement présents au second plan	Souvent présents au second plan	Souvent présents en premier plan	Très souvent présents en premier plan
Fréquentations et représentations paysagères dans la sphère publique :	Moyenne				

Valeur du paysage actuel sur l'aire éloignée :

0	1	6	5	0
Très faible	Faible	Moyenne	Forte	Très forte

1.2.7. SYNTHÈSE DES ENJEUX POTENTIELS À L'ÉCHELLE DE L'AIRE ÉLOIGNÉE

Influence du projet sur les unités paysagères :

Dans l'aire éloignée, la prégnance du projet sera nulle ou très faible sur les territoire au nord de l'aire d'étude (nord de la Basse-Marche et plateau de Bénévent) : les monts d'Ambazac font obstacle à toute vision en direction des éoliennes, qui, par la distance, n'interviendront pas dans la perception de ces paysages. C'est le cas également pour les territoires au sud de l'aire d'étude, Limoges et sa campagne résidentielle et les collines limousines de Vienne-Briance, tournés vers le sud et sans lien avec le territoire du projet. L'effet du projet pour ces unités sera donc potentiellement nul.

La prégnance du projet pour les Monts du Limousin est évalué comme faible. Dans le cas des monts de Blond, un point de vue s'ouvre en direction de la zone d'implantation potentielle à la chapelle de Vaulry, néanmoins, même si elles sont visibles, les éoliennes seront perçues comme des éléments de l'arrière-plan, faisant partie de l'étendue, en continuité avec les parcs éoliens de la Basse-Marche. L'effet du projet sur la perception du paysage des monts de Blond est évalué comme faible.

Pour les monts d'Ambazac, aucun point de vue référencé ne s'ouvre en direction du projet. La visibilité est donc très faible. Par contre, la zone d'implantation potentielle appartient à l'unité paysagère des monts d'Ambazac, en marquant ses rebords ouest descendant en collines vers la Basse-Marche. Le projet pourra donc influencer, mais faiblement, sur la perception du paysage des monts d'Ambazac.

Dans la Basse-Marche, la prégnance du projet est évaluée comme moyenne. Les éoliennes seront potentiellement visibles depuis une large partie de cette unité, bien que le bocage et les boisements puissent réduire la visibilité en direction des éoliennes. Le projet, s'il se place dans la continuité de parcs existants, reste néanmoins à la limite de la Basse-Marche, en appartenant à une unité paysagère différente. Il pourra mettre en scène cette rupture difficilement lisible aujourd'hui.

Les effets du projet sur la perception du paysage de la Basse-Marche sont donc potentiellement moyens.

Enfin, pour les rebords ouest des monts d'Ambazac, où s'inscrit le territoire de Saint-Pardoux et où se situe la zone d'implantation potentielle, la prégnance du projet est évalué comme forte. La présence d'éoliennes, les premières sur cette unité, pourra avoir une influence sur les perceptions de ce paysage à l'image aujourd'hui plutôt rurale et naturelle. Les effets pourront néanmoins être limités par le relief et le couvert végétal rendant la perception d'ensemble de l'unité difficile.

Contexte éolien et saturation :

De nombreux parcs éoliens sont présents dans la Basse-Marche. Les parcs s'implantent le plus souvent en ligne ou en double lignes.

Jusqu'alors, aucune éolienne n'était présente sur l'unité paysagère des monts d'Ambazac. Un projet est cependant en cours d'étude à Bersac-sur-Rivalier.

Les éoliennes à proximité du projet se situent plutôt en plaine. Les parcs sont peu éloignés les uns des autres (cinq à dix kilomètres le plus souvent), créant en Basse-Marche un continuum éolien assez lâche. Un espace de respiration et de «silence éolien» est permis par les monts d'Ambazac.

A 2,7 km des éoliennes de Roussac, le projet prolonge le pôle éolien de la Basse-Marche à l'ouest en le densifiant.

Le risque de saturation éolienne à cette échelle est évalué comme faible : le parc s'inscrit en prolongement d'un pôle éolien assez lâche où la présence éolienne commence néanmoins à se densifier. Cependant les effets d'horizons courts et l'hétérogénéité des éléments paysagers participent à réduire l'effet de saturation.

Sensibilité du patrimoine :

Les sites inscrits ou classés et les monuments historiques sont nombreux sur l'aire d'étude. A cette échelle, la plupart sont cependant trop éloignés du projet pour que celui-ci puisse avoir un effet important sur la perception du site patrimonial. Les effets du projet à cette échelle sont potentiellement très faibles.

Légende

- AEL Aire éloignée (r.20 km)
- AINT Aire intermédiaire (r.10km)
- ARAP Aire rapprochée (r.4km)
- ZIP Zone d'Implantation Potentielle

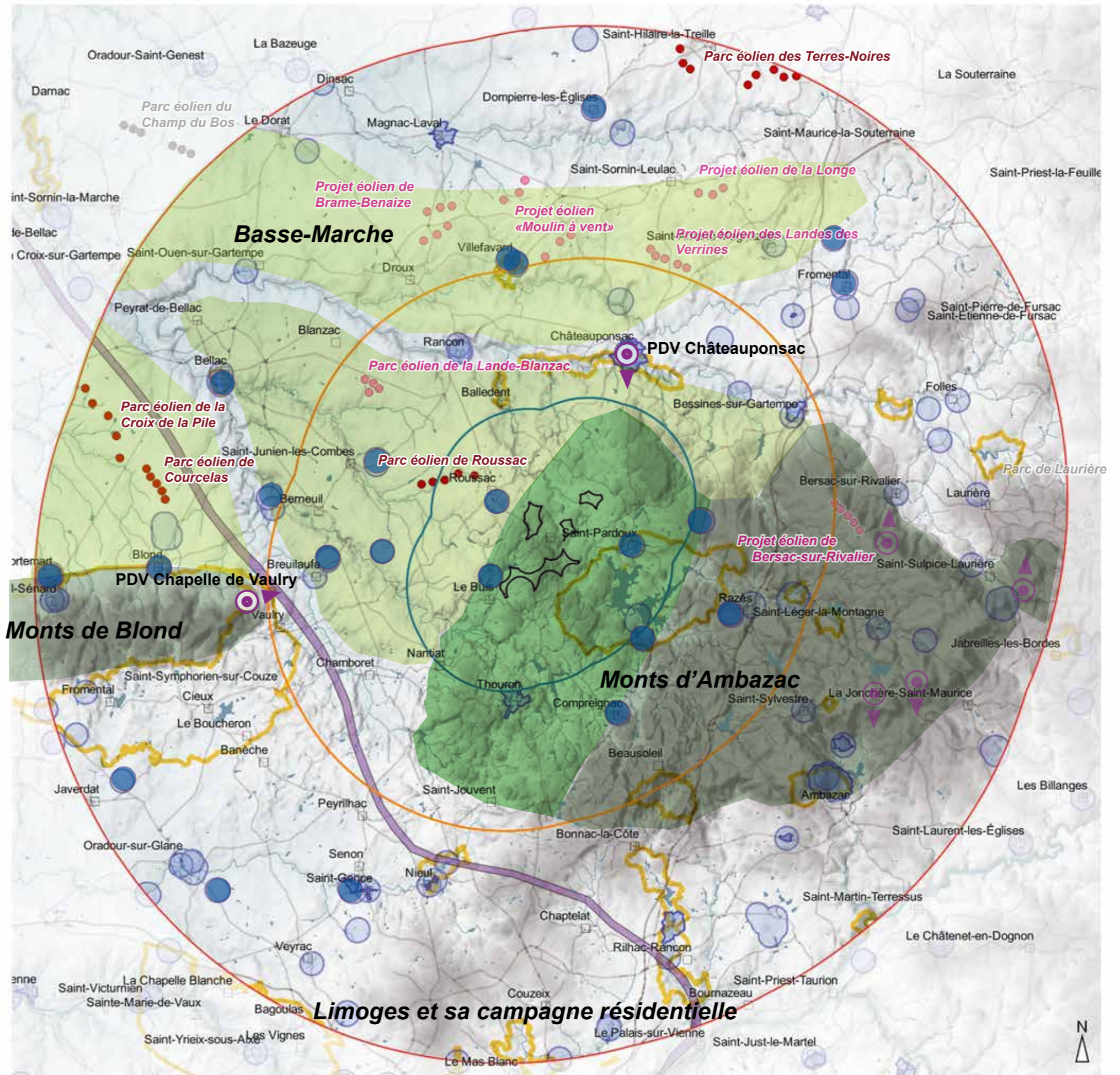
- Villes et villages
- Cours ou étendue d'eau

- Projets cumulés :
- Parcs éoliens autorisés
- Parcs éoliens en cours d'instruction

- Patrimoine :
- Site inscrit ou classé
- Monument hors ZIV* potentielle
- Monument en possible intervisibilité ou covisibilité avec le projet

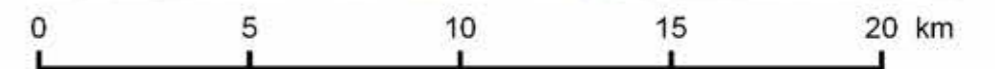
- Points de vue :
- ◐ Point de vue non ouvert en direction du projet
- ◑ Point de vue en direction du projet

- Influence du projet sur les unités paysagères :
- Influence nulle
- Influence très faible : Monts du Limousin, espace patrimonial sans visibilité avec le projet mais projet dans son espace d'influence ou avec visibilité lointaine
- Influence moyenne : Basse-Marche, projet visible
- Influence forte : Rebords des Monts d'Ambazac, proximité forte au projet



ZIV : zone d'influence visuelle, voir définition p.17

AEL : SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS



1.3. AIRE D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE

1.3.1. LES STRUCTURES PAYSAGÈRES

1.3.1.1. STRUCTURES GÉOMORPHOLOGIQUES

L'aire d'étude intermédiaire se place à cheval entre les monts d'Ambazac et le plateau de la Basse-Marche, et se situe sur le passage de l'un à l'autre. L'aire a pour limites au nord les vallées de la Gartempe et de la Semme, au sud les contreforts des monts d'Ambazac et le versant nord de la vallée de la Glane.

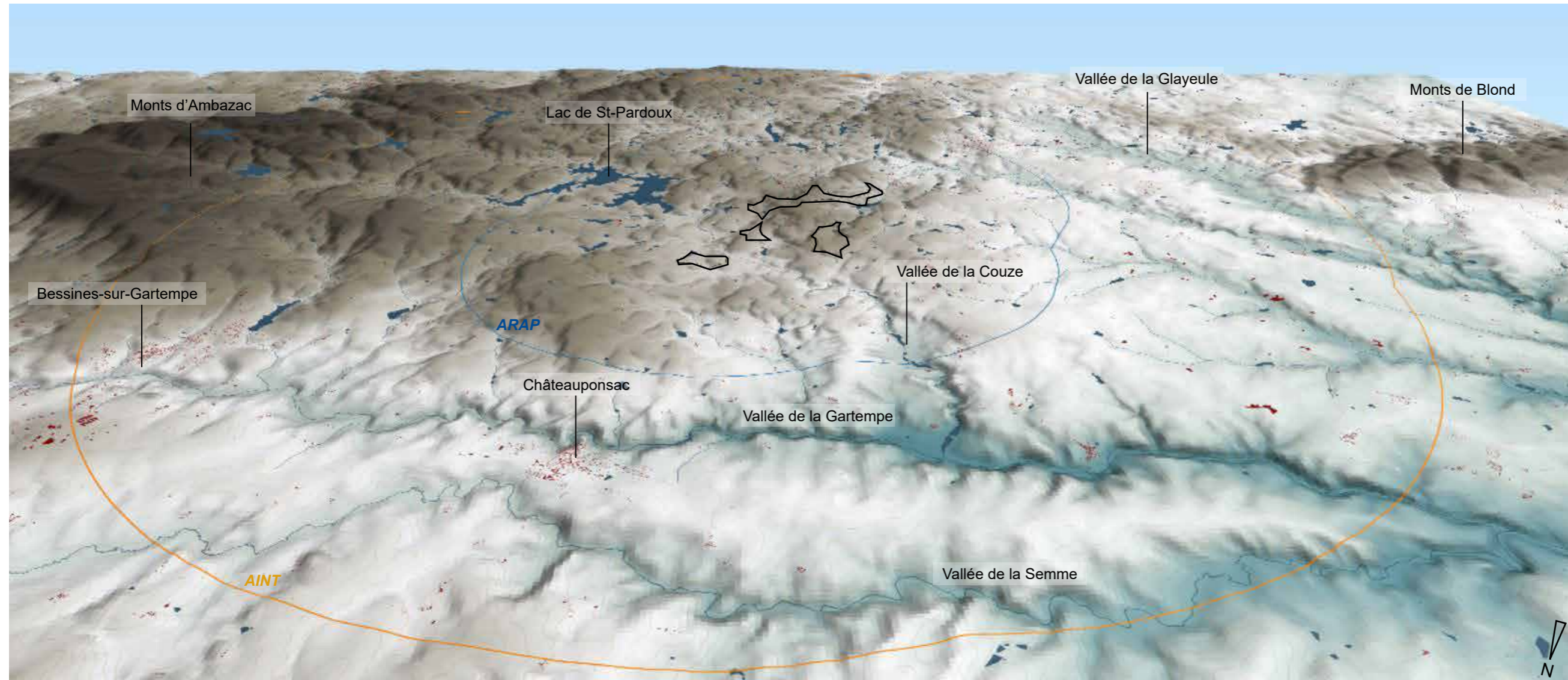
On observe dans la partie ouest du territoire le replat du plateau de la Basse Marche, légèrement entaillé par les cours d'eau d'orientation générale sud-est / nord-ouest, séparés en général de deux à cinq kilomètres : Glayeule, Vincou, Bazine, Couze, Gartempe et Semme, du sud au nord. Dans la partie est du territoire de l'aire intermédiaire, les

reliefs s'élèvent peu à peu pour former les buttes des monts d'Ambazac. Des cassures de reliefs, de direction générale nord/sud, s'allient aux lignes de partage des eaux et des crêtes est/ouest pour quadriller le territoire de collines et de buttes aux reliefs complexes. Des cours d'eau secondaires sinuent entre ces modelés.

De nombreux étangs ponctuent les rivières, le lac de St-Pardoux est le plus étendu.

L'image de patchwork qu'offre le paysage ne tient pas seulement aux occupations des sols, mais aux variations multiples des structures morphologiques des reliefs et des cours d'eau secondaires.

La carte géologique montre bien les systèmes de fractures dont l'orientation à grande échelle est nord-nord-est / sud-sud-ouest. A cette échelle, on distingue trois zones d'ouest en est. A l'ouest d'une ligne passant par Nantiat, Balledent et Roussac, la Basse-Marche est ici sur un socle d'altérites de migmatites et autres formations d'altérations. De Nantiat au lac de Saint-Pardoux environ, le socle est fait de Leucogranites à deux micas. Tout à l'est dans les monts d'Ambazac, on trouve surtout des Leucogranites calco-alcalins. Ces trois zones correspondent assez bien aux unités paysagères décrites, avec une fracture entre la Basse-Marche et la montagne granitique, contreforts ouest du Massif Central.



Les formes du relief du territoire étudié
modélisation 3D - échelle des hauteurs x1,5



AIN T : GÉOLOGIE

Légende

- AINT Aire intermédiaire (r.10km)
- ARAP Aire rapprochée (r.4km)
- ZIP Zone d'Implantation Potentielle

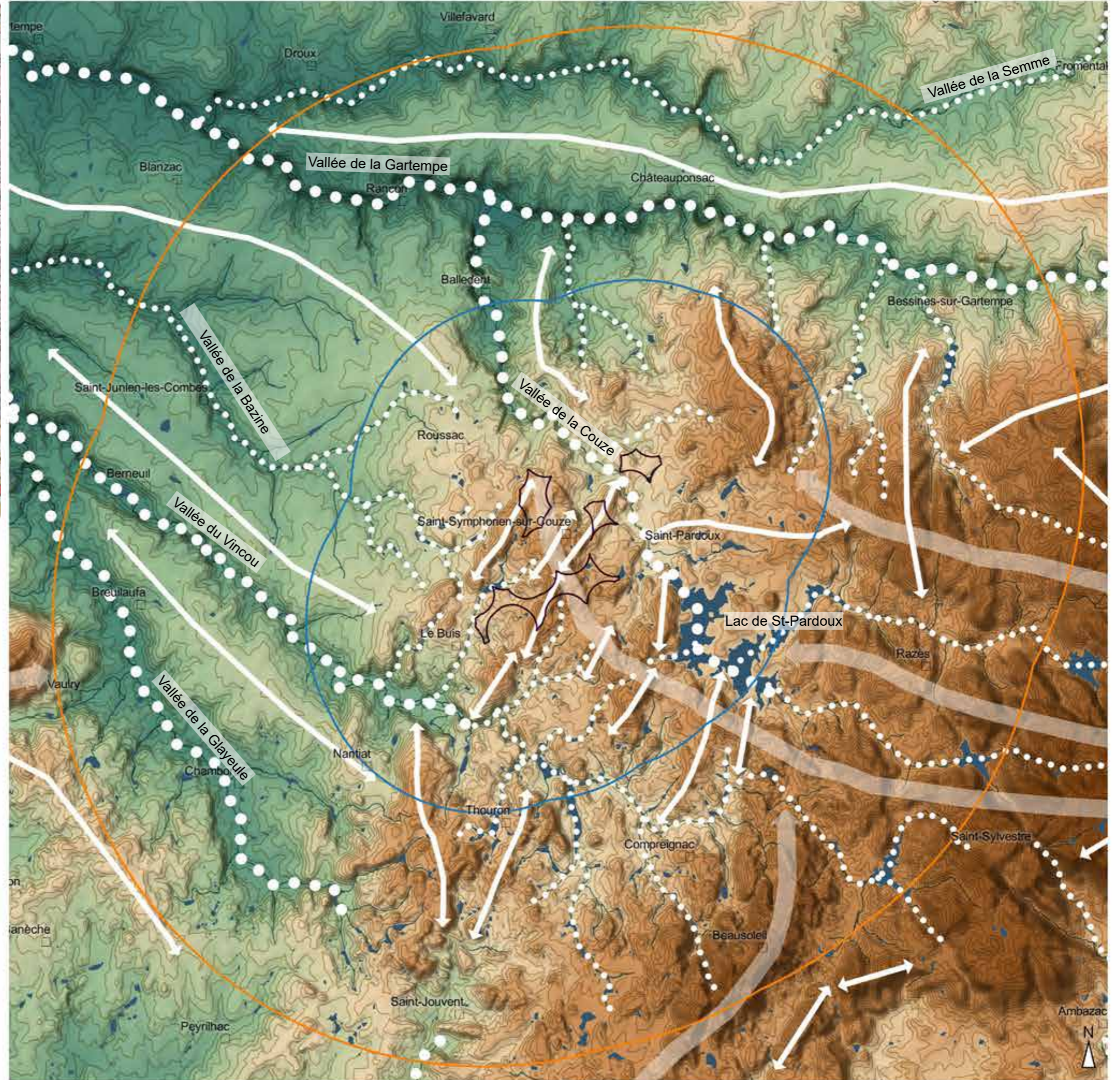
- Villes et villages
- Cours ou étendue d'eau
- Courbes de niveau 10m

Structures paysagères géomorphologiques

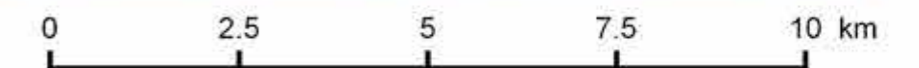
- crête principale
- crête secondaire
- vallée principale
- vallée secondaire

Relief

- 100
- 250
- 300
- 350
- 400
- 600



AIN T : STRUCTURES GÉOMORPHOLOGIQUES



1.3.1.2. STRUCTURES ANTHROPIQUES

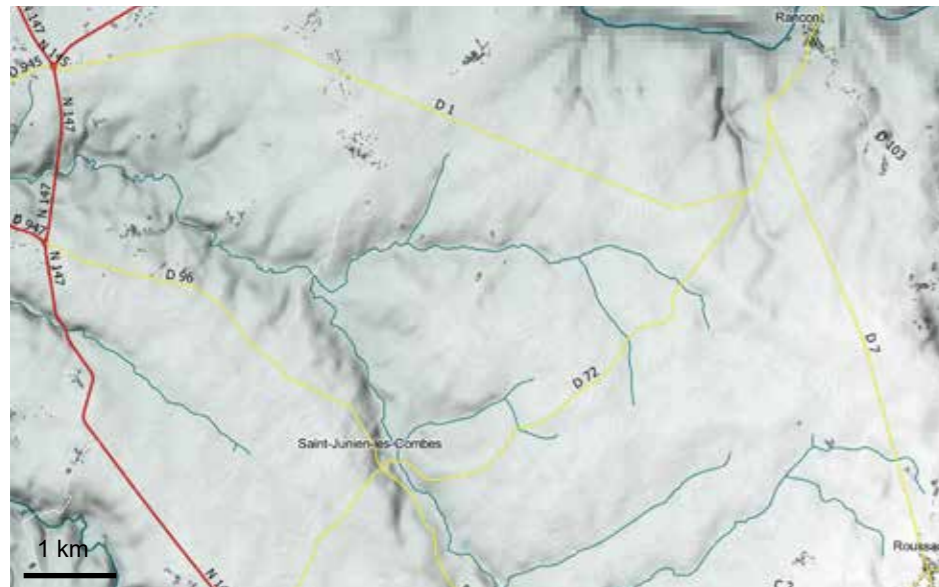
L'aire intermédiaire est encadrée à l'est et à l'ouest par deux axes majeurs nord / sud, l'A20 et la N147. De manière générale, on remarque que les routes de la Basse-Marche sont droites et trament le territoire au nord-ouest de l'aire d'étude de façon assez régulière. A l'est par contre, les routes sont beaucoup plus sinueuses, jouant avec les caprices du relief, desservant les nombreux hameaux des collines (figure 1). Dans la Basse-Marche, les plateaux sont occupés surtout par des fermes isolées, parfois d'un village comme St-Junien-les-Combes ou Roussac. Sur les collines des monts d'Ambazac s'implantent surtout des hameaux, espacés les uns des autres d'environ un kilomètre. Les bourgs plus importants se situent dans les vallées ou au bord des cours d'eau : Bessines-sur-Gartempe, Châteauponsac ou Rancon sur la Gartempe, desservis par une voie antique est / ouest, St-Jouvent, Nantiat ou Chamboret sur la

Glayeule, que suit aussi la voie ferrée, au plus près du cours d'eau.

Les hameaux des monts d'Ambazac, très peu touchés par les extensions urbaines qui rendraient leur lecture difficile, sont de qualité architecturale et géographique. Les bourgs plus habités, Bessines-sur-Gartempe, Châteauponsac ou Nantiat (figure 2) se sont plus étendus et sont affectés de manière inégale par les stigmates de l'urbanisme contemporain, non pas au regard de la qualité architecturale, mais surtout au regard de la capacité à relayer le sens profond des lieux, en deçà de l'image visuelle.

De très nombreux étangs comme, pour les plus étendus, ceux de Lavillemichel ou de Sagnat à Bessines-sur-Gartempe, de Gouillet à Razès, de la Crouzille, de Tricherie et de Chateaumoulin ou de la Combette à

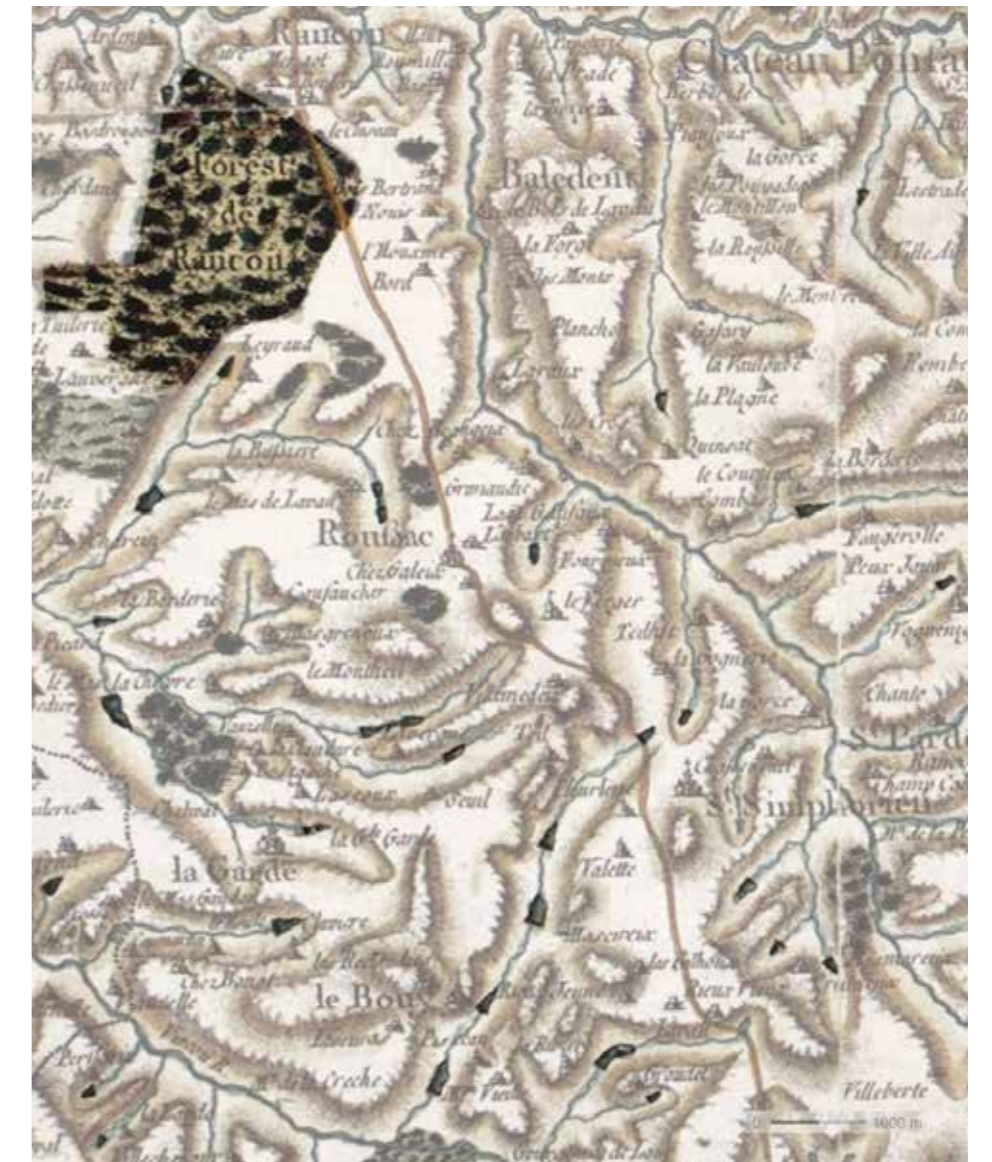
Thouron, de Conore, des Sagnes au Buis, sont déjà présents au XVIII^e siècle sur la carte de Cassini (figure 3). Ils prennent des airs « naturels » même s'ils sont très artificiels. Ils sont utilisés comme espaces de loisir. Au centre de l'aire d'étude, le lac de Saint-Pardoux, qui fait la Une des invitations touristiques en Haute-Vienne, a des caractères artificiels beaucoup plus marqués, surtout en ce qui concerne le traitement de ses abords. Cette étendue d'eau de grande ampleur (la deuxième de Haute-Vienne avec une superficie de 330 ha) a été construite sur la Couze en 1977. Son dessin très irrégulier, aux bords découpés, laisse lire le relief compliqué.



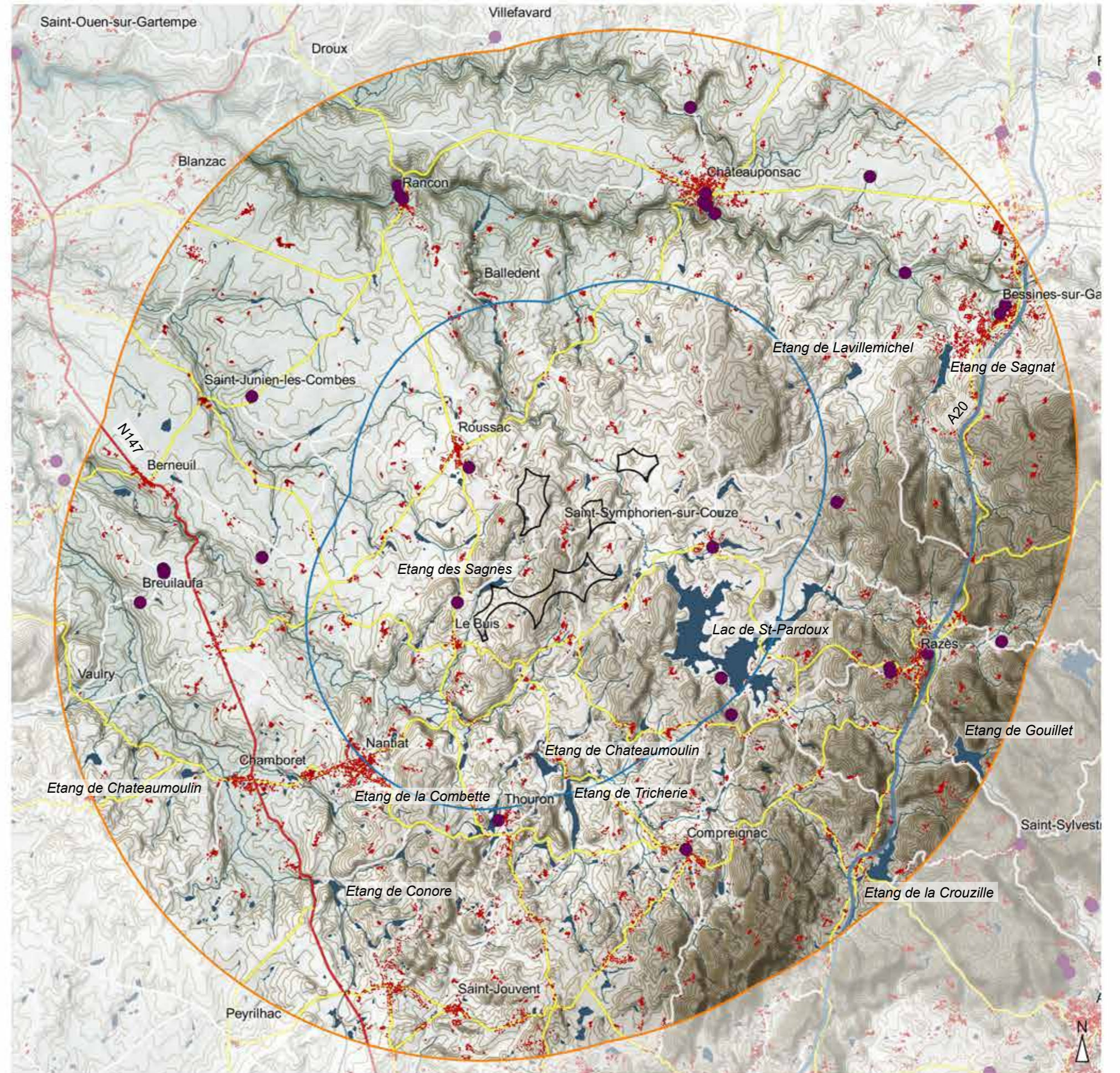
1/ Les routes départementales, marqueurs du relief dans la Basse-Marche (en haut) et les monts d'Ambazac (en bas)



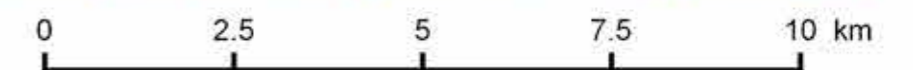
2/ Nantiat, un développement urbain en étoile le long de rues, avec peu de rapport avec le site et le relief



3/ La forêt de Rancon et de nombreux étangs déjà présents sur la carte de Cassini source : géoportail



AINT : STRUCTURES ANTHROPIQUES



1.3.1.3. PRINCIPAUX MOTIFS SIGNIFIANTS

Les bois et les forêts ajoutent encore à la complexité des cours d'eau et des reliefs. Ils sont beaucoup plus présents à l'est de l'aire d'étude qu'à l'ouest. Dans la Basse-Marche, ils accompagnent surtout les cours d'eau. La forêt de Rancon, déjà bien marquée et nommée sur la carte de Cassini (figure 3), est l'unique forêt de l'aire d'étude installée depuis longtemps, bien délimitée et sur un terrain plat. Les structures bocagères sont présentes et plutôt bien conservées.

Dans les monts d'Ambazac, les bois suivent les accidents de relief ; s'ils accompagnent souvent les pentes, ils s'en détachent aussi pour suivre, ici une structure de vallon plus encaissée, là une succession de buttes qu'ils tendent parfois à masquer.

1.3.1.4. EFFETS PAYSAGERS

Les rapports de forme, d'image et de sens entre les structures paysagères à l'échelle de l'aire intermédiaire produisent divers effets paysagers :

- Rapports plastiques :

Des effets d'opposition et de perspective sont créés par le contact entre le plateau de la Basse-Marche et le rebord des monts d'Ambazac, surtout présents au sud et au nord de ces monts.

Les rapports entre les vallées encaissées et les reliefs découpés produisent un effet de contraste, parfois gommé par la végétation très présente produisant des effets de densité et de fusion ainsi que de flous entre les reliefs qui se distinguent difficilement les uns des autres. On trouve également un effet de concentration autour du lac de Saint-Pardoux au cœur du site, et des effets de ponctuation avec l'ensemble des éléments présents par touches, par petits groupes ou ponctuant l'ensemble du site (comme les étangs, les ponts, les hameaux, ...)

- Rapports d'image :

Le site présente une homogénéité d'image assez prégnante, avec une image rurale, naturelle et bucolique affirmée au nom de l'image générale de la « campagne limousine » qui tend néanmoins à se réduire à quelques formes stéréotypées. Le lac de Saint-Pardoux, plus touristique que le reste de l'aire d'étude, crée une rupture d'image, avec des connotations plus urbaines et aménagées renvoyant aux bords de mer et aux espaces de loisirs. Une image industrielle liée aux mines d'uranium, souvent chargée négativement et associée aux risques de radiations, est présente ponctuellement dans les perceptions. On trouve également un contraste d'image entre les villes sur la Gartempe, accueillant des visiteurs, lieux de vie où on trouve quelques commerces de proximité, et les hameaux isolés à l'image séculaire renvoyant à des espaces agricoles, à l'écart du monde. Cette image comme figée dans le temps, presque médiévale de certains villages, contraste avec l'image moderne autour de Saint-Pardoux. Mais la forêt et la nature très présentes dans les perceptions masquent ces contrastes et maintiennent une image globale bucolique.

- Rapports de sens :

Globalement, le territoire est lié à son socle granitique, à un sol assez pauvre et à l'éloignement des principaux axes de communication qui en font une zone un peu à l'écart, avec une eau omniprésente et un relief de petite montagne peu facile à cultiver, où l'homme doit sans cesse lutter contre la pression des bois.

Liée à la rupture physique entre le plateau et le relief, un léger contraste sémantique est présent entre la Basse-Marche bocagère, cultivée, et les monts du Limousin aux reliefs boisés, plus sauvages.

Légende

- AINT Aire intermédiaire (r.10km)
- ARAP Aire rapprochée (r.4km)
- AIMM Aire immédiate

- Tissu urbain
- Etang
- Forêt

Parcellaire agricole

- Blé
- Maïs
- Tournesol
- Prairies

Arbre remarquable

- moins de 500 ans
- plus de 500 ans

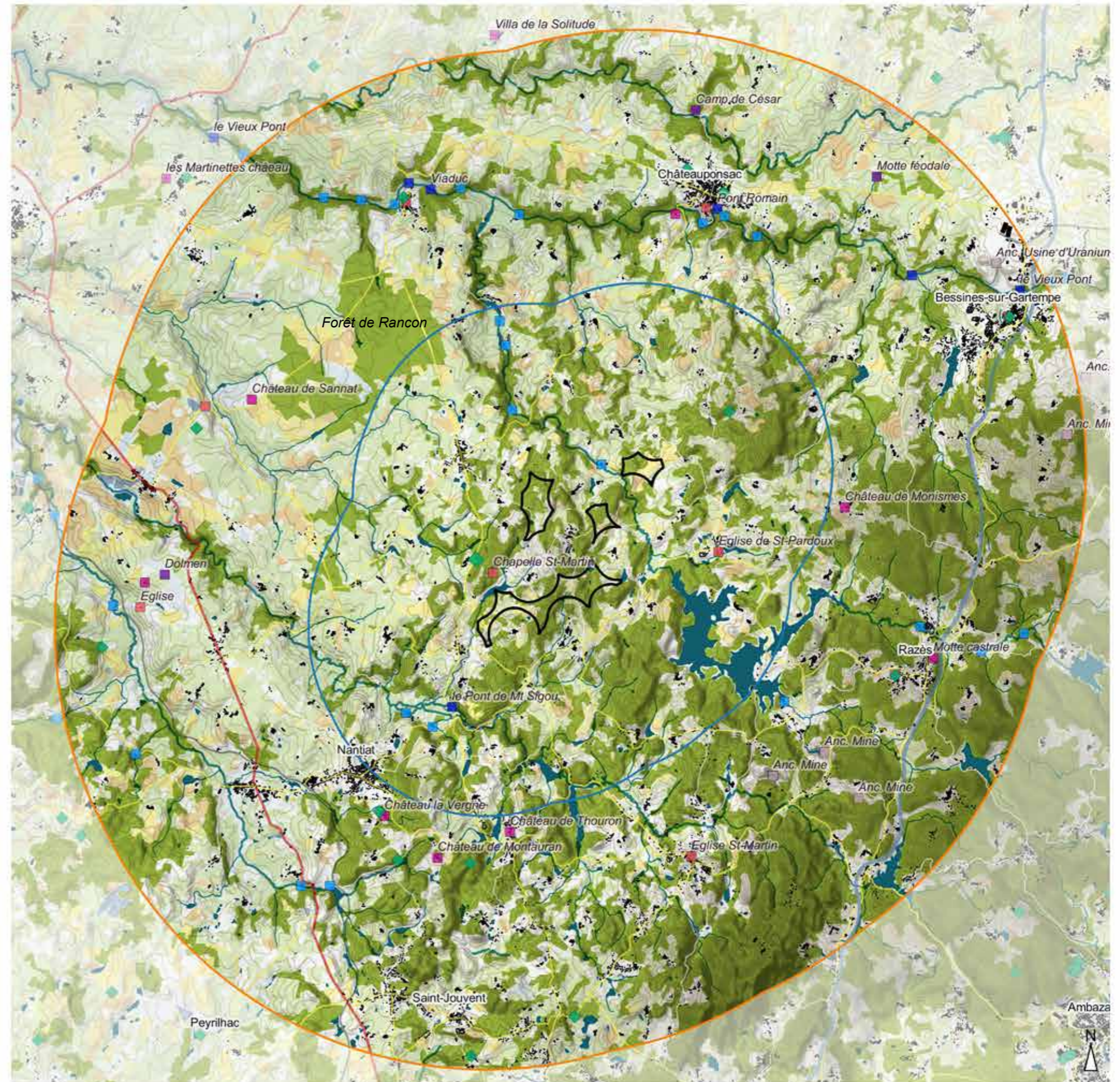
Construction remarquable

- Château
- Eglise
- Moulin
- Pont
- Mine
- Autre

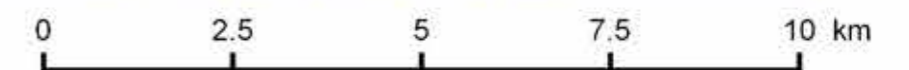
Relief

- 150
- 200
- 350
- 500

— Courbes de niveau 10m



AINT : PRINCIPAUX MOTIFS SIGNIFIANTS



1.3.2. VALEURS INSTITUTIONNELLES ET PATRIMOINE

1.3.2.1. MONUMENTS HISTORIQUES ET SITES CLASSÉS OU INSCRITS DE L'AIRE INTERMÉDIAIRE

N°	COMMUNES	MONUMENTS HISTORIQUES
12	Berneuil	Dolmen dit de Taminage (c)
12	Berneuil	Dolmen n°2 de la Betoule
12	Berneuil	Dolmen n°1 de la Betoule
14	Bessines-sur-Gartempe	Pont des Bonhommes sur la Gartempe
14	Bessines-sur-Gartempe	Château de Monismes
14	Bessines-sur-Gartempe	Eglise Saint-Léger
22	Breuilaufa	Eglise paroissiale de la Décollation de Saint
22	Breuilaufa	Dolmen N° 3 et 4 de la Betoulle
41	Châteauponsac	Eglise Saint-Thyrse (c)
41	Châteauponsac	Camp antique dit du Peu du Barry (c)
41	Châteauponsac	Pont Romain sur la Gartempe (c)
41	Châteauponsac	Fortification concentrique dit Camp du Peu-Buy
41	Châteauponsac	Hôtel Mathieu de la Gorce
41	Châteauponsac	Maison 17e siècle
47	Compreignac	Eglise Saint-Martin (c)
47	Compreignac	Portion de l'enceinte de terre (c)
121	Rancon	Eglise Saint-Pierre-ès-Liens
121	Rancon	Lanterne des Morts
121	Rancon	Pont du XIIIè s.
122	Razès	Motte et enceinte féodales "Motte de l'Age"
122	Razès	Motte castrale dite "Le Château"
122	Razès	Eglise de la Croix Glorieuse
122	Razès	Ensemble rural de la famille Berry
155	Saint-Junien-les-Combes	Château de Sannat
197	Thouron	Château

N°	COMMUNES	SITES
7	Balledent	Vallee de la Couze - aval Balledent
18	Blond	Monts de Blond
20	Bonnac la Cote	Village de Salesse
41	Châteauponsac	Vallee de la Gartempe 1
122	Razes	Cascade du moulin de l'Age
206	Villefavard	Site de Villefavard et vallee de la Semme

Monuments historiques:

Un monument historique est un immeuble ou un objet qui, comme l'indique le code du patrimoine, «présente un intérêt public du point de vue de l'histoire ou de l'art» et à ce titre bénéficie d'une protection juridique. (Article L621-1) Il existe deux types de protection : Le classement qui s'applique aux édifices présentant un intérêt majeur et l'inscription qui protège les édifices d'intérêt régional.

Sites classés et inscrits :

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national. Ce sont des sites dont «la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général» (L. 341-1 à 22). ce sont des sites naturels ou anthropiques remarquables, ou des lieux dont on souhaite conserver les vestiges ou la mémoire pour les événements qui s'y sont déroulés. L'inscription est une reconnaissance de la qualité d'un site justifiant une surveillance de son évolution.

(source: Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie)

AIRE INTERMÉDIAIRE (r.4 à 10 km) :

MH : 25
DONT 6 CLASSÉS

SITES : 6
DONT 0 CLASSÉS

Cette liste comprend les monuments historiques et sites inscrits situés dans un rayon compris entre 4 et 10 km de la ZIP étudiée. Les monuments historiques ou sites classés ou partiellement classés sont indiqués en **gras** suivi de **(c)**.

1.3.2.2. SITES EMBLÉMATIQUES DE L'AIRE INTERMÉDIAIRE

N°	COMMUNES	SITES EMBLÉMATIQUES
8	RANCON ; LA CROIX-SUR-GARTEMPE ; SAINT-OUEN-SUR-GARTEMPE ; PEYRAT-DE-BELLAC ; BLANZAC ; DROUX;-BALLEDENT	Vallée de la Gartempe de Rancon à La Croix-sur-Gartempe
14	BERNEUIL;BREUILLAUFFA;CHAMBORET	Vallée du Vincou en amont du pont de la RN147 et chateau du Fraisse et parc boisé
18	CHAMBORET;BREUILLAUFA;VAULRY	Château de Bretignolles, vallon, panorama
23	BONNAC-LA-COTE;SAINT-JOUVENT	Manoir des Bordes, 19 s, terrasse et parc, 2 étangs entourés de prés et de bois
25	SAINT-JOUVENT	Ruisseau de la Glanette, vallon boisé encaissé
267	AMBAZAC;COMPREIGNAC;BONNAC-LA-COTE;-SAINT-LAURENT-LES-EGLISES;LA JONCHERE-SAINTE-MAURICE;JABREILLES-LES-BORDES;SAINT-SULPICE-LAURIERE;RAZES;BERSAC-SUR-RIVALIER;SAINT-PARDOUX;SAINT-SYLVESTRE;SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE;BESSINES-SUR-GARTEMPE	Monts d'Ambazac

1.3.3. REPRÉSENTATIONS PAYSAGÈRES DANS LA SPHÈRE PUBLIQUE

La question du paysage en tant que « *portion du territoire telle que perçue par les populations* » relève de schémas conventionnels adoptés à différentes échelles (nationale, régionale, départementale, ou encore locale) par la société. Les représentations des paysages, transmises par les cartes postales, les publicités touristiques, ou les illustrations de sites communaux ou intercommunaux, sont des indicateurs pertinents de la perception sociale et surtout de la typologie des motifs particulièrement actifs dans ces perceptions.

D'une manière générale, ce sont les images centrées sur des éléments de patrimoine (villages pittoresques, châteaux, églises surtout) qui prédominent. Certaines cartes mettent en avant des éléments de « modernité » : usines électriques par exemple.

Les cartes sont le plus souvent centrées sur un élément unique au premier plan, souvent architectural. Néanmoins, les structures géomorphologiques sont assez souvent représentées, surtout les vallées, lorsqu'y coule une rivière. Souvent utilisée pour mettre en scène un pont, un viaduc ou un moulin, la courbe de la vallée se distingue bien.

La vallée de la Gartempe est souvent représentée par ce moyen. C'est le cas à Châteauponsac, qui a été très représenté (plus de 1500 cartes postales sur delcampe.net). Le motif prédominant est la vallée de la Gartempe, avec de nombreuses vues depuis le fond de vallon, en contre-plongée vers le village, ou montrant le pont romain.

Les vallées sont plus représentées que les reliefs. Plusieurs cartes toutefois montrent des vues générales des villages, qui les mettent en scène dans leur écrin de verdure, sur leur relief. Les photographies sont prises depuis les collines d'en face ou en contre-plongée, et montrent l'insertion du village dans son environnement. Les motifs du bocage, des haies ou des arbres remarquables sont très peu représentés. L'agriculture, quant à elle, est plus représentée : des animaux d'élevages, vaches ou moutons, sont présents sur plusieurs cartes, et certaines montrent des travaux aux champs comme les fenaisons.



Bonnac-la-Cote, château de Leychoisier



Châteauponsac, vallée de la Gartempe, pont et ville



Rancon, Lanterne des Morts



Châteauponsac, la Gartempe, l'église, la ville



Bessines-sur-Gartempe, Usine électrique sur la Gartempe



Saint-Jouvent, les bords de la Glane



Dreux, la Semme, Viaduc de la Route et du Pont du Chemin de Fer



Rancon, Moulin



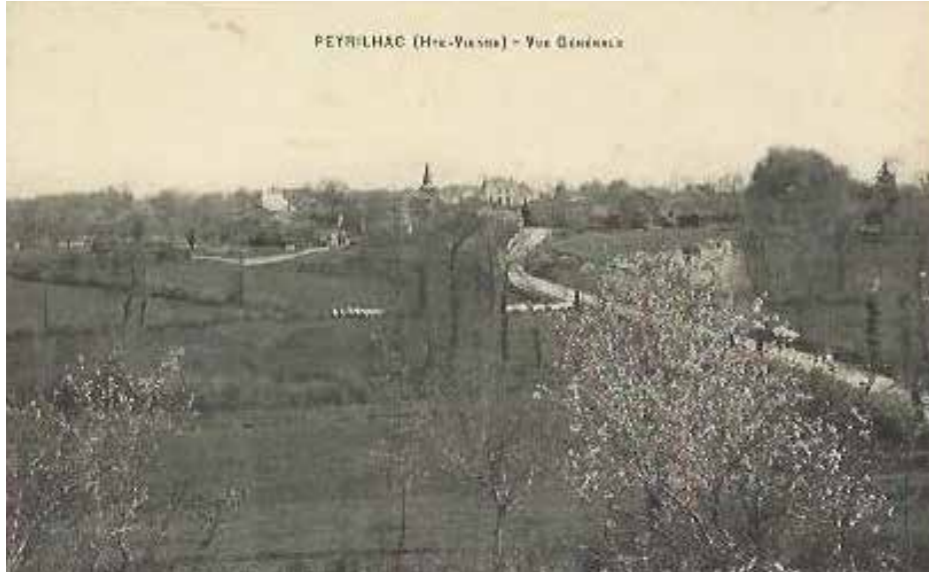
Peyrilhac, Chavaignac, Elèves au travail



Razès, vue générale



Saint-Jouvent, vue générale



Peyrilhac, vue générale



Dreux, Minoterie



Bersac-sur-Rivalier, Viaduc de Rocherolles

Source des cartes postales : Delcampe.net

1.3.4. ÉVALUATION DE LA VALEUR PAYSAGÈRE DE L'AIRES INTERMÉDIAIRE

1.3.4.1. SCÉNOGRAPHIE DE LA CHARPENTE PAYSAGÈRE

Prégnance des structures géomorphologiques

A l'échelle de l'aire intermédiaire, bien qu'aucune ne présente une importance à l'échelle régionale, les structures de relief sont claires et assez bien définies. Leur composition se décline en trois parties d'est en ouest. A l'est, les monts d'Ambazac présentent les reliefs caractéristiques de petite montagne. Au centre, le pays de Saint-Pardoux forme le piémont ouest des monts d'Ambazac, présentant une succession de collines au relief complexe de direction générale sud-est / nord-est. A l'ouest de la zone d'étude commence le plateau de la Basse-Marche, moins vallonné, légèrement entaillé de vallées de direction sud-ouest/nord-est qui maillent le territoire.

La structure géomorphologique majeure est la Gartempe, aux pentes marquées et à la végétation dense, dans laquelle se jettent des vallées secondaires comme la Couze ou la Semme. Elle marque la limite nord des monts d'Ambazac. Au sud du lac de Saint-Pardoux, le Puy du Rivaud à 587m domine la zone d'étude.

La prégnance des structures géomorphologiques est évaluée comme forte.

Prégnance des structures anthropiques

Les villes mettent assez bien en valeur les structures géologiques qui les portent. C'est le cas en premier lieu pour Châteauponsac, mise en scène en promontoire sur la vallée de la Gartempe, ou Bessines-sur-Gartempe. L'ancienne voie romaine, aujourd'hui D1 et D711, suit la vallée de la Gartempe au nord. Les seuls bourgs présentant un développement urbain assez important sont ceux à la proximité des grands axes les liant à Limoges (A20 et N147), comme Nantiat, Chamboret, Bessines-sur-Gartempe ou Razès. Le lac de Saint-Pardoux, au cœur du site, et son dessin aux multiples dentelures révèle également la complexité du relief. Les étangs, créés de la main de l'homme, sont assez discrètement présents, tant autour des monts (étang de Pierre Millier, de Gouillet ou de la Crouzille) que sur le plateau (étangs de la Tricherie, des Sagnes ou de Conore) où l'eau est retenue sur les cours d'eau.

La prégnance des structures anthropiques est évaluée comme moyenne.

Prégnance des motifs signifiants ou emblématiques

Les motifs de paysage sont nombreux. La forêt de Rancon, nommée sur les cartes de Cassini, est la figure d'une forêt ancienne aux contours bien défini et ayant peu évolué dans le temps. Les autres boisements, eux, sont beaucoup plus récents, aux limites mouvantes. De nombreuses parcelles boisées ont gagné sur les prés, présentant un canevas entaillé de parcelles agricole et forestières. Les étangs, les nombreux ponts, moulins ou viaducs, qui s'égrènent le long des cours d'eau, traduisent un rapport privilégié à l'eau. Au sud-est du lac de Saint-Pardoux et autour

de Bessines-sur-Gartempe, les traces des mines d'uranium rappellent le passé industriel des lieux. Le bocage et les arbres isolés ou alignés de la Basse-Marche sont des motifs omniprésents.

La prégnance des motifs signifiants ou emblématiques est évaluée comme forte.

> **La prégnance de la charpente paysagère est évaluée comme forte.**

1.3.4.2. LISIBILITÉ DE LA CHARPENTE PAYSAGÈRE

Lisibilité des structures géomorphologiques

La plupart des structures géomorphologiques à l'échelle de l'aire intermédiaire sont moyennement lisibles.

La vallée de la Gartempe, bien que fortement boisée, reste lisible par ses pentes escarpées et les bourgs installés à ses bords qui permettent des points de vue en belvédère sur le cours d'eau. Les autres vallées sont plus difficilement lisibles, souvent bordées par une végétation dense qui les noient, ou prises dans le patchwork des prés, des bois et du bocage. Les reliefs également sont de plus en plus noyés dans les boisements qui ont gagné sur les anciennes parcelles de champs ou de prairies qui permettaient leur identification et leur compréhension.

Aux alentours du lac de Saint-Pardoux, aucune ligne de force ne se distingue sur le terrain, et la végétation qui s'affranchit souvent du relief et le déborde augmente la difficulté de lecture.

La lisibilité (compréhension et identification) des structures géomorphologiques est évaluée possible mais avec difficulté.

Lisibilité des structures anthropiques

La densité de population est assez faible, stigmate de l'exode rural. La démographie est stable, la proximité de Limoges se faisant assez peu sentir ici, bien que les communes appartiennent à la troisième couronne de son aire urbaine. Il en résulte un territoire encore peu marqué par les phénomènes d'étalement urbain, surtout dans les villages des monts d'Ambazac ou du pays de Saint-Pardoux. La majeure partie des villages restent très ruraux et se sont très peu étendus, laissant leur orientation et leurs logiques d'implantation compréhensibles. Les bourgs à proximité des axes majeurs comme Razès, Nantiat ou Bessines-sur-Gartempe, urbanisés de manière plus dense, ont perdu un degré de lisibilité dans l'accord entre le bâti et les structures géomorphologiques. Les routes parlent en général assez bien le langage du relief : sur le plateau de la Basse-Marche, la N147 file droit et se borde de bocage. Les grandes routes contournent le pays de Saint-Pardoux, où l'enchevêtrement des routes secondaires reflètent bien les jeux de relief du site. Le parcellaire agricole et les haies du bocage qui l'accompagnent, lorsqu'elles sont sauvegardées, restent toujours assez facilement lisibles. Par la répétition d'éléments, de véritables réseaux (ou trames) sont rendus lisibles. Les chapelets d'étangs, les arbres ou les haies du bocage révèlent d'antiques structures parcellaires et permettent une conscience globale du territoire.

La lisibilité (compréhension et identification) des structures anthropiques est évaluée facile.

Lisibilité des motifs signifiants ou emblématiques

A l'échelle du détail, la végétation, les petits modelés de reliefs, les

étangs, le bâti de qualité, les arbres remarquables, etc., complètent en général plutôt bien l'identification des lieux et rendent plus finement compréhensibles les grands traits du territoire à l'échelle de l'aire intermédiaire.

La lisibilité (compréhension et identification) des motifs signifiants ou emblématiques est évaluée facile.

> **La lisibilité de la charpente paysagère est évaluée facile.**

1.3.4.3. VALEUR PAYSAGÈRE INSTITUTIONNELLE AU TITRE DU PATRIMOINE

Dans le périmètre de l'aire intermédiaire sont recensés 6 monuments classés (pas de sites classés), dont la renommée auprès du grand public est plutôt départementale, et 25 monuments et 6 sites inscrits, dont la renommée auprès du grand public est plutôt départementale pour les sites, locale pour les monuments.

7 sites emblématiques (ou parties de sites) sont présents dans l'aire intermédiaire : la renommée publique est estimée régionale pour les monts d'Ambazac et la vallée de la Gartempe de Rancon à la croix sur Gartempe. Une renommée départementale ou locale est estimée pour les cinq autres : vallée du Vincou et château de Fraisse, étangs de la région de Thouron et de Conore, ruisseau de la Glanette, château de Breignolles et vallon, manoir des Bordes.

> **La valeur paysagère institutionnelle au titre du patrimoine est évaluée comme moyenne.**

1.3.4.4. FRÉQUENTATIONS ET REPRÉSENTATIONS PAYSAGÈRES (DANS LA SPHÈRE PUBLIQUE)

Sur l'aire intermédiaire sont présentes certaines structures paysagères majeures et des motifs emblématiques représentatifs des paysages à l'échelle départementale comme la vallée de la Gartempe ou les monts d'Ambazac. Les cartes postales, quelles qu'en soit l'époque, proposent des représentations de structures et de motifs paysagers dont la renommée se situe principalement à l'échelle départementale et locale. Les clochers, châteaux ou lanternes des morts sont souvent mis au premier plan. Les abords de cours d'eau, la Gartempe et la Glane surtout, sont assez souvent représentés, le plus souvent pour mettre en scène un pont ou un moulin. Plusieurs cartes présentent des vues générales en cadrant sur les villages entourés des motifs qui accompagnent la vision des paysages limousins : bois, haies ou arbres isolés mettent en scène le bourg. Les représentations mettent plus en avant les éléments des paysages typiques du limousin que des structures paysagères importantes. Peu de chiffres permettent d'estimer la fréquentation dans cette aire où peu de sites précis sont à visiter. Les sentiers de randonnée, nombreux, témoignent néanmoins d'un tourisme vert et d'une attractivité pour les sites naturels de la région, notamment la vallée de la Gartempe.

> **Les fréquentations et les représentations paysagères dans la sphère publique sont évaluées comme moyennes.**

1.3.4.5. CONCLUSION :

La valeur paysagère de l'aire intermédiaire est évaluée comme moyenne.

Évaluation de la valeur du paysage actuel de l'aire intermédiaire

Qualité des structures paysagères :

Prégnance de structures géomorphologiques (reliefs, cours d'eau significatifs,...)	Très faible	Faible	Moyenne	Forte	Très forte
Prégnance de structures anthropiques (organisations bâties significatives, circulations,...)	Très faible	Faible	Moyenne	Forte	Très forte
Prégnance de motifs significatifs ou emblématiques représentatifs des paysages	Très faible	Faible	Moyenne	Forte	Très forte
Prégnance de la charpente paysagère sur le territoire de l'aire considérée :	Forte				

Lisibilité (perception et compréhension) des structures géomorphologiques	Très difficile	Difficile	Possible mais avec difficulté	Facile	Très facile
Lisibilité (perception et compréhension) des structures anthropiques et de leur accord avec les structures naturelles qui les portent ou qu'elles accompagnent	Très difficile	Difficile	Possible mais avec difficulté	Facile	Très facile
Lisibilité (perception et compréhension) des motifs significatifs ou emblématiques et de leur accord avec les structures naturelles ou anthropiques qui les portent ou qu'ils accompagnent.	Très difficile	Difficile	Possible mais avec difficulté	Facile	Très facile
Lisibilité de la charpente paysagère sur le terrain :	Forte				

Degré de reconnaissance et de fréquentation du paysage :

Monuments ou Sites classés	Aucun monument ou site classé	Renommée locale	Renommée départementale	Renommée régionale	Renommée nationale, voire internationale
Monuments ou Sites inscrits	Aucun monument ou site inscrit	Renommée locale	Renommée départementale	Renommée régionale	Renommée nationale, voire internationale
Autres monuments, sites emblématiques et/ou touristiques	Renommée inexistante	Renommée locale	Renommée départementale	Renommée régionale	Renommée nationale, voire internationale
Valeur paysagère institutionnelle au titre du Patrimoine :	Moyenne				

Fréquentation des éléments de paysage énoncés ci-dessus par le public	Fréquentation très faible	Fréquentation faible	Fréquentation moyenne	Fréquentation forte	Fréquentation très forte
Ampleur des représentations des structures et motifs significatifs dans les médias touristiques	Aucune représentation dans les médias touristiques	Présence dans les médias touristiques locaux	Présence dans les médias touristiques départementaux	Présence dans les médias touristiques régionaux	Présence dans les médias nationaux ou internationaux
Fréquence et position des structures et motifs significatifs dans les représentations	Rarement présents	Peu ou occasionnellement présents au second plan	Souvent présents au second plan	Souvent présents en premier plan	Très souvent présents en premier plan
Fréquentations et représentations paysagères dans la sphère publique :	Moyenne				

Valeur du paysage actuel sur l'aire intermédiaire :

0	2	6	4	0
Très faible	Faible	Moyenne	Forte	Très forte

1.3.5. SYNTHÈSE DES ENJEUX POTENTIELS À L'ÉCHELLE DE L'AIRE INTERMÉDIAIRE

Influence du projet sur les unités paysagères :

L'influence du projet sur les unités paysagères varie selon son exposition visuelle, sa proximité et son appartenance au même type de paysage ou à la même unité.

Sur l'aire intermédiaire, la vallée de la Gartempe, le nord de la Basse-Marche et la vallée de la Glayeule sont potentiellement peu impactés par le projet : les vues en direction du projet sont impossibles, et l'attention se porte vers la structure de la vallée.

Le projet est situé sur les premiers reliefs bordant la Basse-Marche, sur une unité paysagère différente. La visibilité en direction du projet est possible, la prégnance du parc depuis la plaine est donc évaluée comme moyenne.

Les monts d'Ambazac permettent peu de vues en direction du projet. La vision et la lisibilité du territoire est très morcelée, la prégnance du projet est donc évaluée comme faible, malgré le fait qu'il s'inscrive au bord de cette unité paysagère.

Enfin, la prégnance du projet depuis le territoire mouvementé du piémont ouest des monts d'Ambazac est évalué comme forte.

Points de vue en direction du projet :

Depuis l'aire intermédiaire, un point de vue emblématique s'ouvre en direction de la zone d'implantation potentielle à Châteauponsac. Le site, tourné vers la vallée de la Gartempe, est cependant hors de l'aire d'influence visuelle du projet.

D'autres sites fréquentés peuvent offrir des points de vue en direction du site d'étude autour du lac de Saint-Pardoux. Les vues depuis les plages du lac emblématique s'orientent plutôt au sud mais seront étudiées, de même que le point de vue sur le lac depuis la lande de Chabannes.

Sensibilité du patrimoine :

Plusieurs monuments historiques ou sites inscrits ou classés se situent dans l'aire d'influence visuelle du projet. Les reliefs tourmentés, le tissu urbain et la végétation dense pourront réduire les vues depuis ces sites patrimoniaux. Les covisibilités et intervisibilités seront étudiées pour déterminer si le projet touche à l'intégrité paysagère du monument ou du site dans son paysage. A cette échelle, les effets sont potentiellement très faibles.

Contexte éolien et saturation :

Deux parcs éoliens sont présents dans l'aire intermédiaire, dans la Basse-Marche. Le projet s'inscrit en continuité de ces parcs existants, renforçant le pôle éolien entre les deux vallées de la Couze et de la Bazine.

Le projet étudié s'inscrit sur une unité paysagère différente, mais est à l'articulation entre la vallée de la Couze, la Basse-Marche et les monts d'Ambazac. Le silence éolien des monts d'Ambazac doit être maintenu, la présence d'éoliennes à leur rebord doit donc rester légère.

Les perspectives en direction des parcs sont courtes et cadrées par la végétation. Même dans la plaine de la Basse-Marche, la perception du territoire est fractionnée et hétérogène. La covisibilité de plusieurs parcs sera réduite.

Les risques de saturation sont évalués comme faibles à moyens.

Légende

- AINT Aire intermédiaire (r.10km)
- ARAP Aire rapprochée (r.3km)
- ZIP Zone d'Implantation Potentielle

- Villes et villages
- Cours ou étendue d'eau

Charpente paysagère :

- Structure de vallée

Projets éoliens cumulés :

- ✂ Parcs éoliens autorisés
- ✂ Parcs éoliens en cours d'instruction

Patrimoine :

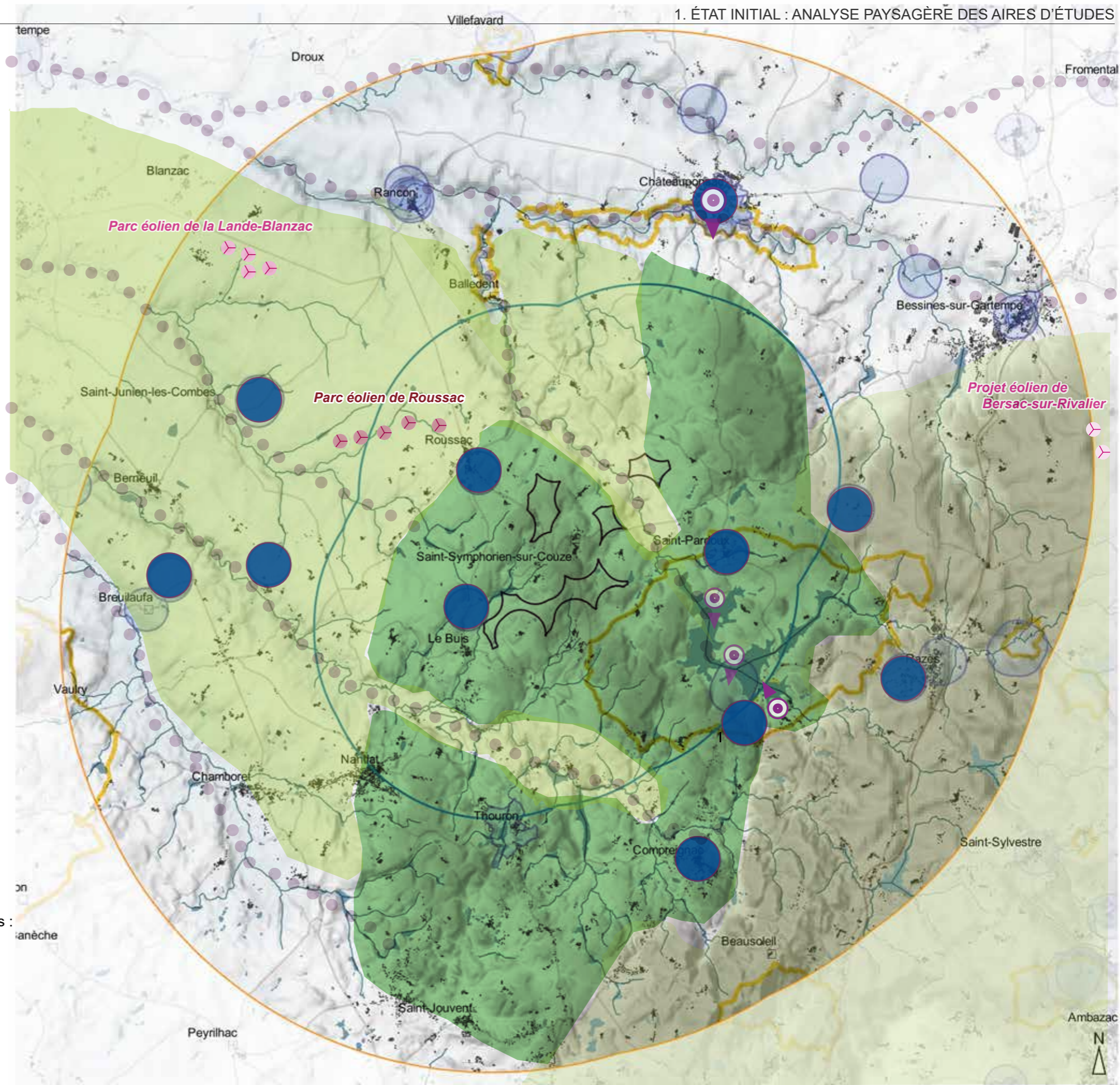
- Site inscrit ou classé
- Monument hors ZIV* potentielle
- Monument en possible intervisibilité ou covisibilité avec le projet

Points de vue :

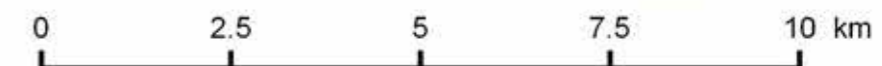
- Point de vue en direction du projet

Influence du projet éolien sur les unités paysagères :

- Influence nulle
- Influence faible : Monts d'Ambazac, espace patrimonial sans visibilité avec le projet, mais projet dans son espace d'influence
- Influence moyenne : Basse-Marche et vallées, projet visible mais sur une autre unité paysagère
- Influence forte : Rebords des Monts d'Ambazac, proximité forte au projet



AINT : SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS



ZIV : zone d'influence visuelle, voir définition p.17

1.4. AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

1.4.1. LES STRUCTURES PAYSAGÈRES

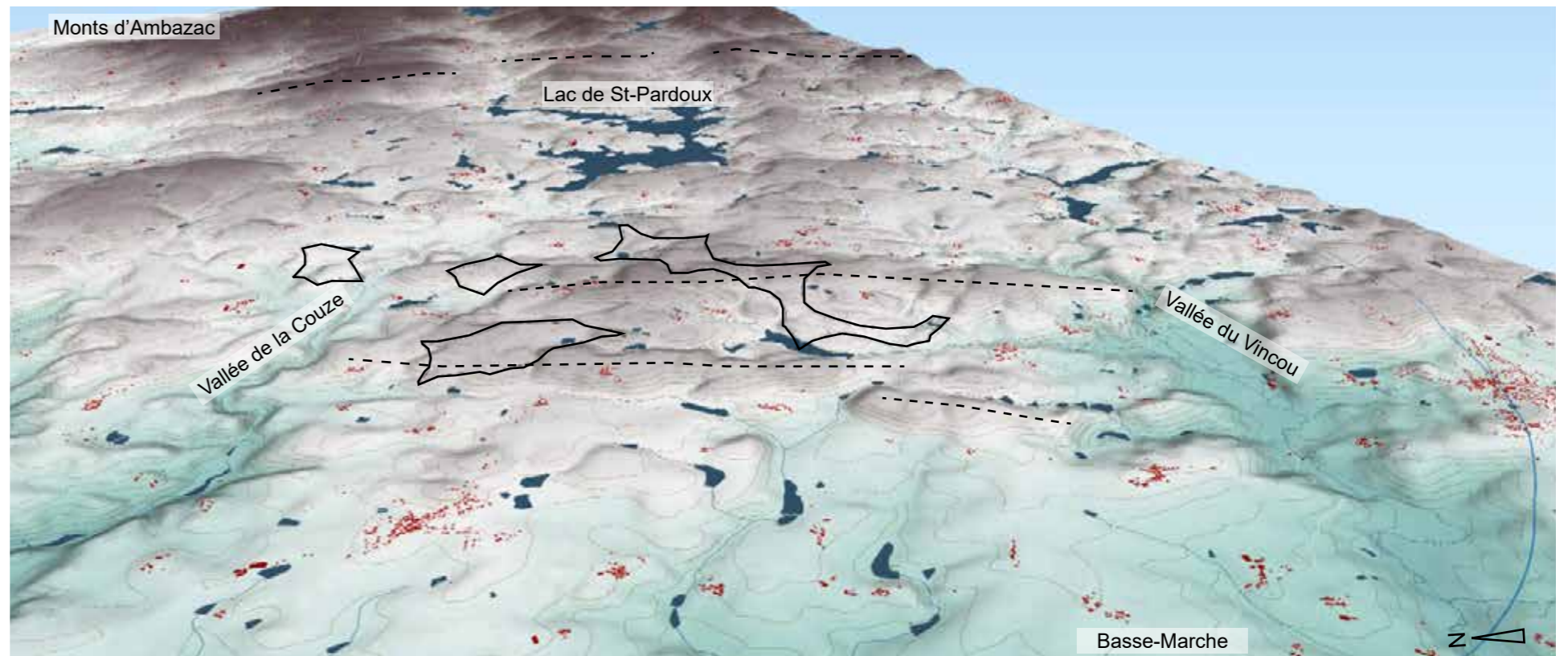
1.4.1.1. STRUCTURES GÉOMORPHOLOGIQUES

Comme le montrent la carte des structures naturelles et la modélisation 3D, le jeu des reliefs est très complexe, mais on peut néanmoins observer, entre le replat de la Basse-Marche (alt. 300 m environ) et le lac de Saint-Pardoux (alt. 360 m), une succession de collines allongées de direction sud-sud-ouest / nord-nord-est formant le seuil ouest fractionné des monts d'Ambazac. Elles sont cadrées par deux vallées, la vallée de la Couze au nord et celle du Vincou au sud, coulant dans une direction générale sud-ouest / nord-est.

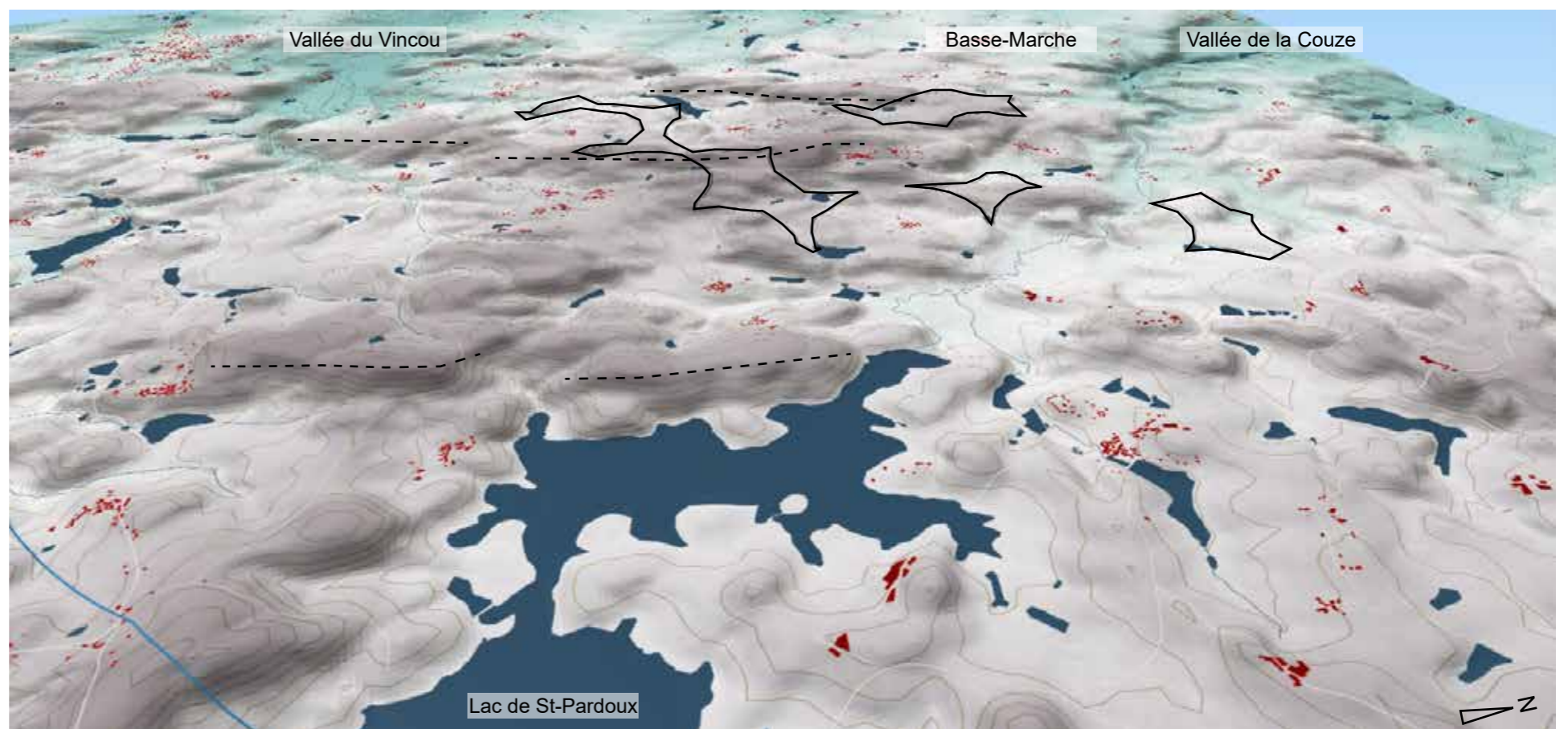
Les deux rives de la Couze présentent des caractères de reliefs différents. Le point le plus haut de l'aire rapprochée se situe au Puy de Masser (476 m), sur la rive droite de la Couze. Ce relief est la seule éminence majeure au sud de Châteauponsac, le relief s'apaisant vers l'ouest. En rive gauche de la Couze par contre, les reliefs sont plus marqués.

Les alentours du lac de Saint-Pardoux (alt. 360 m) sont bosselés d'une multitude de collines souvent boisées : le puy de Bert (429 m), Puy Jojo (418 m), Puy d'Amont (429 m), Puytrin (448 m). Des cours d'eau secondaires, sur lesquels s'installent une multitude d'étangs, sinuent dans ce dédale de reliefs. L'amplitude altimétrique moyenne entre les vallées principales et les collines sont d'environ 60 à 90 m : 90 m entre le fond de vallée du Vincou (319 m) et le Puy de l'Etang (410 m), 65 m entre le fond de la vallée de la Couze au niveau du Grand Peu (298 m) et le Fourvieux (364 m).

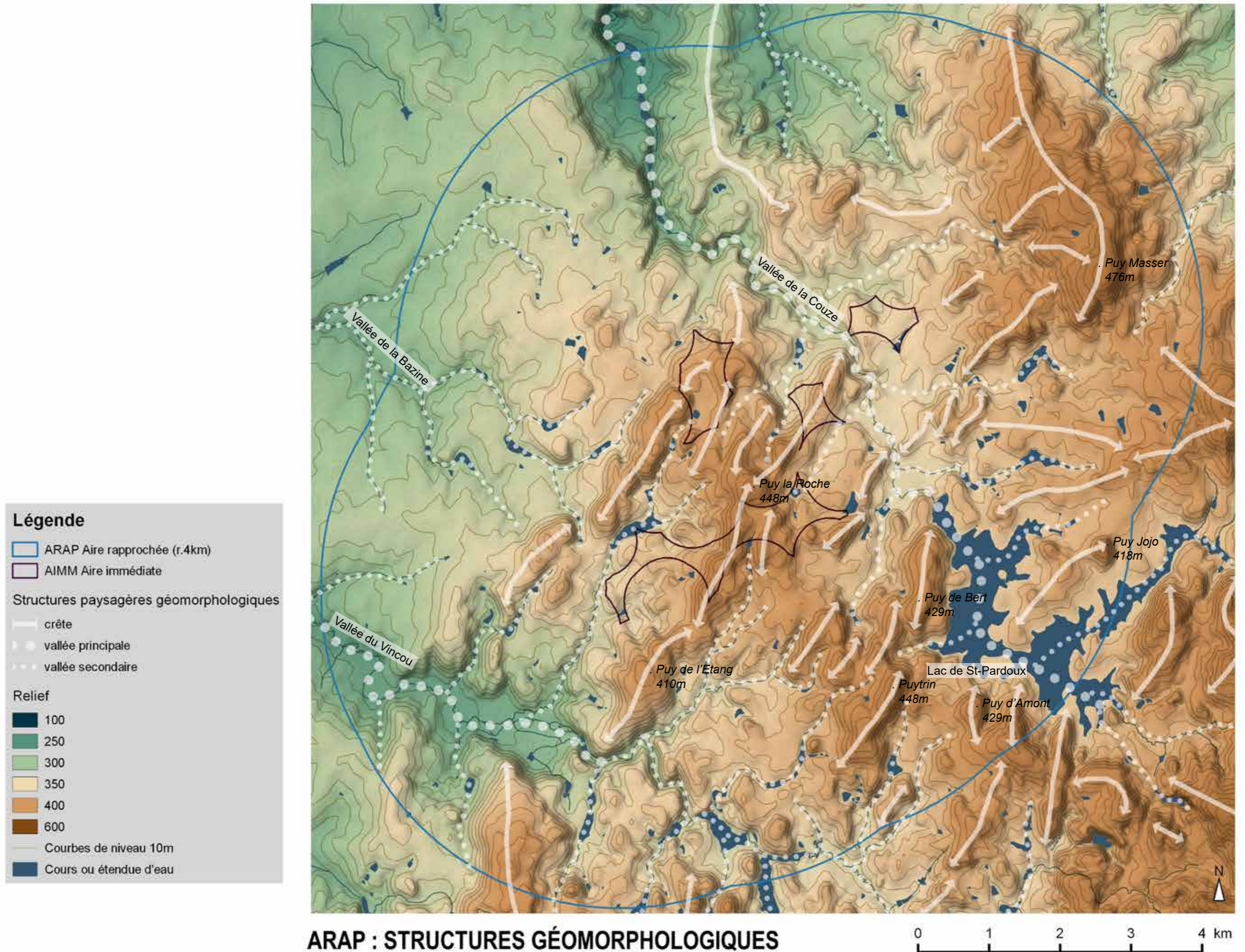
Les vallées de la Couze et du Vincou se détachent bien sur la carte ou le bloc diagramme, mais plus légèrement sur le terrain. En effet, la lisibilité de ces structures de reliefs est atténuée, voire parfois gommée par la densité forestière et bocagère. Le fond de vallée du Vincou, dans la Basse-Marche, présente une végétation semblable au plateau, avec un bocage constitué d'un enchaînement de haies basses taillées et d'alignements d'arbres de haut jet. Il est difficile sur le terrain de hiérarchiser les structures géomorphologiques.



Les formes du relief du territoire étudié
modélisation 3D - échelle des hauteurs x1,5



Les formes du relief du territoire étudié
modélisation 3D - échelle des hauteurs x1,5



1.4.1.2. STRUCTURES ANTHROPIQUES

Comme le montrent les structures géomorphologiques et la répartition des structures anthropiques, les implantations humaines se sont faites en fonction de situations croisées tant au regard de dispositions bioclimatiques (orientations) que de dispositions pratiques et économiques (présence de l'eau, valeurs agricoles des sols, distance du voisinage, etc.) ou encore au regard de dispositions sémantiques ou symboliques. Les lieux-dits sont souvent nommés en accord avec la nature même des espaces investis.

La nature des lieux, leur histoire et leurs noms, comme le traduit souvent l'étymologie, révèle une part de l'identité des lieux, et par là, implique peu ou prou la motivation paysagère.

Le parcellaire, qu'il soit agricole (terres cultivées ou en pâtures), ou forestier est très morcelé et découpé, surtout à l'est de Roussac (figure 1). Dans la Basse-Marche, les parcelles sont en général moins morcelées et plus grandes (figure 2). Les prairies sont bien plus nombreuses que les champs labourés qui restent rares et surtout visibles sur les plateaux. Dans le territoire de colline ou de petite montagne, les prairies sont entrecoupées de boisements plus ou moins étendus. Les parcelles sont le plus souvent conduites en mélange de futaie et taillis, avec une alternance de parcelles de feuillus et de conifères.

Les routes et chemins semblent avoir toujours été là. Hormis la D7, déjà représentée sur les cartes de Cassini, filant droit au nord de Roussac et s'apparentant à une voie romaine, les routes sont rarement rectilignes. Au contraire, elles sillonnent entre les buttes, dans un maillage aussi complexe que les reliefs fait de petites routes desservant des hameaux répartis sur tout le territoire.

Plusieurs routes présentes sur la carte d'Etat-major sont aujourd'hui des sentiers forestiers ou agricoles peu empruntés, c'est le cas par exemple autour du Puy la Roche à l'ouest de St-Symphorien-sur-Couze.

Beaucoup de routes suivent les reliefs : la D711, passant par le Buis, marque une limite nord-sud entre le plateau de la Basse-Marche et les premières collines des monts d'Ambazac. La D44a suit le Vincou pour contourner le Puy de l'Etang puis, entre Nantiat et Saint-Pardoux, longe le long relief nord-nord-est / sud-sud-ouest dont ce Puy forme l'extrémité sud pour sillonner entre les collines (figure 3). La D103, elle, suit parallèlement la vallée de la Couze sur sa rive droite, et dessert les différents hameaux implantés le long de la vallée (figure 4). Enfin la D44, nord / sud, contourne le Puy de Masser en desservant les hameaux répartis à son pied.

A chaque village correspond une particularité de relief ou de situation, qu'un rebord de terrasse, qu'un petit coteau, qu'une légère éminence. Les petites centralités villageoises sont disposées sur une trame assez régulière héritée du temps où l'on se déplaçait essentiellement à pied, à environ 4 km de distance les uns des autres sauf en cas de relief particulier, comme par exemple entre Nantiat et Le Buis, Saint-Symphorien-sur-Couze et Saint-Pardoux, Roussac et Balledent, etc. Les hameaux ou les écarts, quant à eux, sont souvent implantés sur une trame de 500m à 1 km environ, eux aussi en étroite liaison avec le rythme des micro-structures de reliefs.



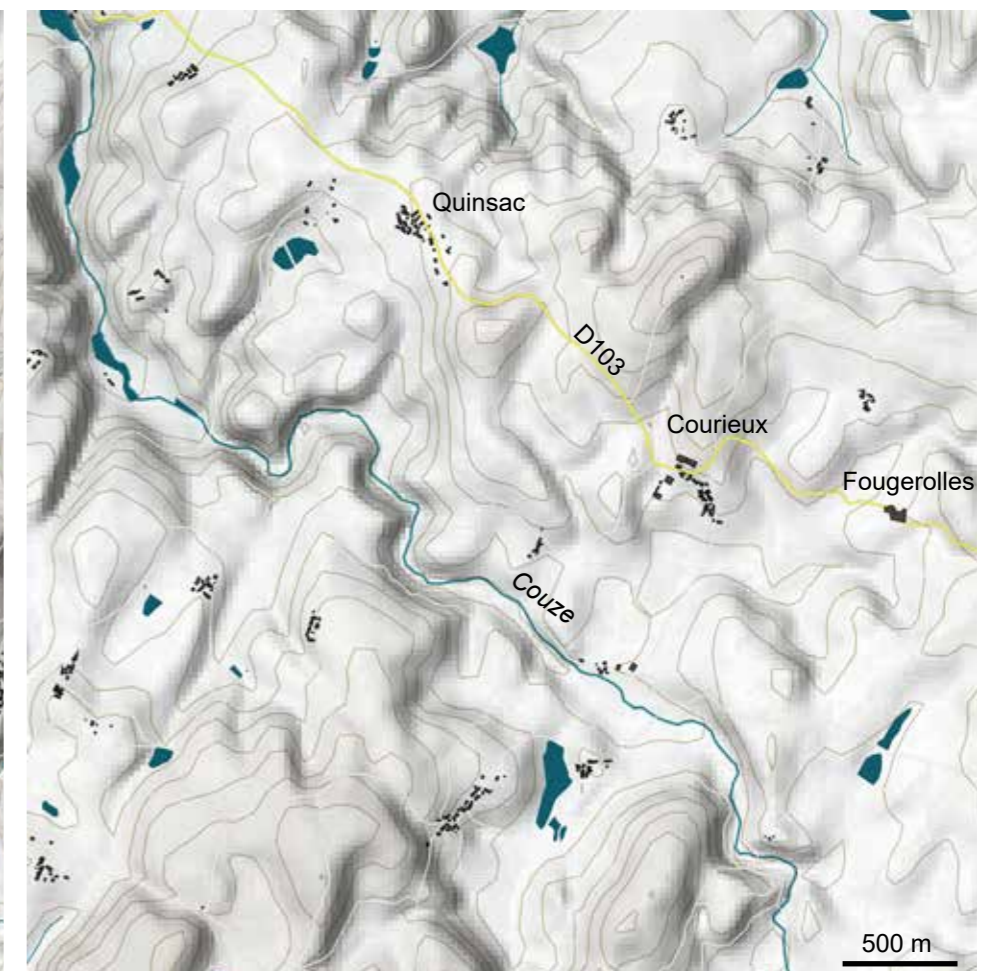
1/ Le parcellaire découpé autour de Saint-Symphorien-sur-Couze



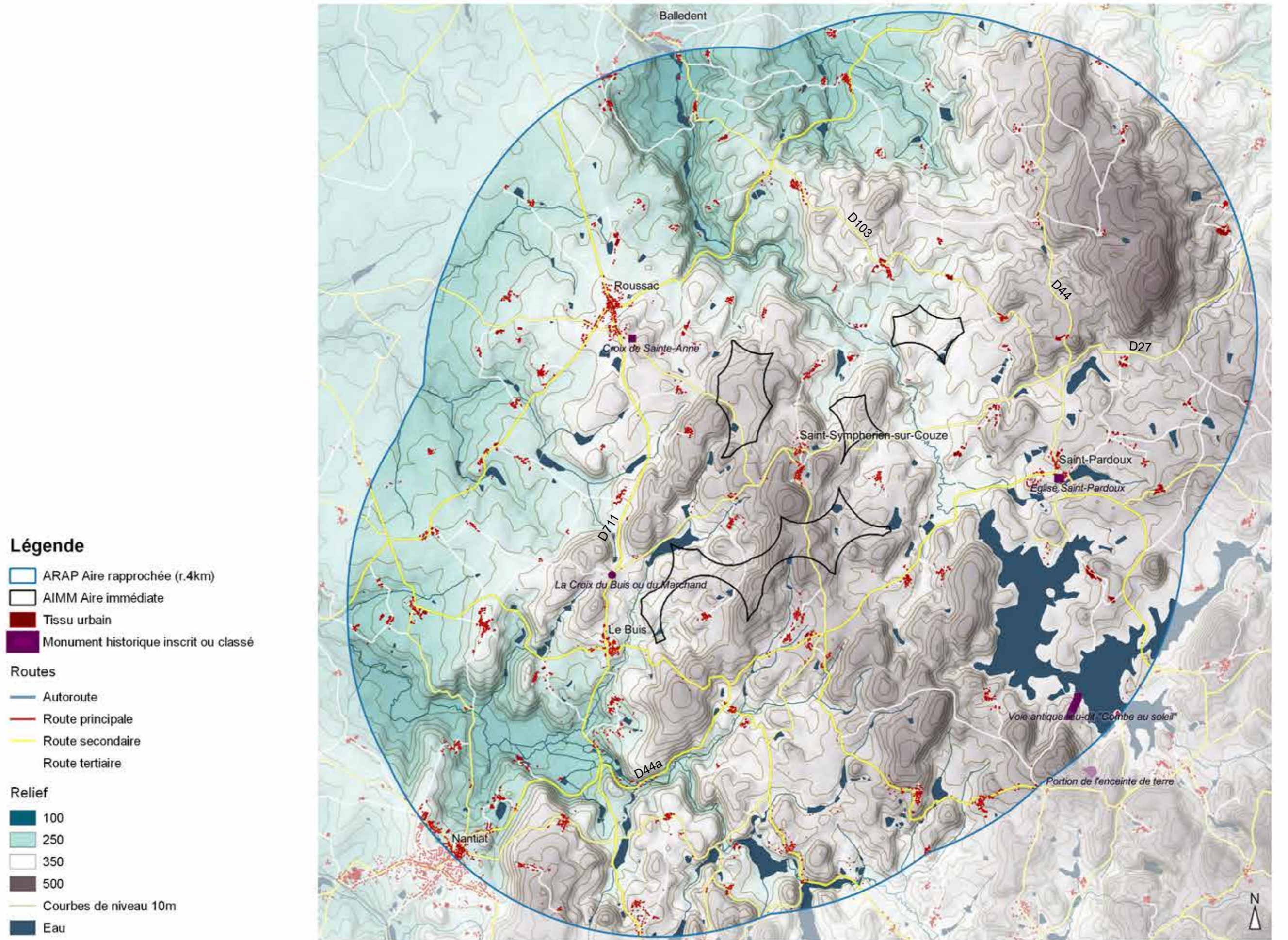
2/ Des parcelles plus grandes dans la Basse-Marche - St-Junien-les-Combes



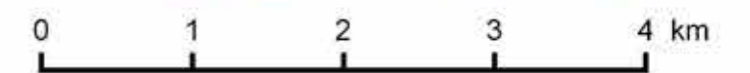
3/ Le tracé de la D44a suit le relief du Puy de l'Etang



4/ La D103, parallèle à la Couze, dessert les hameaux donnant sur la vallée



ARAP : STRUCTURES ANTHROPIQUES



1.4.1.3. PRINCIPAUX MOTIFS SIGNIFIANTS

Les structures géomorphologiques de plateau ou vallonnées, à dominantes de prairies, sont pourvues d'un réseau de bosquets ou de petits bois, de haies bocagères au dessin très organique et de nombreux arbres isolés. Les structures en buttes légères, hormis leur altimétrie, ne se différencient pas énormément quant aux structures parcellaires. Elles sont plus souvent occupées par les bois, coupés de prairies. La structure spatiale répartie selon le relief avec des prairies humides en fond de vallon et des landes pâturées sur les buttes est complètement chamboulé sur ce territoire, ou on trouve dans les vallons comme sur les reliefs le patchwork de forêt, de prairies et d'arbres.

La figure de l'arbre est omniprésente, que ce soit dans le bocage de la Basse-Marche, où les prés ouverts se limitent de haies où se ponctuent d'arbres isolés, ou de l'atmosphère beaucoup plus forestière des alentours du lac de Saint-Pardoux. Autour de Roussac, le bocage est souvent fait d'arbres de haut jet, anciens, alignés, traces d'une haie dont certains sujets ont pris leur ampleur.

Les nombreux étangs, espacés souvent de moins d'un kilomètre les uns des autres, ponctuent le territoire. Il y a autant d'étangs et de plans d'eau que de hameaux, et comme ceux-ci, ils permettent de mettre en valeur des logiques de reliefs peu discernables et des structures de vallons. Souvent installés par une retenue dans la pente, ils marquent peu des points bas, mais surprennent au contraire par leur position comme surélevée. On y devine la main humaine.

Parmi ces plans d'eau souvent séculaires, le lac de Saint-Pardoux, beaucoup plus récent, se place à une autre échelle de territoire. Site touristique rayonnant jusqu'à Limoges, il forme un motif majeur. Le caractère très touristique de ses plages marque une nette rupture avec les motifs plus ruraux des alentours.

Au hasard des reliefs, on découvre là une logique globale de petits éléments isolés répétitifs, hameaux groupés, étangs, puys (chaque butte est nommée), moulins, chapelles, chênes ou châtaigniers... Ces petits éléments, toujours de petite échelle, sont disséminés sur le territoire. Seuls les cours d'eau, les vallées, le lac de Saint-Pardoux et les lignes de reliefs parlent à plus grande échelle, mais ceux-ci sont très difficilement lisibles du fait des découpages parcellaires et de l'alternance très rapide d'espaces ouverts et fermés.



1/ La figure de l'arbre omniprésente : de gauche à droite Brétignolles, Courieux, étang des Sagnes


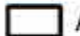


3/ Deux hameaux liés à leurs étangs : Les étangs entre la Gagnerie et Theillet déjà présents sur la carte de Cassini (XVIII^e siècle)
source : géoportail







4/ Les boisements omniprésents, en plans successifs, brouillent souvent la lecture des reliefs.

Légende



-  ARAP Aire rapprochée (r.4km)
-  AIMM Aire immédiate

-  Tissu urbain
-  Etang
-  Forêt
-  Haies

Parcellaire agricole

-  Blé
-  Maïs
-  Tournesol
-  Prairies




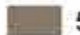
Arbre remarquable

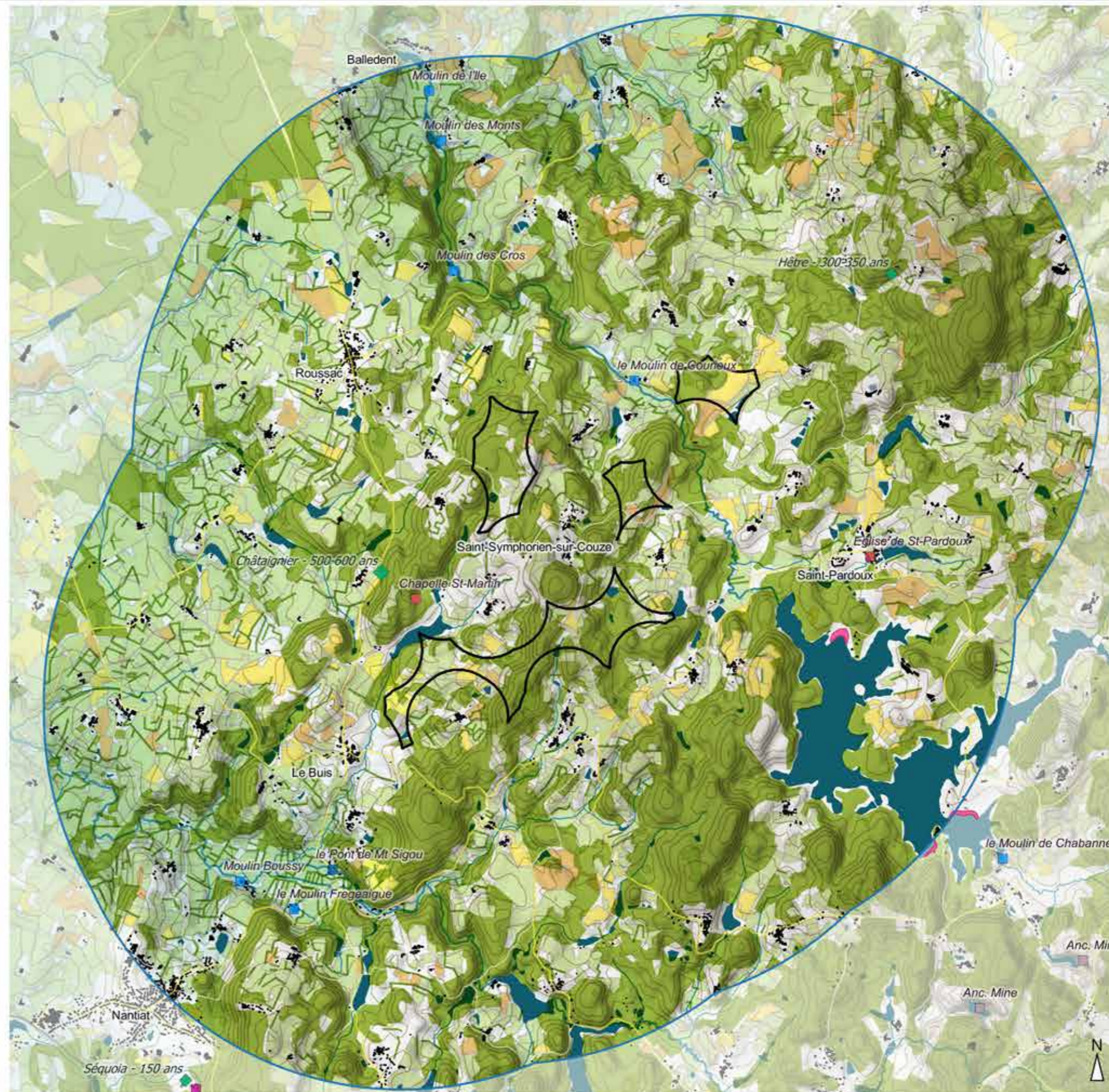
-  moins de 500 ans
-  plus de 500 ans

Construction remarquable

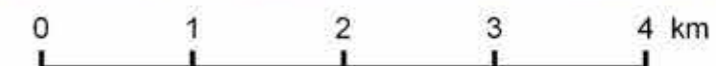
-  Château
-  Eglise
-  Moulin
-  Pont
-  Mine
-  Autre
-  Plages du lac de St-Pardoux

Relief

-  100
-  250
-  350
-  500
-  Courbes de niveau 10m



ARAP : PRINCIPAUX MOTIFS SIGNIFIANTS



1.4.1.4. EFFETS PAYSAGERS

Les rapports de forme, d'image et de sens entre les structures paysagères à l'échelle de l'aire rapprochée produisent divers effets paysagers :

- Rapports plastiques :

L'effet de ponctuation est très fort sur tout le territoire : que ce soit les reliefs des Puys, les étangs, les hameaux ou les prairies, les figures paysagères sont disséminées sur le territoire, espacées mais régulières, entraînant des effets de ponctuation et, par la répétition de ceux-ci, des effets d'expansion (sensation d'étendues). Cette dynamique de ponctuation est rompue par le lac de Saint-Pardoux, étendue d'eau de plus grande ampleur, créant un effet de rupture de rythme. Les bois et l'omniprésence des tons verts créent un effet d'homogénéité, parfois coupés par des ruptures de relief, peu marquées mais présentes, entre les cours d'eau et les puys boisés.

- Rapports d'image :

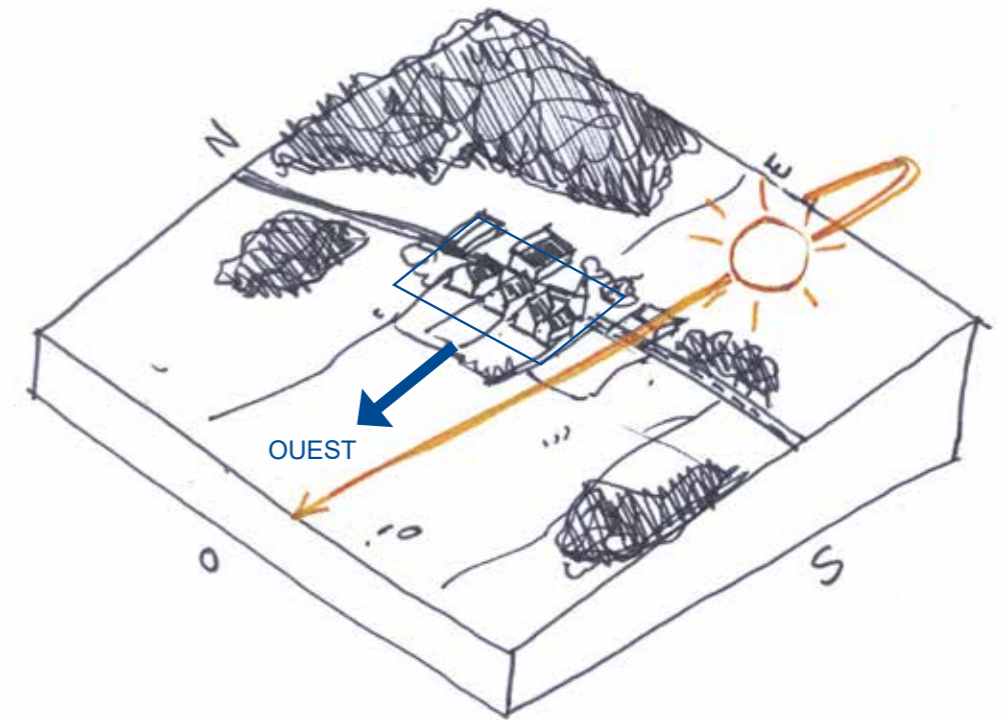
Le site présente une homogénéité d'image : un espace calme, vert, reclus, loin de la modernité et de la ville. Dans l'urbanisme aussi, l'homogénéité d'image est assez forte : des hameaux essentiellement agricoles, très peu de commerces, d'industrie, d'extension pavillonnaire. L'image du site reste à dominante naturelle et très rurale.

- Rapports de sens :

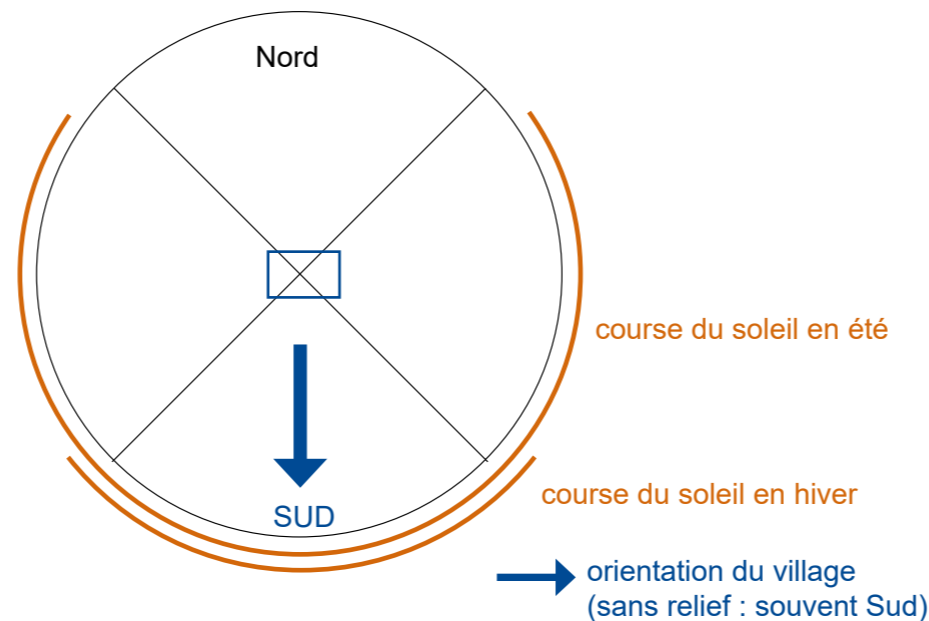
Le lac de Saint-Pardoux et ses abords contrastent avec le reste de la zone d'étude : bien qu'il soit présenté comme un espace naturel, ce plan d'eau artificiel assez récent est très aménagé, dédié aux loisirs. On peut remarquer un paradoxe entre les deux images opposées qui s'y superposent : d'une part, l'image d'un plan d'eau naturel, d'autre part une image beaucoup plus artificielle avec des aménagements récents et répétés, un panel d'offres touristiques, des campings et des pavillons de résidence secondaire, une atmosphère plus urbaine et une forte « demande de paysage ». Les attentes concernant la biodiversité, la sécurité, la propreté, la beauté des sites sont très peu manifestes sur le reste de la zone d'étude, où les croix, les églises, les fontaines ou les croyances populaires s'effacent peu à peu, laissant néanmoins transparaître un esprit des lieux ancré dans l'histoire, dont les traces (essentiellement composées d'éléments de petit patrimoine) accompagnent l'installation de l'homme sur ce territoire assez peu amène.

1.4.1.5. ORIENTATION DES LIEUX DE VIE

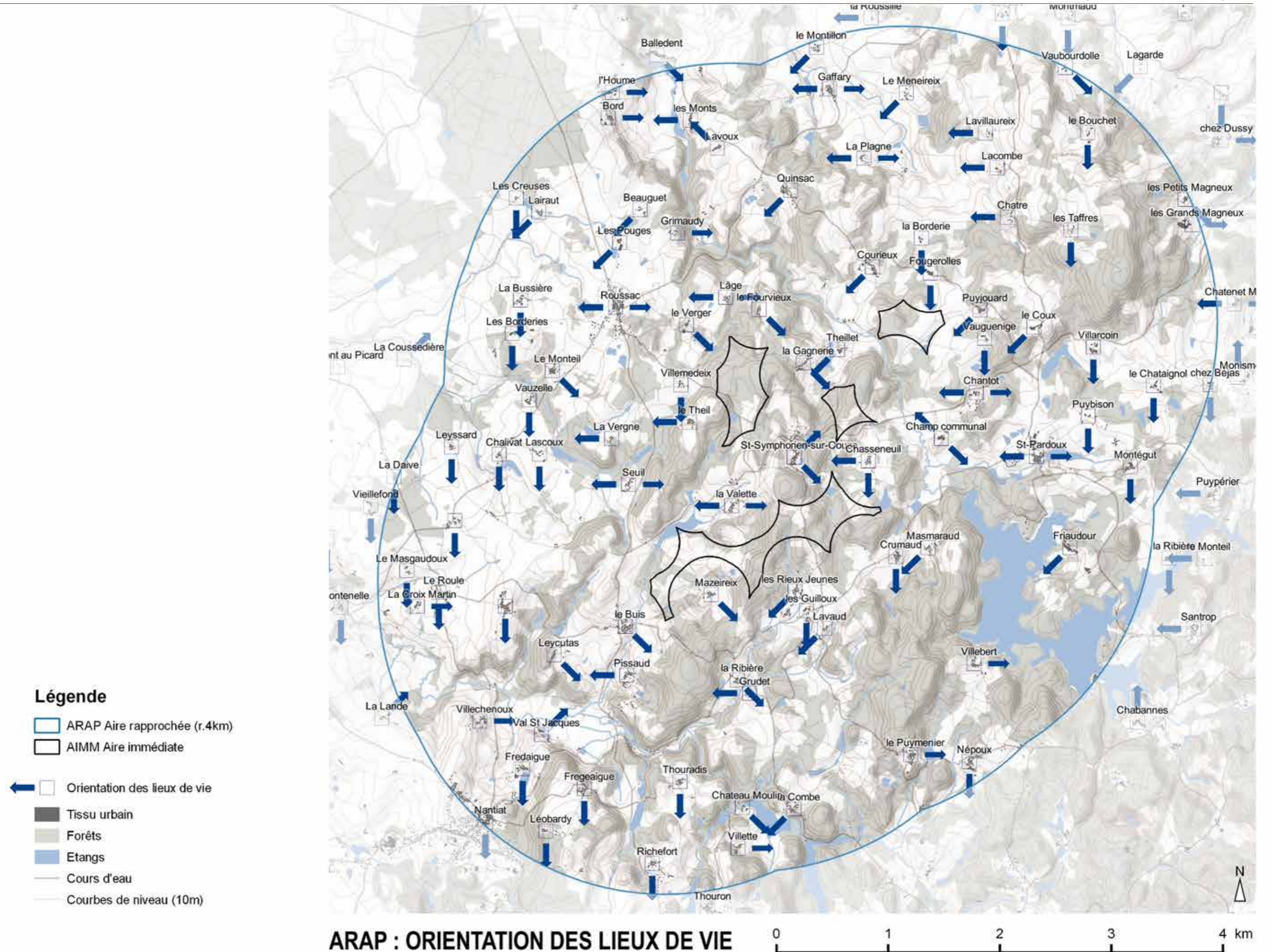
Pour compléter l'analyse des structures paysagères, nous nous intéressons ici à l'orientation des villages et des hameaux présents dans l'aire rapprochée. Cette orientation principale est définie d'abord par la course du soleil, les groupes d'habitation se tournant le plus souvent vers la meilleure exposition au soleil (bioclimatique), ajustée en fonction du relief qui détermine l'orientation principale ouest, est ou sud du hameau. Les études éoliennes révèlent une grande appréhension des habitants à voir s'installer des éoliennes sur « leur » paysage quotidien. La perception des éoliennes sera très variable et les vulnérabilités plus ou moins fortes selon l'orientation des éoliennes par rapport à l'orientation principale du groupement habité.



Exemple d'un hameau orienté à l'ouest (pente principale tournée vers l'ouest)



Le village de Balledent, orienté au sud
source ; www.delcampe.net



1.4.2. ÉVOLUTION DU TERRITOIRE ET LISIBILITÉ DES STRUCTURES

1.4.2.1. ÉVOLUTION DU TERRITOIRE

Dans l'aire rapprochée, les communes comptent quelques centaines d'habitants (Saint-Symphorien-sur-Couze* : 254 hab, Roussac* : 485 hab, Saint-Pardoux* : 608 hab., Le Buis : 197 hab., Balledent : 211 hab. en 2014, données INSEE). Elles sont organisées en hameaux groupés de quelques maisons répartis sur tout le territoire de la commune, autour d'un petit centre-bourg. La population a peu évolué depuis 1950, et certains villages sont même en décroissance démographique comme Balledent. En comparant les vues aériennes de 1950 à celles d'aujourd'hui, on peut remarquer une croissance urbaine peu marquée. Dans un hameau comme les Guilloux (Saint-Symphorien-sur-Couze), les seules extensions bâties sont des hangars agricoles de taille importante. Pour un centre-bourg comme Roussac, quelques extensions se sont faites surtout le long des voies urbaines existantes, plus un nouveau quartier à l'ouest. Les extensions sont ici surtout des maisons individuelles avec jardins. L'évolution urbaine affecte peu la lisibilité de la structure paysagère, et les liens des villages au relief reste dans la plupart des cas lisible.

Il en est autrement pour ce qui concerne l'évolution agricole et forestière.

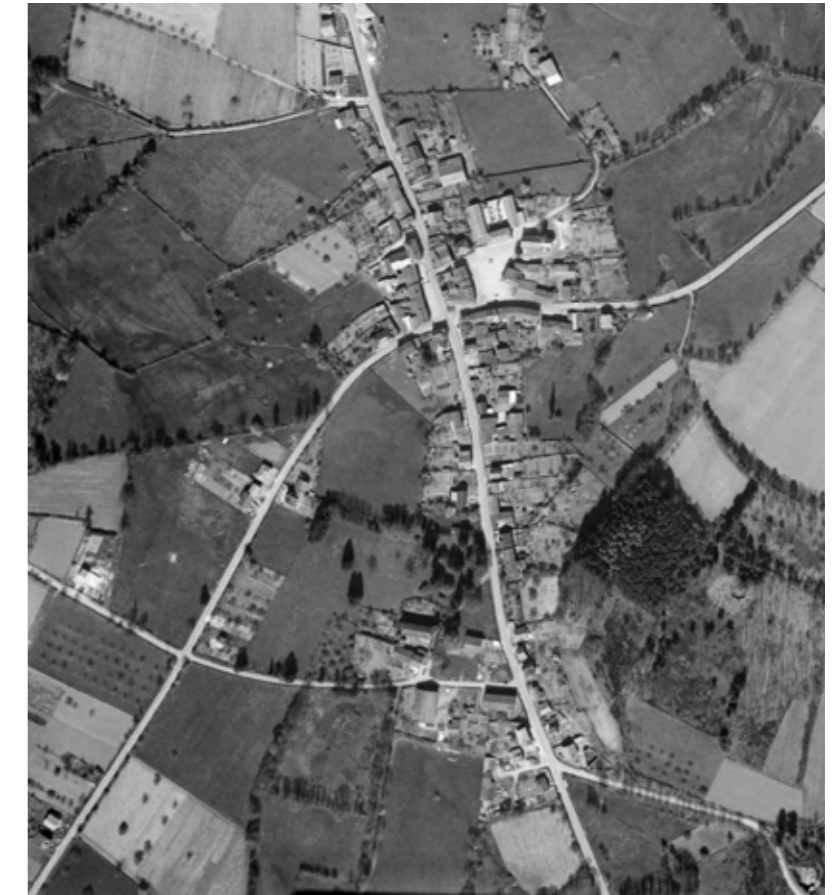
Dans la Basse-Marche, on constate une tendance à l'augmentation de la surface labourable et une diminution de la surface en herbe. La déprise agricole est plus marquée sur les communes des Monts d'Ambazac avec une diminution de la surface agricole utilisée. (source : Agreste)

En effet, la forêt limousine est récente et gagne du terrain. Depuis la fin du XIX^e siècle, sa surface s'est multipliée par quatre. Pour deux tiers, cette explosion a pour cause la déprise agricole, pour le dernier tiers, elle vient d'une politique de plantation de résineux dans les années 1970, faisant diminuer la part d'essences implantées depuis longtemps comme les hêtres ou les châtaigniers.

Il en résulte une difficulté de lecture des reliefs. Cette difficulté semble toujours avoir été présente : la photographie aérienne de 1950 témoigne d'une végétation déjà très présente, avec du bocage et de petites parcelles boisées installées surtout sur les pentes. Aujourd'hui, la forêt est beaucoup plus dense et occupe une grande partie du territoire. Le bocage n'est plus très présent. Des bois hauts couvrent les reliefs peu élevés et les débordent, entraînant des effets de gommage et de confusion. Les horizons sont assez courts, et la succession rapide d'espaces ouverts et fermés brouille la lecture des grandes logiques de relief.



Les Guilloux - St-Symphorien-sur-Couze 1961 (ci-dessus) et 2001 (ci-dessous)



Roussac 1961 (ci-dessus) et 2001 (ci-dessous)

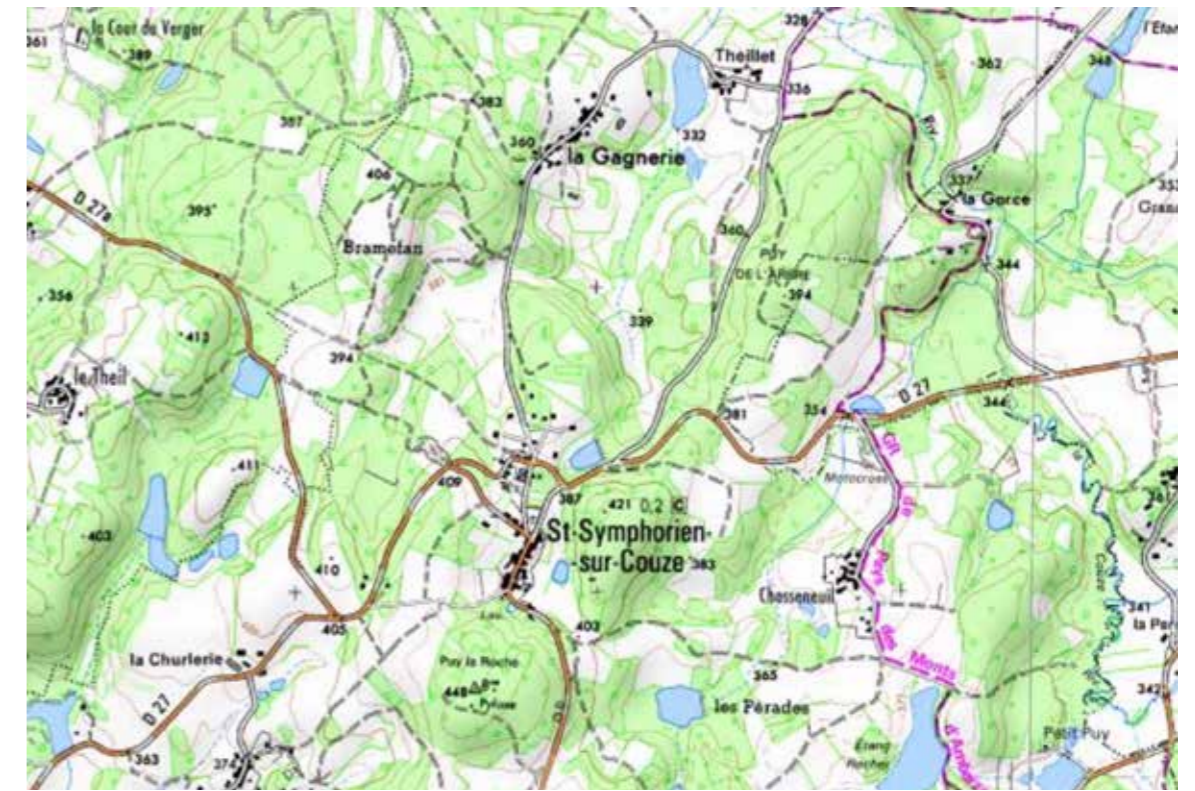


Source des cartes : IGN - remonterletemps.ign.fr

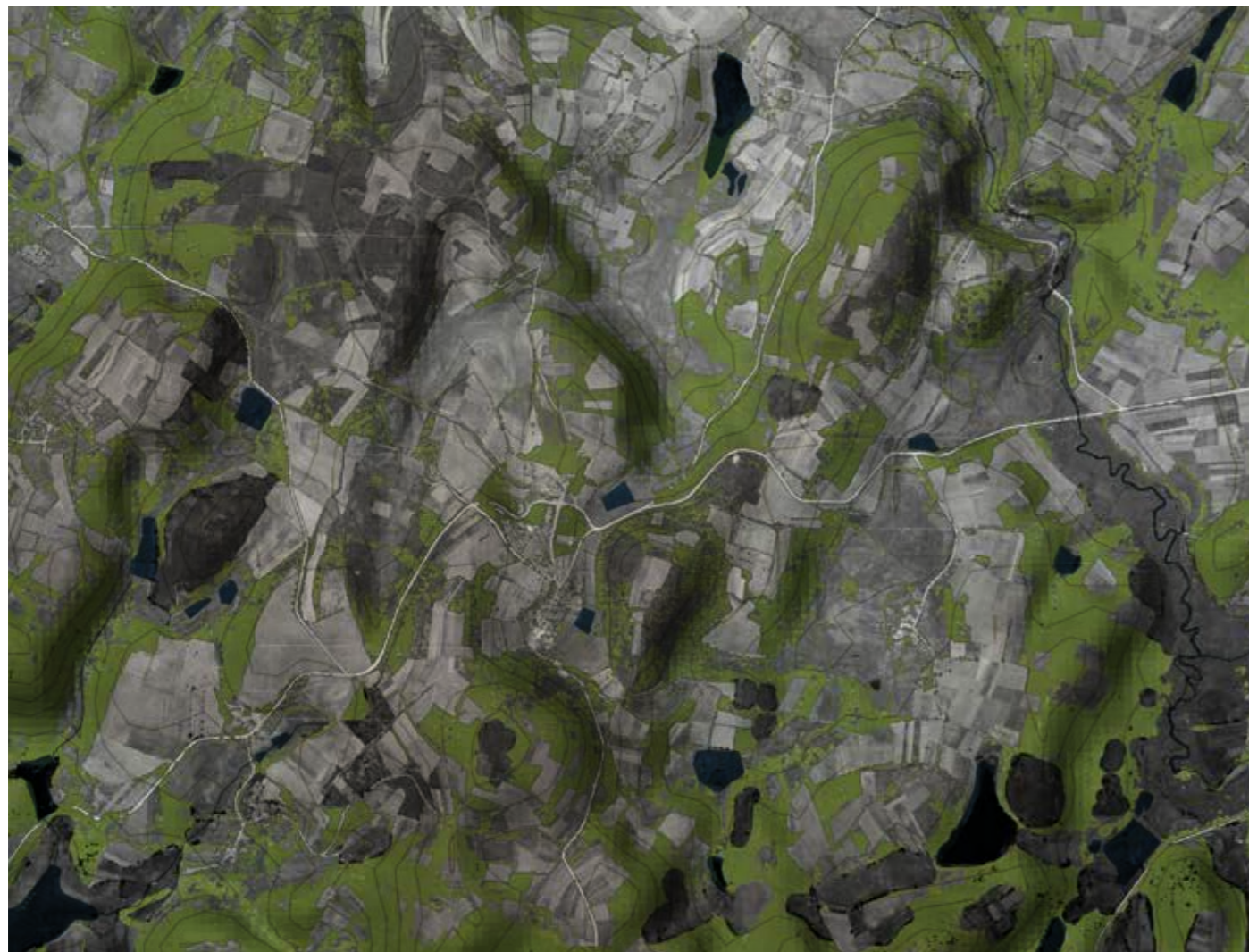
* Le 01/01/2019, ces trois communes ont fusionné (commune de Saint-Pardoux-le-Lac)



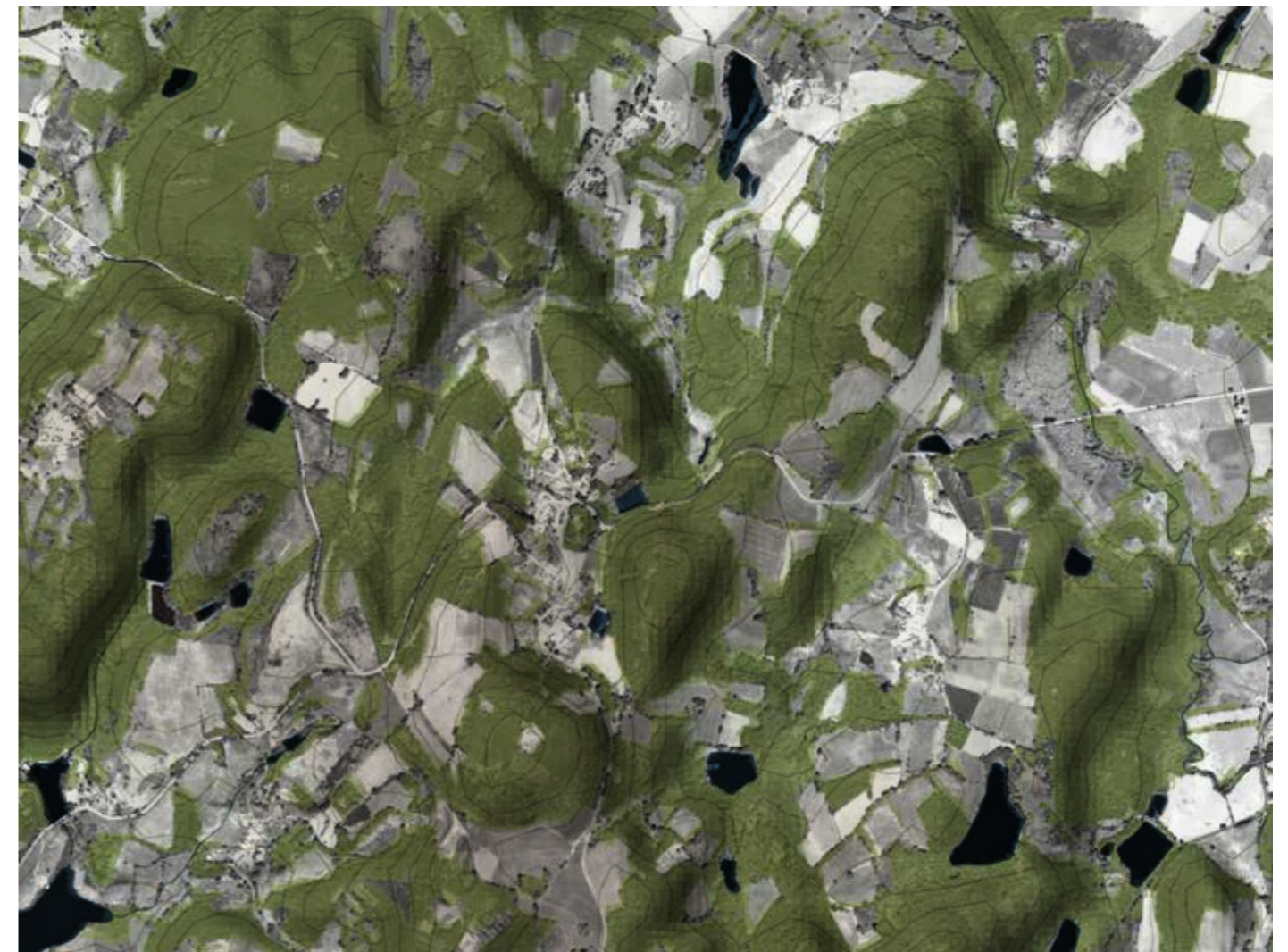
Carte IGN de 1950



Carte IGN actuelle



Photographie aérienne 1950 : des boisements (en vert) morcelés et peu étendus, installés principalement sur les pentes



Photographie aérienne actuelle : les bois se sont étendus et densifiés, couvrant une grande partie du territoire. Ils se situent surtout sur les reliefs et les pentes, mais les débordent souvent.

Source des cartes : IGN - remonterletemps.ign.fr

1.4.3. VALEURS INSTITUTIONNELLES ET PATRIMOINE

1.4.3.1. MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE RAPPROCHÉE

Cette liste comprend les monuments historiques et sites inscrits situés dans un rayon de 4 km autour de la ZIP étudiée.

N°	COMMUNES	MONUMENTS HISTORIQUES	Inscrit/Classé
23	Le Buis	La Croix du Buis ou du Marchand	Inscrit
47	Compreignac	Voie antique lieu-dit «Combe au soleil»	Inscrit
128	Saint-Pardoux-le-Lac	Croix de Sainte-Anne (Roussac)	Inscrit
128	Saint-Pardoux-le-Lac	Eglise de Saint-Pardoux	Inscrit

1.4.3.2. SITES CLASSÉS OU INSCRITS DE L'AIRE RAPPROCHÉE

N°	COMMUNES	SITES	Inscrit/Classé
128	Saint-Pardoux-le-Lac	Lac de Saint-Pardoux et ses abords	Inscrit

AIRE RAPPROCHÉE (r. 4 km) :

<p>MH : 4 DONT 0 CLASSÉS</p> <p>SITES : 1 DONT 0 CLASSÉS</p>
--

1.4.3.3. SITES EMBLÉMATIQUES DE L'AIRE RAPPROCHÉE

N°	COMMUNES	SITES
13	Balledent ; Saint-Pardoux-Le-Lac	Vallée de la Couze
15	Saint-Pardoux-Le-Lac ; Le Buis	Etang des Sagnes, chapelle St-Martin
20	Compreignac ; Saint-Jouvent ; Saint-Pardoux-Le-Lac ; Nantiat ; Le Buis ; Peyrilhac ; Thouron	Etangs de la région de Thouron et de Conore; Fredaique, maison forte, anciens fossés, tour, hameau, étang et vallon

Trois sites emblématiques sont présents dans l'aire d'étude rapprochée : la vallée de la Couze, l'étang de Sagnes et chapelle St-Martin, et les étangs de la région de Thouron et de Conore.

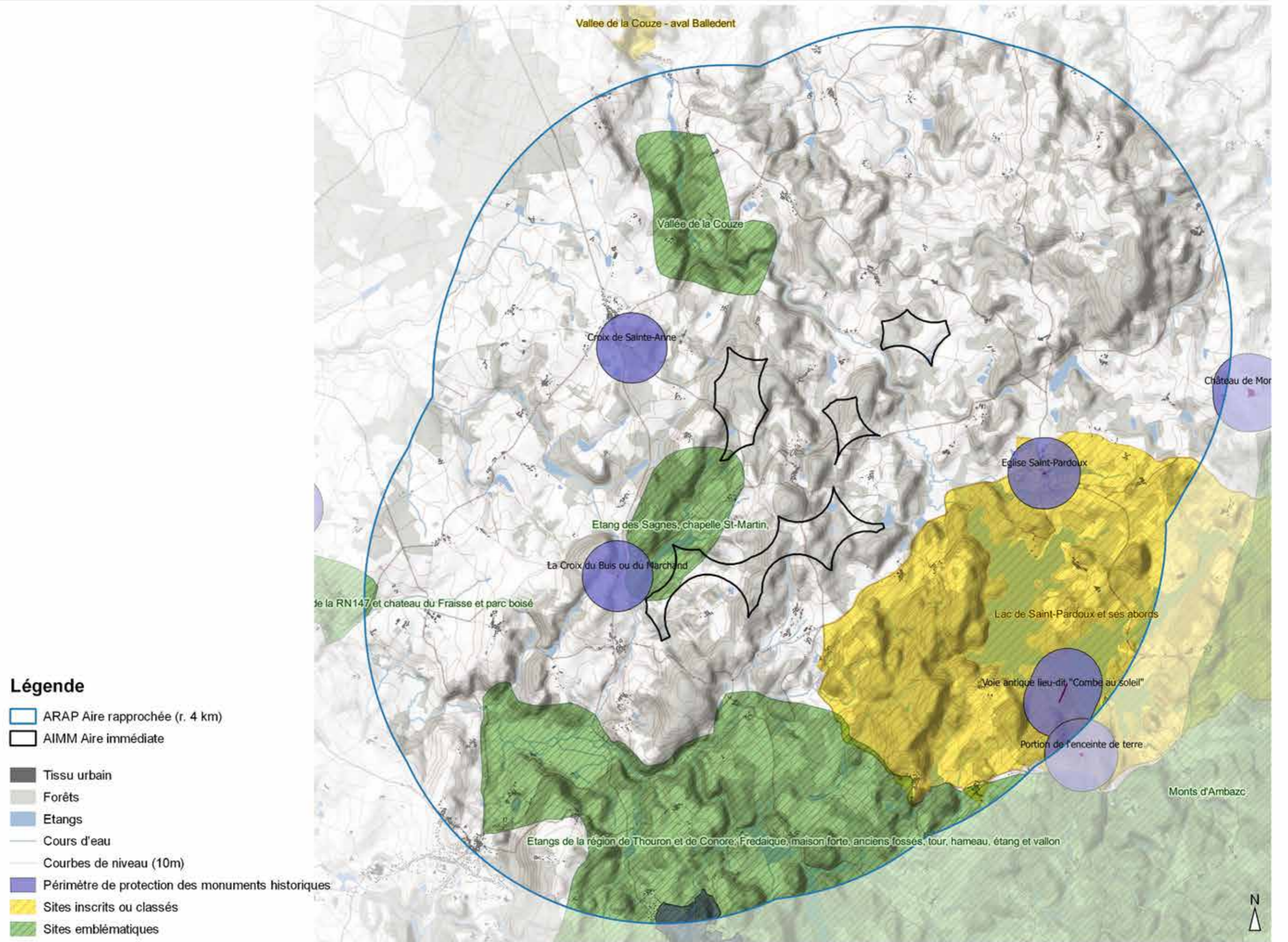
Monuments historiques:

Un monument historique est un immeuble ou un objet qui, comme l'indique le code du patrimoine, «présente un intérêt public du point de vue de l'histoire ou de l'art» et à ce titre bénéficie d'une protection juridique. (Article L621-1) Il existe deux types de protection : Le classement qui s'applique aux édifices présentant un intérêt majeur et l'inscription qui protège les édifices d'intérêt régional.

Sites classés et inscrits :

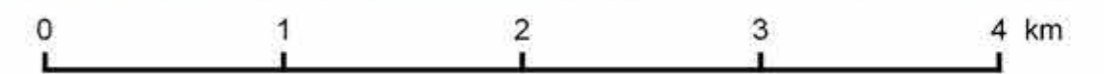
Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national. Ce sont des sites dont «la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général» (L. 341-1 à 22). ce sont des sites naturels ou anthropiques remarquables, ou des lieux dont on souhaite conserver les vestiges ou la mémoire pour les événements qui s'y sont déroulés. L'inscription est une reconnaissance de la qualité d'un site justifiant une surveillance de son évolution.

(source: Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie)



- Légende**
- ARAP Aire rapprochée (r. 4 km)
 - AIMM Aire immédiate
 - Tissu urbain
 - Forêts
 - Etangs
 - Cours d'eau
 - Courbes de niveau (10m)
 - Périmètre de protection des monuments historiques
 - Sites inscrits ou classés
 - Sites emblématiques

ARAP : PÉRIMÈTRES DE PROTECTION



1.4.4. REPRÉSENTATIONS PAYSAGÈRES DANS LA SPHÈRE PUBLIQUE

1.4.4.1. CARTES POSTALES ANCIENNES

Les représentations des motifs paysagers les plus emblématiques de l'aire rapprochée portent sur la même typologie que les grands motifs déjà présentés pour l'aire intermédiaire.

Dans un premier temps, on remarque que la plupart des cartes postales anciennes du secteur évoquent un rapport important à l'eau : pour chaque village est représenté un étang ou une rivière, avec sur les images en premier plan, soit la vallée ou l'étang eux-mêmes, soit des éléments de patrimoine qui y sont liés : moulins, ponts, écluses, etc.

Les cartes postales des villages montrent habituellement aussi les bâtiments publics représentatifs : l'église, la mairie, l'école ou la gare, ou les éléments de patrimoine historique ou industriel : châteaux, usines.

Elles montrent aussi assez régulièrement des vues plus globales du village entouré de son finage. Plusieurs cartes représentent la vocation agricole des villages, avec la présence sur l'image de bergers, de vaches ou de brebis dans les prés.

Les cartes postales de Saint-Pardoux sont en rupture avec cette image très rurale du territoire : les images du lac sont plus touristiques, évoquant les représentations des bords de mer : elles sont plus souvent colorisées ou en couleur, avec plusieurs images du lac sur une même carte postale, et la mise en exergue d'activités à y faire (la voile, la baignade, l'équitation, etc.) plus que de lieux à y voir.



Balledent, pont



St-Symphorien-sur-Couze, étang de Teillet



Nantiat, la Vincou, Ecluse de la Crèche



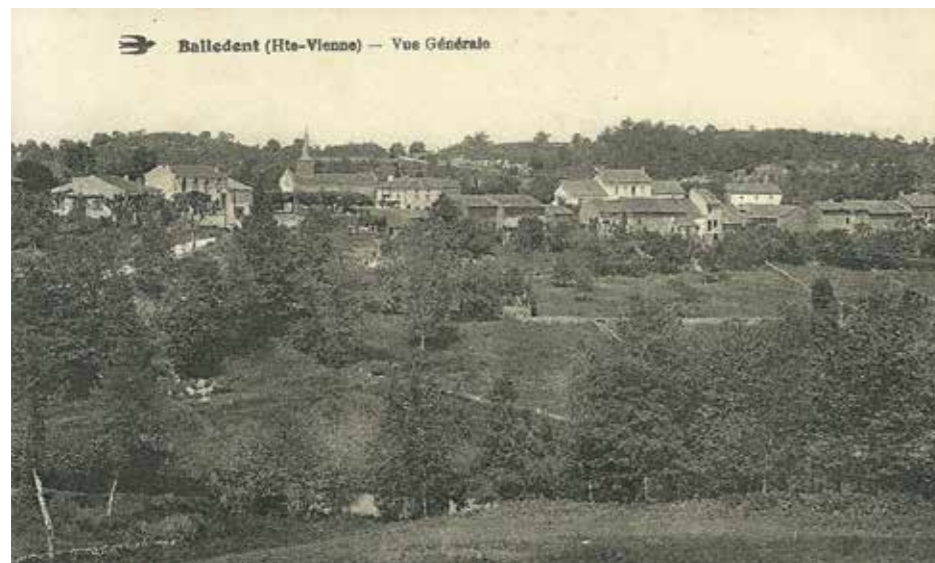
Roussac, la mairie et l'église



Thouron, le château



Nantiat, l'usine Val St-Jacques



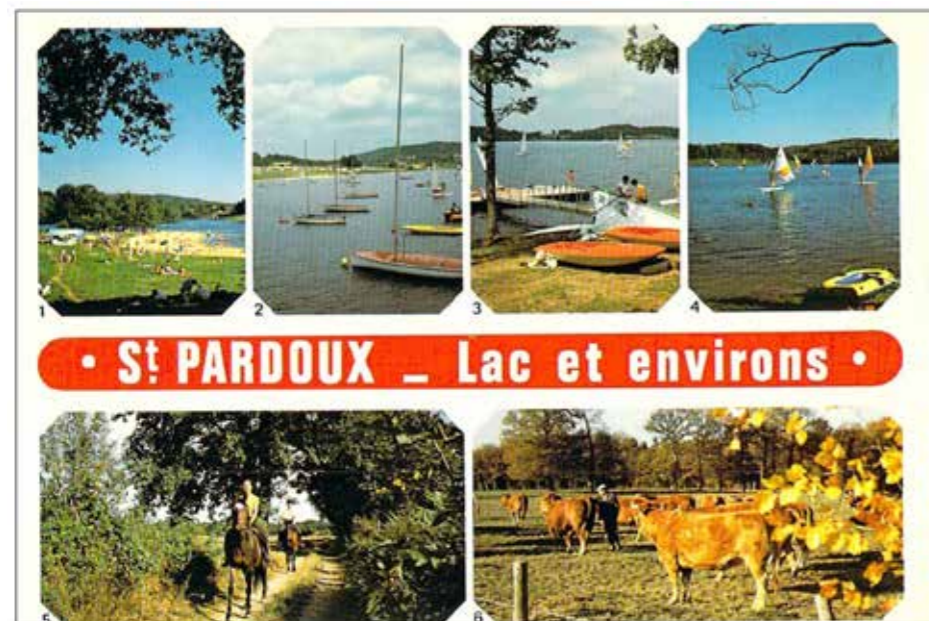
Balledent, vue générale sur le village



St-Symphorien-sur-Couze



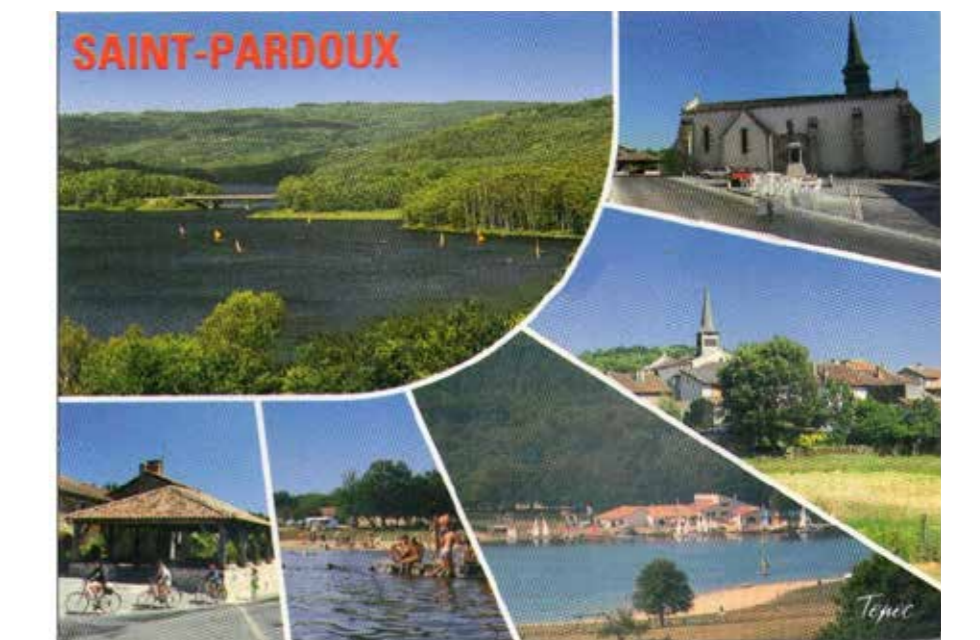
Compreignac



St-Pardoux, Lac et environs



St-Pardoux, Lac



St-Pardoux, Lac

Source des cartes postales : Delcampe.net

1.4.4.2. CARTES POSTALES RÉCENTES

Des cartes postales contemporaines sont vendues à la maison du Lac de Saint-Pardoux. Un petit choix de cartes postales est proposé ; elles représentent soit Limoges et sa porcelaine, soit le lac de Saint-Pardoux. Certaines sont plus générales et représentent des éléments emblématiques du Limousin.

Les images du Limousin zooment sur des éléments très particuliers qui correspondent à l'image stéréotypée de la région. Il n'y a pas de vue d'ensemble, les photographies zooment sur un détail, et sont prises de très près : sur la carte 1, on voit un champignon, une châtaigne (les produits comestibles de la forêt) et un cours d'eau dans les bois, impossible à identifier. L'image véhiculée ici est celle d'une nature verte et simple, d'une région boisée tirant ses richesses de la forêt.

D'autres cartes postales ciblent encore plus sur la flore régionale en montrant différentes variétés de champignons ou de fleurs des champs. Sur la carte 3, une prairie en fleurs et des monts boisés, non identifiés, en arrière-plan ne pointe aucun lieu en particulier.

Les cartes postales du lac de Saint-Pardoux sont toutes quasi identiques (cartes 2,4,5) : bien que les prises de vue soient différentes, elles sont toutes composées d'une vue aérienne, d'un élément de détail (bruyère, jacinthe des bois,...), d'une vue du bord du lac avec sa lisière boisée en arrière-plan, et d'une image d'activité nature (pêche, promenade à pied ou à vélo). Ces cartes mettent en avant le cadre vert, fleuri et accueillant du lac de Saint-Pardoux. Elles le désignent comme espace naturel de loisirs.

A part le lac et Limoges, aucun lieu de la région n'est représenté aujourd'hui sur les cartes postales. Le tourisme est localisé sur le lac de Saint-Pardoux. Peu de cartes postales sont vendues : les visiteurs du lac sont surtout des habitants de la région, de Limoges notamment, venant à la journée plutôt que des touristes séjournant sur une plus longue période. On remarque surtout l'omniprésence de motifs de détails, généraux et banals, non reliés à un lieu précis, mais participant à une image du territoire bucolique, au terroir lié à la forêt. Sur le lac de Saint-Pardoux, l'image très naturelle des lieux reste marquée par la main de l'homme : les traces d'aménagement ne sont pas absentes des représentations, mais au contraire valorisés.

1.4.4.3. ENQUÊTE DE PERCEPTION AUPRÈS DE LA POPULATION

Une enquête de perception des paysages auprès de personnes rencontrées sur le site a été réalisée pour permettre de mieux comprendre les motifs paysagers présents. Des entretiens d'une quinzaine de minutes chacun ont été réalisés en juin 2017, dans les bourgs de l'aire intermédiaire ou sur les points de vue majeurs, dans les hameaux de l'aire rapprochée, et sur les abords du lac de Saint-Pardoux. Vingt-six personnes ont été interrogées (treize femmes et treize hommes). La plupart habitent dans l'aire rapprochée ou intermédiaire (11 personnes), y ont leur résidence secondaire (3 personnes) ou y travaillent (2 personnes). Les touristes,

rencontrés sur les plages du lac de Saint-Pardoux, habitent très souvent la région (8 personnes), et résident pour la plupart à Limoges. Seul un couple interrogé venait d'une région différente.

Les personnes ont été interrogées à propos du paysage qu'ils voyaient (description, portrait), qu'ils connaissaient (lieux et éléments emblématiques) et sur leurs ressentis (émotions, attachement...). Ils ont aussi été interrogé sur l'évolution passée et future de leur territoire, puis questionnés à propos de l'éolien dans ce paysage.

Dans leur appréciation générale du paysage, les personnes évoquent en premier lieu la couleur verte : « vert », « verdure », « verdoyant » sont les mots qui reviennent le plus souvent (23 fois). Tous évoquent le calme et la tranquillité des lieux (« calme », « sérénité », « bien-être », « détente », « tranquillité », « air pur », « cool », « déstressant », « reposant », « apaisant »).

Les éléments évoqués sont variés. Le relief est décrit comme vallonné (collines, monts). Les éléments liés à la végétation sont très nombreux, les arbres en particulier. Les feuillus sont plus souvent cités que les conifères. Sont évoqués les chênes, les châtaigniers ou ses fruits. Plusieurs personnes insistent sur les changements de saison et les couleurs qui les marquent : le vert du printemps et de l'été, le jaune et l'orangé de l'automne. La forêt est bien présente, les bois, l'ombre, le gibier, les cerfs, les champignons reviennent souvent.

L'espace agricole est aussi décrit : les clairières, les prairies, les vaches, le bruit des tracteurs. Certains évoquent l'enfrichement des terres et les broussailles contre lesquelles se battent les paysans.

L'eau est bien présente ; certains parlent d'une « région très arrosée », des étangs, du lac, des rivières et cours d'eau. Quatre personnes parlent de la pêche.

Le caractère naturel, champêtre, rural du paysage domine. Plusieurs personnes évoquent les oiseaux et leur chant, les fleurs. Si l'occupation humaine est présente dans les discours, avec les villages, les églises, les dolmens, les fermes et les hameaux, elles n'est jamais mise au premier plan. Plusieurs décrivent ce territoire comme peu habité, un peu perdu, où il n'y a pas trop de monde, où la nature domine. Néanmoins, les activités, les sentiers de balade et le tourisme vert sont évoqués assez souvent, surtout autour du lac de Saint-Pardoux.

Les personnes interrogées citent peu de changements marquants sur leur territoire. Il ressort surtout une importance de plus en plus grande du lac de Saint-Pardoux qui attire du monde, et ses nouveaux aménagements (la piscine de la plage de Santrop, les jeux, les animations).

L'influence du lac de Saint-Pardoux est présente sur tout le territoire (des lotissements en construction à Saint-Pardoux, un hameau plus rempli à Chasseneuil et le développement du centre équestre...). Cette attractivité est perçue le plus souvent de façon positive.

Interrogés sur le vif, les personnes n'imaginent pas de changements futurs « Nous sommes attachés à notre solitude » ; « Je ne veux pas de changements, pas trop, pas trop vite. » Beaucoup aimeraient que leur paysage ne change pas : ils évoquent la peur d'une déprise agricole, de coupes forestières à blanc, de nouvelles constructions. D'autres souhaitent plus d'activité, d'accueil, d'animations.

Les lieux cités par les personnes interrogées varient de lieux touristiques éloignés (pour les personnes n'habitant pas sur le site) à des lieux ciblés peu connus (souvent proches de leur lieu de résidence) :

- le Lac de Saint-Pardoux : La grande majorité le cite en premier, souvent de façon positive « pour les petits-enfants, il faut de l'eau ! ». Les habitants du coin parlent des plages où il y a moins de monde, d'autres regrettent l'afflux de touristes : « Je suis moins attirée par St-Pardoux, il y a trop de monde. Le lac est trop mis en avant. Et même, autour du lac il y a d'autres plages, des endroits mieux que Santrop. ». D'autres évoquent « la destruction du biotope de la Couze » ou « l'uranium dans le lac ». Mais la plupart aiment s'y rendre, et s'y promènent très régulièrement. Le lac de Saint-Pardoux est un motif majeur, celui qui rayonne à grande échelle. Certaines personnes interrogées sur le lac ne peuvent pas citer d'autres lieux emblématiques dans la région.

Les touristes évoquent des sites emblématiques éloignés d'échelle régionale : Limoges et sa porcelaine ou le Lac de Vassivière.

Les personnes interrogées dans l'aire intermédiaire parlent des lieux importants à cette échelle :

- La vallée de la Gartempe
- Les villes sur la Gartempe : Châteauponsac, Folles, Bessines...
- Le viaduc de Rocherolles
- Le point de vue sur Châteauponsac depuis le Peu St-Martial
- Les monts de Blond (la butte de Frochet, la chapelle de Vaulry)
- Les monts d'Ambazac (col de la Sablonade)
- La Couze (« mais on la voit peu »)
- Le sentier de la Semme

Enfin, les habitants de l'aire rapprochée citent les lieux emblématiques des paysages du site d'étude :

- Des villages « charmants » qui « valent le coup d'œil » comme Breuilaufa, La Cour du Verger, le Theil ou Fourvieux : « vieilles pierres », fontaines, puits, « belles maisons »...
- Les vieilles églises : Saint-Pardoux, St-Symphorien-sur-Couze, Roussac, Rancon, Bessines... (patrimoine rural)
- Les croix près des villages, « souvent liées à une fontaine miraculeuse », la croix de Sainte-Anne à Roussac
- Les moulins sur la Couze (moulin de Chabannes, moulin de Gorce) ou sur la Gartempe (Folles)
- Les mines d'uranium autour de Bessines et de Saint-Pardoux
- Les étangs de la Tricherie à Thouron
- Le dolmen de Breuilaufa
- La colline à bruyères de Bramefan
- La digue de Faulcon près du moulin de Gorce (digue 15-16e siècle)
- Le château de Roussac
- Le centre équestre de Chasseneuil
- La cascade de Grudet (St-Symphorien-sur-Couze)
- La chapelle St-Martin (St-Symphorien-sur-Couze).

Les cartes postales et l'enquête auprès de la population sont assez cohérentes, dépeignant une image du territoire générale et peu ciblée.

Le lac de Saint-Pardoux est un site à part, à la renommée très forte, dont les aménagements font partie du site et sont encouragés. La population est attachée, non à un patrimoine ou à des lieux précis, mais plutôt à l'ambiance apaisante et à l'image d'un paysage bucolique et naturel.

Limousin

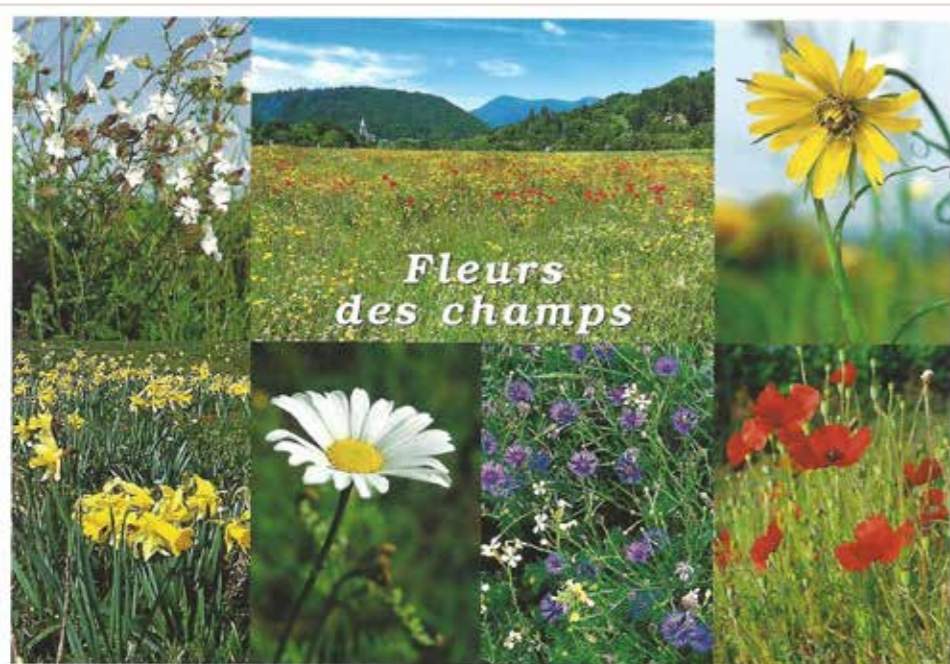


1. 2.

Lac de Saint-Pardoux



Cartes postales vendues à la Maison du Lac de Saint-Pardoux (plage de Santrop) : le lac de Saint-Pardoux et le Limousin



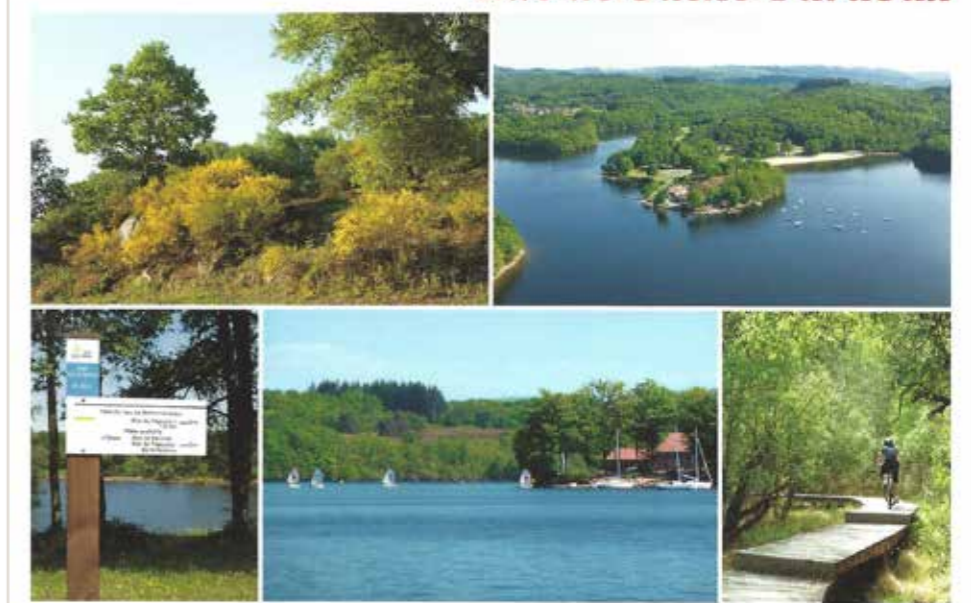
3.

Lac de Saint-Pardoux



4.

Lac de Saint-Pardoux



5.

1.4.5. ÉVALUATION DE LA VALEUR PAYSAGÈRE DE L'AIRE RAPPROCHÉE

1.4.5.1. PRÉGNANCE DE LA CHARPENTE PAYSAGÈRE

Prégnance des structures géomorphologiques

L'aire rapprochée se situe dans les « piémonts » des monts d'Ambazac, qui se meurent en douceur vers l'ouest. Les reliefs, discontinus, sont formés d'une succession de puys, de bosses et de buttes plus allongées, de direction générale nord-nord-est/sud-sud-ouest. Ils avancent jusqu'aux deux vallées cadrant cette zone d'étude, la vallée du Vincou au sud et celle de la Couze au nord. Ces deux vallées ne présentent pas de grandes amplitudes de relief, leur influence reste locale. Les puys sont tous nommés mais aucun ne se distingue vraiment des autres par son altitude ou sa forme. Le site ne présente pas de relief d'importance, sa particularité se tenant plutôt dans l'enchaînement complexe des collines et des vallons peu profonds.

La prégnance des structures géomorphologiques est évaluée comme moyenne.

Prégnance des structures anthropiques

Il n'y a pas de ville ou de route d'importance sur cette aire d'étude, mais la plupart des voies et des implantations bâties ont été construites en accord avec le relief et suivent bien la géomorphologie des lieux. Les structures de hameaux se répartissent sur tout le territoire en petits groupes. Ils sont desservis par de petites routes départementales sillonnant entre les collines. Les hameaux, au caractère rural accentué par des matériaux nobles et locaux et une architecture de qualité, s'implantent toujours de manière à tirer au mieux parti du site. Tournés selon le relief de manière à capter au mieux le soleil, leur implantation est toujours héliotropique. Les étangs, souvent posés non loin des hameaux, ont été créés de main d'homme, et marquent les vallons. Le parcellaire agricole ou forestier lui, a beaucoup évolué au cours du XXe siècle et montre un déprise agricole progressive et une différenciation des cultures entre les plateaux de la Basse-Marche et les zones plus montagneuses et plus difficiles à cultiver.

La prégnance des structures anthropiques est évaluée comme moyenne.

Prégnance des motifs signifiants ou emblématiques

De nombreux motifs de paysage sont présents sur l'aire étudiée. La figure de l'arbre est prégnante sous de nombreuses formes : arbres isolés, haies taillées, bocage haut, alignements, vergers autour des hameaux, bois de feuillus, bois de résineux... La forêt est très présente et s'installe en patchwork entre les prés, jusqu'à prendre le dessus dès que les vallonnements deviennent plus marqués. Les landes et les tourbières, qui tendent à disparaître, restent prégnantes sur certains sites comme à l'est de Villemedeix (à l'ouest de Saint-Symphorien-sur-Couze), où des mesures de protection sont mises en place pour les réhabiliter. Des motifs

plus liés à l'homme marquent aussi de leur présence le territoire de l'aire rapprochée, comme les petits hameaux ruraux groupés, les villages et leur clocher ou les ponts et moulins sur les cours d'eau. Les étangs et plus spécifiquement le lac de Saint-Pardoux sont des motifs récurrents et remarquables du territoire.

La prégnance des motifs signifiants ou emblématiques est évaluée comme forte.

> La prégnance de la charpente paysagère est évaluée comme moyenne.

1.4.5.2. LISIBILITÉ DE LA CHARPENTE PAYSAGÈRE

Lisibilité des structures géomorphologiques

Les collines du pays de Saint-Pardoux, avec leurs structures de vallons et de buttes, sont difficiles à identifier même si le paysage est marqué d'amplitudes altimétriques. Les collines comme les vallons sont, le plus souvent, masqués par la végétation des bois ou du bocage. Certaines structures en légers replats dans la Basse-Marche sont rendues plus lisibles par une moindre densité de bois et des parcelles plus grandes. Le passage de la Basse-Marche au paysage vallonné du pays de Saint-Pardoux est lisible sur la D27a entre Roussac et Saint-Symphorien-sur-Couze, mais moins évident le long des autres routes. La vallée du Vincou est compréhensible depuis ses bords mais le fond de vallée est difficilement distinguable de la plaine, avec de petites parcelles, des prés, haies, bosquets et des arbres isolés dans les parcelles. Sur la vallée de la Couze se succèdent des espaces fermés par des bois et des espaces plus ouverts, sur lesquels sont implantés des moulins ou des hameaux comme Champ Communal. Ici, l'espace de la vallée est assez lisible. Là où les bois masquent le cours d'eau, la continuité de la vallée perd souvent en lisibilité. La lisibilité (compréhension et identification) des structures géomorphologiques est évaluée difficile.

Lisibilité des structures anthropiques

La plupart des routes de l'aire rapprochée sont des petites routes qui restent en accord avec les particularités des reliefs. Le parcellaire agricole et forestier tend souvent à brouiller la lecture de leurs interrelations avec les structures naturelles. Les extensions de l'habitat touchent surtout Roussac mais restent assez peu dérangeantes pour la lecture des logiques d'implantation lorsqu'elles se placent dans la continuité des structures d'habitat préexistantes. Dans les hameaux, de grands hangars agricoles remplacent parfois les fermes anciennes groupées sans respect des particularités des lieux et des structures villageoises, mais ils entravent peu la lecture globale du hameau dans son relief.

La lisibilité (compréhension et identification) des structures anthropiques est évaluée possible mais avec difficulté.

Lisibilité des motifs signifiants ou emblématiques

Les motifs signifiants ou emblématiques à l'échelle du détail (végétation, petits modelés de reliefs, qualité du bâti, arbres remarquables, etc.) sont souvent assez faciles à lire, mais pas toujours dans leur intégrité initiale. Ils permettent souvent de révéler les particularités du territoire :

les arbres isolés rendent compte d'un ancien bocage, le lac de Saint-Pardoux révèle une courbe de niveau...

La lisibilité (compréhension et identification) des motifs signifiants ou emblématiques est évaluée possible mais avec difficulté.

> La lisibilité de la charpente paysagère est évaluée comme moyenne.

1.4.5.3. VALEUR PAYSAGÈRE INSTITUTIONNELLE AU TITRE DU PATRIMOINE

Dans le périmètre de l'aire rapprochée n'est recensé aucun monument ou site classé. Quatre monuments (croix du Buis, croix de Ste-Anne, voie antique et église de St-Pardoux) et un site (lac de St-Pardoux) sont inscrits. La renommée des monuments est départementale ou locale, voire inexistante : la croix du Buis, prise dans la forêt, est quasi introuvable et semble être tombée dans l'oubli. La renommée du lac de Saint-Pardoux, elle, est régionale. Mentionné dans les brochures touristiques à de nombreuses reprises comme un « coin de nature » où passer les journées estivales, c'est un site d'importance. Trois sites ou parties de sites emblématiques sont présents dans l'aire rapprochée : étang des Sagnes et chapelle St-Martin, étangs de la région de Thouron et de Conore, et vallée de la Couze. Hormis le lac de Saint-Pardoux et ses abords immédiats, la renommée des éléments patrimoniaux de l'aire d'étude est estimée départementale ou locale.

> La valeur paysagère institutionnelle au titre du patrimoine sont évaluées comme moyennes.

1.4.5.4. FRÉQUENTATIONS ET REPRÉSENTATIONS PAYSAGÈRES (DANS LA SPHÈRE PUBLIQUE)

Sur l'aire rapprochée, les représentations restent de l'ordre du détail. Les éléments liés à l'eau sont très présents, avec un grand nombre de cartes postales représentant les étangs par exemple. La vallée du Vincou est plus représentée que la vallée de la Couze, assez discrète dans les représentations : à Balledent par exemple, on trouve une carte postale centrée sur son pont, sans montrer la vallée dans laquelle il s'inscrit. Le lac de Saint-Pardoux occupe une place à part, avec des cartes postales plus récentes au caractère beaucoup plus touristique. Les haies, le bocage ou les forêts sont très peu représentés.

A part un tourisme vert présent surtout aux abords du lac de Saint-Pardoux, et le lac lui-même qui est très fréquenté par une population venant de la région voire au-delà, le reste de l'aire rapprochée présente un attrait touristique modéré.

> Les fréquentations et les représentations paysagères dans la sphère publique sont évaluées comme moyennes.

1.4.5.5. CONCLUSION :

La valeur paysagère de l'aire rapprochée est évaluée comme moyenne.

Évaluation de la valeur du paysage actuel de l'aire rapprochée

Qualité des structures paysagères :

Prégnance de structures géomorphologiques (reliefs, cours d'eau significatifs,...)	Très faible	Faible	Moyenne	Forte	Très forte
Prégnance de structures anthropiques (organisations bâties significatives, circulations,...)	Très faible	Faible	Moyenne	Forte	Très forte
Prégnance de motifs significatifs ou emblématiques représentatifs des paysages	Très faible	Faible	Moyenne	Forte	Très forte
Prégnance de la charpente paysagère sur le territoire de l'aire considérée :	Moyenne				
Lisibilité (perception et compréhension) des structures géomorphologiques	Très difficile	Difficile	Possible mais avec difficulté	Facile	Très facile
Lisibilité (perception et compréhension) des structures anthropiques et de leur accord avec les structures naturelles qui les portent ou qu'elles accompagnent	Très difficile	Difficile	Possible mais avec difficulté	Facile	Très facile
Lisibilité (perception et compréhension) des motifs significatifs ou emblématiques et de leur accord avec les structures naturelles ou anthropiques qui les portent ou qu'ils accompagnent.	Très difficile	Difficile	Possible mais avec difficulté	Facile	Très facile
Lisibilité de la charpente paysagère sur le terrain :	Moyenne				

Degré de reconnaissance et de fréquentation du paysage :

Monuments ou Sites classés	Aucun monument ou site classé	Renommée locale	Renommée départementale	Renommée régionale	Renommée nationale, voire internationale
Monuments ou Sites inscrits	Aucun monument ou site inscrit	Renommée locale	Renommée départementale	Renommée régionale	Renommée nationale, voire internationale
Autres monuments, sites emblématiques et/ou touristiques	Renommée inexistante	Renommée locale	Renommée départementale	Renommée régionale	Renommée nationale, voire internationale
Valeur paysagère institutionnelle au titre du Patrimoine :	Faible				
Fréquentation des éléments de paysage énoncés ci-dessus par le public	Fréquentation très faible	Fréquentation faible	Fréquentation moyenne	Fréquentation forte	Fréquentation très forte
Ampleur des représentations des structures et motifs significatifs dans les médias touristiques	Aucune représentation dans les médias touristiques	Présence dans les médias touristiques locaux	Présence dans les médias touristiques départementaux	Présence dans les médias touristiques régionaux	Présence dans les médias nationaux ou internationaux
Fréquence et position des structures et motifs significatifs dans les représentations	Rarement présents	Peu ou occasionnellement présents au second plan	Souvent présents au second plan	Souvent présents en premier plan	Très souvent présents en premier plan
Fréquentations et représentations paysagères dans la sphère publique :	Moyenne				

Valeur du paysage actuel sur l'aire rapprochée :

0	4	5	3	0
Très faible	Faible	Moyenne	Forte	Très forte

1.4.6. SYNTHÈSE DES ENJEUX POTENTIELS A L'ÉCHELLE DE L'AIRE RAPPROCHÉE

Influence du projet sur les structures paysagères et leur lisibilité :

Sur l'aire rapprochée, le projet se place à la charnière entre les piémonts des monts d'Ambazac, le territoire du lac de Saint-Pardoux, la vallée de la Couze, celle du Vincou et la plaine de la Basse-Marche. C'est un territoire aux limites floues, aux reliefs tourmentés et à la lisibilité difficile. L'emplacement du projet offre la possibilité de révéler cet espace d'articulation ou d'en améliorer la lisibilité. Il pourra former un point d'appel marquant une limite d'unité paysagère difficile à appréhender sur le terrain aujourd'hui.

Contexte éolien et logique d'implantation :

Les secteurs d'implantation potentielle se situent à une distance comprise entre 2,7 et 5,8 km du parc éolien de Roussac. La proximité entre les deux parcs est donc grande. La logique d'implantation du projet devra donc tenir compte de la ligne du parc de Roussac, et s'inscrire soit en continuité, soit en contre-point par rapport à la logique d'implantation des éoliennes de Basse-Marche.

Risque de saturation ou d'encerclement :

Du fait de la proximité du parc éolien de Roussac mais surtout de l'éparpillement des secteurs d'implantation potentielle, les enjeux d'encerclement des lieux de vie sont importants. C'est le cas pour les villages de Saint-Symphorien-sur-Couze et Roussac, et pour les hameaux de Chasseneuil, la Gagnerie, la Vallette et Theillet notamment. Les Rieux, Mazeireix, Courieux et Fougerolles présentent un risque d'encerclement modéré.

Sensibilité du patrimoine :

A cette échelle, la sensibilité du patrimoine est évalué par rapport aux visibilitées et covisibilitées, mais aussi par rapport à l'influence du projet sur la perception sociale du territoire entourant le site patrimonial. La préservation de l'intégrité des monuments et des sites dans leur paysage sera évaluée dans la partie 3, avec des focales sur les sites touristiques ou fréquentés de l'aire rapprochée, en particulier les plages du lac de Saint-Pardoux (chapitre 3.2.4).

Légende

- ARAP Aire rapprochée (r.4km)
- ZIP Zone d'implantation potentielle

- Charpente paysagère :
- Structure de vallée
- ◆ Structure de relief

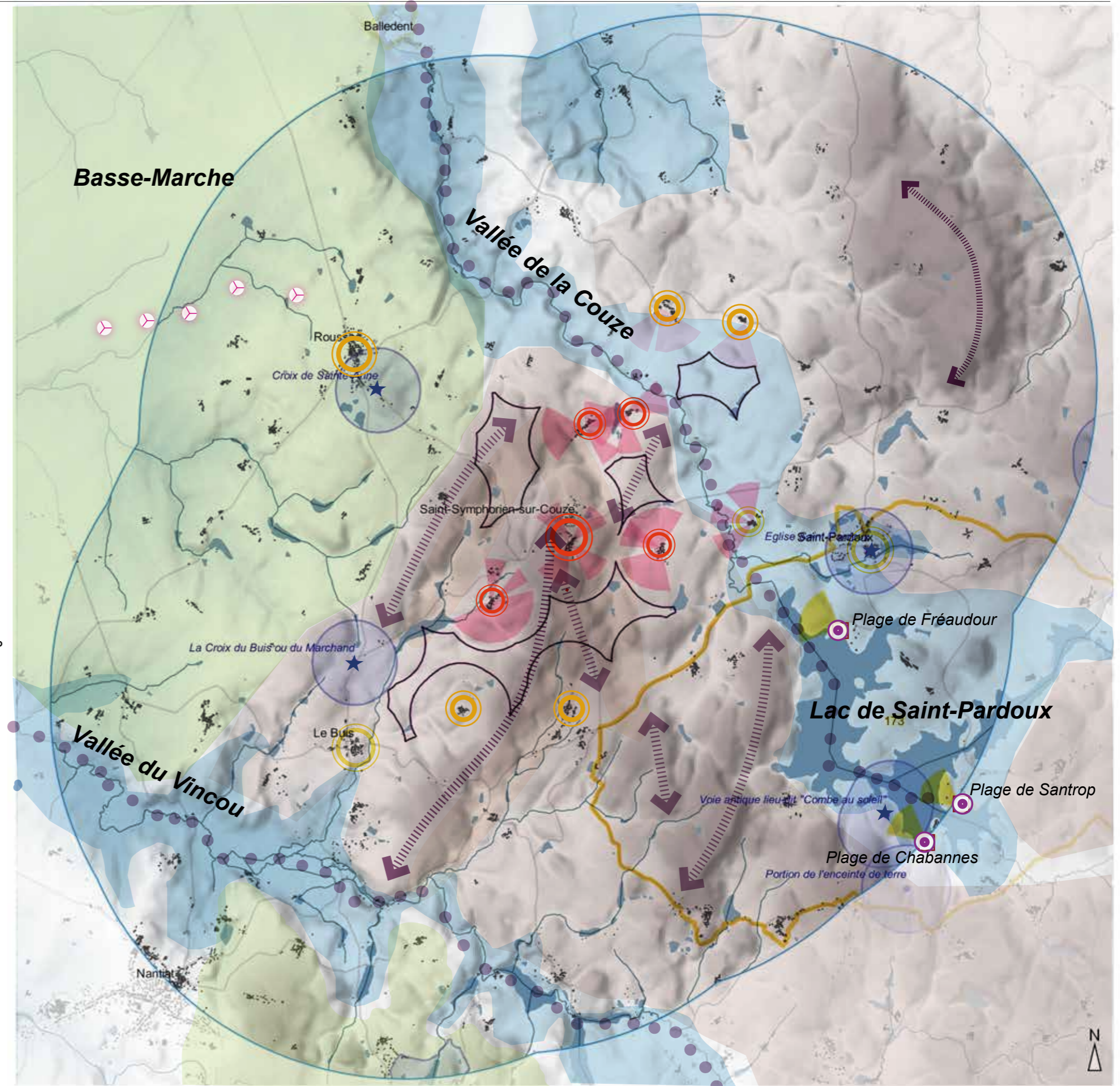
- Projets éoliens cumulés :
- ✂ Parc éolien de Roussac (autorisé)

- Sites patrimoniaux ou touristiques :
- ★ Monument historique (Périmètre de protection)
- sites-inscrits-classes
- Sites fréquentés : points de vue à étudier
- Exposition visuelle possible depuis les plages de St-Pardoux vers la ZIP

- Sensibilité des lieux de vie à l'encercllement :
- Exposition visuelle possible depuis les hameaux vers la ZIP
- Sensibilité forte à l'encercllement
- Sensibilité moyenne à l'encercllement
- Sensibilité faible à l'encercllement

- Unités paysagères :
- Vallées et paysages liés à l'eau
- Plateau bocager de la Basse-Marche
- Collines du pays de Saint-Pardoux, contreforts des mts d'Ambazac

- Tissu urbain
- Eau



ARAP : SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS

1.5. AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

1.5.1. LES STRUCTURES PAYSAGÈRES

1.5.1.1. STRUCTURES GÉOMORPHOLOGIQUES

Dans l'aire d'étude immédiate se trouve la zone d'implantation potentielle d'éoliennes (ZIP). Cette zone se décompose en divers «secteurs» qui correspondent à des unités de lieux identifiables par les caractères de leurs reliefs (géomorphologiques).

Quatre secteurs sont identifiés et se situent à l'ouest du lac de Saint-Pardoux, à un peu plus d'un kilomètre pour le secteur le plus proche.

Le jeu des reliefs met en exergue des buttes, des coteaux, des vallons qui s'interpénètrent dans un jeu multiple d'orientations.

Des reliefs allongés de direction sud-sud-ouest / nord-nord-est forment des avancées plus ou moins marquées sur la vallée de la Couze, dont le dessin est peu affirmé. La vallée de la Couze, de direction sud-est / nord-ouest, est rejointe par plusieurs cours d'eau secondaires sur lesquels sont implantés des étangs.

Les quatre secteurs se placent de part et d'autre de la Couze, trois sur la rive gauche, une sur la rive droite. Les trois secteurs en rive gauche s'implantent sur des reliefs.

Le secteur 1 se positionne juste au sud du relief dominant la zone d'étude, le Puy de la Roche (448m). Ce secteur est à cheval sur une ligne de relief orientée nord-est / sud-ouest. Il se faufile entre le Puy de la Roche et le Puy du Bos et s'étend depuis le vallon des Pérades au nord-est, à l'amont de Chasseneuil, jusqu'à l'étang des Sagnes et au Puy Piolard au sud-ouest.

Le secteur 2 est situé dans la continuité sud-ouest / nord-est de l'échine du Theil, sur le petit plateau de Bramefan qui domine, côté nord, la Gagnerie.

Le secteur 3 se place sur une ligne de relief sud-ouest / nord-est également, sur le versant sud du Puy de l'Arbre qui culmine à 394 m.

Le secteur 4, situé sur la rive droite de la Couze, est le plus proche de la rivière, sur la colline légère entre Courieux au nord-est, le moulin de Courieux au sud-ouest, et l'Étang Neuf à l'est.



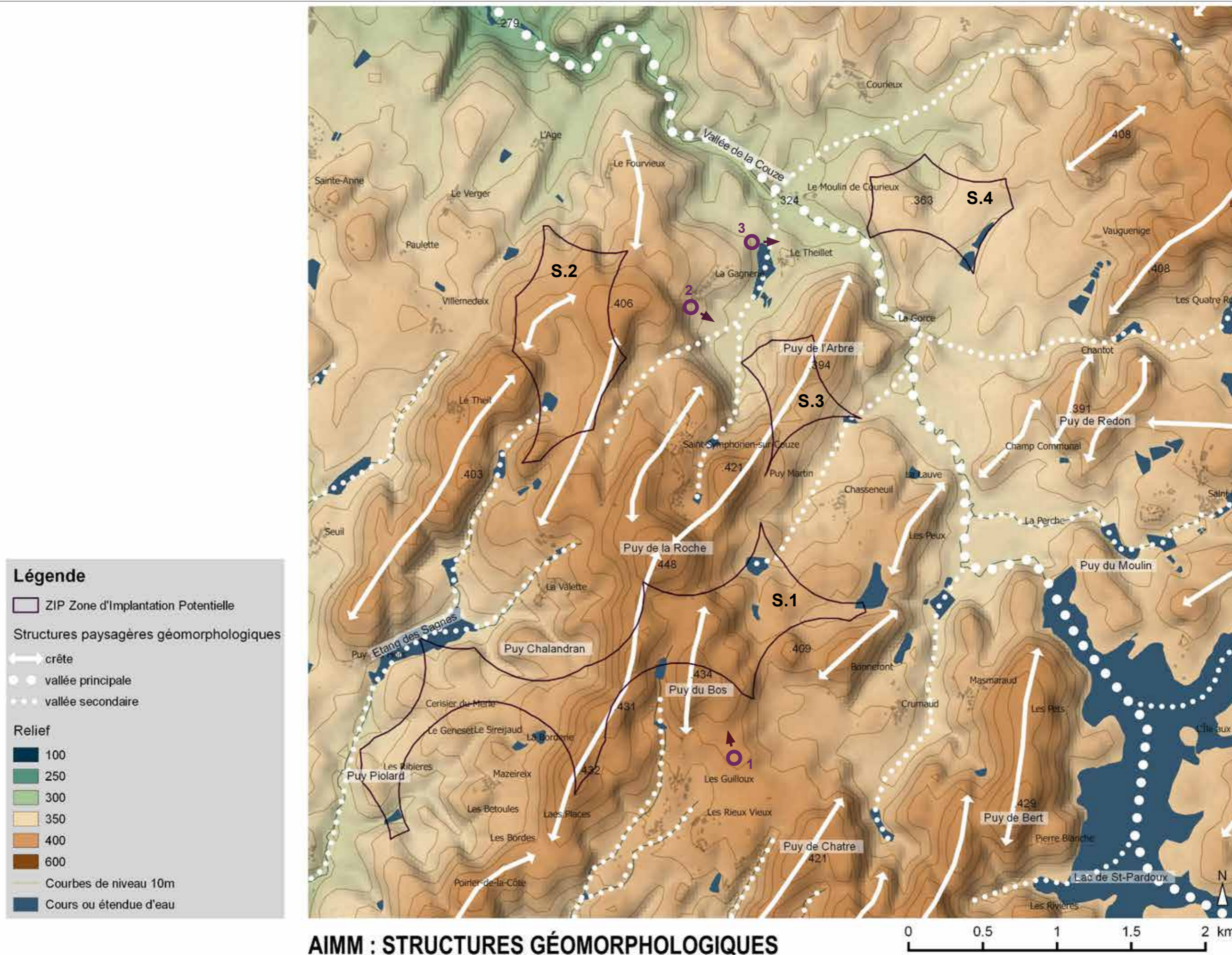
1. Les Guilloux, installé sur le même relief que le secteur 1



2. La Gagnerie, hameau tourné vers un secteur d'implantation potentielle



3. Theillet, point de vue depuis l'étang en contre-bas vers le secteur 4



1.5.1.2. STRUCTURES ANTHROPIQUES

La trame de l'habitat se répartit en hameaux de quelques bâtiments, ponctuant le territoire en petits groupes compacts. Ceux tournés vers la vallée de la Couze s'implantent souvent en rupture de pente, en léger surplomb sur la vallée. C'est le cas des hameaux du Fourvieux, la Gagnerie, l'Age, le Verger, Courieux ou Champ communal. D'autres hameaux se situent près d'un vallon, et vont de pair avec les étangs souvent artificiels créés sur les cours des ruisseaux. C'est le cas de St-Pardoux, les Guilloux ou la Valette. Les hameaux, aux belles qualités architecturales, souvent de pierre, semblent avoir peu évolué et gardent un charme rural.

Aucune route majeure ne traverse le territoire à cette échelle. Ce sont surtout des petites routes départementales, reliant les hameaux entre eux. Une route, (aujourd'hui la D27a), mentionnée comme importante sur la carte de Cassini (milieu XVIIIème), reliant Le Dorat, Rancon, Roussac et Limoges, évitait St-Symphorien-sur-Couze et passait au sud du puy de la Roche. Avec le temps, elle s'est effacée sur cette dernière partie, mais des chemins ruraux en gardent la mémoire.

La route du Haut-Limousin passe à travers les secteurs. Après avoir contourné le lac de Saint-Pardoux, elle sinue vers le Nord en traversant le village de Saint-Symphorien vers Châteauponsac.



Saint-Pardoux et son étang



Le hameau de Courieux face à la vallée de la Couze

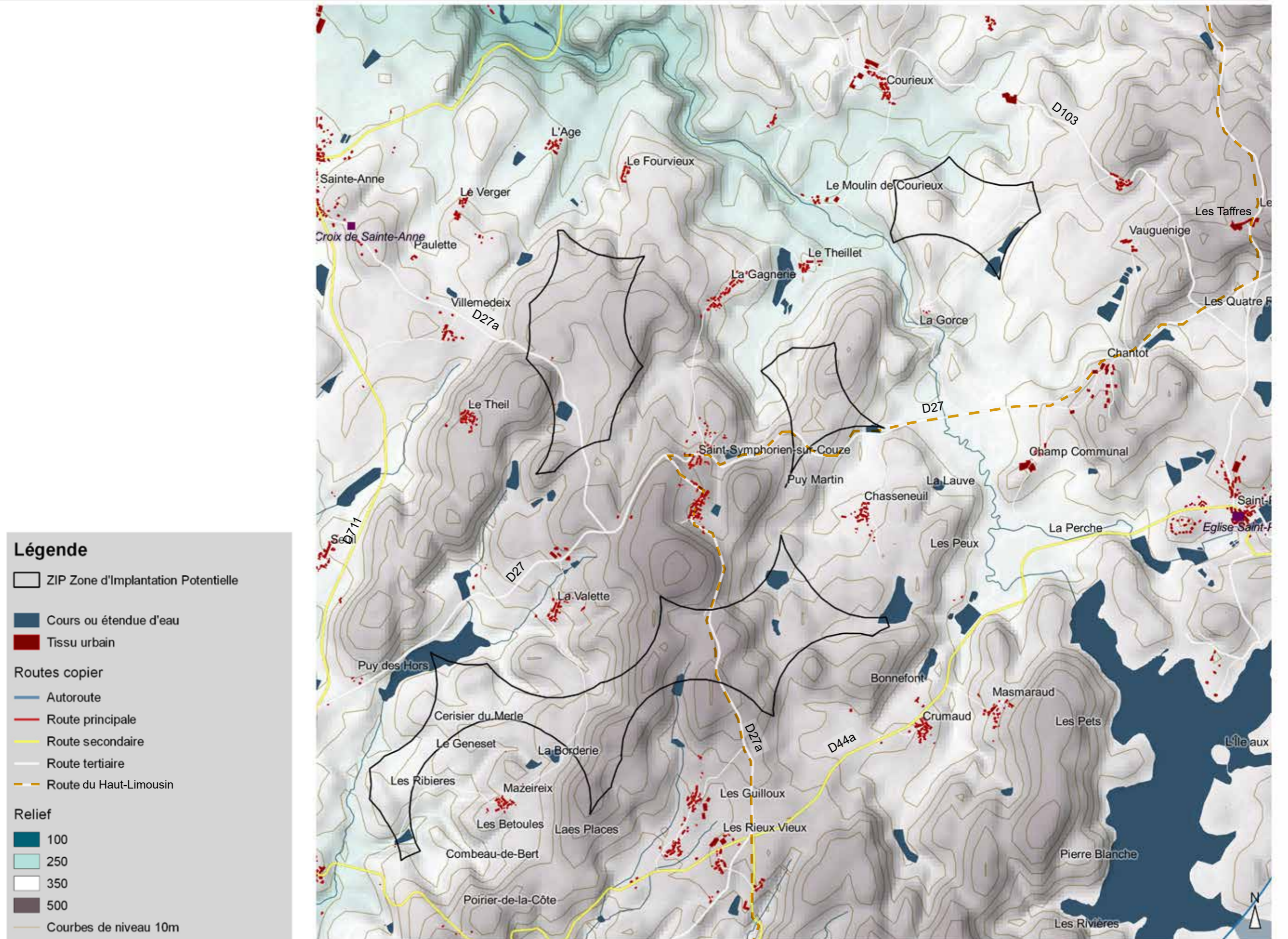


Carte de Cassini (XVIIIème siècle)

source : géoportail



Villemedeix, Les Taffres, Chantot : architectures rurales remarquables



AIMM : STRUCTURES PAYSAGÈRES TERTIAIRES



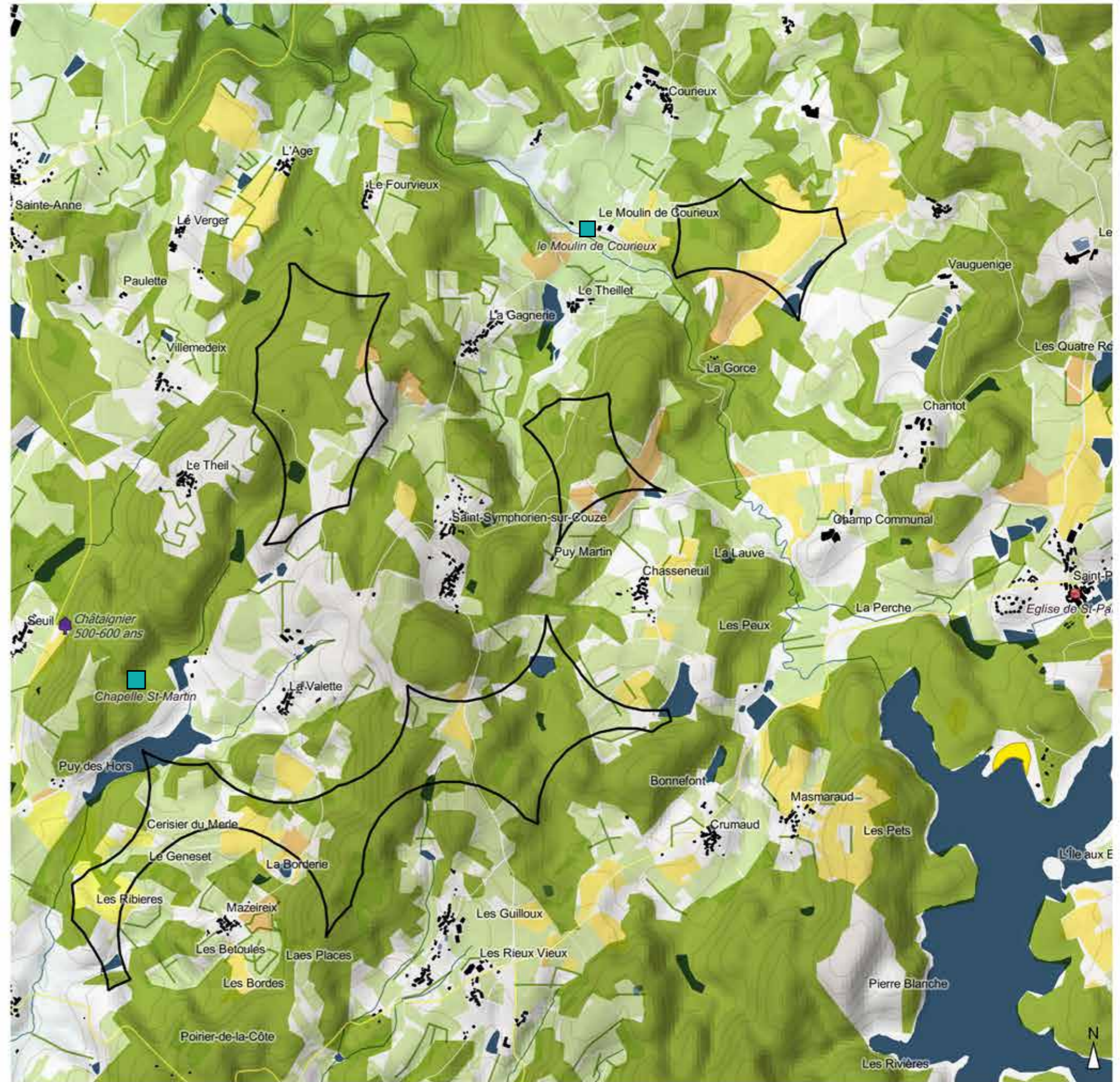
1.5.1.3. PRINCIPAUX MOTIFS SIGNIFIANTS

L'occupation des sols génère un patchwork dans lequel les bois sont tout aussi présents que les prairies.

Le parcellaire agricole s'extirpe des bois qui semblent avoir gagné du terrain depuis le XIXe siècle. La dominante est aujourd'hui forestière, les horizons sont courts, renforcés par quelques traces de bocage. Les prairies et les pâtures dominent sur les cultures céréalières. Les étangs sont nombreux, parfois en chapelets. La forêt, si elle couvre surtout les reliefs, les déborde et ne suit pas toujours leurs structures. La lecture en est ainsi rendue plus difficile.

Légende

-  ZIP Zone d'Implantation Potentielle
 -  Tissu urbain
 -  Etang - Cours d'eau
 -  Forêt
 -  Haies
 -  Lieu emblématique
 -  Arbre remarquable
- Parcelle agricole et forestier
-  Blé
 -  Maïs
 -  Tournesol
 -  Prairies
- Relief
-  100
 -  250
 -  350
 -  500
 -  Courbes de niveau 10m



AIMM : PRINCIPAUX MOTIFS SIGNIFIANTS

1.5.1.4. EFFETS PAYSAGERS

Les rapports de forme, d'image et de sens entre les structures paysagères à l'échelle de l'aire immédiate produisent divers effets paysagers :

Rapports plastiques :

Sur l'aire immédiate, les rapports d'échelle sont assez homogènes : de petits reliefs vallonnés se succèdent, ponctués de puys. La forêt, les habitations et les arbres isolés suivent tous le même vélum ; les constructions humaines ne dépassent jamais de la forêt qui domine. Modelés en premier lieu par les reliefs et renforcés en second lieu par l'occupation du sol, les espaces sont multiples et constituent un patchwork de formes parfois difficile à démêler.

Les horizons assez courts entrent en contraste avec le lac de Saint-Pardoux et son étendue plane, même si celle-ci est moins prégnante de par ses bords très dentelés. Les couleurs et les matériaux participent à cette homogénéité et à l'effet de fusion : la plupart des bâtiments sont construits en pierre grise ou brune qui se fondent dans la végétation.

Rapports d'image :

L'image du territoire est également assez homogène : c'est l'image d'un territoire naturel et rural, calme, hors du temps, produisant un effet de confusion et de perte de repère. Certains hameaux semblent peu marqués par le passage du temps. Cette image peut être en contraste avec certains aménagements du lac de Saint-Pardoux. Son image beaucoup plus moderne, avec zones de baignade, de loisirs, de promenades et ses offres de gîtes, locations et hébergements répond aux attentes citadines des visiteurs. Cette image est en rupture avec un territoire rural qui semble «déconnecté». Par certains aspects, l'image rurale du territoire produit un effet de décor, comme une campagne-parc aménagée pour les yeux d'un visiteur. Cette image, surtout présente à l'ouest de Roussac, est moins marquée autour de Saint-Symphorien-sur-Couze où l'image rurale très pragmatique reste dominante.

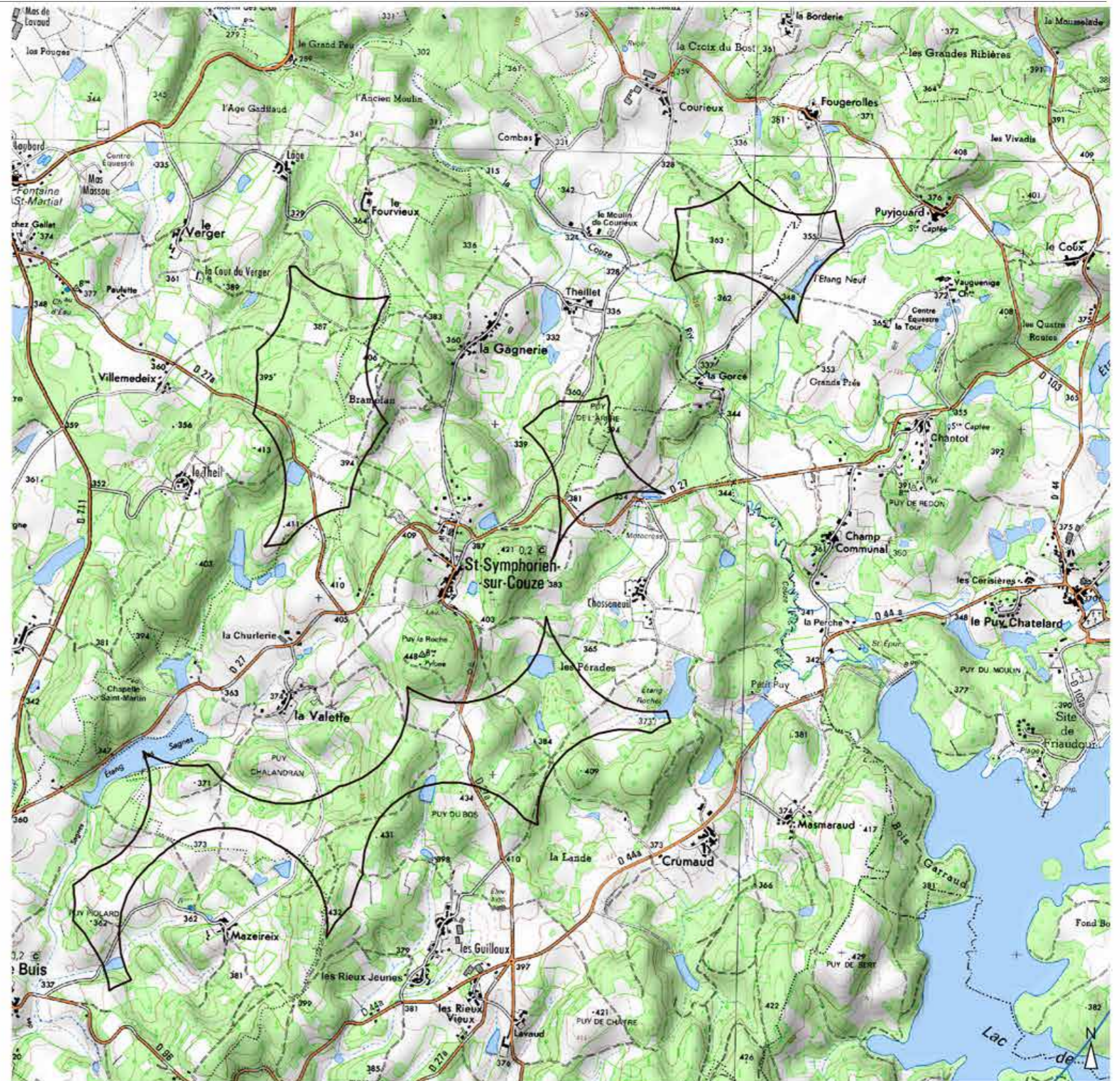
Rapports de sens :

Ce territoire, correspondant aux premiers contreforts du Massif Central, est un espace dense où l'homme doit s'implanter avec le relief et lutter pour faire fructifier la terre. C'est un territoire à l'écart des grandes villes et des voies de circulation, avec une grande quantité de lieux, chacun individualisé autour d'éléments signifiants spécifiques et cependant sans lieu à l'identité plus affirmée que son voisin. L'esprit des lieux se manifeste dans une ambiance générale plus que dans des hauts-lieux. L'eau est l'élément le plus important du territoire : que se soit retenir l'eau dans les étangs, franchir les rivières ou utiliser leur force motrice, l'homme est ici en lien étroit avec l'eau. La baignade dans le lac de Saint-Pardoux en est le prolongement actuel.

Légende

□ ZIP Zone d'Implantation Potentielle

Fond : IGN Scan 25



AIMM : IGN SCAN 25

0 0.5 1 1.5 2 km

1.5.2. ÉVALUATION DE LA VALEUR PAYSAGÈRE DE L'AIRE IMMÉDIATE

1.5.2.1. PRÉGNANCE DE LA CHARPENTE PAYSAGÈRE

Prégnance des structures géomorphologiques

L'aire immédiate se situe sur le territoire vallonné du pays de Saint-Pardoux, dont les premières collines marquent la fin de l'unité paysagère de la Basse-Marche et le début des monts d'Ambazac. Les secteurs sont séparés par la vallée de la Couze. Les trois secteurs en rive gauche de la Couze se placent sur des reliefs. Sur le secteur 1, assez étendu, les rebords de l'étang des Sagnes, le Puy Piolard, le Puy de la Roche et celui du Bos manifestent leur présence sans ostentation. Sur le secteur 3, le Puy de l'Arbre peine quelque peu à s'élever au dessus des bois qui le couvrent et l'entourent, sauf ses pentes au nord-ouest qui sont mises en exergue par la clairière agricole de Theillet et la Gagnerie. Le secteur 2 est, certes, en position dominante à l'ouest sur la Basse-Marche d'une part, au nord sur la vallée de la Couze d'autre part, mais la présence des reliefs est, ici aussi, relativement gommée par les nombreux autres reliefs et l'unité du couvert boisé. Le secteur 4, plus étroitement associé à l'espace de la vallée et aux boisements, reste assez peu prégnant en tant que relief. Les secteurs sont séparés du lac de Saint-Pardoux par le Puy de Bert, et sa présence se fait peu sentir.

La prégnance des structures géomorphologiques est évaluée comme moyenne.

Prégnance des structures anthropiques

Plusieurs routes départementales coupent les ZIP : l'actuelle D27a, depuis le sud vers le nord, suit la bordure est du Puy de la Roche pour rejoindre Saint-Symphorien-sur-Couze, elle traverse ensuite le secteur 2 vers Roussac en contournant le relief sur lequel est implanté Le Theil. La D27, entre Saint-Symphorien-sur-Couze et Bessines-sur-Gartempe, touche le secteur 3, coupe les reliefs et franchit la vallée de la Couze.

Un maillage important de hameaux se trouve à proximité des ZIP, qui entourent Saint-Symphorien-sur-Couze, la Valette, la Gagnerie et Chasseneuil. Les hameaux sont le plus souvent implantés à proximité des vallons secondaires (La Valette, Chasseneuil, Crumaud, les Guilloux...), ou sur les reliefs près de la rupture de pente (Le Theil, l'Age, Le Fourvieux, Chasseneuil...). Les structures présentes s'appuient assez bien sur les structures géomorphologiques, mais il n'y a pas de structure anthropique d'importance majeure dans l'aire immédiate.

La prégnance des structures anthropiques est évaluée comme faible.

Prégnance des motifs signifiants ou emblématiques

Les bois sont très présents et occupent la plus grande partie du territoire. Ils sont surtout implantés sur les buttes et les pentes, mais en débordent souvent. La Couze passe tantôt dans un milieu ouvert, tantôt dans les bois. La plus grande partie des ZIP sont en terrain boisé, notamment le secteur 2 presque entièrement fermé, sur lequel on trouve également plusieurs landes.

Les haies sont moins présentes que dans les environs de Roussac.

On en voit surtout aux alentours de la Gagnerie. Plusieurs arbres isolés sont présents au détour des chemins. Un arbre remarquable est signalé à l'est du Seuil, un châtaignier de plus de 500 ans.

Quelques étangs se situent à proximité immédiate des ZIP, comme l'étang des Sagnes, celui du Theillet, ou d'autres étangs plus petits, non nommés sur les cartes.

Deux lieux signifiants d'importance plutôt locale se trouvent à proximité des secteurs : la chapelle St-Martin, insoupçonnée depuis la RD 27, dissimulée dans les bois au dessus de l'étang des Sagnes et le moulin de Courieux que l'on découvre sur le cours de la Couze, enfoui dans l'ancien bocage de Theillet et la Gagnerie, au détour d'un chemin vicinal.

La prégnance des motifs signifiants ou emblématiques est évaluée comme faible.

> La prégnance de la charpente paysagère est évaluée comme faible.

1.5.2.2. LISIBILITÉ DE LA CHARPENTE PAYSAGÈRE

Lisibilité des structures géomorphologiques

La plupart des structures naturelles présentes dans l'aire immédiate est difficilement lisible du fait de la complexité des reliefs et de la densité de la végétation. Le lac de Saint-Pardoux n'est presque jamais perceptible, la vallée de la Couze se démarque peu du territoire environnant, sauf autour de Champ Communal et de Courieux où l'espace ouvert permet de mieux la lire. Le seuil entre la Basse-Marche et le pays de Saint-Pardoux est identifiable entre Roussac et Saint-Symphorien-sur-Couze. La plupart des Puys est fortement boisé. Ils sont mis en exergue lorsque leur pied est découvert, comme le Puy de la Roche. Mais la plupart des collines sont prises dans le parcellaire imbriqué d'alternance de prés et de bois, qui tend à atténuer les contrastes de reliefs et en gomme les traits.

La lisibilité (compréhension et identification) des structures géomorphologiques est évaluée comme difficile.

Lisibilité des structures anthropiques

Les routes départementales qui maillent l'aire immédiate respectent les particularités des reliefs, comme les autres petites routes ou les chemins, mais permettent peu de saisir les lignes fortes du relief ou une logique d'ensemble. A part la RD27a au sud de Saint-Symphorien-sur-Couze, qui contourne le Puy de la Roche, les routes suivent peu la direction générale des reliefs sud-sud-ouest / nord-nord-est.

Les hameaux de l'aire immédiate sont assez faciles à lire dans leur rapport aux logiques micro topographiques qui les portent, mais les boisements les masquent souvent. Le village de Saint-Symphorien-sur-Couze est entouré de collines qui bloquent les vues et l'enveloppent d'un écrin boisé. Seuls les abords de Saint-Pardoux présentent, par quelques extensions récentes en grappes, une perte de qualité quant au respect des structures paysagères initiales. La faible différence de relief ne permet pas vraiment, sur le terrain, de lier les hameaux isolés à une logique d'ensemble.

La lisibilité (compréhension et identification) des structures anthropiques est évaluée comme difficile.

Lisibilité des motifs signifiants ou emblématiques

Partout, des étangs apparaissent au détour des routes. Ils ne sont pas dans les creux du relief, indiquant leur origine anthropique. Souvent, la route les borde en contrebas. Les hameaux, de belle qualité architecturale, gardent un charme pittoresque. Au centre ancien se sont greffés quelques habitations récentes, le plus souvent des maisons individuelles avec jardins. Depuis le village de Saint-Pardoux, le lac est invisible, mais sa présence se fait sentir par l'aspect touristique des équipements de la commune et par le caractère de résidence secondaire de certaines maisons. Le vocabulaire rural du centre-bourg s'oppose au vocabulaire de bord de plage et touristique des espaces qui l'entourent. Les moulins sur la Couze et les ponts la traversant la mettent en scène. L'étang des Sagnes est mis en valeur par l'espace ouvert qui l'entoure. Les motifs sont nombreux mais beaucoup sont noyés dans la masse forestière.

La lisibilité (compréhension et identification) des motifs signifiants est évaluée comme possible mais avec difficulté.

> La lisibilité de la charpente paysagère est évaluée comme faible.

1.5.2.3. VALEUR PAYSAGÈRE INSTITUTIONNELLE AU TITRE DU PATRIMOINE

Dans le périmètre des zones d'implantation potentielles, aucun monument historique ni aucun site classés ou inscrits ne sont recensés. Le rayon autour de la Croix du Buis ou du Marchand frôle à l'ouest le secteur 1. L'ouest du secteur 1 et le bord sud du secteur 2 recouvre partiellement le site emblématique Etang des Sagnes et chapelle St-Martin. Enfin, le centre du secteur 2 recouvre une ZNIEFF de type 1, Landes et étang de Villemedeix et Bramefan.

Une renommée publique régionale est estimée pour le lac de Saint-Pardoux assez proche, mais sur l'aire immédiate la renommée est estimée locale.

> La valeur paysagère institutionnelle au titre du patrimoine est évaluée comme très faible.

1.5.2.4. FRÉQUENTATIONS ET REPRÉSENTATIONS PAYSAGÈRES (DANS LA SPHÈRE PUBLIQUE)

La forte fréquentation du lac de Saint-Pardoux s'étend peu jusqu'aux zones d'implantation potentielle. Elles sont par contre traversées par la Route du Haut Limousin qui coupe les secteurs 1 et 3. Les motifs de la charpente paysagère de l'aire immédiate sont plutôt représentatifs de l'échelle locale. Néanmoins, ces motifs ne sont pas du tout représentés en tant que tels, ni sur les documents de communication (touristique ou communale), ni sur les cartes postales locales, quelle qu'en soit l'époque.

> Les fréquentations et les représentations paysagères dans la sphère publique sont évaluées comme très faibles.

1.5.2.5. CONCLUSION :

La valeur paysagère de l'aire rapprochée est évaluée comme faible.

Évaluation de la valeur du paysage actuel de l'aire immédiate

Qualité des structures paysagères :

Prégnance de structures géomorphologiques (reliefs, cours d'eau significatifs,...)	Très faible	Faible	Moyenne	Forte	Très forte
Prégnance de structures anthropiques (organisations bâties significatives, circulations,...)	Très faible	Faible	Moyenne	Forte	Très forte
Prégnance de motifs significatifs ou emblématiques représentatifs des paysages	Très faible	Faible	Moyenne	Forte	Très forte
Prégnance de la charpente paysagère sur le territoire de l'aire considérée :	Faible				

Lisibilité (perception et compréhension) des structures géomorphologiques	Très difficile	Difficile	Possible mais avec difficulté	Facile	Très facile
Lisibilité (perception et compréhension) des structures anthropiques et de leur accord avec les structures naturelles qui les portent ou qu'elles accompagnent	Très difficile	Difficile	Possible mais avec difficulté	Facile	Très facile
Lisibilité (perception et compréhension) des motifs significatifs ou emblématiques et de leur accord avec les structures naturelles ou anthropiques qui les portent ou qu'ils accompagnent.	Très difficile	Difficile	Possible mais avec difficulté	Facile	Très facile
Lisibilité de la charpente paysagère sur le terrain :	Faible				

Degré de reconnaissance et de fréquentation du paysage :

Monuments ou Sites classés	Aucun monument ou site classé	Renommée locale	Renommée départementale	Renommée régionale	Renommée nationale, voire internationale
Monuments ou Sites inscrits	Aucun monument ou site inscrit	Renommée locale	Renommée départementale	Renommée régionale	Renommée nationale, voire internationale
Autres monuments, sites emblématiques et/ou touristiques	Renommée inexistante	Renommée locale	Renommée départementale	Renommée régionale	Renommée nationale, voire internationale
Valeur paysagère institutionnelle au titre du Patrimoine :	Très faible				

Fréquentation des éléments de paysage énoncés ci-dessus par le public	Fréquentation très faible	Fréquentation faible	Fréquentation moyenne	Fréquentation forte	Fréquentation très forte
Ampleur des représentations des structures et motifs significatifs dans les médias touristiques	Aucune représentation dans les médias touristiques	Présence dans les médias touristiques locaux	Présence dans les médias touristiques départementaux	Présence dans les médias touristiques régionaux	Présence dans les médias nationaux ou internationaux
Fréquence et position des structures et motifs significatifs dans les représentations	Rarement présents	Peu ou occasionnellement présents au second plan	Souvent présents au second plan	Souvent présents en premier plan	Très souvent présents en premier plan
Fréquentations et représentations paysagères dans la sphère publique :	Très faible				

Valeur du paysage actuel sur l'aire immédiate :

5	5	2	0	0
Très faible	Faible	Moyenne	Forte	Très forte

1.5.3. SYNTHÈSE DES ENJEUX POTENTIELS À L'ÉCHELLE DE L'AIRE IMMÉDIATE

Influence du projet sur les structures paysagères et leur lisibilité :

Les secteurs d'implantation potentielle sont dispersés sur des reliefs complexes et une diversité d'étangs et de cours d'eau. Le secteur 4, installé dans l'espace de la vallée de la Couze, se place un peu à part des trois autres secteurs installés plutôt sur des collines vallonnées. La dispersion des secteurs est à l'image des reliefs, mouvementés et sans cohésion apparente.

Le choix d'implantation devra suivre une logique claire tout en prenant en compte d'une part les structures de reliefs, d'autre part la complexité du territoire. Le projet pourra jouer avec le manque de lisibilité des structures paysagères, en rendant compte de la complexité ou en aidant à la lecture des lieux.

Influence du projet sur l'image du territoire :

Autour de Saint-Symphorien-sur-Couze et du Buis, le parc éolien s'inscrit dans un territoire rural, à l'image vernaculaire, traditionnelle et naturelle, assez exempt de traces de modernité. Les éoliennes ont là un effet potentiellement fort sur l'image du territoire. Autour du lac de Saint-Pardoux, l'image du site est plutôt celle d'un espace naturel patrimonial et très fréquenté. Les éoliennes pourront être en rupture avec l'image d'une nature préservée. Néanmoins, les aménagements de loisirs sont nombreux autour du lac, et l'image de modernité comparable à celle des éoliennes est déjà présente sur ce site.

Prégnance du projet depuis les lieux de vie à proximité :

L'orientation des lieux de vie par rapport à l'ensoleillement et au relief permet d'évaluer le degré de prégnance des éoliennes par rapport aux villages et hameaux. La prégnance du projet sera potentiellement forte pour certains hameaux orientés en direction de secteurs d'implantation potentielle. C'est le cas de la Gagnerie, le Theillet, Courieux, Fougerolles, Chasseneuil, Masmaraud, la Vallette et le village de Saint-Symphorien-sur-Couze.

Risques d'encerclement :

Les cônes d'exposition visuelle potentielle depuis les hameaux permettent d'évaluer le risque d'encerclement. La dispersion de la zone d'implantation potentielle crée un risque d'encerclement accru, avec l'implantation possible d'une ou plusieurs éoliennes dans plusieurs directions depuis les hameaux. Une dizaine de lieux de vie de l'aire immédiate sont donc potentiellement très sensibles à l'encerclement : Saint-Symphorien-sur-Couze, la Valette, la Gagnerie, Chasseneuil (risque fort), Theillet, Mazeireix, les Rieux (risque modéré), Courieux, Fougerolles, le Theil, Champ communal, Crumaud (risque faible).

L'étude de l'implantation du parc veillera à limiter cet encerclement.

Les risques d'exposition visuelle des villages seront pondérés par l'analyse de leur situation, de la zone d'influence visuelle du projet, et des obstacles visuels présents.

Légende

ZIP Zone d'Implantation Potentielle

Relation aux structures paysagères

- Structures de vallée
- Structures de reliefs
- Zone d'implantation préférable - en rapport très positif avec les structures paysagères (soulignant/ révélant des lignes de crête)
- Zone d'implantation peu soutenable du point de vue du paysage (dans des espaces en creux ou des structures de vallée)

Sites patrimoniaux ou touristiques

- Monument historique - Périmètre de protection
- Périmètre sites inscrits
- Sites fréquentés : points de vue à étudier
- Exposition visuelle possible depuis les plages de St-Pardoux vers la ZIP

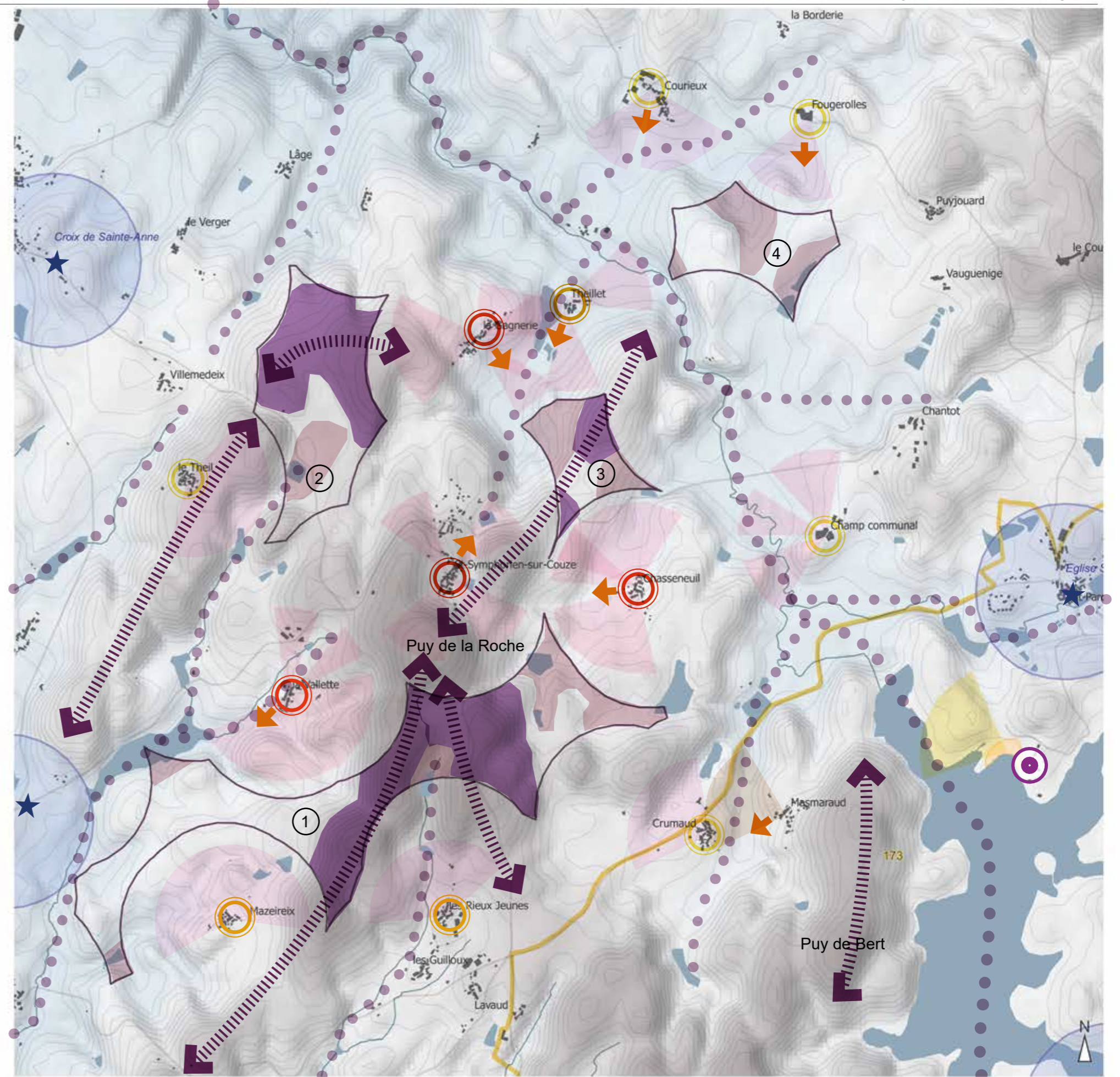
Sensibilité des hameaux à la saturation

- Exposition visuelle possible depuis les hameaux vers la ZIP
- Sensibilité forte à l'encerclement
- Sensibilité moyenne à l'encerclement
- Sensibilité faible à l'encerclement
- Orientation du hameau en direction de la ZIP : prégnance éolienne potentiellement forte

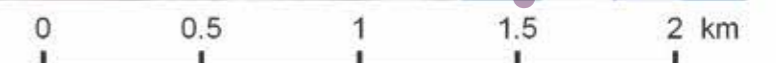
- Cours ou étendue d'eau
- Tissu urbain
- Courbes de niveau 5m

Relief

- 200
- 300
- 350
- 360
- 380
- 430



AIMM : SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS



2. PARTI PAYSAGER DE COMPOSITION

2.1. LOGIQUES D'IMPLANTATION PRIVILÉGIÉES	98
2.2. LES PHASES DE CONSTRUCTION DU PROJET	100
2.2.1. PHASE 1 : L'ÉTUDE SCÉNOGRAPHIQUE PRÉLIMINAIRE	100
2.2.2. PHASE 2 : LA PROPOSITION DE SCÉNARIOS PAR L'ÉQUIPE PROJET ET LES BUREAUX D'ÉTUDE	104
2.2.3. PHASE 3 : LE CHOIX D'UN SCÉNARIO PAR LES ÉLUS.....	108
2.2.4. PHASE 4 : LA CONCERTATION AVEC LES HABITANTS.....	110
2.2.4.1. LES PERMANENCES PUBLIQUES :	110
2.2.4.2. LA RENCONTRE D'HABITANTS :	114
2.2.5. PHASE 5 : LA SYNTHÈSE DE LA CONCERTATION ET LA MISE AU POINT DE LA VARIANTE FINALE PAR L'ÉQUIPE PROJET	118
2.2.5.1. BILAN DE LA CONCERTATION ET VARIANTES PROPOSÉES :	118
2.2.5.2. SIMULATIONS :	120
2.3. DESCRIPTION DE LA VARIANTE DE PROJET RETENUE	130
2.3.1. IMPLANTATION RETENUE	130
2.3.2. ÉVITEMENTS ET RÉDUCTION DES IMPACTS.....	130
2.3.3. GABARIT D'ÉOLIENNE CHOISI	132
2.3.4. AMÉNAGEMENTS CONNEXES	132
2.3.4.1. LE POSTE DE LIVRAISON :	132
2.3.4.2. LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE :	132
2.3.4.3. LES FONDATIONS :	132
2.3.4.4. LES PISTES D'ACCÈS :	132
2.3.4.5. LES PLATEFORMES DE MONTAGE :	132
2.3.5. ZONE D'INFLUENCE VISUELLE	134

2.1. LOGIQUES D'IMPLANTATION PRIVILÉGIÉES

Cette partie présente les différentes phases d'élaboration du projet et les choix qui ont été faits pour aboutir à la variante de projet définitif. Elle consiste à définir :

- «• Le site d'implantation ;
- la localisation et le nombre d'éoliennes ;
- le type d'éoliennes (hauteurs) ;
- l'organisation, l'agencement des éoliennes ;
- la configuration des pistes et chemins d'accès, etc.»

Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres - Décembre 2016

La conception du projet est un processus long et itératif. Le paysagiste est intervenu bien en amont du projet, dès le choix du secteur d'étude et l'établissement des premières contraintes réglementaires.

Tout au long du processus menant au choix du nombre d'éoliennes, de leur gabarit et de leur implantation, un certain nombre de critères paysagers ont été pris en compte :

Les éoliennes sont des objets de grande hauteur dont l'implantation doit servir le site sur lequel elles s'implantent et ne pas en altérer les perceptions paysagères. Il faut donc veiller à ce que le projet éolien fasse sens, d'abord à une échelle territoriale : la composition du groupe et le choix du site d'implantation doivent mettre en lisibilité les grandes et principales structures paysagères, celles qui portent une part essentielle du sens des lieux et du territoire concerné. La position du parc peut révéler une logique géographique qui peut être difficile à lire sur le terrain : une ligne de crête, une limite d'unité paysagère, une tête de vallon... La cohérence avec les autres parcs éoliens est étudiée.

Ensuite, à l'échelle plus rapprochée du site, le paysagiste veille aux rapports entre les éoliennes et les motifs préexistants, aux jeux scénographiques que produit le groupe, à la position des machines de préférence sur des hauteurs pour mettre en évidence leur rapport avec le ciel.

Enfin, le scénario d'implantation doit prendre en compte les perceptions paysagères (visuelles ou non) depuis les lieux de vie (villages, hameaux...) ou des lieux considérés comme emblématiques, comme les sites patrimoniaux ou touristiques. Les notions de saturation éolienne (nombre de parcs visibles ou proches) et d'encerclement sont particulièrement étudiées.

Dans un deuxième temps, les enjeux et caractéristiques du territoire permettent de proposer des implantations en cohérence avec le paysage propre au site.

Le territoire d'étude se situe sur les contreforts ouest des Monts d'Ambazac. La succession de collines, d'espaces boisés et pâturés, d'étangs et de hameaux sont les motifs paysagers les plus présents, au fort caractère rural. Les structures de paysage sont peu marquées ; la lecture du relief, assez complexe, est rendue difficile par la trame forestière, très présente.

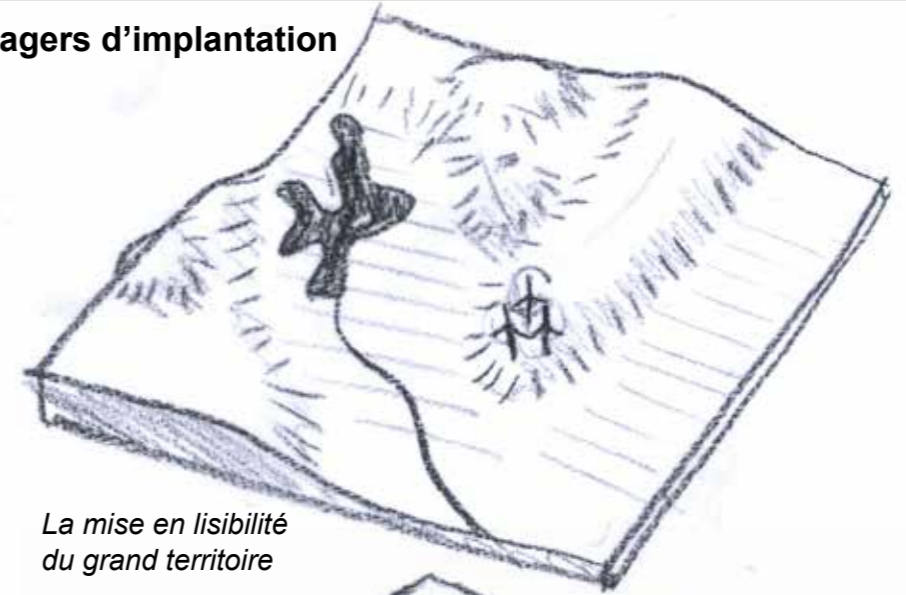
Dans ce paysage, l'éolien apparaît en fort contraste d'image avec le paysage séculaire et rural présent : l'éolienne est un objet technologique, récent, spectaculaire, associé à la production d'énergie. Néanmoins, l'éolienne ne s'oppose pas aux motifs en place mais s'appose et propose une deuxième lecture, associée aux reliefs, au ciel et au vent.

De cette analyse, deux logiques d'implantations générales peuvent être suivies pour l'implantation des éoliennes :

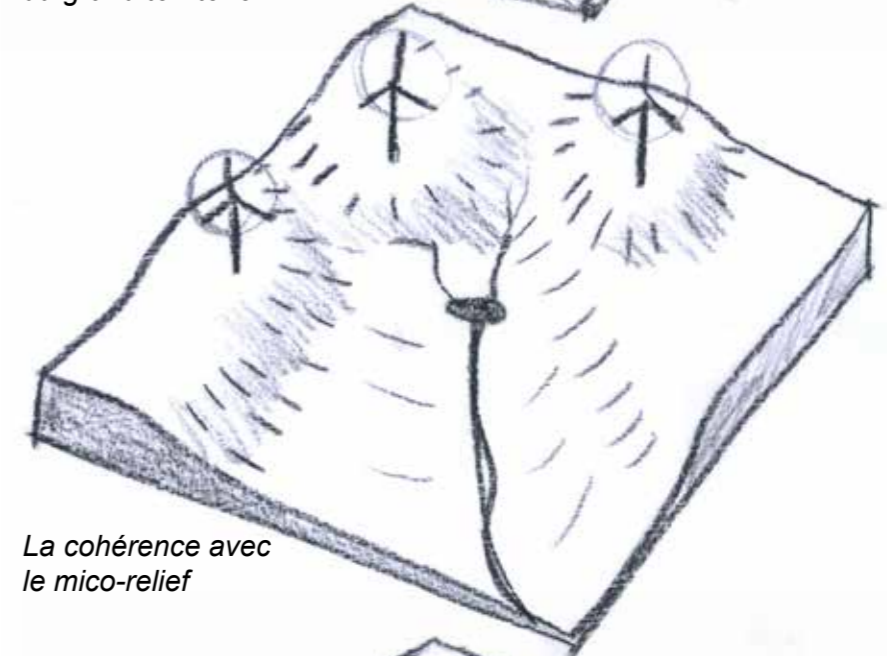
- la logique de groupement sur des structures de relief importantes (soulignant l'articulation entre la Basse-Marche et les monts d'Ambazac par exemple). Les éoliennes permettent alors de rendre lisible des lignes de force du paysage à grande échelle, que la végétation rend souvent impossibles à percevoir ;
- la logique de dispersion, qui suit l'éparpillement des motifs paysagers sur ce territoire et permet de rendre le parc moins prégnant, les éoliennes étant moins souvent visibles ensemble.

L'objectif est d'aboutir, en concertation avec l'ensemble de l'équipe et des acteurs du territoire, à une stratégie d'implantation compréhensible et cohérente dans sa scénographie avec le paysage en place.

Principes paysagers d'implantation des éoliennes



La mise en lisibilité du grand territoire



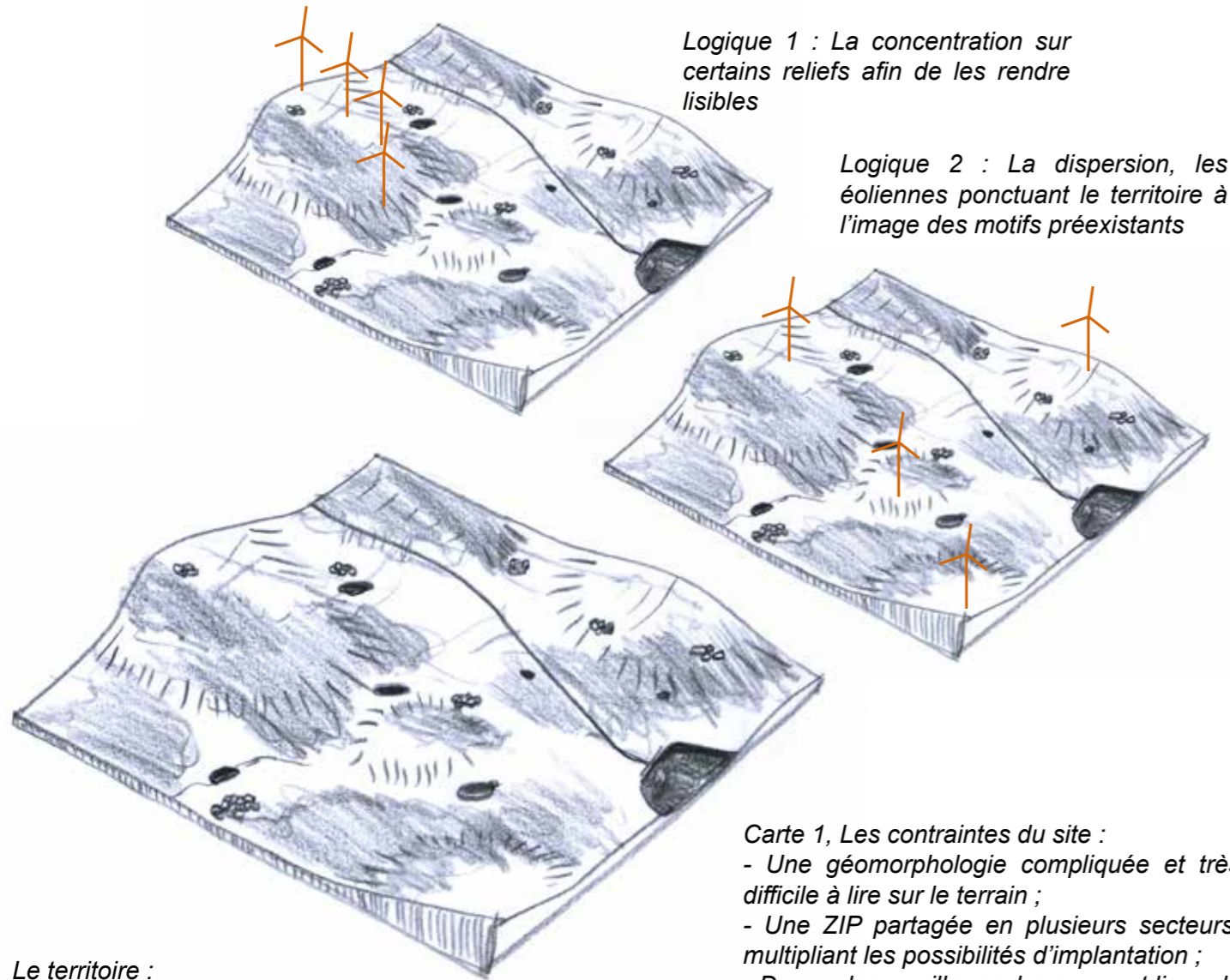
La cohérence avec le micro-relief



La prise en compte de la confrontation entre les éoliennes et certains lieux «sensibles» :

- La proximité aux lieux de vie (notions de saturation ou d'encerclement)
- La covisibilité ou l'intervisibilité entre les éoliennes et les sites patrimoniaux, touristiques ou emblématiques

Logiques d'implantation des éoliennes sur le territoire de Saint-Symphorien-sur-Couze



Logique 1 : La concentration sur certains reliefs afin de les rendre lisibles

Logique 2 : La dispersion, les éoliennes ponctuant le territoire à l'image des motifs préexistants

Le territoire :

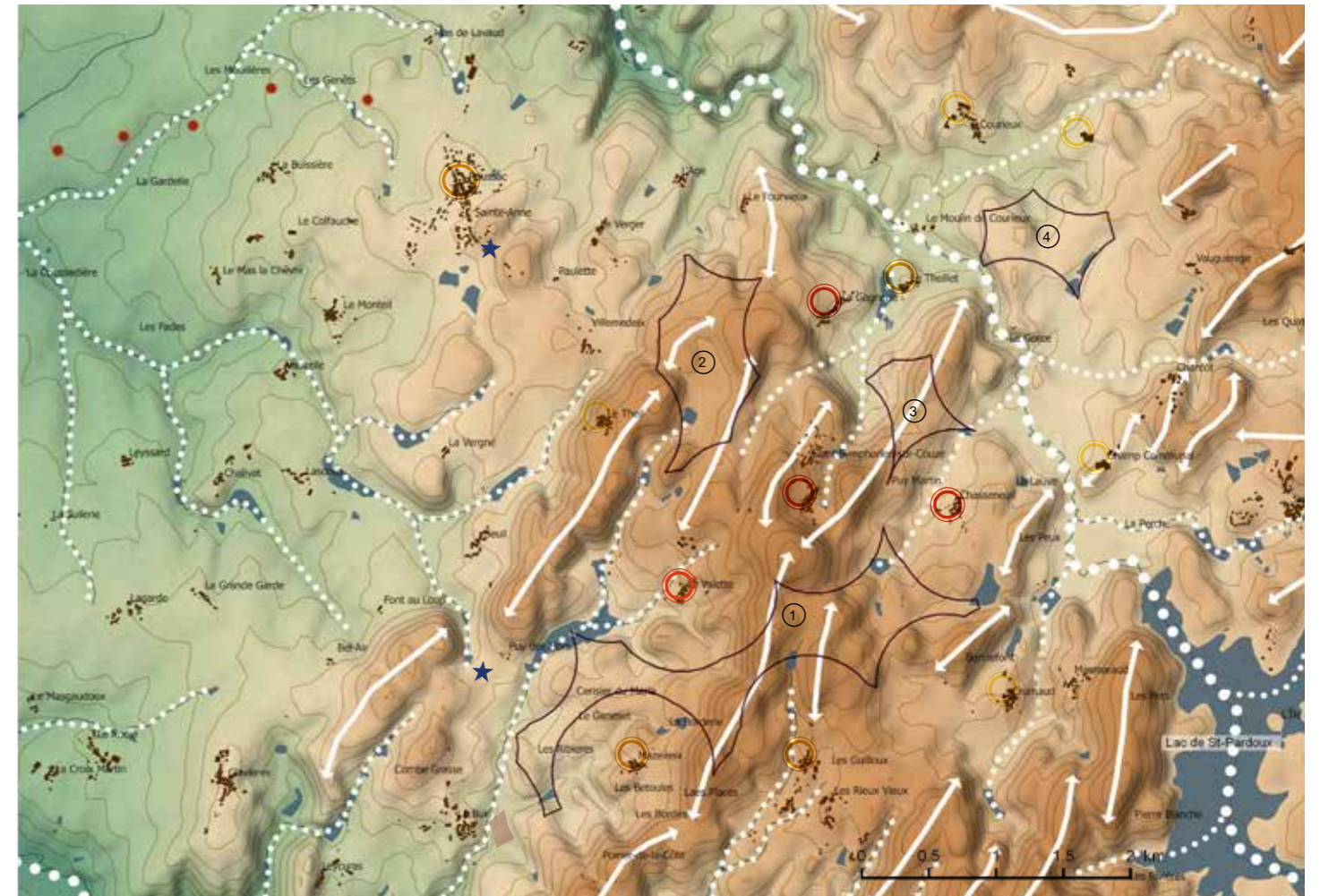
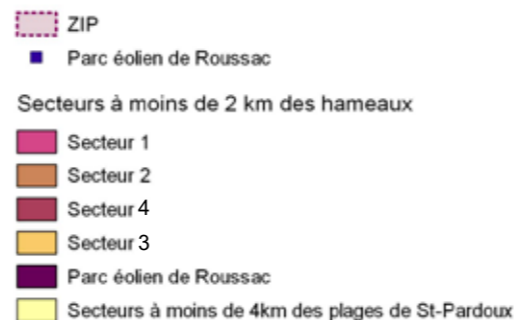
- une géographie complexe, difficile à lire ;
- une végétation dense aléatoire morcellant la lecture du site ;
- un ensemble d'éléments ponctuels, répartis sur l'ensemble du territoire : hameaux, étangs, rivières

Carte 1, Les contraintes du site :

- Une géomorphologie compliquée et très difficile à lire sur le terrain ;
- Une ZIP partagée en plusieurs secteurs, multipliant les possibilités d'implantation ;
- De nombreux villages, hameaux et lieux de vie possiblement encerclés.

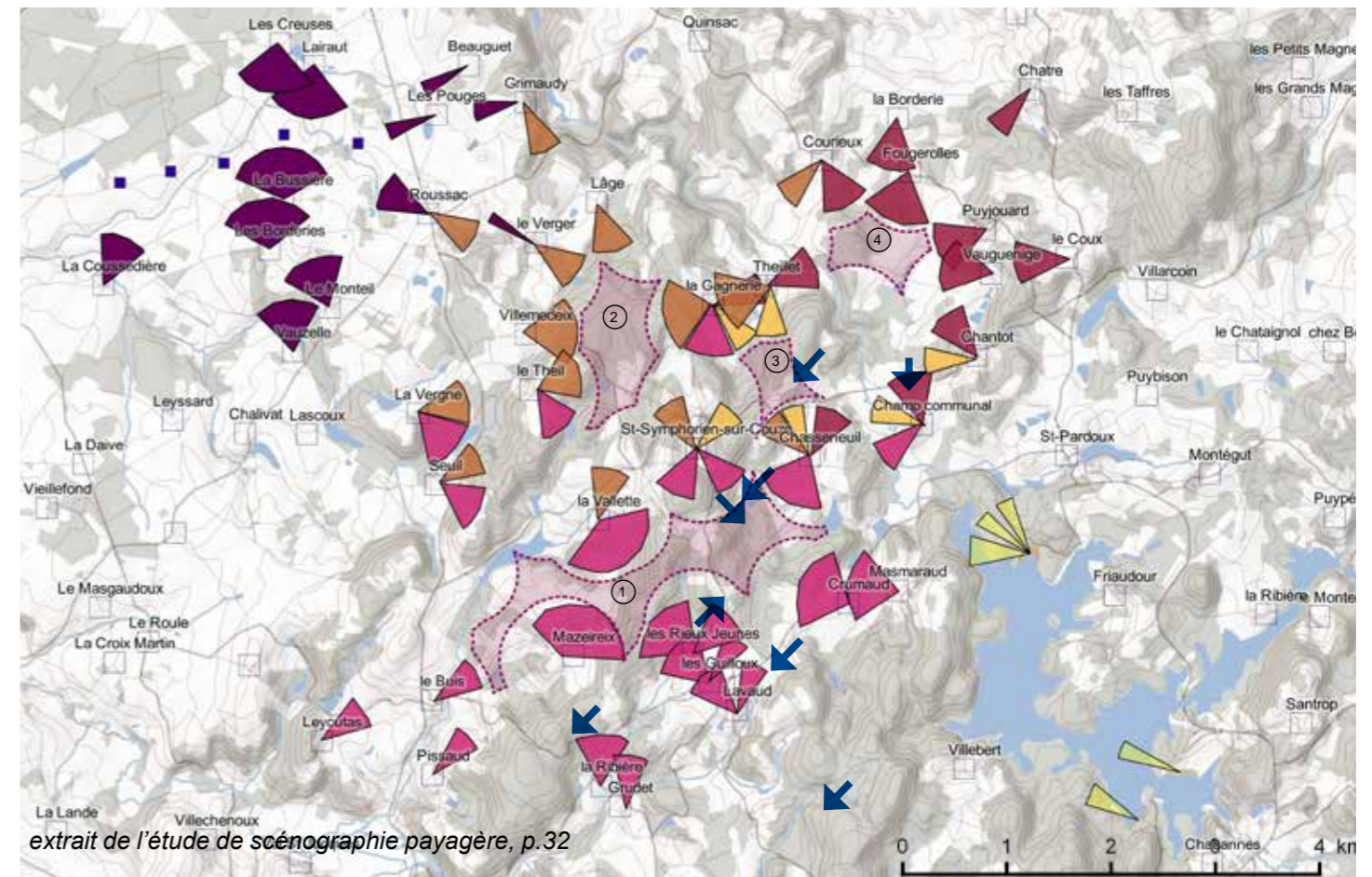
Carte 2, Etude de l'encercllement et de la saturation pour les lieux de vie les plus proches :

- Champs de perception des secteurs d'étude depuis les hameaux les plus proches ;
- Prise en compte du projet éolien de Roussac.



1 - Les contraintes du site

extrait de l'étude de scénographie paysagère, p.35



2 - Enjeux d'encercllement et de saturation des lieux de vie les plus proches

extrait de l'étude de scénographie paysagère, p.32

2.2. LES PHASES DE CONSTRUCTION DU PROJET

La conception du projet a lieu sur un temps long où le paysagiste intervient activement afin d'établir un projet partagé servant au mieux le paysage. La mise au point de l'implantation du parc s'élabore en plusieurs phases :

- Phase 1 (février 2017) : une étude scénographique préliminaire. Elle permet de dégager les premiers enjeux et contraintes paysagères du site, de proposer une stratégie d'implantation territoriale et d'étudier des combinaisons possibles dans les différents secteurs ;

- Phase 2 (mars 2018) : la proposition de scénarios par l'équipe et les bureaux d'étude. Réalisée à la fin de l'état initial, elle permet de prendre en compte l'ensemble des contraintes et de proposer un panel de scénarios d'implantation.

- Phase 3 (avril 2018) : le choix d'un scénario optimisé avec les élus du territoire.

- Phase 4 (mai-juin 2018) : la concertation avec les habitants. Cette phase comprend les réunions publiques de présentation du scénario choisi avec les élus et le recueil des avis des participants, puis des entretiens individualisés avec certains acteurs du territoire.

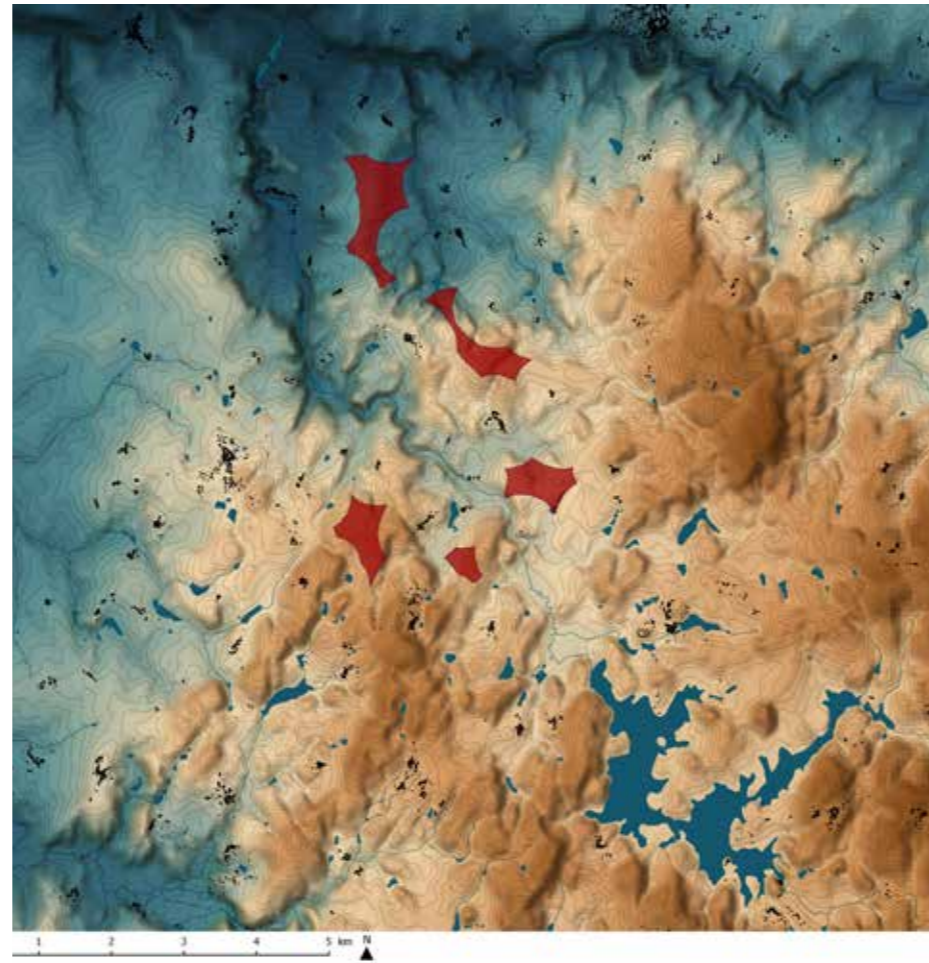
- Phase 5 (août-novembre 2018) : la mise au point de la variante finale. L'équipe se concerta pour optimiser le scénario par rapport aux entretiens avec les habitants et aux dernières contraintes techniques. La variante d'implantation finale est décidée.

2.2.1. PHASE 1 : L'ÉTUDE SCÉNOGRAPHIQUE PRÉLIMINAIRE

Une étude scénographique est réalisée en amont de l'étude d'impact, fin 2016 et début 2017. Elle permet de dégager les premiers enjeux paysagers et de proposer des stratégies d'implantation qui prennent en compte les questions de saturation éolienne.

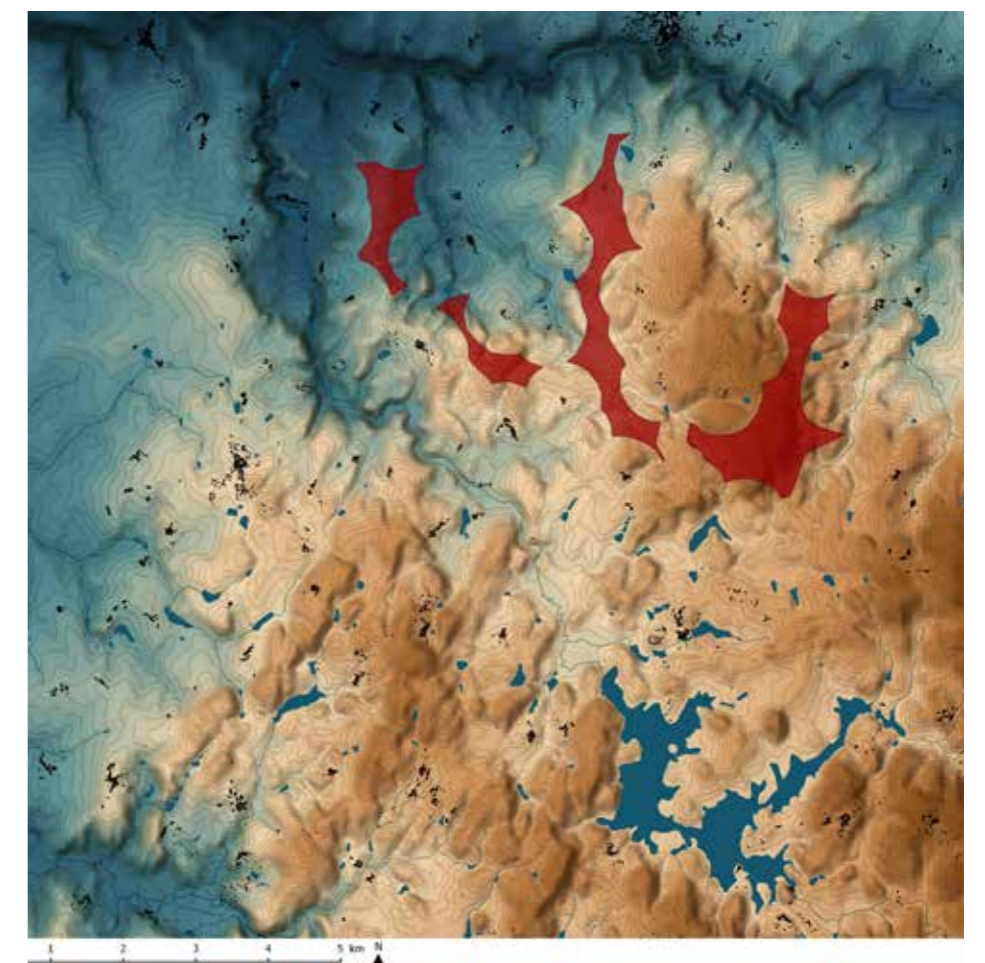
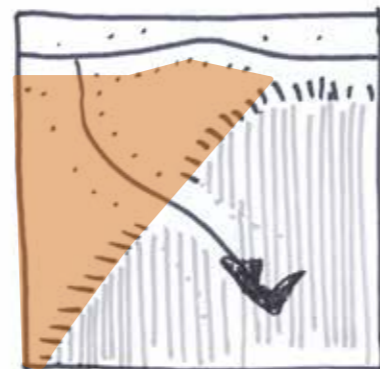
Une première analyse est faite à l'échelle du territoire : dans ces paysages aux horizons courts et découpés, aux structures complexes et variées, l'éolien aura du sens s'il permet de révéler certains reliefs, de marquer des directions, en se positionnant dans une cohérence à grande échelle. Les secteurs d'implantation potentielle sont élargis, permettant d'étudier globalement une stratégie d'implantation des éoliennes à l'échelle d'une unité de paysage, ici les contreforts ouest des monts d'Ambazac, entre la Basse-Marche, les Monts d'Ambazac et la vallée de la Couze avec le lac de Saint-Pardoux. Ayant affaire ici à des secteurs d'implantation potentielle très dispersés, l'objectif est de mettre en évidence les secteurs sur lesquels baser un projet cohérent à cette échelle.

Quatre stratégies sont analysées selon la cohérence géographique et l'importance des reliefs mis en exergue, la lisibilité du parc à grande échelle, et la sensibilité des lieux de vie par rapport aux secteurs concernés (d'après les études d'encerclement des lieux de vie).



STRATÉGIE 1 : LA BASSE MARCHÉ, DE PART ET D'AUTRE DE LA COUZE

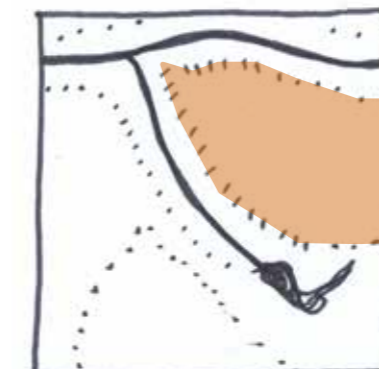
«La première stratégie porte sur le positionnement des éoliennes dans l'unité paysagère de la Basse Marche, dans la continuité des autres projets éoliens connus à proximité. On choisit ici de ne pas implanter d'éoliennes dans l'unité paysagère des Monts d'Ambazac, déjà protégée en son centre par un site emblématique très vaste. Cette volonté s'inscrirait dans une logique de doser le nombre de parcs éoliens à implanter selon les unités paysagères ; la présence ou non d'éoliennes devenant un motif de paysage marqueur de certaines unités.»

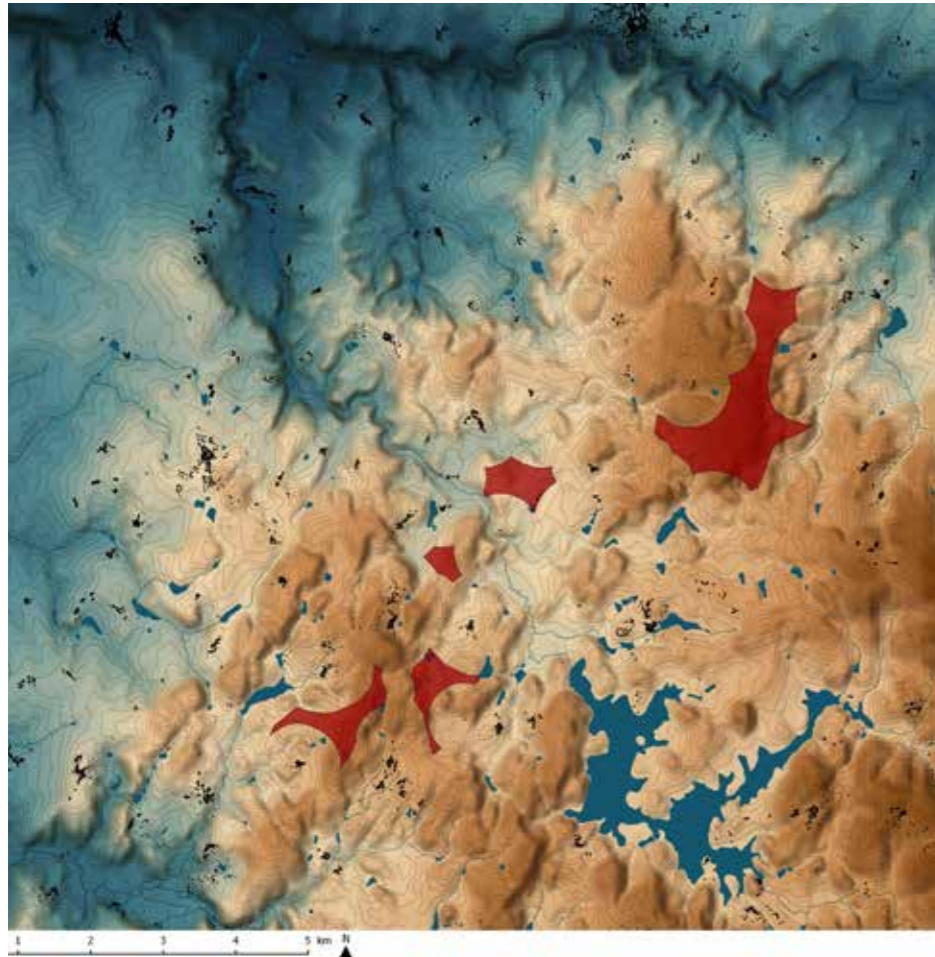


STRATÉGIE 2 : ENTRE LES VALLÉES DE LA GARTEMPE ET DE LA COUZE

«Dans notre cas, les projets de parcs éoliens connus à proximité s'implantent dans l'unité paysagère de la Basse Marche, un plateau, dans lequel les éoliennes se posent souvent dans un vallon. Positionner des éoliennes dans l'unité paysagère des Monts d'Ambazac, où le relief est plus important, met plus en valeur l'éolienne dans une cohérence avec son sens (qui est de capter le vent). Les trois autres stratégies proposent donc l'implantation des éoliennes plutôt sur les reliefs.»

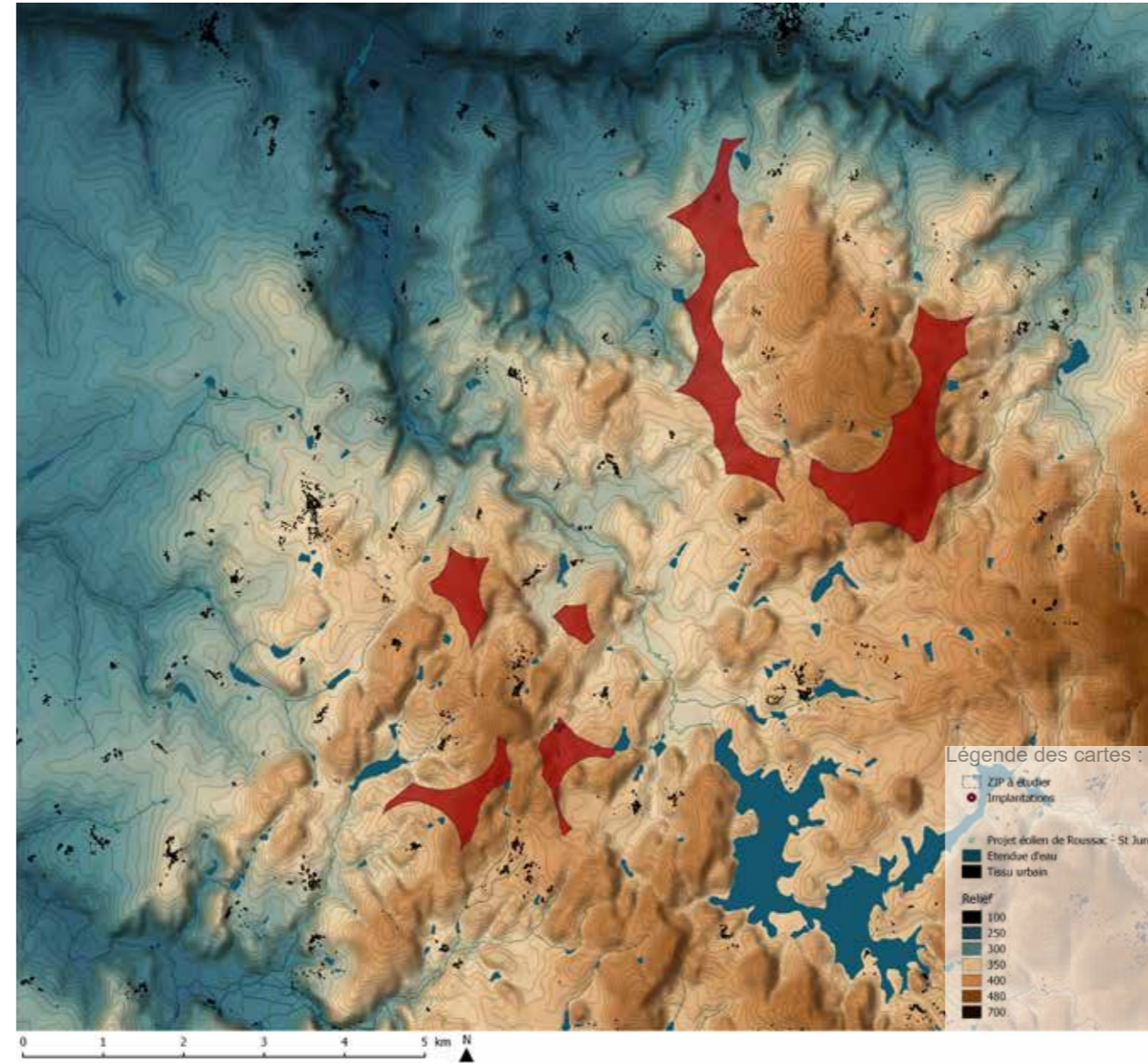
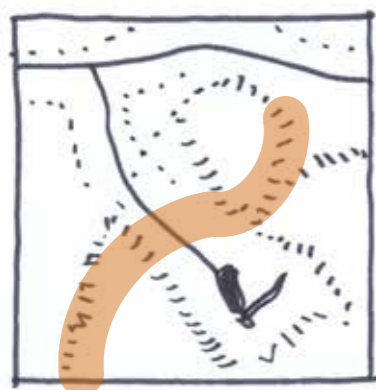
La deuxième stratégie propose d'implanter les éoliennes entre les vallées de la Couze et de la Gartempe, au Nord des Monts d'Ambazac.»





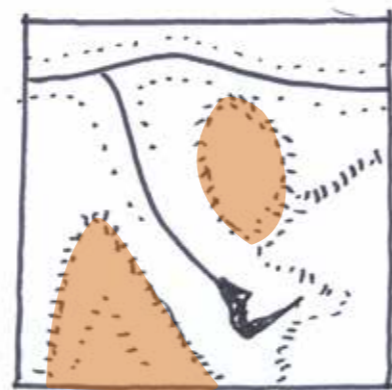
STRATÉGIE 3 : SUIVRE LES CONTOURS DU LAC DE SAINT-PARDOUX

«La troisième stratégie positionne des éoliennes autour du lac de Saint-Pardoux, de part et d'autre de la Couze, avec des groupes d'éoliennes suivant une direction générale SO/NE.»



STRATÉGIE 4 : RÉVÉLER DEUX RELIEFS, CONTREFORTS DES MONTS D'AMBAZAC

«La dernière stratégie est de limiter le nombre de groupes ou de lignes d'éoliennes en privilégiant une lecture des reliefs. Il s'agit de souligner une ou deux collines des Monts d'Ambazac par des lignes ou des groupes d'éoliennes sur les reliefs importants.»



Extrait de : Etude scénographique pour le projet éolien de Saint-Symphorien-sur-Couze, Roussac, Le Buis, Saint-Pardoux, EDF EN, Atelier de Paysage Claude Chazelle, février 2017

Sur le terrain, la lecture des reliefs n'est pas évidente. Dans ce contexte, des petits groupes d'éoliennes espacés de quelques kilomètres les uns des autres sembleraient isolés, ponctuant le territoire sans logique apparente. C'est pour cette raison que les stratégies 1 et 3 ont été écartées. La stratégie 2 pourrait être constituée de plusieurs lignes d'éoliennes sur des reliefs bien marqués, mais ces secteurs ont une sensibilité forte par rapport à leur perception depuis les hameaux, et sont assez proches de la ville touristique de Châteauponsac. La stratégie retenue est donc la 4^e ; il s'agit de révéler les reliefs les plus marquants des contreforts des monts d'Ambazac, de part et d'autre de la Couze, en s'implantant sur les collines les plus importantes du site.

Suite à cette première phase, le maître d'ouvrage a choisi de poursuivre l'étude pour les secteurs sud auxquels a été ajouté un secteur dans la vallée de la Couze (secteur 4), en raison de l'accueil favorable des propriétaires des terrains et des résultats d'une pré-étude de faisabilité technique. Les secteurs nord ont été abandonnés, du fait notamment de leur proximité à Châteauponsac et de la présence de plusieurs hameaux sur la colline orientés dans leur direction.

Dans une deuxième étape de cette étude préliminaire, une étude d'implantations est réalisée à l'échelle des secteurs d'implantation potentielle retenus. Il s'agit d'étudier des variantes d'implantation cohérentes par rapport au paysage, d'abord par secteur, puis d'en analyser les combinaisons possibles entre secteurs.

Ces premières propositions ne prennent en compte que les contraintes réglementaires de distance aux habitations et aux routes. Les interdistances minimales entre les machines ne sont pas encore définies.

Dans ces scénarios de l'étude scénographique, chaque combinaison est appréciée en fonction de la lisibilité du parc produit, la mise en scène du relief, et les enjeux d'encerclement ou de prégnance depuis les lieux de vie.

A ce stade, l'étude permet de dégager des logiques de groupement des machines sur les reliefs les plus importants à l'échelle territoriale ou locale, en pondérant l'importance des secteurs en fonction d'une part de l'importance des reliefs, d'autre part de l'encerclement produit pour les lieux de vie.

Une combinaison des secteurs 2 et 3 était par exemple difficilement envisageable, il a été retenu de plutôt favoriser une implantation sur le secteur 2. De même, dans le secteur 1, deux lignes de crête pouvaient être soulignées par des éoliennes, mais la combinaison des deux lignes augmentait le risque d'encerclement pour certains hameaux.

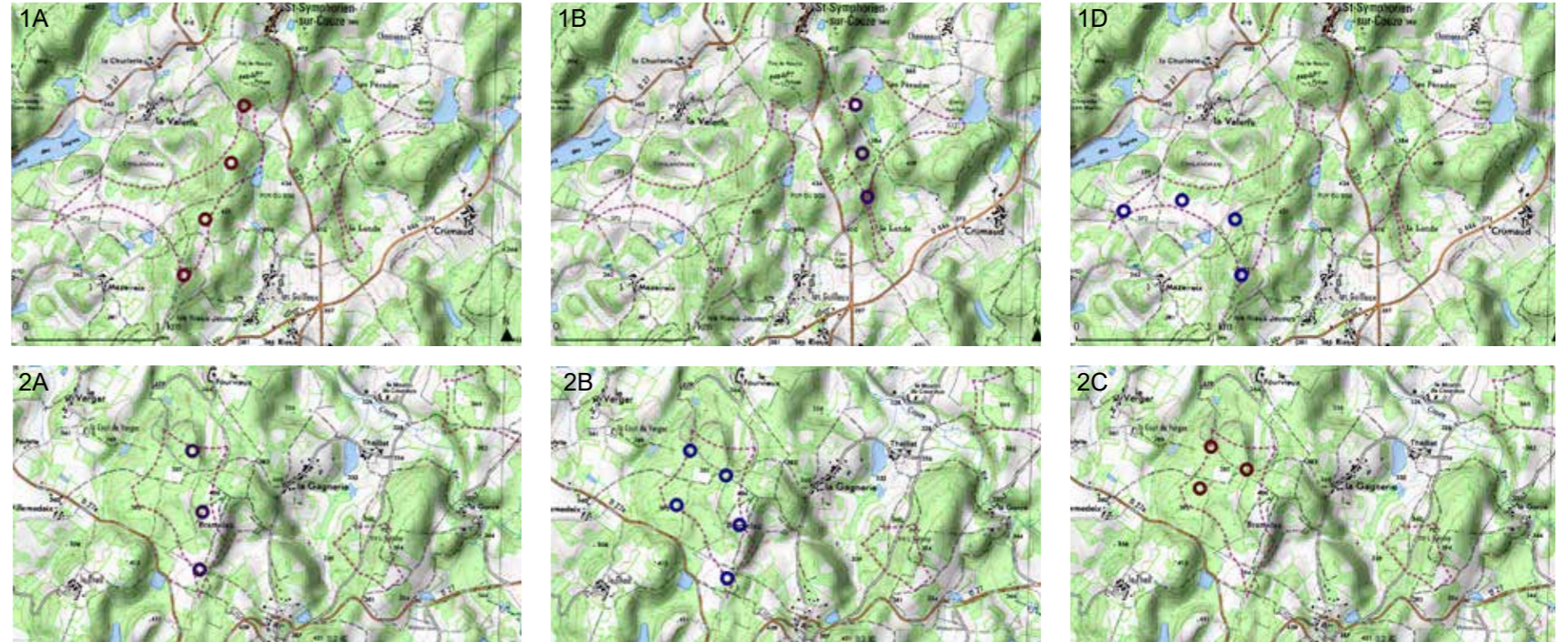
La variante privilégiée au terme de l'étude est une implantation sur les secteurs 1 et 2, soulignant une butte donnant sur la vallée de la Couze au nord et une ligne de crête au sud, l'ensemble pouvant être lu comme un parc cohérent à toutes les échelles.

Évitements et réductions des impacts :

Cette première étape, qui a précisé le choix du territoire d'étude, a permis d'éviter certains impacts potentiels :

- Les secteurs nord ont été écartés, malgré leur cohérence avec les reliefs, permettant au projet de s'éloigner de la ville de Châteauponsac et d'éviter des risques d'encerclement de hameaux.

- Le choix des secteurs d'implantation potentielle est justifié par rapport à une logique de relief permettant une mise en scène des éoliennes.



Les implantations testées dans chaque secteur :



Extrait de : Etude scénographique pour le projet éolien de Saint-Symphorien-sur-Couze, Roussac, Le Buis, Saint-Pardoux, EDF EN, Atelier de Paysage Claude Chazelle, février 2017

Les combinaisons testées entre les secteurs :

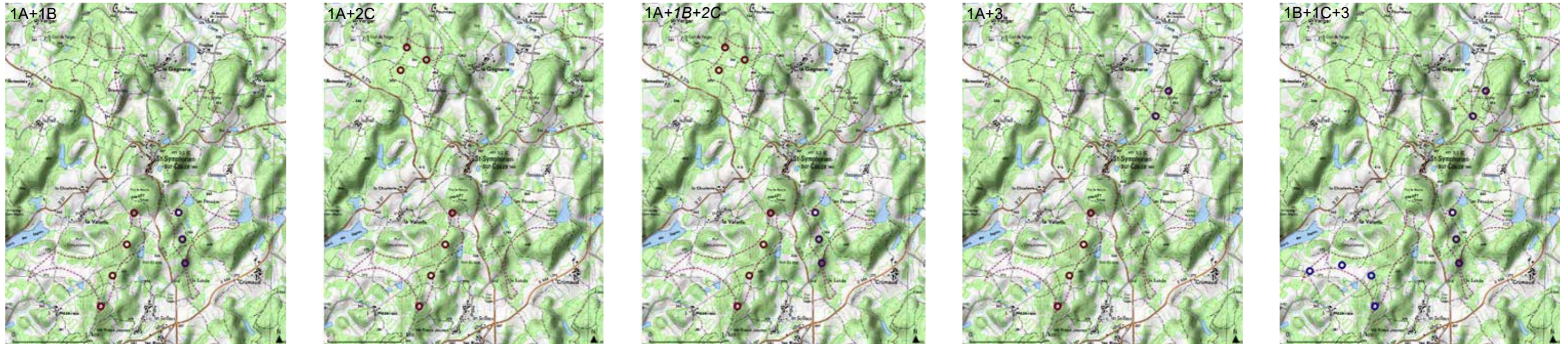
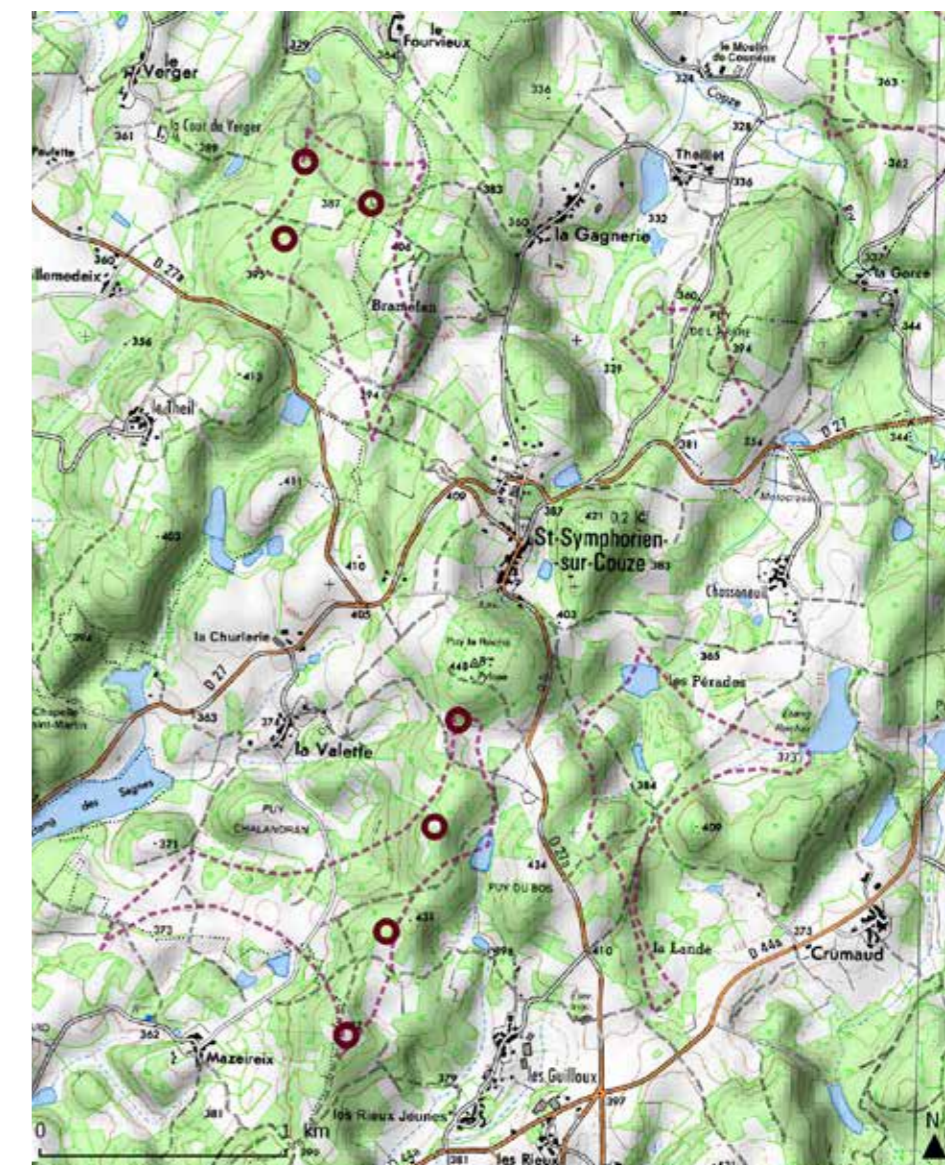


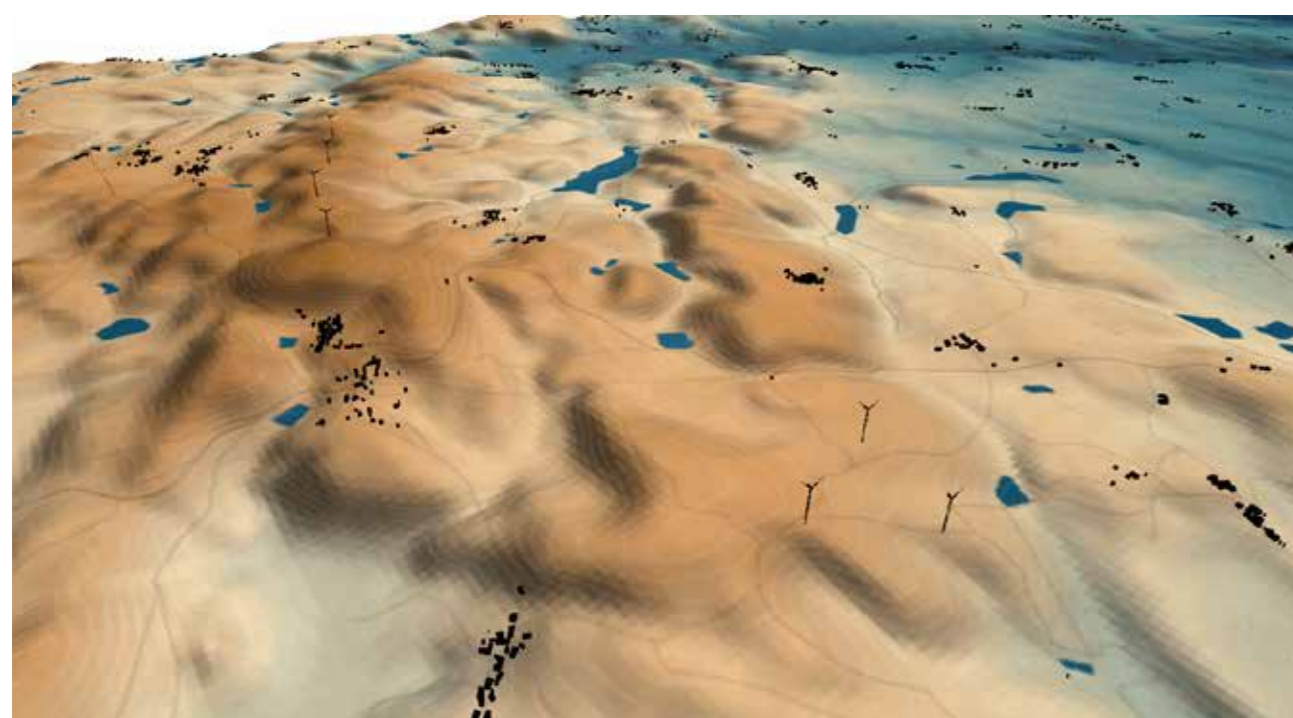
Tableau d'appréciation des combinaisons étudiées :

SECTEURS	GROUPES	Nombre d'éoliennes	Perception depuis les hameaux (-, +, ++)	Lecture du relief (-, +, ++)	Lecture de la composition (-, +, ++)	AVIS	APPRECIATION (-, + Ou ++)
1-2-3	1A	4	++	++	++	Quatre éoliennes sur une ligne de crête NNE/SSO	++
	1B	3	++	+	+	Quatre éoliennes NNO/SSE sur le rebord d'un relief	+
	1A+1B	7	-	++	++	Deux lignes droites en V suivant deux lignes de relief, de part et d'autre du vallon. Attention : les Guilloux	-
	1A+1B+2C	10	-	++	+	Deux lignes et un groupe suivant un relief en V. Perception de deux entités. Attention : St-Symphorien	-
	1A+1B+3	9	-	++	+	Le groupe 3 poursuit les lignes de 1A et 1B. Les deux éoliennes restent à l'écart. Attention : St-Symphorien	-
	1A+1B+2C+3	12	-	+	-	St-Symphorien-sur-Couze complètement cerné	-
	1B+1D	7	++	-	+	Une ligne droite et une ligne courbe, moins de cohérence de groupe mais cernant moins les Guilloux au NO que la proposition 1A+1B	++
	1B+1D+3	9	-	-	-	Trois entités qui ne suivent pas les mêmes lignes de relief. Compréhension de la composition difficile.	-
	1B+1D+2C	10	+	+	-	Trois entités qui ne suivent pas les mêmes lignes de relief. Compréhension de la composition difficile.	-
	1A+2C	7	++	++	+	Relief important souligné, mettant en valeur les premières collines des monts d'Ambazac.	++
	1A+3	6	++	+	+	Ligne prolongée. Perception de deux entités distinctes.	++
	1B+3	5	-	++	++	Deux lignes sur un relief, en continuité l'une de l'autre.	-
	1B+2C	6	++	+	-	Une ligne et un groupe de trois éoliennes chacun	+

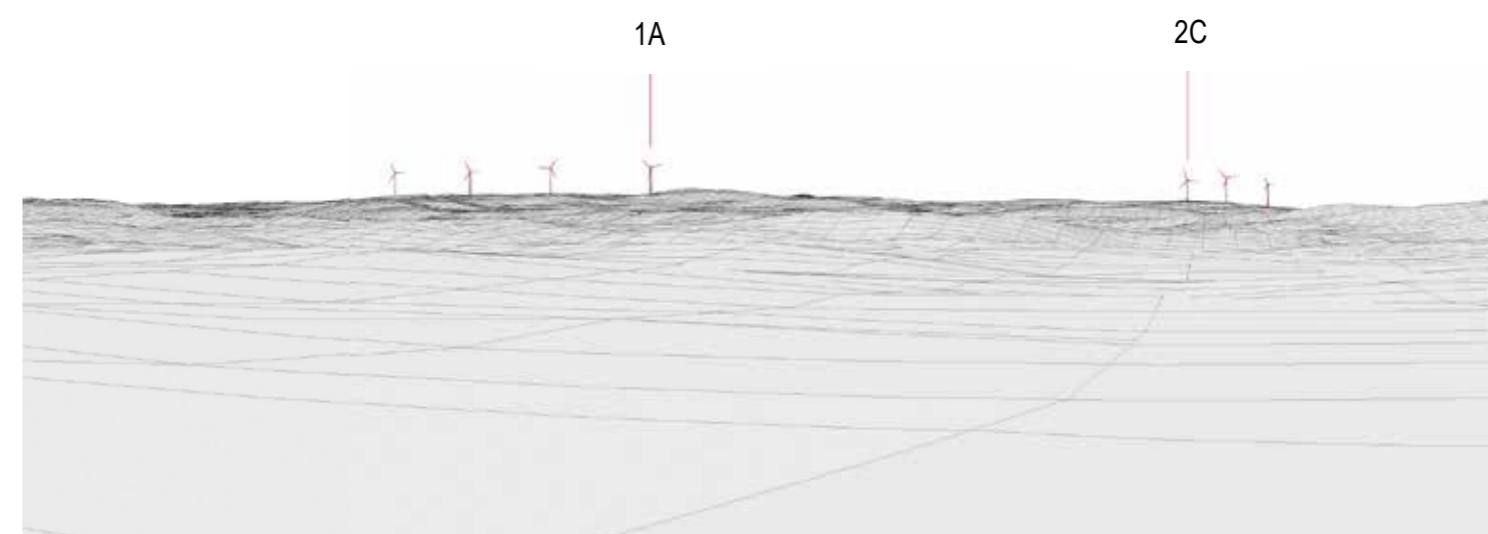
Extrait de : Etude scénographique pour le projet éolien de Saint-Symphorien-sur-Couze, Roussac, Le Buis, Saint-Pardoux, EDF EN, Atelier de Paysage Claude Chazelle, février 2017



Scénario étude scénographique : 1A+2C, avis positif :
 - reliefs principaux soulignés par éoliennes groupées suivant les structures paysagères,
 - peu de risques d'encerclement pour les hameaux à proximité



Pour chaque combinaison, un modèle 3D permet d'étudier les rapports entre les éoliennes et le relief sur lequel elles s'implantent



Pour chaque combinaison, une simulation sur modèle numérique de terrain depuis des points de vue choisis permet d'apprécier les jeux de scénographie et de rapports d'échelle

2.2.2. PHASE 2 : LA PROPOSITION DE SCÉNARIOS PAR L'ÉQUIPE PROJET ET LES BUREAUX D'ÉTUDE

Après l'étude scénographique qui permettait de proposer certaines logiques d'implantation, l'état initial des différents bureaux d'étude a permis de dégager des enjeux et des contraintes par rapport auxquels de nouvelles propositions d'implantation ont émergé, à partir de mars 2018.

Dans un premier temps, l'étude des vents et un premier cadrage des gabarits de machines pouvant être envisagées fixe des interdistances minimales entre les machines. Une première implantation maximisée (scénario maximisant) est réalisée par le maître d'ouvrage, sur la base de laquelle chaque membre de l'équipe propose des variantes. Les variantes sont discutées lors d'une réunion faisant le point sur les contraintes et enjeux de chaque domaine.

Suite à cela, une carte rassemblant l'ensemble des contraintes et des résultats d'inventaires est réalisée. Elle prend en compte la distance de 500 m aux habitations et aux zones à urbaniser, plus 100 m pour les enjeux liés aux bruits, la distance aux routes, le périmètre de captage des eaux, les premiers refus fonciers et les enjeux liés au milieu naturels (milieux humides, parcelles boisées...).

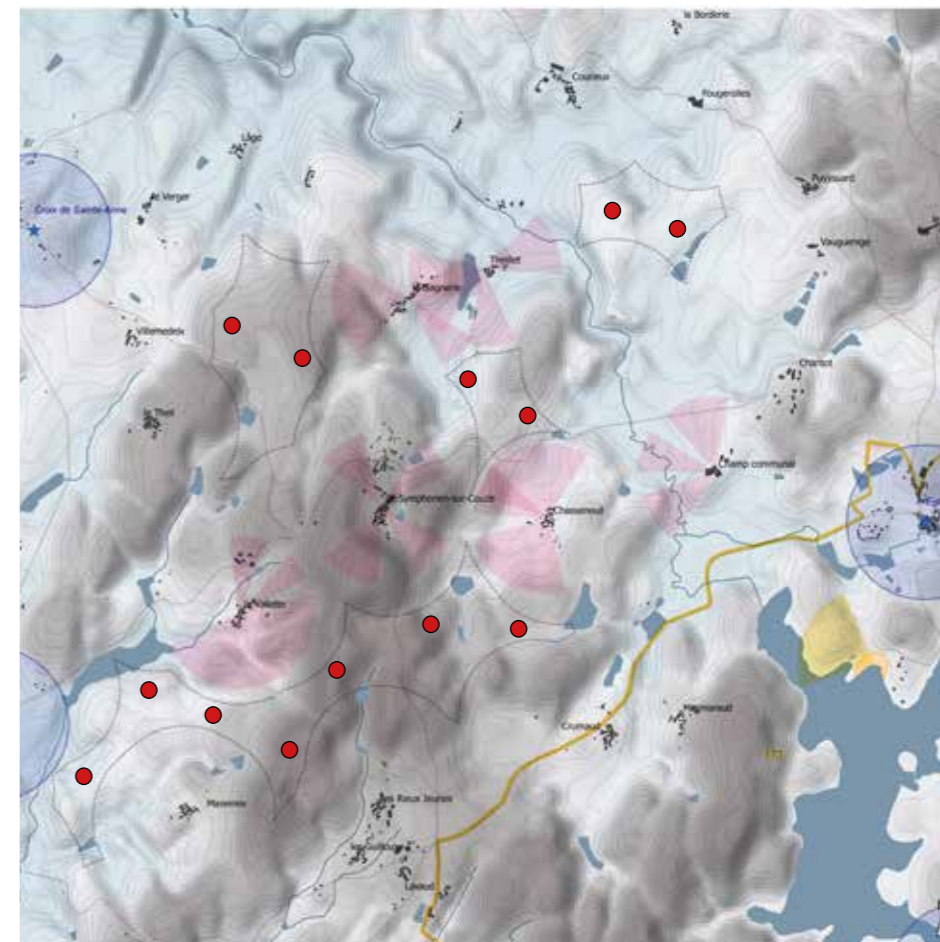
Scénario maximisé par rapport au vent (13 éoliennes) :

L'implantation proposée en premier lieu suit une logique de maximalisation du nombre d'éoliennes positionnées en fonction des vents dominants. Du point de vue paysager, cette implantation ne suit aucune logique de relief. Le parc ne forme ni lignes ni groupes, mais un ensemble disséminé sans réelle structure, qui n'accompagne aucunement les structures paysagères en place.

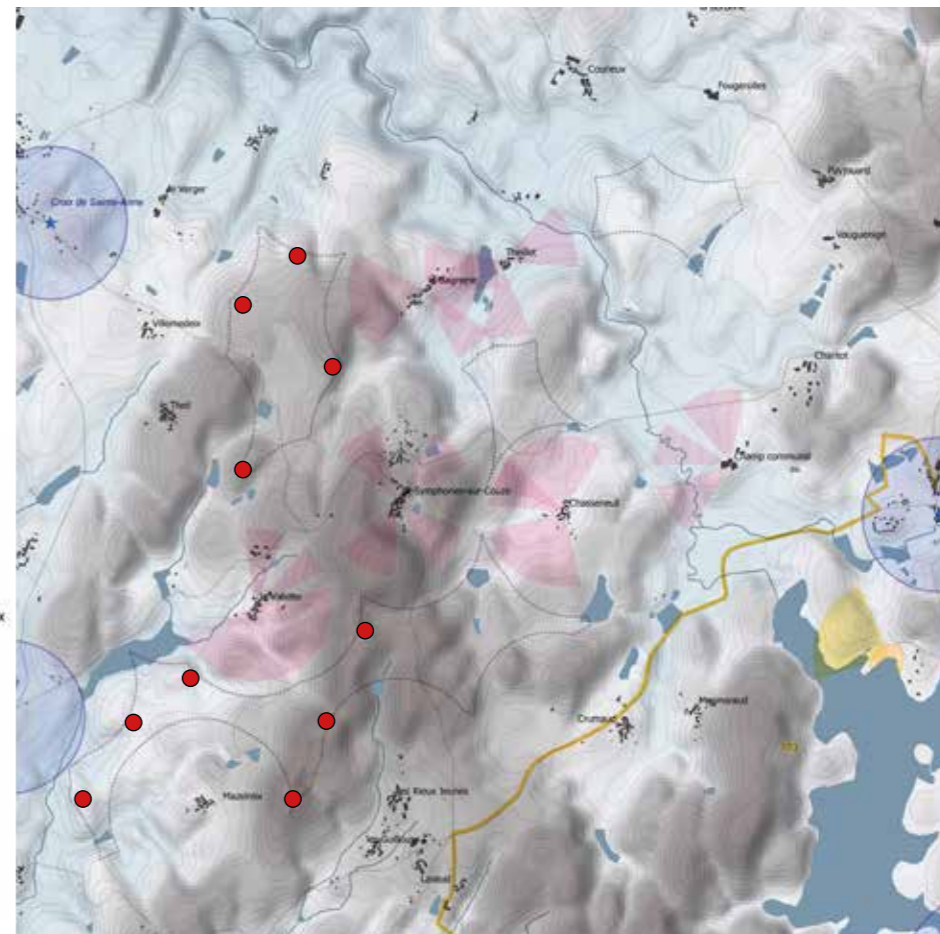
Scénario à 10 éoliennes :

L'implantation conserve un nombre d'éoliennes assez important mais se concentre sur deux secteurs d'implantation pour éviter les encerclements de hameaux et les implantations en secteurs de vallée. Les lignes et groupes suivent les reliefs principaux du site et s'installent en priorité sur des buttes. Un groupe d'éoliennes marque l'articulation entre la Basse-Marche et la vallée de la Couze, deux lignes suivent une ligne de crête et les rebords de l'étang des Sagnes.

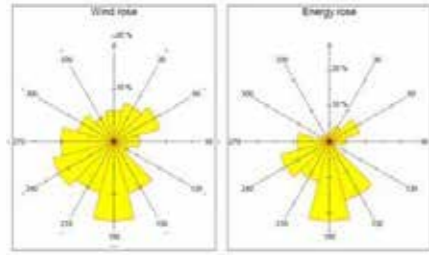
L'encerclement de Saint-Symphorien-sur-Couze, La Vallette et Mazeireix reste important, les éoliennes occupant une portion importante de l'horizon.



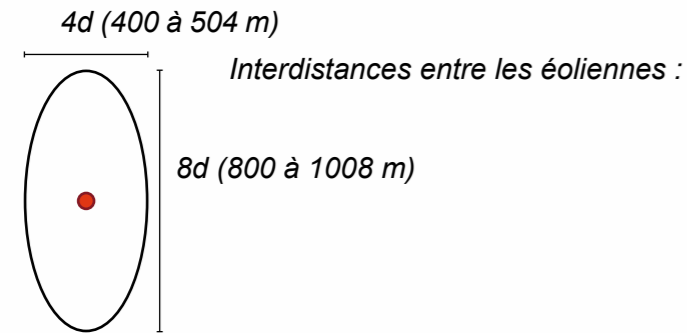
Scénario maximisant : Une première proposition maximisée par rapport aux vents (13 éoliennes)



Une variante proposée : l'implantation suit mieux les lignes de relief (10 éoliennes)



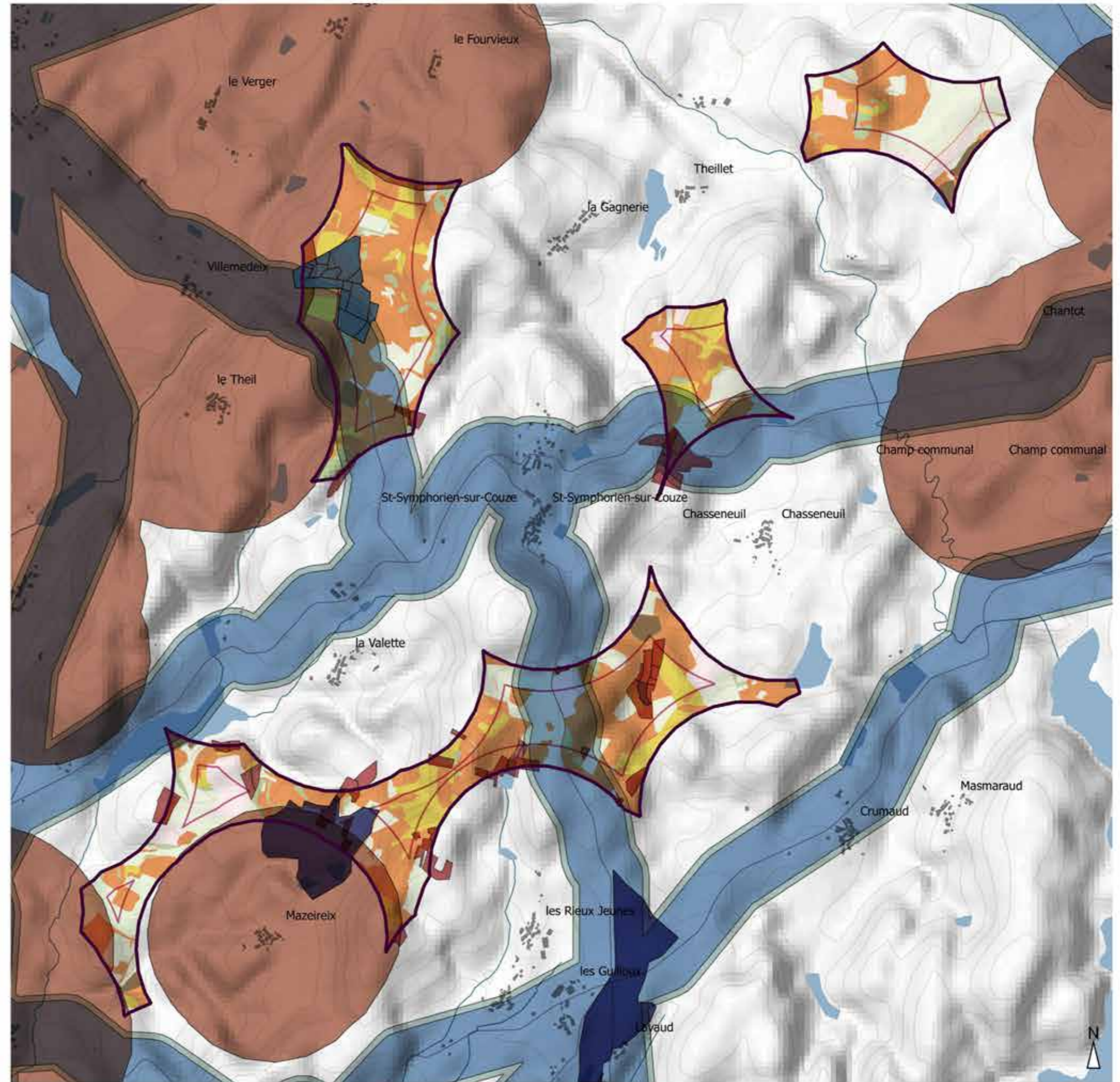
Rose des vents



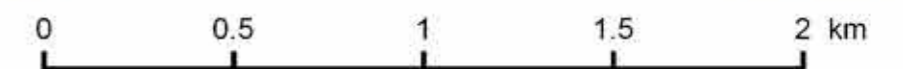
Gabarits de machines envisagées :
 Diamètre (d) : 100 à 126 m
 Hauteur environ 180 m

Légende

- ZIP Zone d'implantation potentielle
- Contraintes prises en compte :
- Périmètre 500m urbanisation future
- Distance de 600m aux habitations
- Périmètre de captages-AEP
- Secteur en gestion dans le cadre de la zone N2000 des landes de Bramefan
- Périmètre autour des routes : 150 et 180 m
- Refus foncier
- Milieus naturels :
- Parcelles boisées ou zones humides
- Plantations de résineux
- Lisières forestières de Fougère-aigle
- Prairies mésohygrophiles eutrophes
- Cultures



SERVITUDES ET CONTRAINTES D'IMPLANTATION



A partir de cette carte des contraintes, le paysagiste propose des scénarios d'implantation, sur la base desquels les membres de l'équipe émettent un avis. Pour chaque scénario, l'interdistance minimale entre les éoliennes et le petit nombre d'espace disponible implique une logique d'implantation plutôt dispersée. Les éoliennes sont de préférence placées à proximité des reliefs importants du site, ou révèlent des lignes de force à grande échelle. Quatre scénarios état initial sont étudiés.

Scénario A :

L'implantation suit une logique de lignes étirées suivant la direction générale du piémont ouest des monts d'Ambazac. Elles s'établissent perpendiculairement aux lignes des parcs éoliens de la Basse-Marche, rendant lisible le changement d'unité paysagère en soulignant les reliefs.

Les quatre éoliennes des secteurs 1 et 2 marquent les rebords de la Basse-Marche. Elles ne suivent pas un relief dominant mais se positionnent chacune sur une butte. Les quatre éoliennes des secteurs 1, 3 et 4, bien que très éloignées les unes des autres, forment une ligne étirée qui suit un des reliefs importants du site. Les éoliennes, chacune sur une butte, se répondent de part et d'autre de la vallée de la Couze.

On remarque que le hameau de La Valette est entouré d'éoliennes, présentes dans trois directions, dont celle de l'orientation principale du village (sud-ouest). L'éolienne du secteur 3 est, elle, située dans l'orientation principale (sud-est) du hameau de la Gagnerie.

Scénario B :

L'implantation suit une logique de dispersion (éoliennes isolées), qui peut s'argumenter à deux niveaux : D'une part, elle est en opposition avec la logique d'implantation des éoliennes de la Basse-Marche, plutôt en lignes (comme le parc de Roussac). Ici, nous sommes dans une autre unité paysagère, le début des Monts d'Ambazac, ce qui peut justifier une logique d'implantation très différente pour marquer ce seuil géographique.

D'autre part, les éléments de territoire (hameaux, étangs...) et les reliefs sont eux-même répartis de manière éparpillée, ou suivant des structures chahutées et complexes, difficilement lisibles. L'éparpillement des éoliennes permettra de suivre cette logique de dispersion.

Le groupe de trois éoliennes dans le secteur 2 permet de pointer l'articulation entre la Basse-Marche, la vallée de la Couze et les monts d'Ambazac.

On remarque que le hameau de La Valette est entouré d'éoliennes, présentes dans deux directions, dont celle de l'orientation principale du village (sud-ouest). L'éolienne du secteur 3 est, elle, située dans l'orientation principale (sud-est) du hameau de la Gagnerie.

Scénario C :

Ici, les éoliennes se concentrent sur les reliefs les plus importants du site.

Les éoliennes susceptibles d'encercler les hameaux ou se trouvant dans leur cône de visibilité immédiate ont été supprimées.

Le groupe de trois éoliennes dans le secteur 2 permet de pointer l'articulation entre la Basse-Marche, la vallée de la Couze et les monts d'Ambazac.

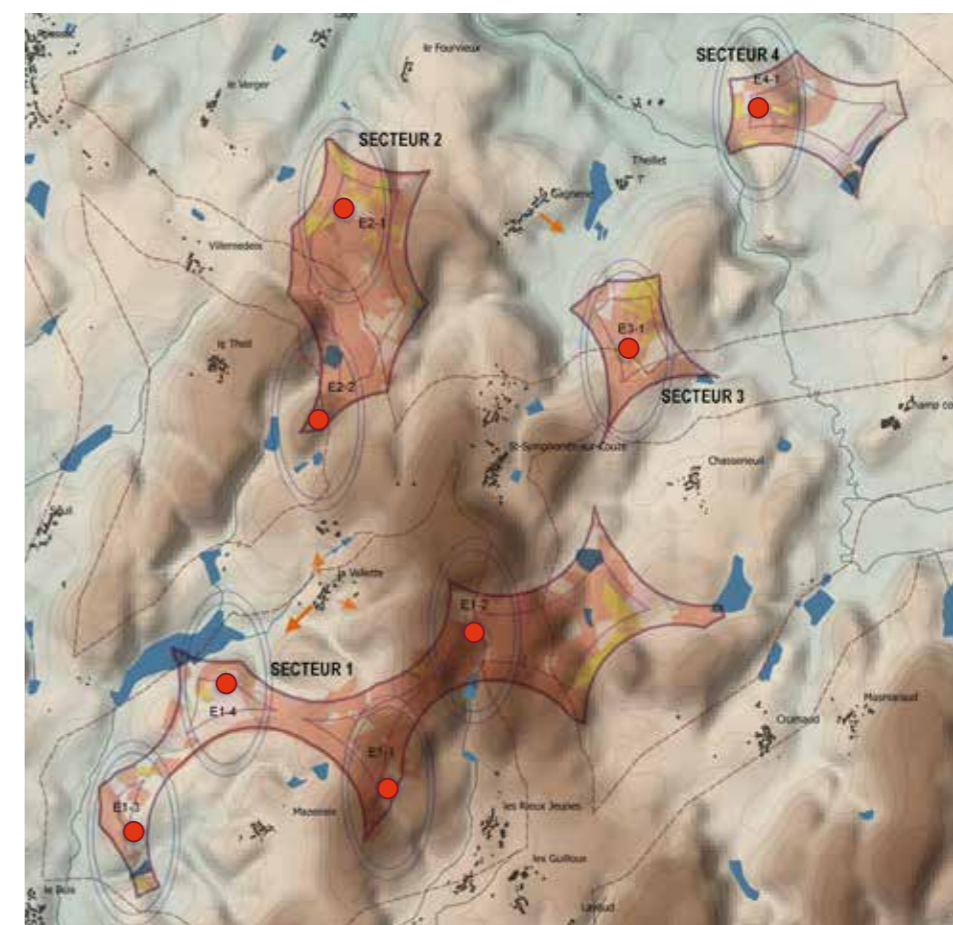
Les trois éoliennes du secteur 1 entourent une tête de vallon.

Scénario Abis :

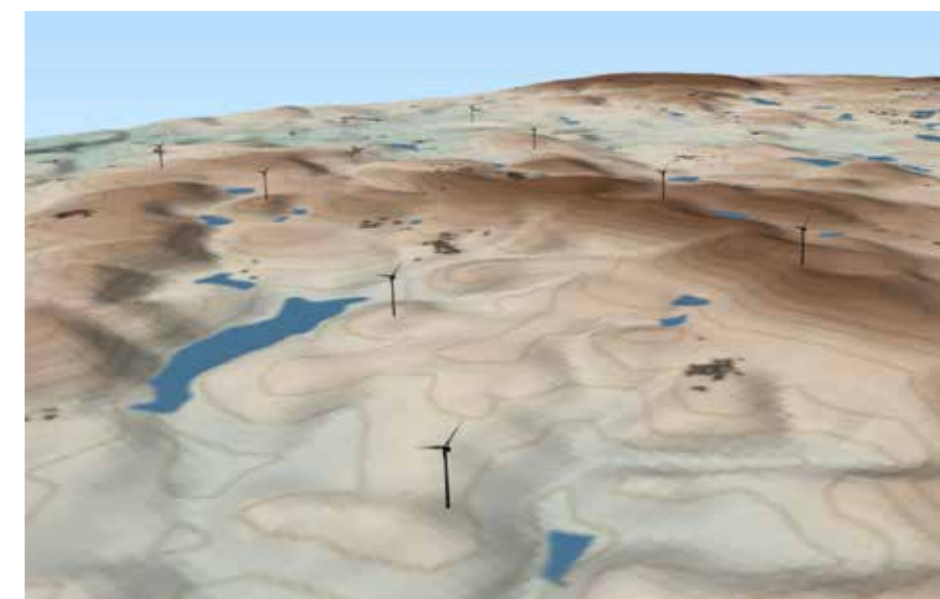
Cette variante propose une logique de dispersion sur le territoire des piémonts ouest des monts d'Ambazac.

La position des éoliennes par rapport au relief et la logique d'ensemble sont assez difficiles à lire. Les éoliennes ne se placent pas toujours sur les points hauts, et les éoliennes forment parfois des groupes de deux qui manquent de poids par rapport à un groupe de trois, secteur 2 notamment. (Trois éoliennes forment un groupe qui «s'assoit» sur un relief, alors que deux éoliennes, ni ligne ni groupe, manquent d'une certaine «densité-compacité-quantité» pour faire «groupe»).

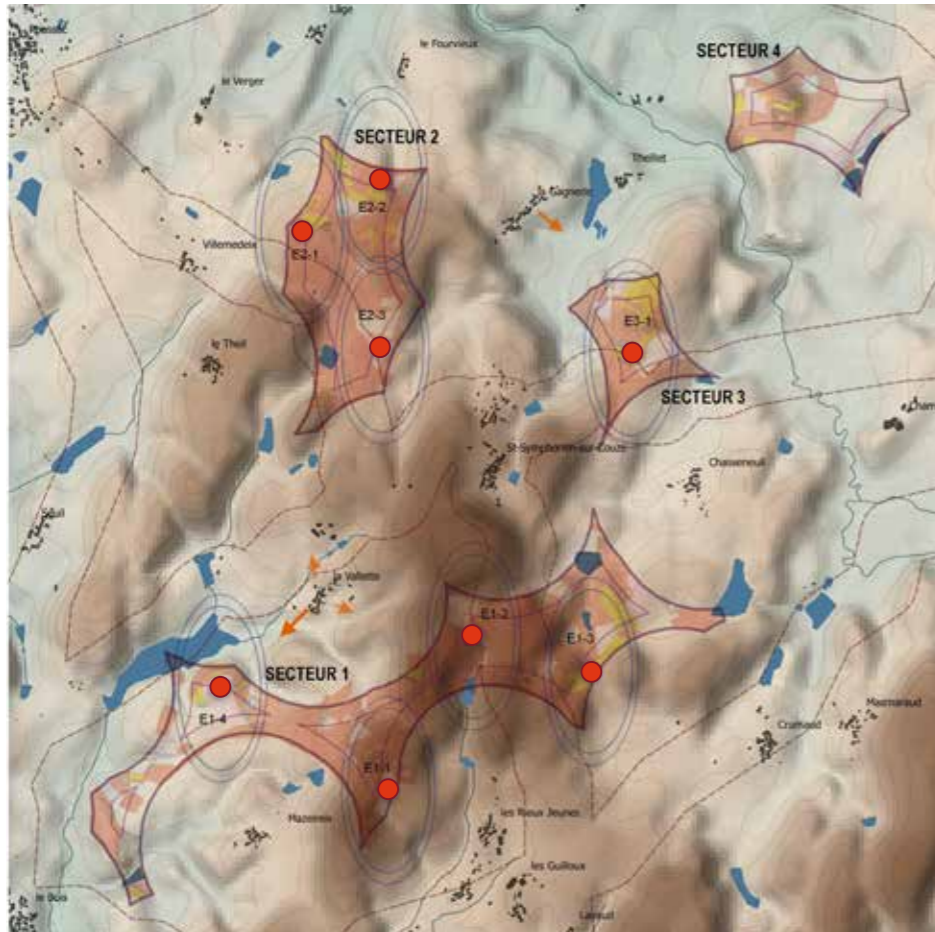
Les éoliennes restent assez présentes dans le champ de perception du hameau de la Valette : elles occupent son côté sud-ouest, sud et sud-est.



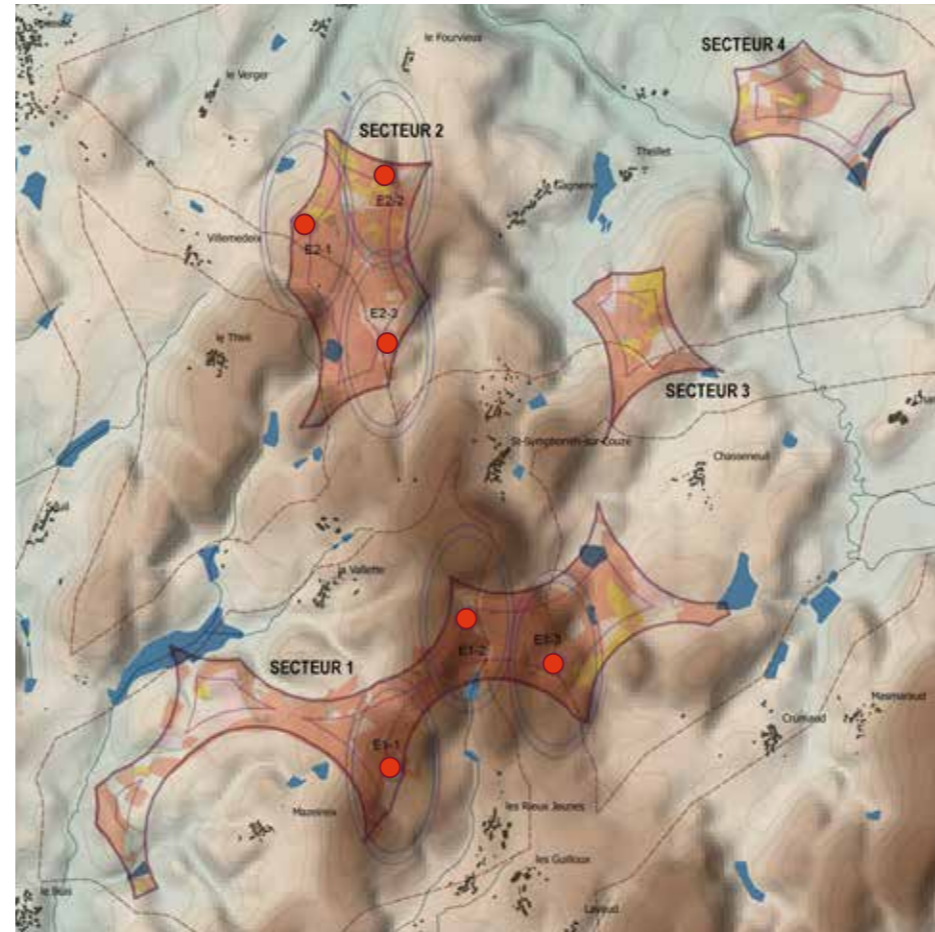
SCÉNARIO A



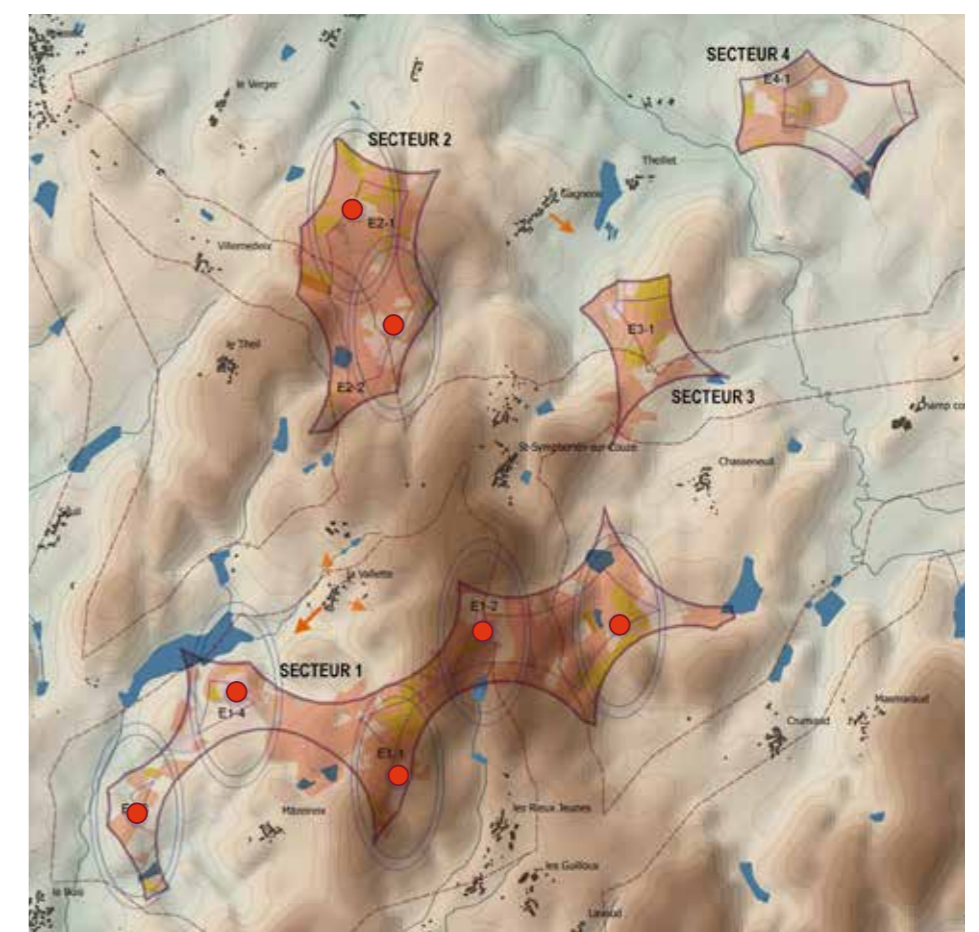
Du point de vue du paysage, l'implantation la plus cohérente est le scénario C.



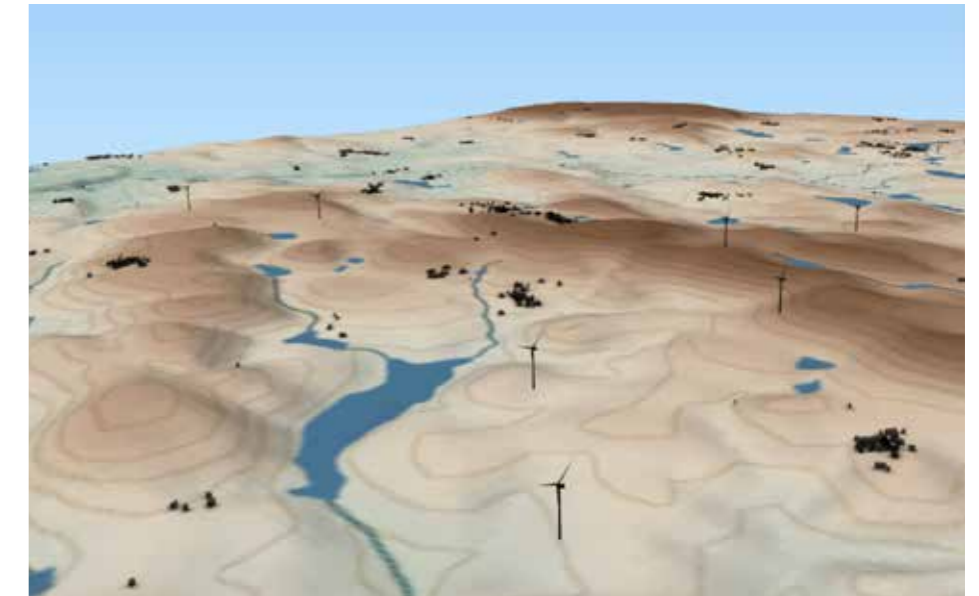
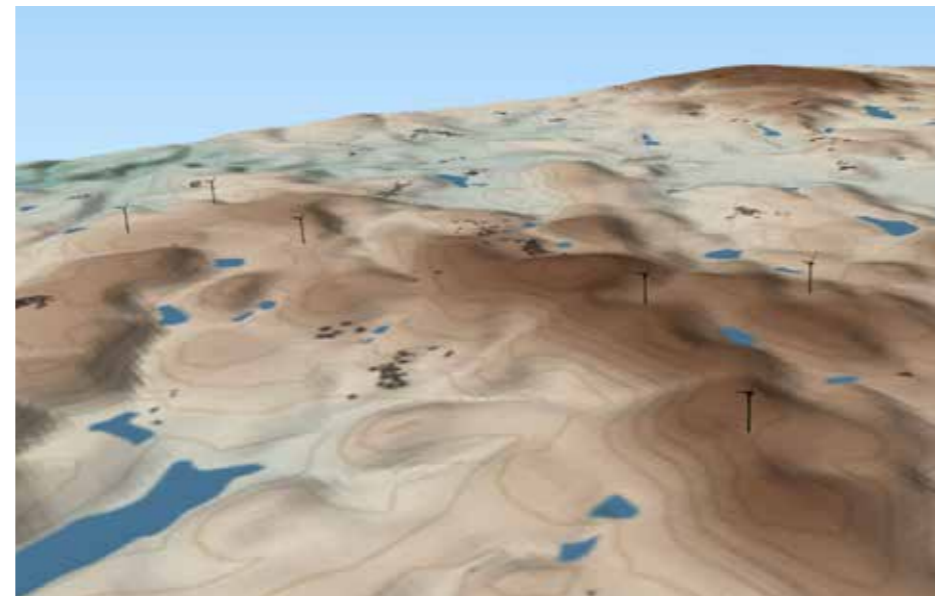
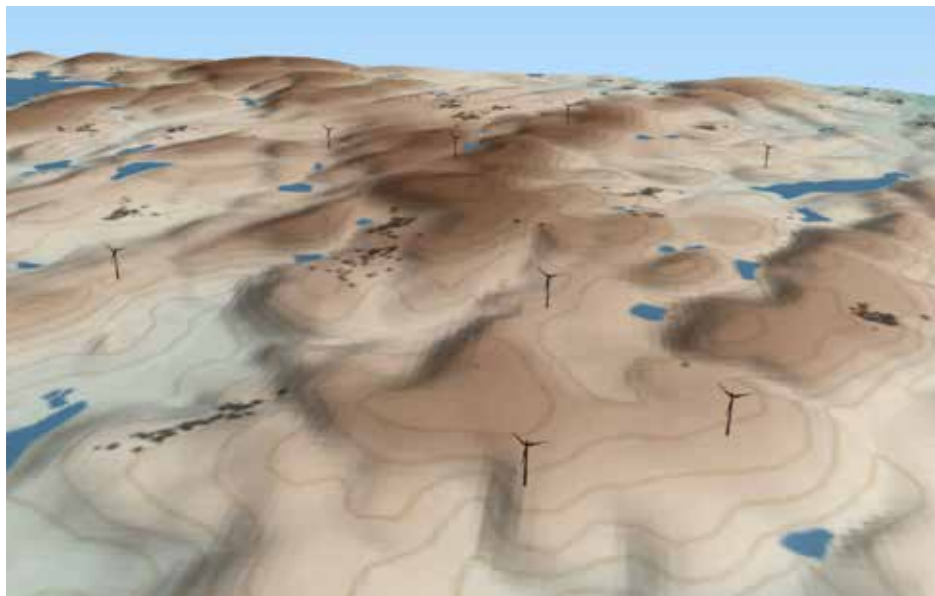
SCÉNARIO B



SCÉNARIO C



SCÉNARIO Abis



2.2.3. PHASE 3 : LE CHOIX D'UN SCÉNARIO PAR LES ÉLUS

En avril 2018, une réunion avec les élus du territoire est tenue. Le maître d'ouvrage présente les différents scénarios validés par les bureaux d'étude. Les élus choisissent un scénario sur lequel se basera la concertation avec les habitants. Il s'agit d'une variante du scénario C, auquel est ajoutée une éolienne à l'ouest du secteur 1. Le scénario se compose de 7 éoliennes réparties sur deux secteurs d'étude, les secteurs 1 et 2.

Les secteurs 3 et 4 sont à ce moment écartés. Cette démarche d'évitement correspond aux recommandations paysagères qui avaient été données : dans l'étude scénographique d'abord pour le secteur 4, jugé trop lié à l'entité paysagère de la vallée de la Couze, à l'écart des trois autres secteurs ; dans l'analyse des enjeux liés aux lieux de vie pour le secteur 3, positionné juste en face du hameau de la Gagnerie, dans le champ de son orientation principale, la prégnance des éoliennes pouvant être très forte.

Le scénario choisi par les élus est en cohérence avec le paysage du site. Les éoliennes se concentrent sur les reliefs les plus importants, en une logique générale de groupes dispersés.

Le groupe de trois éoliennes dans le secteur 2 permet de pointer l'articulation entre la Basse-Marche, la vallée de la Couze et les monts d'Ambazac. Les trois éoliennes à l'est du secteur 1 entourent une tête de vallon. L'éolienne à l'ouest du secteur 1 pointe l'étang des Sagnes et se positionne à proximité d'un petit relief.

Les hameaux ne sont en général pas orientés en direction des éoliennes. Il y a un risque d'encerclement pour la Valette (éoliennes au nord, sud-ouest et sud-est).

Les éoliennes se positionnent à une distance minimale d'environ 600 m par rapport aux premières habitations.

Les élus confirment également l'importance de certains sites emblématiques locaux : la chapelle Saint-Martin et l'étang de Gadore, la lande de Bramefan, ainsi que les gîtes (notamment la Cour du Verger à Roussac) à prendre en compte.

Ce "scénario concertation" de sept éoliennes est considéré comme maximaliste : le projet doit être dimensionné à ce territoire rural qui n'a pas vocation à accueillir un trop grand nombre de machines.

Évitements et réductions des impacts :

Cette première phase de choix de scénario, sur la base des étapes précédentes, permet d'éviter ou de réduire certains impacts paysagers potentiels :

- La saturation éolienne : le parc, limité au maximum à sept éoliennes, est dimensionné par rapport à la capacité d'accueil des éoliennes, assez faible sur ce territoire rural.

- La proximité des éoliennes aux villages : la ZIP arrivait assez proche des villages du Buis, St-Pardoux, Roussac et Saint-Symphorien. La variante proposée écarte les éoliennes des foyers de populations les plus importants du site. Les éoliennes sont situées à 1,5 km des premières habitations du village de Roussac et du Buis et à 3 km de Saint-Pardoux.

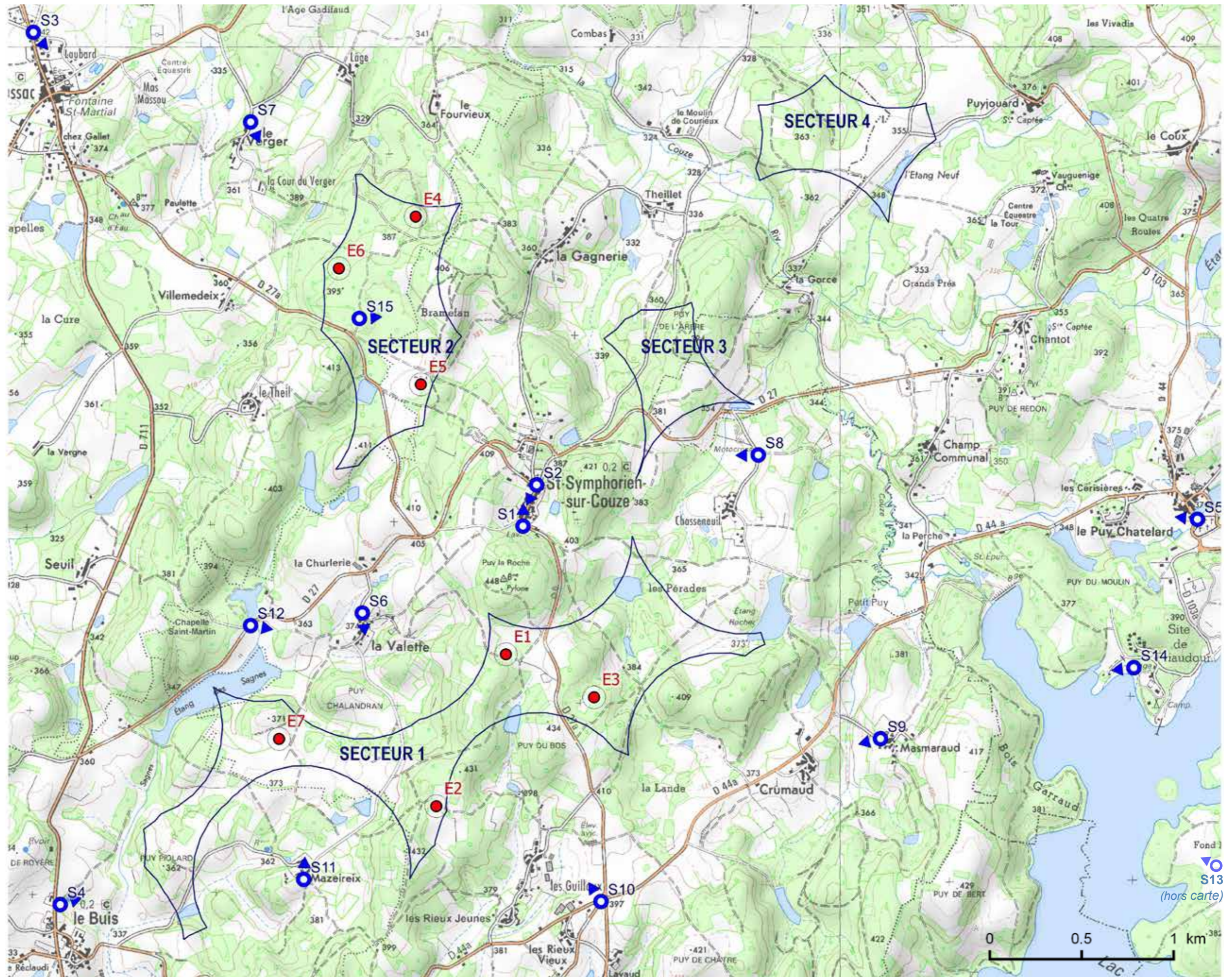
Le village de Saint-Symphorien reste assez proche des éoliennes, avec Deux éoliennes à 570 et 670 des premières habitations, mais le relief permet d'en atténuer la prégnance.

- La proximité aux hameaux : dans le scénario choisi, les éoliennes sont positionnées vers le centre de la ZIP lorsque c'est possible (dans le secteur 2, l'interdistance minimale entre les éoliennes les déporte vers les bords de la ZIP). Les éoliennes sont écartées des premières habitations d'environ 550 m minimum. Les éoliennes les plus proches des habitations se situent à 550 m pour les Guilloux, le Fourvieux et Villemedeix, 617m pour la Cour du Verger, 630 m pour La Valette, 670 m pour Mazeireix, 700 m pour la Gagnerie, 800 m pour le Verger et l'Age, 850 m pour les Rieux Jeunes et Le Theil, 1150 m pour Chasseneuil et Crumaud, 1250 m pour le Theillet et Seuil.

- L'orientation des éoliennes par rapport aux lieux de vie : l'abandon du secteur 3 permet d'éviter la présence d'éoliennes dans le champ de vision de la Gagnerie. Les éoliennes sont en dehors de l'orientation principale de la plupart des hameaux (tournés le plus souvent vers le sud, sud-est ou sud-ouest). C'est le cas pour Mazeireix, les Rieux et les Guilloux, Crumaud et Masmaroux, le Theil, Villemedeix, la Gagnerie et Theillet.

- Les risques d'encerclement : l'implantation choisie et l'abandon des secteurs 3 et 4 permet d'éviter les risques d'encerclement qui auraient pu se produire pour Saint-Symphorien sur Couze, Chasseneuil, la Gagnerie, Mazeireix.

De plus, le scénario choisi est en cohérence avec le paysage existant, même si toutes les éoliennes ne sont pas sur des reliefs importants. La disposition des éoliennes en groupes cohérents permet d'augmenter la qualité des effets paysagers produits par le parc, notamment les qualités des rapports scénographiques et sémantiques. Dans cette variante, le groupe de trois éoliennes sur le secteur 2 met en valeur un relief à l'articulation des unités paysagères, et prend sens à l'échelle du territoire. Pour les trois éoliennes sur les reliefs du secteur 1, l'emplacement est moins marquant à l'échelle territoriale, mais les reliefs sont plus prégnants, et le parc permet de pointer une tête de vallon à la jonction de deux collines. Le scénario présenté ici propose un emplacement qualitatif vis-à-vis de la scénographie du parc et du sens des lieux.



Photomontages réalisés
(voir pages suivantes)

SCÉNARIO CHOISI PAR LES ÉLUS - BASE POUR LA CONCERTATION AVEC LES HABITANTS

2.2.4. PHASE 4 : LA CONCERTATION AVEC LES HABITANTS

2.2.4.1. LES PERMANENCES PUBLIQUES :

Les 25 et 26 mai 2018, deux réunions de concertation ont lieu à Saint-Symphorien-sur-Couze et Roussac. Quinze photomontages sont réalisés¹. Les points de vue choisis sont les villages de l'aire rapprochée (Saint-Symphorien-sur-Couze², Roussac², Saint-Pardoux², le Buis), les hameaux les plus proches des secteurs d'étude, et des lieux emblématiques, touristiques ou patrimoniaux (chapelle Saint-Martin, landes de Bramefan, lac de Saint-Pardoux). Les simulations sont faites sur la base du "scénario concertation" choisi par les élus du territoire. La variante d'implantation n'est pas encore figée, elle sert de base de discussion.

Les réunions de concertation permettent de recueillir l'avis des habitants et leurs impressions. Ils peuvent ainsi prendre part au processus de projet. Six kakémonos sont installés dans la salle et présentent les photomontages. Plusieurs membres de l'équipe accueillent les visiteurs un à un et échangent avec eux sur différentes thématiques. Toutes les remarques et suggestions sont prises en note.

Près de cent personnes sont présentes sur les deux demi-journées de permanences.

Beaucoup d'habitants venus voir le projet ne sont pas opposés à l'implantation d'éoliennes sur leur territoire et sont plutôt favorables au projet. Les éoliennes du secteur 2 surtout, à proximité des landes de Bramefan, n'ont pas été discutées pendant ces permanences.

Sur le secteur 1, certains habitants se sont positionnés contre des éoliennes visibles depuis chez eux, notamment à la Valette et à Chasseneuil. Ces riverains sont particulièrement virulents et/ou inquiets. Le principal sujet de préoccupation est le visuel et la proximité des éoliennes ; pour eux un éloignement de 700 m voire d'1 km minimum est un pré-requis pour atténuer de manière acceptable les nuisances.

Certains habitants questionnent les photomontages (choix du point de vue, temps, visibilité des éoliennes, présences de filtres visuels...). Le bureau d'étude leur explique leur méthode de réalisation.

A part le visuel, les sujets de préoccupation sont le bruit, les ondes électromagnétiques ou la rentabilité du projet. Un enjeu important souligné par certains habitants est le tourisme : des personnes tenant un gîte craignent que la présence d'éoliennes ne nuise au paysage recherché par les touristes, qui viennent pour le calme et l'ambiance rurale du site.

Suite à ces permanences, et avant de proposer des variantes d'implantation, il est décidé de prolonger le temps de concertation en rencontrant certains habitants concernés par le projet pour qu'ils puissent nous faire part de leurs suggestions d'amélioration.

¹ Photomontages réalisés avec une hauteur d'éoliennes de 180 m.

² Commune nouvelle de Saint-Pardoux-le-Lac



S1 - 120° - Village de St-Symphorien-sur-Couze, vue vers le nord (secteur 2) : des pales visibles



S2 - 120° - Village de St-Symphorien-sur-Couze, vue vers le sud (secteur 1) : une éolienne visible



S3 - 120° - Village de Roussac, entrée de ville au nord : éoliennes invisibles



S4 - 120° - Village du Buis, sortie de ville au nord : éoliennes visibles derrière le vallon



S5 - 120° - Village de Saint-Pardoux : Pales visibles, covisibilité possible avec l'église. Éoliennes perçues à l'arrière-plan, derrière un filtre de végétation



S5 - Schéma (zoom 1,5)



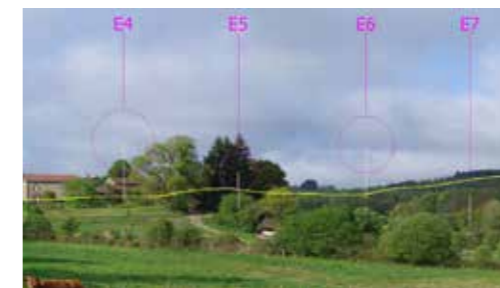
S6 - 120° - Hameau de la Valette : plusieurs éoliennes visibles et prégnantes. D'autres éoliennes possiblement visibles à l'opposé, derrière la butte.



S7 - 120° - Hameau du Verger : deux éoliennes du secteur 2 visibles et prégnantes



S7 - schéma



S8 - schéma



S8 - 180° - Hameau de Chasseneuil : deux éoliennes du secteur 1 largement visibles et en covisibilité avec le hameau. Pales d'une éolienne du secteur 2 visibles.



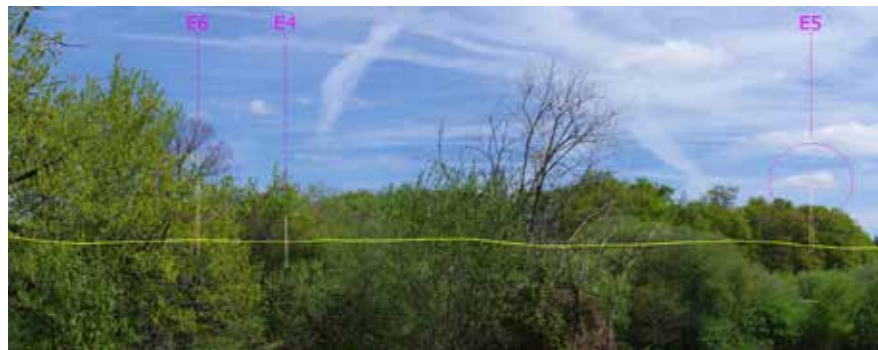
S9 - 120° - Hameau de Masmaraud, sortie du hameau à l'ouest. Groupe d'éoliennes visibles sur la butte boisée. Prégnance faible.



S10 - 120° - hameau des Guilloux : Groupe d'éoliennes visible et très prégnant. Covisibilité avec le hameau.



S11 - 120° - hameau de Mazeireix : une éolienne visible et prégnante.



S12 - schéma



S12 - 180° - Lieu emblématique de la chapelle Saint-Martin, étang des Sagnes et étang de Gadore : Groupe d'éoliennes visible



S13 - 120° - Lac de Saint-Pardoux, sentier de randonnée au lieu dit les landes de Chabannes : visibilité en direction des éoliennes à l'arrière-plan



S13 - schéma (zoom x3,0)



S14 - 120° - Lac de Saint-Pardoux, plage de Fréaudour : éoliennes invisibles, masque végétal.



S14 - schéma (zoom x 1,3)



S15 - 180° - Landes de Bramefan : éoliennes visibles depuis les espaces où la végétation est basse.



S15 - schéma

2.2.4.2. LA RENCONTRE D'HABITANTS :

Suite aux réunions de concertation, quelques acteurs du territoire sont rencontrés par le paysagiste en juin 2018. Il s'agit d'habitants qui se sont manifestés lors des réunions, ou des acteurs qui n'ont pas pu y participer mais dont l'avis veut être pris en compte.

Trois rencontres ont lieu :

- la première avec des habitants de la Valette, hameau avec un fort enjeu d'encerclement par le parc éolien, soucieux de la proximité aux éoliennes de leur lieu d'habitation ;
- la deuxième à la Cour du Verger avec le propriétaire du gîte ;
- la troisième à Chasseneuil avec trois propriétaires d'établissements accueillant des visiteurs (deux gîtes et une ferme équestre-colonie de vacances).

Les objectifs de ces rencontres sont triples :

- d'abord, demander aux personnes sur quels critères de perception leurs possibles réticences au projet se pose (critères visuels, de proximité, crainte des ondes, du bruit, critères de perception plus générales, d'image, de sens du projet...). Exposer les raisons du choix du scénario proposé à la concertation et montrer sur la base de coupes les distances et les possibles visibilité sur les éoliennes depuis leurs principaux lieux de vie ;
- ensuite, permettre aux personnes rencontrées de proposer des alternatives d'implantation, sur la base d'un plan avec des épingle (symbolisant les éoliennes) à piquer et déplacer ;
- enfin, demander à chacun des idées de mesures en faveur du paysage et du tourisme pour leur permettre de trouver, par le projet éolien, des opportunités d'amélioration du paysage, de l'offre touristique en rapport avec leurs activités, ou de dynamisation du territoire.

La Valette :



La Valette, sortie du hameau au sud, vue vers les éoliennes



La Valette, sortie du hameau au sud, vue vers les habitations

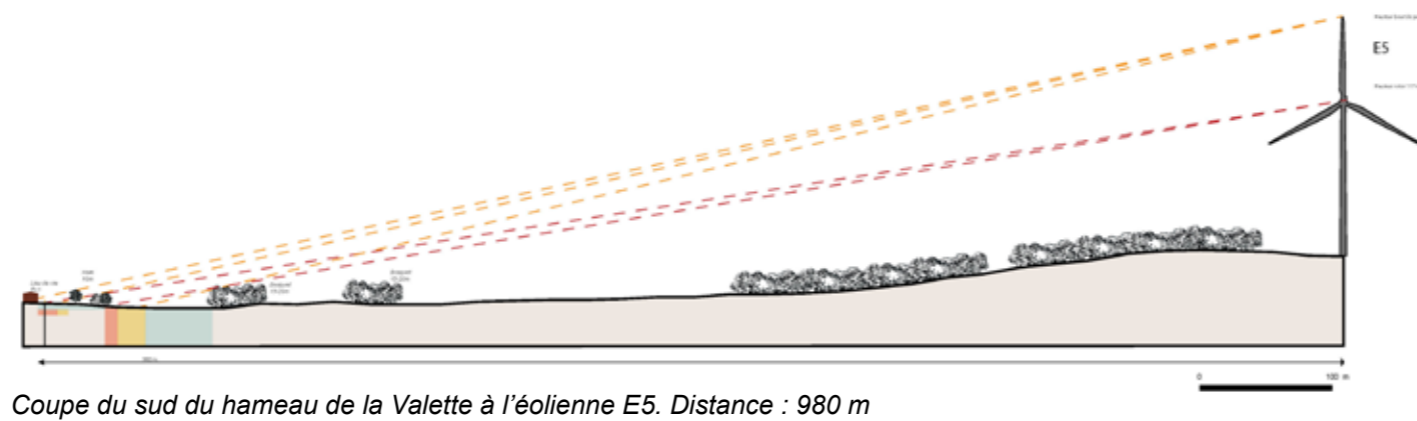
Pour les habitants rencontrés à la Valette, le problème ne vient pas des possibles visibilité sur les éoliennes mais de leur proximité.

La distance minimale de 670 m à la première éolienne (E7) reste trop faible pour eux. (Cette éolienne sera supprimée après cette phase de concertation). Ils ne proposent pas une variante d'implantation, estimant la présence d'éoliennes dans le secteur incompatible avec leur lieu d'habitation, quelle que soit l'implantation du parc.

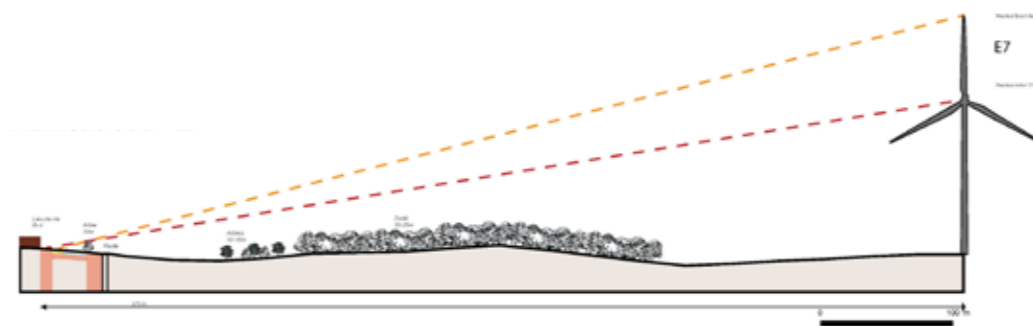
Dans le deuxième temps de l'échange, ils proposent de mettre en place des mesures pour relancer l'activité du bourg et encourager des initiatives comme un café associatif, des commerces, un lieu d'exposition. Ils relèvent également des problèmes de déprise agricole aux environs de la Valette, beaucoup de prés étant peu à peu envahis de fougères.

Les coupes réalisées depuis le sud du hameau de la Valette permettent d'évaluer les visibilité possibles sur les éoliennes du secteur 1 depuis les lieux de vie.

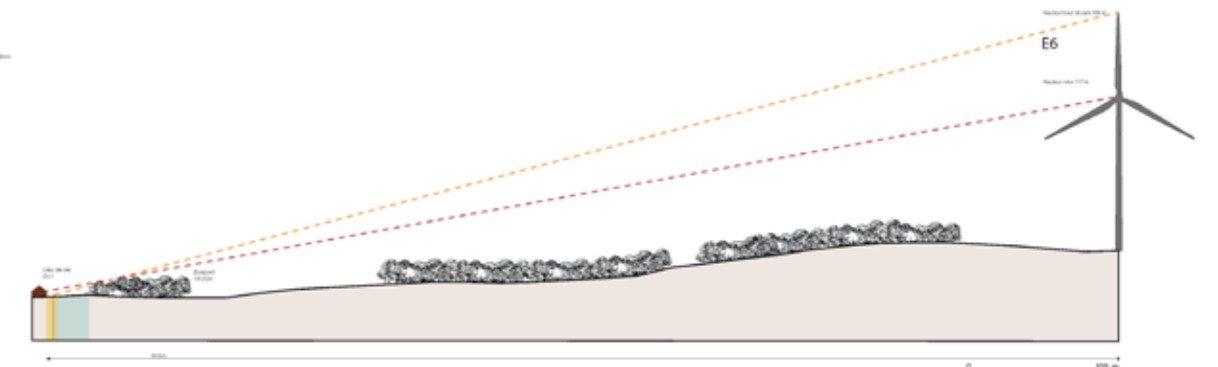
Depuis le sud du hameau, l'éolienne E4 est invisible, mais E5, E6 et E7 sont visibles au moins en partie. Pour E6, le bosquet à proximité des habitations permet de masquer la vue sur la plus grande partie de l'éolienne. E5 est visible depuis les habitations et une partie du jardin en fonction de la présence d'arbres et de haies dans les jardins. L'éolienne E5 est visible si on ne prend pas en compte les haies des jardins, mais peut être masquée par ces filtres de premier plan, selon leur emplacement, leur hauteur et leur épaisseur.



Coupe du sud du hameau de la Valette à l'éolienne E5. Distance : 980 m



Coupe du sud du hameau de la Valette à l'éolienne E7. Distance : 670 m



Coupe du sud du hameau de la Valette à l'éolienne E6. Distance : 810 m

Légende :

- Habitation étudiée
- Filtres végétaux : arbres, haies, forêts
- Distance à l'éolienne
- Visibilité en direction du haut de l'éolienne (pales)
- Visibilité en direction du haut du mât
- Lieux depuis lesquels la visibilité sur l'éolienne étudiée est impossible du fait des masques visuels présents
- Lieux depuis lesquels la visibilité est possible sur les pales de l'éolienne uniquement
- Lieux depuis lesquels la visibilité est possible sur les pales et une partie du mât.

La Cour du Verger, gîte :



Le gîte de la Cour du Verger, vue avant à l'arrivée sur le site



Le jardin à l'avant du gîte (ouest), planté et entouré d'un mur



L'étang de pêche et la forêt, à 300 m à l'ouest du gîte

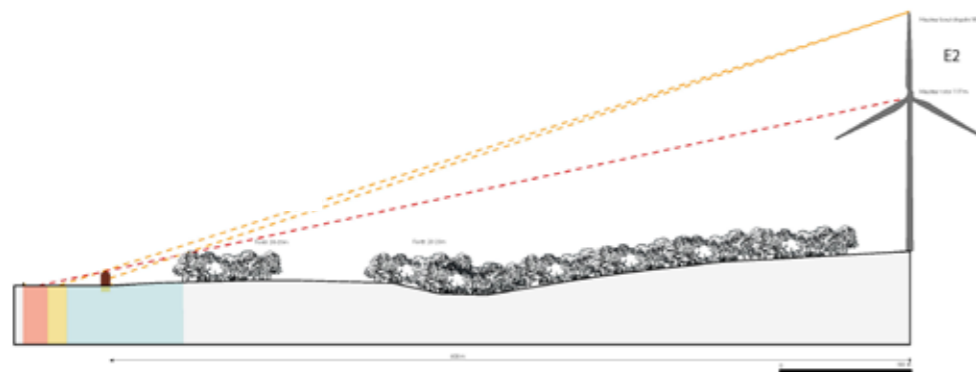
Le propriétaire du gîte de la Cour du Verger craint de perdre des clients à cause d'une présence éolienne à proximité d'un gîte qui jusqu'ici mise sur la qualité d'un paysage naturel, sans éléments perturbateurs, simple et calme. Les parcelles boisées et l'étang mis à disposition des visiteurs fait partie intégrante de l'offre. La forêt et l'étang, tout proche des éoliennes, perdraient pour lui tout leur charme bucolique si des

machines à l'image industrielle étaient implantées à proximité.

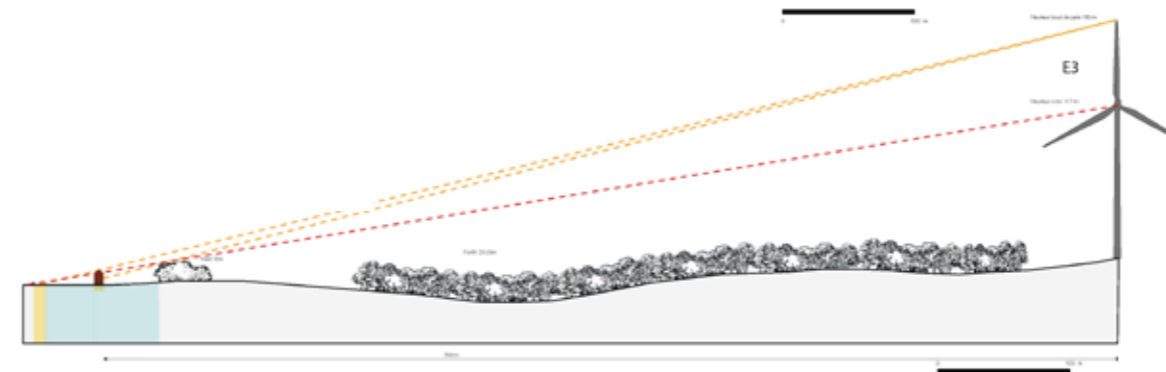
L'étude des visibilitées depuis les lieux de vie du gîte révèle une faible possibilité de vue en direction des éoliennes. Celles-ci restent proches (600 m pour la plus proche), et sont visibles depuis le hameau du Verger, avant d'arriver au gîte.

Les coupes réalisées depuis la Cour du Verger permettent d'évaluer les visibilitées possibles sur les éoliennes du secteur 2 depuis le gîte.

Le bosquet situé à proximité du gîte masquera entièrement l'éolienne E1. Pour E2, l'éolienne la plus proche, la forêt masque les vues depuis le rez-de-chaussée et le jardin côté forêt. L'éolienne sera visible en partie depuis l'étage, et visible depuis le fond du jardin, contre le mur. L'éolienne E3 sera masquée depuis la plupart des espaces par la haie. Ses pales seulement pourront être visibles depuis l'étage du gîte et le bout du jardin.



Coupe du gîte de la Cour du Verger à l'éolienne E2. Distance : 600 m



Coupe du gîte de la Cour du Verger à l'éolienne E3. Distance : 760 m



Coupe du gîte de la Cour du Verger à l'éolienne E1. Distance : 1350 m

Légende :

- Habitation étudiée
 - Filtres végétaux : arbres, haies, forêts
 - ↔ Distance à l'éolienne
 - Visibilité en direction du haut de l'éolienne (pales)
 - Visibilité en direction du haut du mât
-
- Lieux depuis lesquels la visibilité sur l'éolienne étudiée est impossible du fait des masques visuels présents
 - Lieux depuis lesquels la visibilité est possible sur les pales de l'éolienne uniquement
 - Lieux depuis lesquels la visibilité est possible sur les pales et une partie du mât.

Chasseneuil, gîte :



Le gîte en belvédère sur le paysage



La vue depuis le parking et le gîte, en direction des éoliennes











En jaune le champ de vision principal où la vue d'éoliennes peuvent gêner les hôtes

Les inquiétudes des propriétaires du gîte de Chasseneuil concernent la visibilité des éoliennes depuis le gîte, installé en belvédère sur le paysage. Le point de vue privilégié est visible dès l'entrée dans la cour : sur le parking, les nouveaux arrivants sont saisis par le paysage qui s'offre à la vue. Des chambres du gîte, au premier étage, donnent à voir le même panorama. Pour les hôtes, le problème est essentiellement visuel : la visibilité d'éoliennes dans le champ de vision dégagé porterait atteinte aux perceptions paysagères des visiteurs qui viennent pour le calme et le bien-être. L'image industrielle qu'évoque l'éolienne est pour eux en confrontation avec leur paysage quotidien, vert et rural. Comme pour le gîte de la Cour du Verger, un étang de pêche se situe dans le secteur 1 à proximité des éoliennes. Les habitants craignent une baisse d'affluence des pêcheurs et des visiteurs.

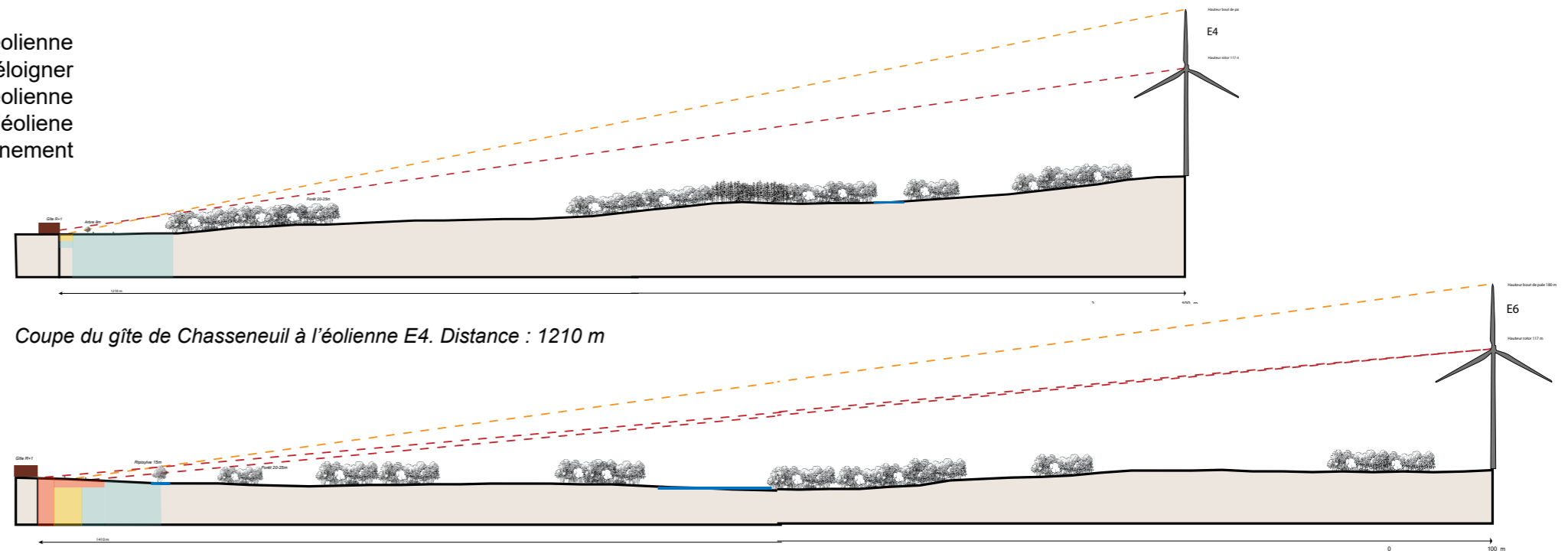
Leur proposition de variante d'implantation est de déplacer l'éolienne la plus au nord de manière à dégager leur champ de vision, et d'éloigner l'éolienne la plus proche (à 1,2 km). Suite à ces propositions, l'éolienne la plus au nord a été déplacée vers le sud. Le déplacement de l'éolienne située à 1,2 km n'a pas été possible en raison de l'éloignement réglementaire à tenir vis-à-vis de la route départementale.

Légende :

-  Habitation étudiée
-  Filtres végétaux : arbres, haies, forêts
-  Distance à l'éolienne
-  Visibilité en direction du haut de l'éolienne (pales)
-  Visibilité en direction du haut du mât
-  Lieux depuis lesquels la visibilité sur l'éolienne étudiée est impossible du fait des masques visuels présents
-  Lieux depuis lesquels la visibilité est possible sur les pales de l'éolienne uniquement
-  Lieux depuis lesquels la visibilité est possible sur les pales et une partie du mât.

Les coupes réalisées depuis ce gîte de Chasseneuil permettent d'évaluer les visibilités possibles sur les éoliennes les plus proches. Le boisement masque la plus grande partie des éoliennes E1 et E5. E4 est également peu visible, le bois à proximité filtrant la vue, sauf au pied du gîte, où la vue sur les pales est possible sauf quand un arbre crée un filtre ponctuel.

E6 est plus visible. Les pales et le mat sont visibles depuis le gîte et le haut du pré, et invisibles seulement depuis l'étang en contrebas.



Coupe du gîte de Chasseneuil à l'éolienne E4. Distance : 1210 m

Coupe du gîte de Chasseneuil à l'éolienne E6. Distance : 1410 m

Chasseneuil, ferme équestre :



A l'arrivée dans la cour, des arbres et arbustes masquent les vues



La carrière d'équitation bordée d'arbres



derrière la carrière, la vue est dégagée sur les collines, en direction des éoliennes

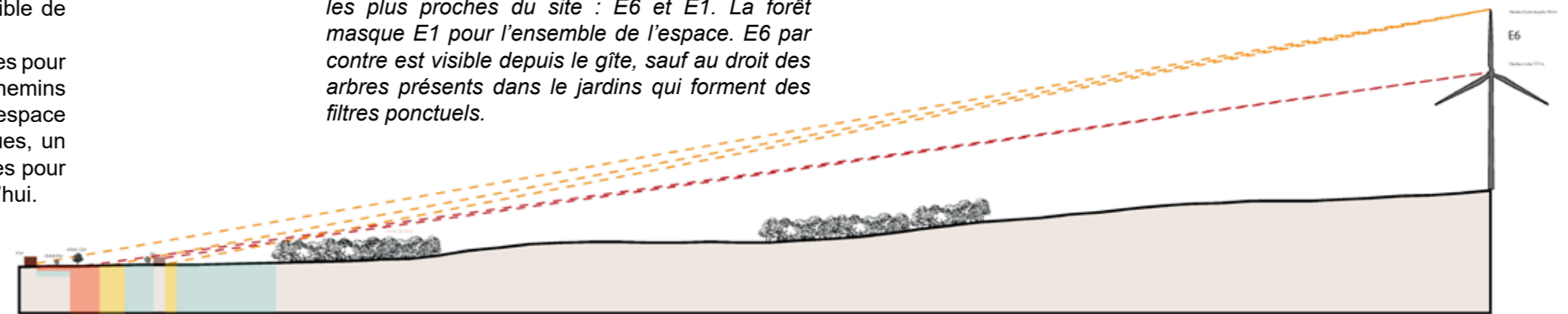
La visibilité du parc depuis le centre équestre et le gîte ne semble pas inquiéter outre mesure les propriétaires de la ferme équestre de Chasseneuil. Leurs craintes vont plutôt à la proximité des machines par rapport à leurs prés (bien-être animal) et à la dégradation possible de l'image naturelle de leur territoire.

Accueillant régulièrement des enfants, ils proposent des mesures pour permettre de mieux découvrir le territoire : le réaménagement de chemins pour accueillir vélos, chevaux, piétons, etc. et la création d'un espace d'information près des éoliennes avec des supports pédagogiques, un cabanon, un espace pique-nique. Enfin, ils proposent des mesures pour mettre en valeur les villages des alentours, peu valorisés aujourd'hui.

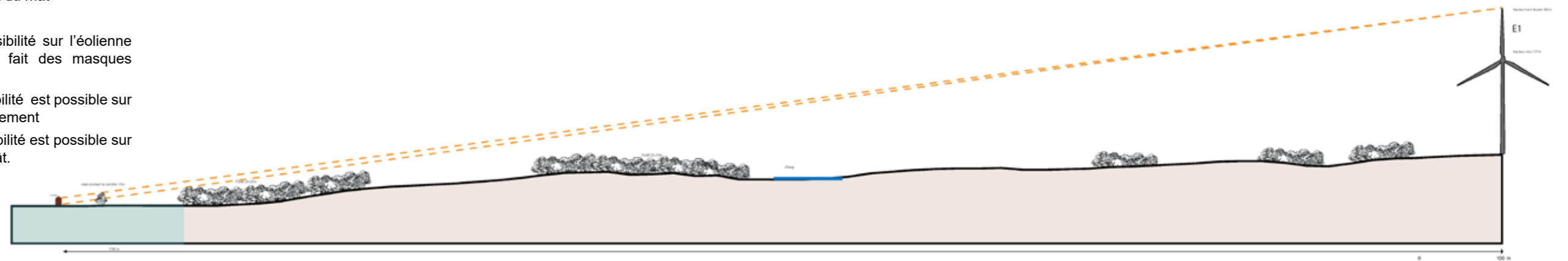
Les coupes réalisées depuis le centre équestre permettent d'évaluer la prégnance des éoliennes les plus proches du site : E6 et E1. La forêt masque E1 pour l'ensemble de l'espace. E6 par contre est visible depuis le gîte, sauf au droit des arbres présents dans le jardins qui forment des filtres ponctuels.

Légende :

- Habitation étudiée
- Filtres végétaux : arbres, haies, forêts
- Distance à l'éolienne
- Visibilité en direction du haut de l'éolienne (pales)
- Visibilité en direction du haut du mât
- Lieux depuis lesquels la visibilité sur l'éolienne étudiée est impossible du fait des masques visuels présents
- Lieux depuis lesquels la visibilité est possible sur les pales de l'éolienne uniquement
- Lieux depuis lesquels la visibilité est possible sur les pales et une partie du mât.



Coupe de la ferme équestre de Chasseneuil à l'éolienne E6. Distance : 1480 m



Coupe de la ferme équestre de Chasseneuil à l'éolienne E1. Distance : 1780 m

2.2.5. PHASE 5 : LA SYNTHÈSE DE LA CONCERTATION ET LA MISE AU POINT DE LA VARIANTE FINALE PAR L'ÉQUIPE PROJET

2.2.5.1. BILAN DE LA CONCERTATION ET VARIANTES PROPOSÉES :

Les permanences publiques et la rencontre d'habitants à proximité du projet permettent à l'équipe de proposer des modifications du scénario maximaliste validé par les élus avant la concertation, sur la base des observations et suggestions des riverains.

Celles-ci portent d'abord sur la proximité des éoliennes : elles doivent se placer le plus loin possible des habitations. Les étangs loués aux touristes et les gîtes sont également sensibles à la proximité des éoliennes.

Ensuite, un parc de sept machines restant assez important pour les habitants, une réduction du nombre d'éoliennes est proposé.

Pour Chasseneuil, le parc se place dans l'orientation principale des habitations et des gîtes. Il faut, pour les habitants, dégager au maximum les éoliennes du champ de vision.

Enfin, les enjeux d'encerclement et de saturation sont également pointés, à la Valette, pour qui les éoliennes sont très proches, mais aussi pour Roussac, où un autre parc éolien va s'implanter.

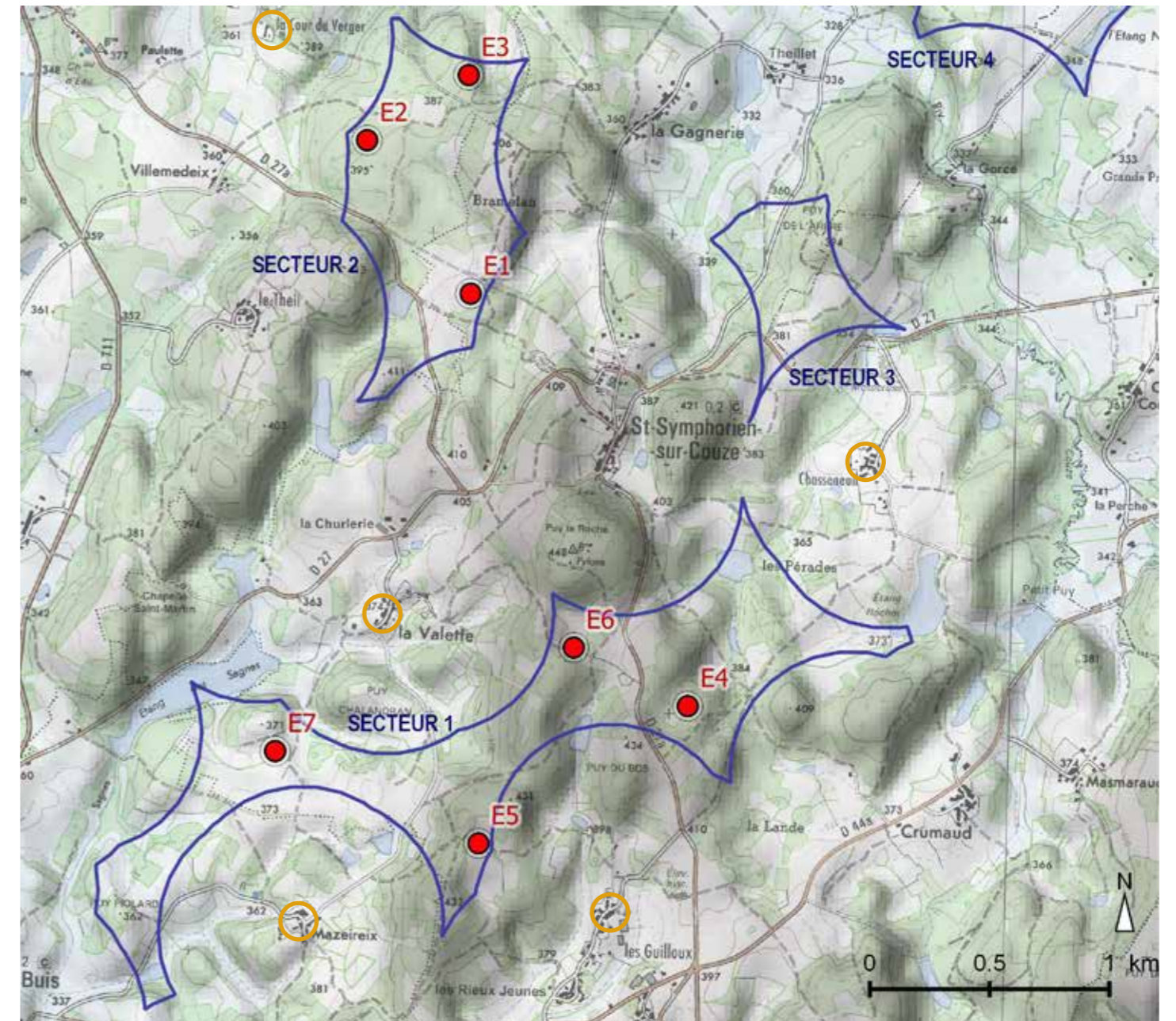
Deux variantes résultant de la concertation de l'équipe projet sont proposées, intégrant les observations des habitants et les contraintes techniques. Le nombre d'éoliennes diminue de sept à quatre (v2) ou trois (v3), s'adaptant au plus juste au territoire rural où elles s'implantent.

Pour le secteur 2, la variante n°2 propose d'ôter les deux éoliennes les plus au nord du fait de la proximité au village de Roussac à l'ouest duquel un autre parc éolien se construira. Dans la variante n°3, l'éolienne restante est supprimée également. Cela permet au gîte de la Cour du Verger de ne plus voir d'éoliennes depuis sa propriété ou en arrivant (voir les simulations depuis le Verger, p.122).

Pour le secteur 1, dans la première proposition (variante n°2), l'éolienne la plus au nord (E6) est enlevée pour préserver le champ de vision depuis Chasseneuil. L'éolienne au sud est déplacée vers le nord afin de l'éloigner au maximum des hameaux des Guilloux et des Rieux-Jeunes. L'éolienne la plus à l'ouest est conservée, elle est déplacée vers le sud-ouest pour l'éloigner de la Valette.

Dans la deuxième proposition (variante n°3), l'éolienne la plus au nord est déplacée vers le sud pour la décaler au mieux du cône de vision de Chasseneuil, l'éolienne au sud est déplacée vers le nord pour l'éloigner des Guilloux et des Rieux Jeunes, l'éolienne la plus à l'ouest est ôtée pour réduire l'encerclement de la Valette.

Lors de la concertation, les habitants ont demandé à l'équipe projet de minimiser au maximum le nombre de mâts du parc éolien. Dans la variante n°3, les éoliennes sont plus hautes de 20 mètres par rapport aux variantes n°1 (scénario concertation) et n°2, permettant de réduire le nombre de machines à trois éoliennes.



Scénario concertation - Variante n°1

- Nombre de machines : 7 éoliennes, trois dans le secteur 2, quatre dans le secteur 1. Hauteur des éoliennes : 180 m.

- Scénographie : Les éoliennes se concentrent sur les reliefs les plus importants du site, en une logique générale de groupes dispersés.

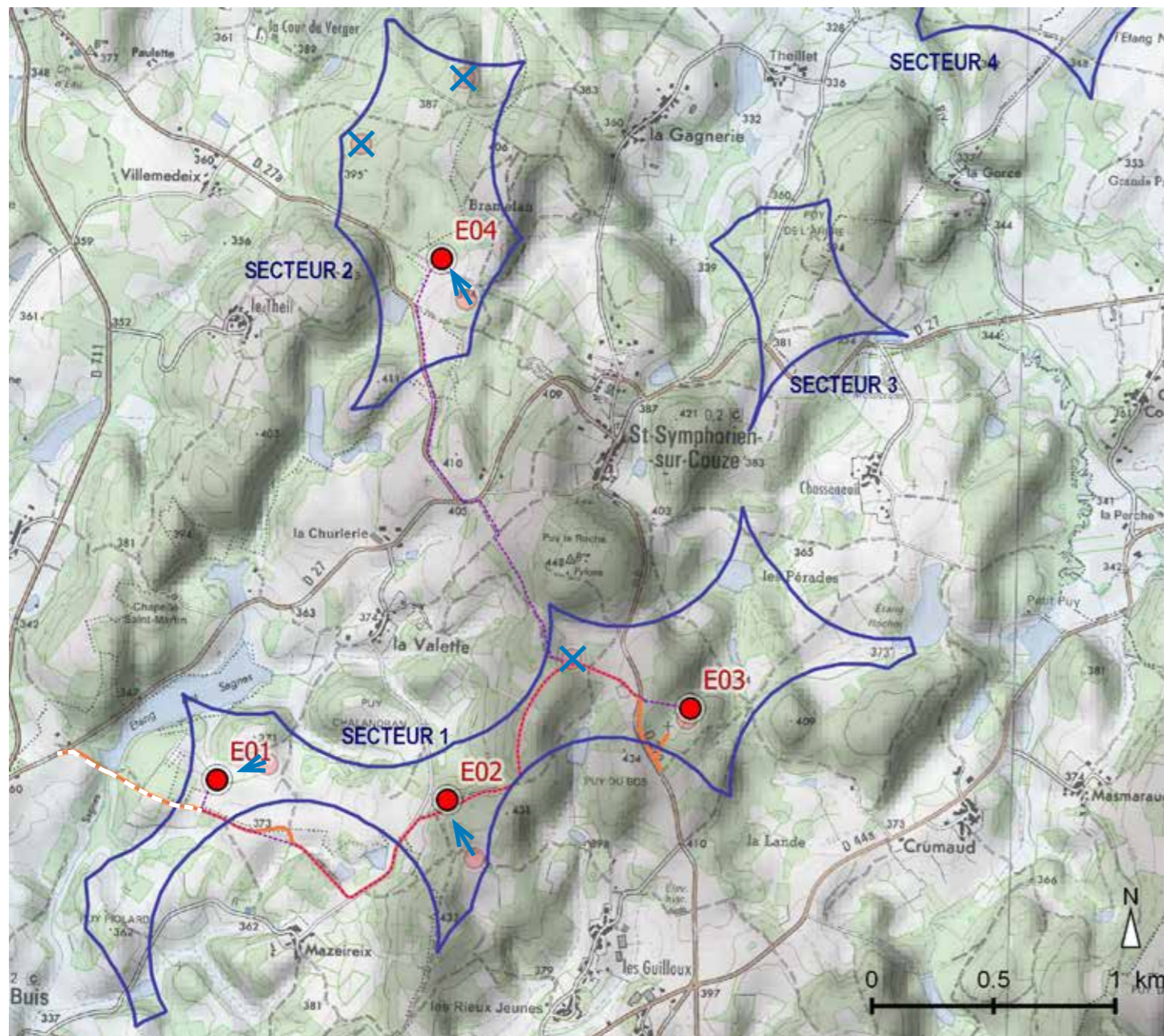
Le groupe de trois éoliennes dans le secteur 2 (E4, E5, E6) permet de pointer l'articulation entre la Basse-Marche, la vallée de la Couze et les monts d'Ambazac.

Les trois éoliennes E1, E2, E3 du secteur 1 entourent une tête de vallon.

E7, plus basse, pointe l'étang des Sagnes et se positionne à proximité d'un petit relief.

- Enjeux lieux de vie : les hameaux ne sont en général pas orientés en direction des éoliennes. Les éoliennes sont prégnantes pour le hameau de Chasseneuil. Il y a un risque d'encerclement pour la Valette (éoliennes au nord, sud-ouest et sud-est). Les éoliennes sont à moins de 700 m de sept hameaux : 550 m pour les Guilloux, le Fourvieux et Villemedeix, 617m pour la Cour du Verger, 630 m pour La Valette, 670 m pour Mazeireix, 700 m pour la Gagnerie,

- Hameaux à enjeux
- de proximité (les Guilloux, Mazeireix, la Valette)
- d'encerclement (La Valette)
- de visibilité depuis des gîtes (la Cour du Verger, Chasseneuil)



Variante n°2

● Variante étudiée ● Variante 1 — Piste à créer ✕ éolienne ôtée ↘ éolienne déplacée

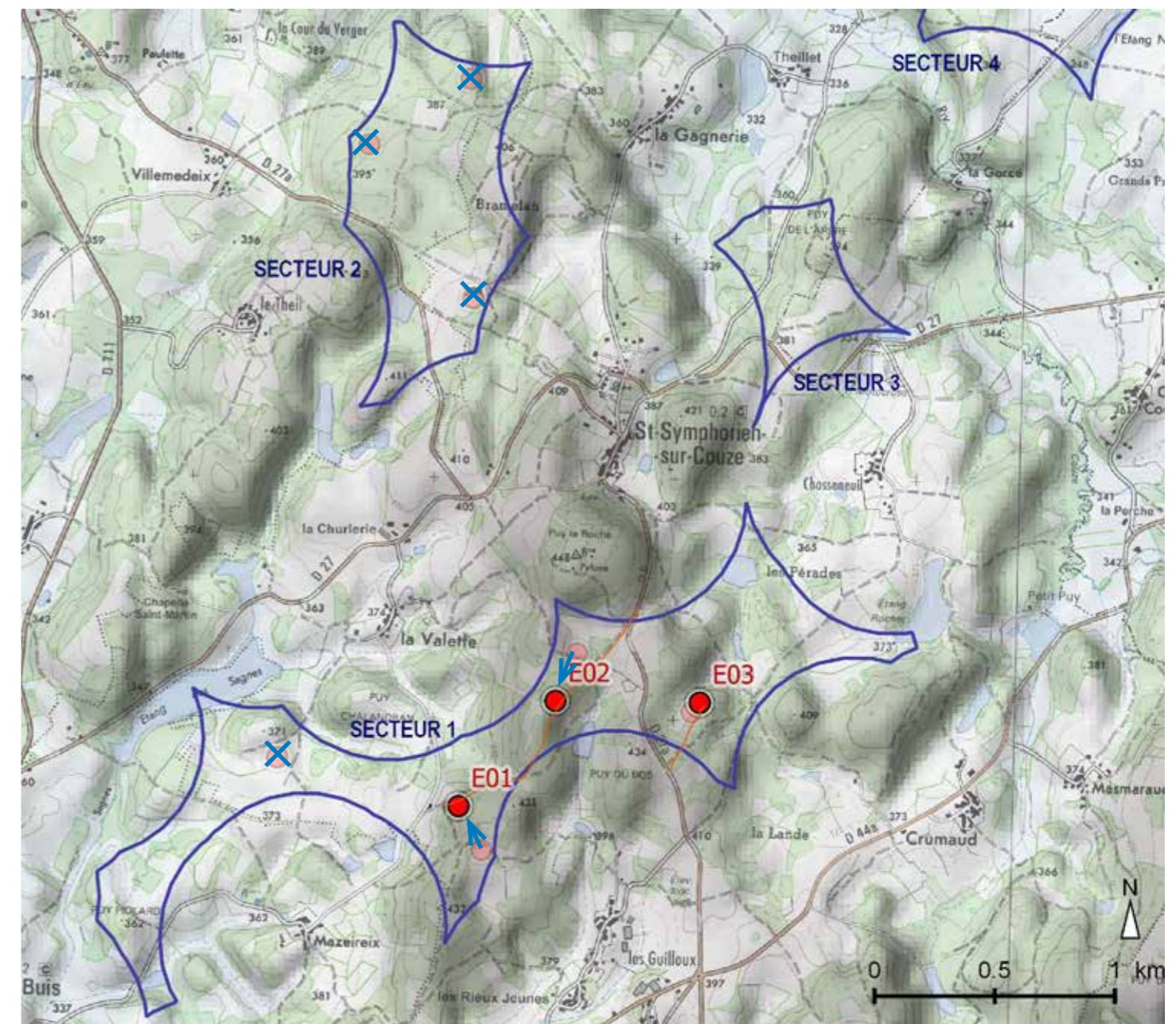
Évitements et réductions des impacts :

- 4 éoliennes (3 secteur 1, 1 secteur 2). Hauteur : 180 m.
- Saturation éolienne : Diminution du nombre de machines : 4 éoliennes (3 secteur 1, 1 secteur 2). Deux éoliennes ôtées au nord pour limiter les covisibilités entre parcs depuis Roussac ;
- Orientation des éoliennes par rapport aux lieux de vie : Eolienne ôtée au nord du secteur 1 pour dégager le champ de vision depuis Chasseneuil. Les hameaux ne sont en général pas orientés en direction des éoliennes. L'encerclement reste assez présent pour la Valette ;
- Proximité villages : les éoliennes sont plus espacées des villages par rapport à la variante 1: 700 m pour St-Symphorien-s-Couze (E4 déplacée), 2 km pour Roussac (éoliennes ôtées).
- Proximité hameaux : Les éoliennes sont plus

espacées des hameaux par rapport à la v1 :
 700 m pour La Valette, 790 m pour les Guilloux (E2 déplacée), 880 m la Gagnerie, 950 m pour Villemedeix ;
 - Proximité et visibilités depuis les gîtes et lieux d'accueil : les deux éoliennes nord ôtées permettent de diminuer la visibilité et la proximité des éoliennes par rapport au gîte de la Cour du Verger (1,2 km). L'éolienne ôtée au nord du secteur 1 diminue la visibilité des éoliennes depuis les gîtes de Chasseneuil.
 - Pistes et aménagements techniques : le linéaire de pistes à créer ou aménager est moindre que dans la v1 pour le secteur 2, mais reste important du fait de la dispersion des éoliennes.

Qualité de l'implantation :

- Scénographie : logique de dispersion accentuée. Les éoliennes E2 et E3 s'installent sur des reliefs, E1 et E4 sont plus basses.



Variante n°3

● Variante étudiée ● Variante 1 — Piste à créer ✕ éolienne ôtée ↘ éolienne déplacée

Évitements et réductions des impacts :

- 3 éoliennes secteur 1. Hauteur : 200 m.
- Saturation éolienne : Diminution du nombre de machines : 3 éoliennes (secteur 1 uniquement). Eoliennes ôtées au nord pour limiter les covisibilités entre parcs depuis Roussac et la proximité des éoliennes pour tous les hameaux au nord de l'aire ;
- Orientation des éoliennes par rapport aux lieux de vie : Eolienne au nord du secteur 1 déplacée vers le sud pour dégager légèrement le champ de vision depuis Chasseneuil. Les hameaux ne sont en général pas orientés en direction des éoliennes ;
- Encerclement : l'éolienne à l'ouest du secteur 1 est ôtée : l'encerclement est évité pour l'ensemble des villages et hameaux y compris la Valette ;
- Proximité villages : les éoliennes sont plus espacées des villages : 880 m pour St-Symphorien-s-Couze, 3,6 km pour Roussac, 2 km pour le Buis ;

- Proximité hameaux : Les éoliennes sont plus espacées des hameaux par rapport à la v2 : elles sont à 720m de La Valette, 750m des Guilloux (E1+E3 déplacées), 2,3km de la Gagnerie, 2,7km de Villemedeix ;
- Proximité et visibilités depuis les gîtes et lieux d'accueil : l'abandon du groupe dans le secteur 2 éloigne les éoliennes du gîte de la Cour du Verger (3 km).
- Proximité à un site emblématique local : l'éolienne ôtée secteur 1 éloigne les éoliennes de la chapelle St-Martin (1,3 km) et du MH la Croix du Buis (1,8 km) ;
- Pistes et aménagements techniques : le linéaire de piste à créer est moindre que pour la variante 2.

Qualité de l'implantation :

- Scénographie : Bonne relation aux structures paysagères : les trois éoliennes forment un groupe sur un relief. Logique générale de petit groupement.

2.2.5.2. SIMULATIONS :

Cinq points de vue (pages 119 à 129) permettent de comparer les trois variantes au regard du paysage. Les points de vue sont choisis depuis les sites à enjeux :

- P01 : le hameau des Guilloux depuis le «carrefour des cinq routes» sur la D17a - D44a (enjeux de prégnance et de surplomb) ;
- P02 : la Valette depuis le nord du hameau (enjeux d'encerclement) ;
- P03 : le point de vue du gîte de Chasseneuil (enjeux touristiques) ;
- P04 : le Verger depuis le nord (enjeux touristiques) ;
- P05 : l'étang des Sagnes et l'entrée vers la chapelle Saint-Martin depuis la D27 (enjeux patrimoniaux et touristiques).

P01/ LES GUILLOUX

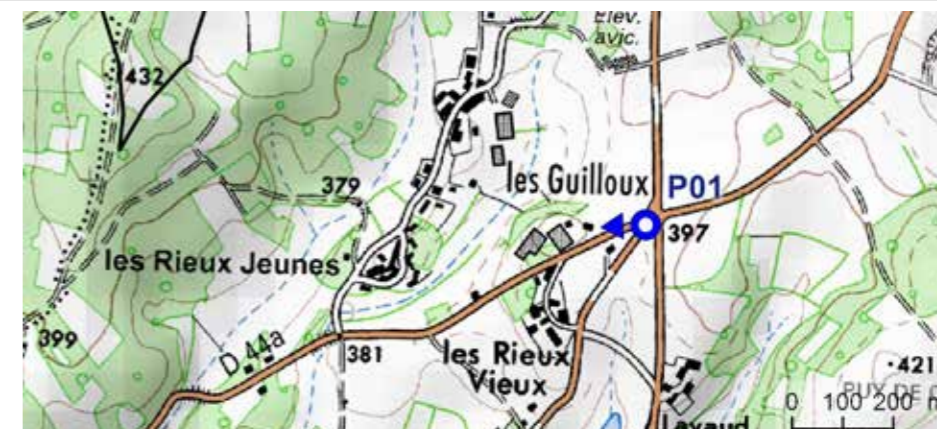
Le point de vue se situe au «carrefour des cinq routes» au croisement de la RD44a et de la RD27a, sur un plateau dégagé. On peut voir à gauche une ferme des Rieux Jeunes, au centre à gauche le hameau des Guilloux.

Dans la variante n°1 (scénario concertation), quatre éoliennes sont visibles (pales seulement pour E7). Elles apparaissent à des hauteurs différentes selon la distance à laquelle elles se trouvent depuis le point de vue. Celle qui semble la plus proche se situe juste au-dessus des Guilloux. Le groupe est dispersé sur l'ensemble du plateau. La logique de relief est peu apparente. Les vélums sont très distincts entre d'une part les éléments préexistants, tous très proches du sol : les prés, les piquets, le bâti, la forêt dont ne dépasse aucun élément vertical, et d'autre part les éoliennes, détachées du sol, dont l'effet de hauteur est accentué par l'horizontalité des autres éléments. Bien qu'elles apparaissent monumentales, les éoliennes sont mises en scène dans le ciel, et se détachent des motifs de paysage en place dont le sens (la proximité à la terre) est mis en exergue.

Dans la variante n°2, deux éoliennes sont visibles complètement, les pales d'une troisième (E1) dépassent de l'horizon boisé à gauche. Les éoliennes apparaissent moins hautes que dans la variante n°1 : le bout des pales effleurent la ligne d'horizon. Les éoliennes sont ici dispersées, sans logique de groupe. E2 se situe juste au-dessus du hameau. Les éoliennes restent, comme dans la variante n°1, bien détachées du vélum de bois et de bâti.

Dans la variante n°3, les trois éoliennes sont visibles, à peu près à la même hauteur les unes par rapport aux autres. La logique de groupement est plus forte que dans les deux autres variantes. L'écartement équivalent des éoliennes entre elles soulignent l'ampleur du plateau. Les éoliennes sont plus prégnantes que dans la variante n°2, mais le parc est mieux mis en scène dans le relief. L'effet d'aplatissement du hameau, entre les deux vélums horizontaux des prés et des bois, est accentué par les éoliennes, mais leur détachement par rapport au sol permet de mettre en lumière les différences d'échelles et de rapports aux éléments géographiques.

Date et heure de la prise de vue :	26/04/2018 - 12h23	
Coordonnées Lambert 93 :	X : 563868	Y : 6550229
Altitude :	399 m	
Distance entre le PDV et le groupe éolien :	1,15 km	
Azimut :	328°	
Focale :	52mm, équivalent 24x36	
Angle de vue :	120°	



Carte de situation - IGN Scan25



Scénario concertation - Variante n°1 - Schéma 90°



Variante n°2 - Schéma 90°



Variante n°3 - Schéma 90°



Scénario concertation - Variante n°1 - simulation 120°



Variante n°2 - simulation 120°



Variante n°3 - simulation 120°

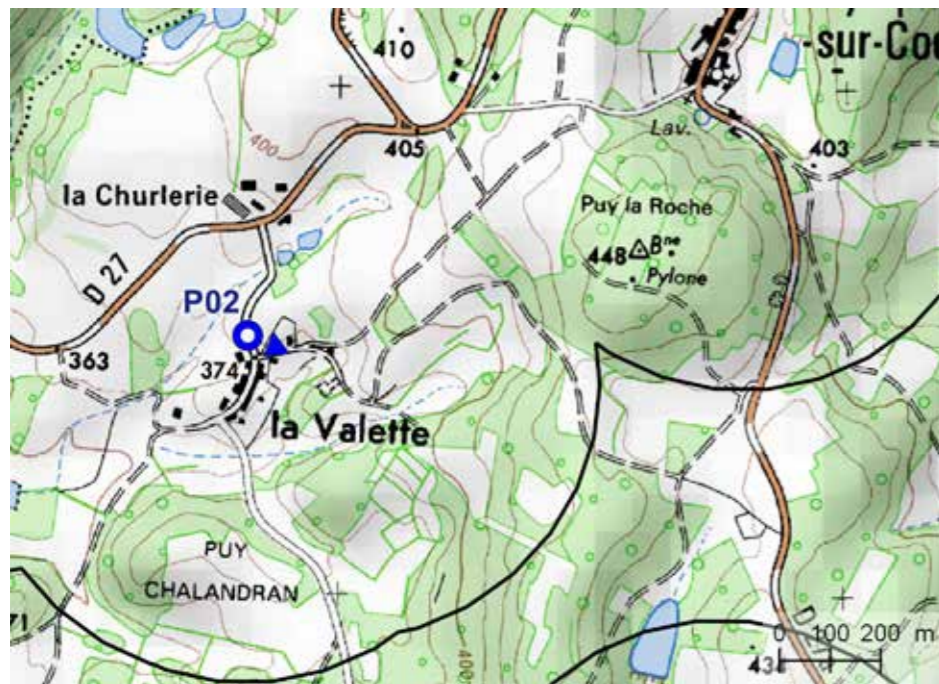
P02/ LA VALETTE

Le point de vue se situe au nord du hameau de la Valette et pointe en direction des éoliennes du secteur 1. Le point de vue se trouve dans l'orientation principale des maisons du hameau, ouvertes vers le sud, le sud-ouest ou le sud-est.

Dans toutes les variantes, deux éoliennes sont visibles. Elles sont présentes dans deux directions est et sud pour les variantes n°1 et 2, au nord et à l'est dans la variante n°3. Dans la première variante (scénario concertation), l'éolienne la plus proche est E7 à droite, au sud-ouest. Dans la variante n°2, l'éolienne E1 est perçue comme plus éloignée, mais E2, sur la butte, est plus proche. Dans la variante n°3, les éoliennes sont plus hautes, mais aucune éolienne n'est présente dans les directions sud et ouest, réduisant l'effet d'encerclement. Les éoliennes placées à gauche de l'observateur permettent une distinction plus affirmée entre le parc sur la gauche et le hameau sur la droite.

Les éoliennes de la variante 3 sont plus cohérentes avec la géographie, en se positionnant sur les reliefs.

La confrontation sémantique et d'image entre les éoliennes et le territoire est importante ici. Les habitations dépassent à peine du vélum forestier qui forme l'horizon. Seuls quelques poteaux électriques émergent. Les éoliennes, objets isolés de grande taille, rompent avec l'image rurale du hameau. Les contrastes d'image sont adoucis par la présence de l'habitation moderne qui crée déjà une rupture d'image par rapport aux habitations anciennes du hameau.



Carte de situation - IGN Scan25

Date et heure de la prise de vue :	26/04/2018 - 14h45	
Coordonnées Lambert 93 :	X : 562597	Y : 6551846
Altitude :	378 m	
Distance entre le PDV et le groupe éolien :	800 m	
Azimut :	175°	
Focale :	52mm, équivalent 24x36	
Angle de vue :	120°	



Scénario concertation - Variante n°1 - Schéma 90°



Variante n°2 - Schéma 90°



Variante n°3 - Schéma 90°



Scénario concertation - Variante n°1- simulation 120°



Variante n°2 - simulation 120°



Variante n°3 - simulation 120°

P03/ GÎTE DE CHASSENEUIL

Le point de vue se situe dans la cour du gîte au sud-ouest du hameau et reflète les points de vue depuis l'ensemble des gîtes du hameau. La vue est orientée vers un paysage de collines boisées surmontant des prés où s'installent différents éléments construits. En point bas, un étang est agrémenté d'arbres. L'image agricole des constructions récentes contrebalance l'image romantique du point d'eau et des forêts.

Dans chaque variante, les éoliennes sont visibles. Dans la variante n°1 (scénario concertation), deux éoliennes du secteur 1 et les pales de deux éoliennes du secteur 2 sont visibles. Dans la variante n°2, trois éoliennes sont visibles dont une entièrement (pales uniquement pour E4 et E2). Dans la variante n°3, trois éoliennes sont visibles dont deux entièrement (pales uniquement pour E1).

Dans les trois variantes, l'éolienne à gauche, derrière la butte, bien que plus proche (1,2 km) est moins prégnante que l'éolienne surplombant l'étang dans les variantes n°1 et 3.

Les éoliennes sont les seuls objets mouvant dans un cadre calme et figé, elles contrastent avec les éléments présents. Le contraste d'image est fort avec l'étang et les forêts, moins avec la présence des constructions récentes. Les éoliennes restent les seuls éléments paysagers liés au ciel parmi des éléments en lien étroit avec le sol.

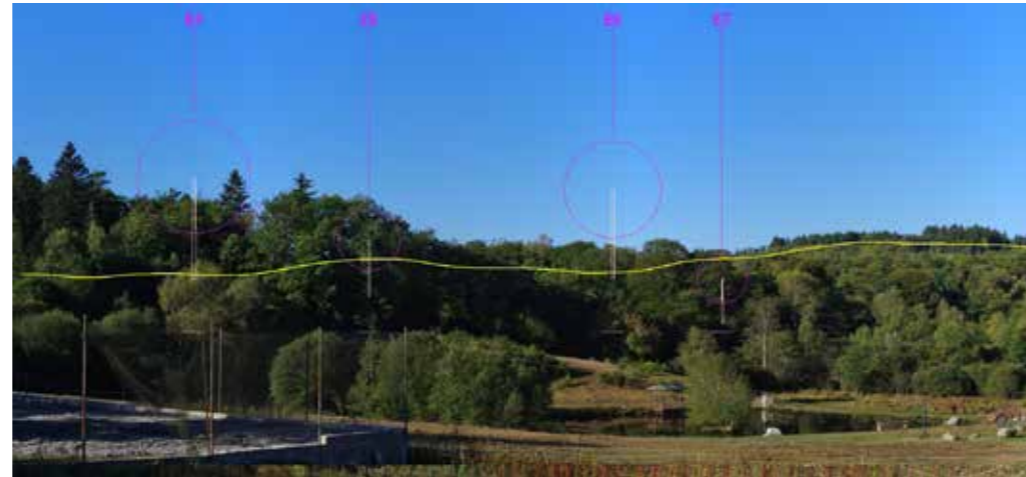
Dans la variante n°2, la prégnance du parc est plus faible que dans les deux autres variantes. Les deux éoliennes visibles à gauche dépassent peu de l'horizon boisé, et s'écartent du champ de vision principal. Leur hauteur semble suivre la courbe de la butte boisée. Elles sont plus nettement perçues comme implantées au delà de la crête qui borne ici la vue.

Dans la variante n°3, le parc est plus prégnant. Les éoliennes E1 et E2 se placent dans la perspective de l'étang. Néanmoins, le jeu scénographique créé par le groupe d'éoliennes, peu lisible dans les autres variantes, rythme beaucoup mieux l'horizon proche en relation avec le creux du vallon qui infléchit la colline boisée. Des effets d'enchaînement entre les éoliennes et de perspective dans l'espace permettent à l'observateur de s'extraire du plan frontal donné par l'horizon boisé, et de percevoir un lointain. L'absence d'une quatrième éolienne réduit la prégnance globale du parc.



Carte de situation - IGN Scan25

Date et heure de la prise de vue :	27/09/2018 - 08h46	
Coordonnées Lambert 93 :	X : 564578	Y : 6552304
Altitude :	369 m	
Distance entre le PDV et le groupe éolien :	1,16 km	
Azimut :	266°	
Focale :	52mm, équivalent 24x36	
Angle de vue :	120°	



Scénario concertation - Variante n°1 - Schéma - éoliennes E4-E5-E6-E7



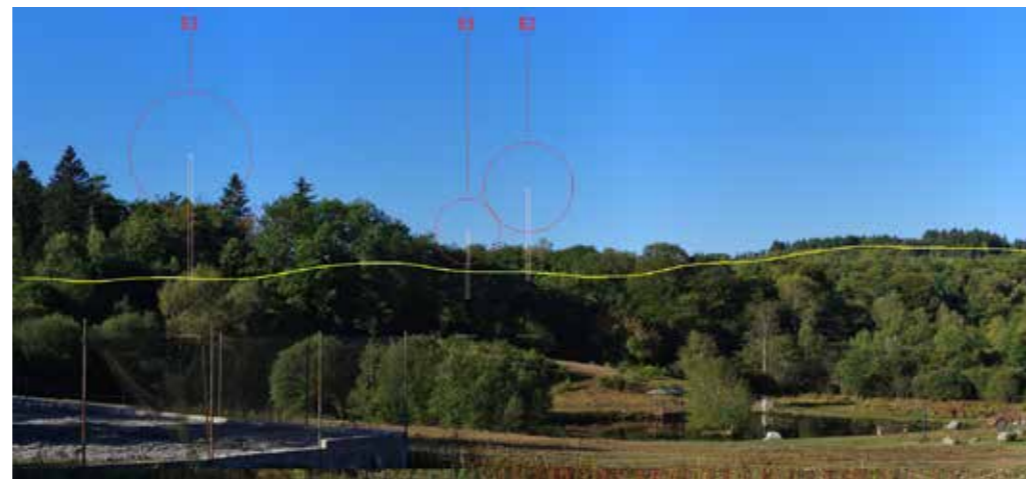
Scénario concertation - Variante n°1- Schéma - éoliennes E1-E2-E3



Variante n°2 - Schéma - éoliennes E1-E2-E3



Variante n°2 - Schéma - éolienne E4



Variante n°3 - Schéma - éoliennes E1-E2-E3



Variante n°3 - Schéma - éolienne E4



Scénario concertation - Variante n°1- simulation 120°



Variante n°2 - simulation 120°



Variante n°3 - simulation 120°

P04/ LE VERGER

Le point de vue se situe à l'entrée nord du hameau du Verger. Il pointe vers le sud-ouest en direction du secteur 2.

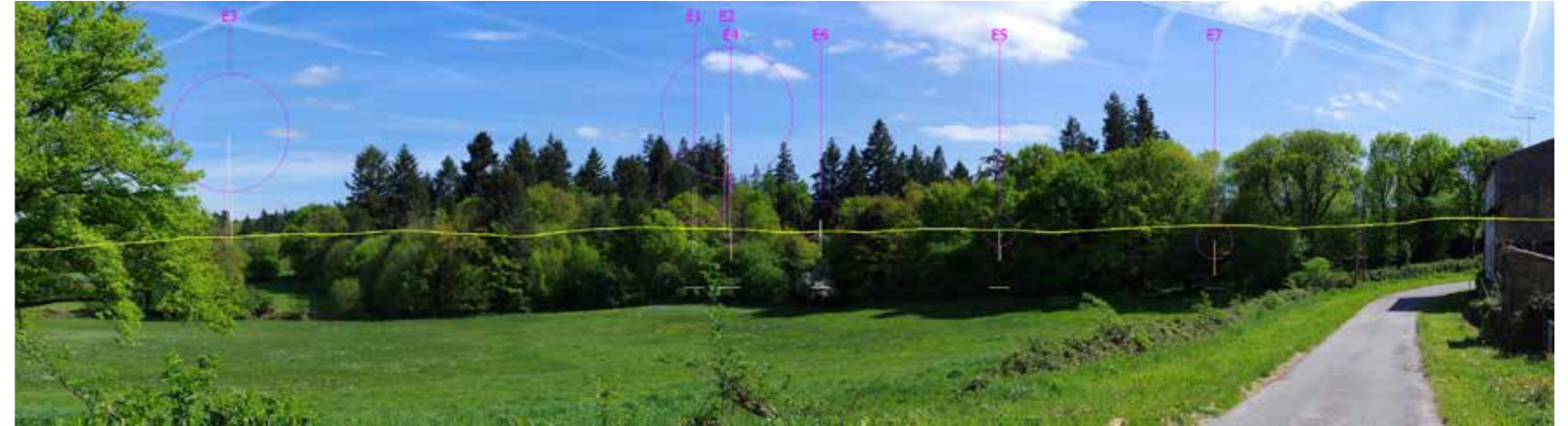
Dans la variante n°1 (scénario concertation), deux éoliennes sont visibles (E3 et E4). L'éolienne E1 est masquée par un groupe de conifères.

Dans la variante n°2, les éoliennes les plus prégnantes depuis ce point de vue sont ôtées. Seule E4 est visible, en partie masquée par la végétation. Ici, l'éolienne se détache peu du vélum des arbres. Depuis ce point de vue, elle est perçue proche de l'échelle des résineux, et la dimension de ses pales est perçue comme identique à la partie des résineux qui émerge au dessus des feuillus.

Si les arbres venaient à être coupés, elle serait isolée au dessus d'un bois de feuillus doté d'une image très naturelle. Cependant, ce contraste d'image n'entraînerait pas de forte rupture d'échelle avec les éléments en place.

Dans la variante n°3, l'implantation d'éoliennes dans le secteur 2 est abandonnée, l'éolienne E4 est ôtée. Les trois éoliennes restantes ne sont pas visibles depuis ce point de vue. L'éolienne la plus proche, à 3,4 km, est assez éloignée pour ne pas impacter la perception du paysage depuis ce site.

Date et heure de la prise de vue :	26/04/2018 - 15h14	
Coordonnées Lambert 93 :	X : 562055	Y : 6554505
Altitude :	350 m	
Distance entre le PDV et le groupe éolien :	1,5 km (v1), 3,4 km (v3)	
Azimut :	153°	
Focale :	52mm, équivalent 24x36	
Angle de vue :	120°	



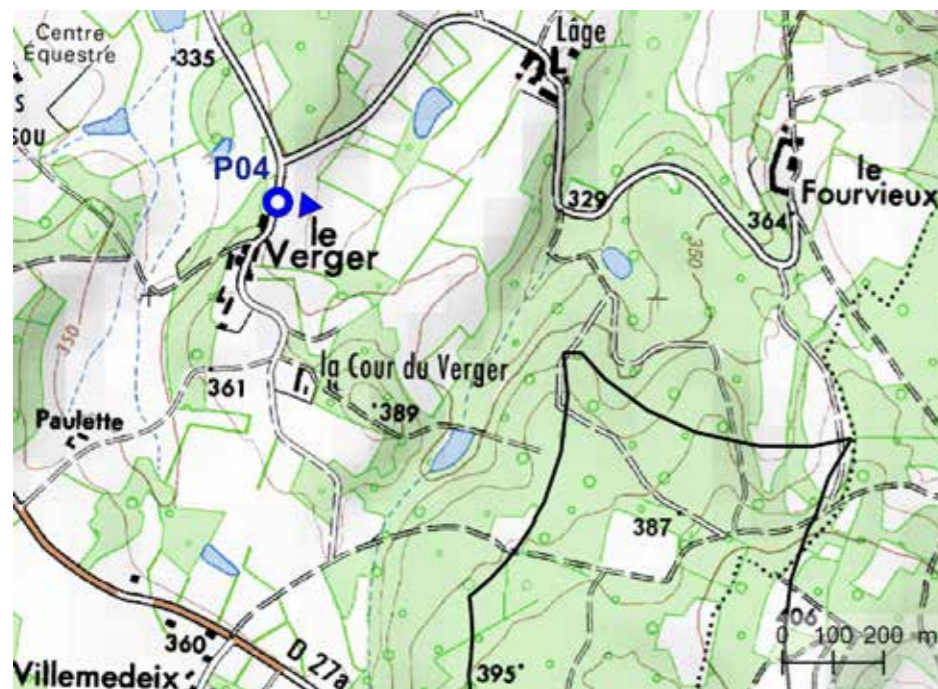
Scénario concertation - Variante n°1 - Schéma 90°



Variante n°2 - Schéma 90°



Variante n°3 - Schéma 90°



Carte de situation - IGN Scan25



Scénario concertation - Variante n°1 - simulation 120°



Variante n°2 - simulation 120°



Variante n°3 - simulation 120°

P05/ CHAPELLE ST-MARTIN - ÉTANG DES SAGNES

Le point de vue se situe sur la D27, à l'entrée de la piste menant à la chapelle Saint-Martin, entre l'étang de Gadore et l'étang des Sagnes.

Dans la variante n°1 (scénario concertation), une éolienne du secteur 2 est légèrement visible derrière la maison surplombant l'étang de Gadore (bout des pales). Trois éoliennes du secteur 1 sont visibles. L'éolienne E7 est très prégnante. Un dialogue est créé entre l'arbre mort et l'éolienne qui se superposent et sont perçus selon un rapport d'échelle proche.

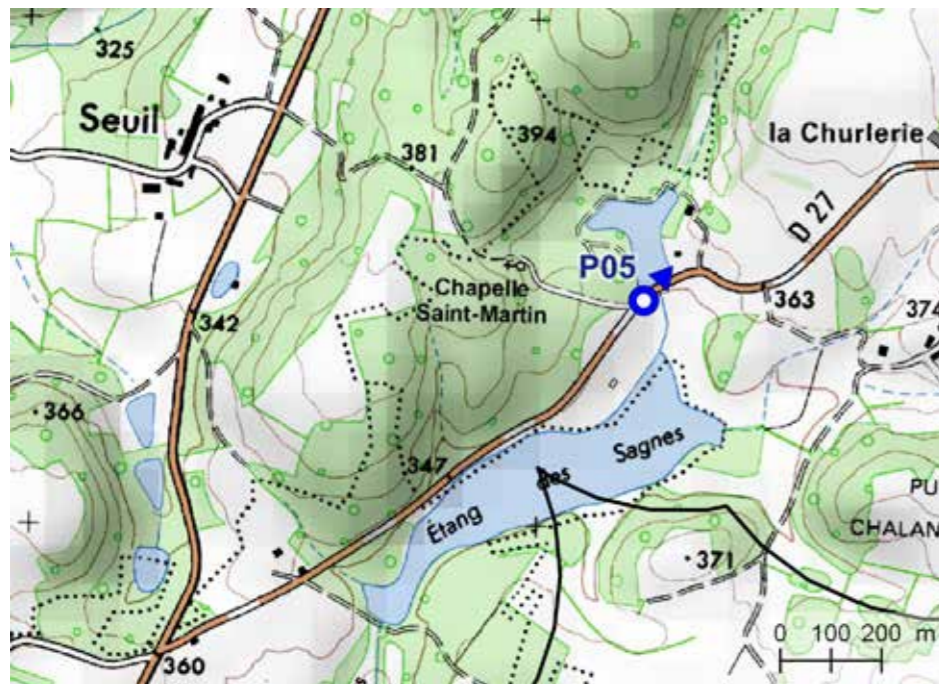
Dans la variante n°2, deux éoliennes sont visibles, l'une sur la colline, la deuxième, plus proche et plus basse, à proximité de l'arbre mort comme pour la variante n°1.

Dans la variante n°3, les trois éoliennes sont visibles (bout de pales seulement pour E3). Plus hautes, elles se détachent de l'horizon boisé.

Dans les trois cas, un jeu scénographique fort est construit entre les éoliennes et le chêne isolé. Celui-ci prend le pas sur les contrastes d'image qui sont gommés par les liens entre la végétation et les éoliennes (jeux graphiques, filtres). Dans les deux premières variantes, la dernière éolienne se mêle à l'arbre. Dans la dernière variante, un jeu d'enchaînement plus doux s'installe entre les éoliennes sur le relief et le chêne laissé seul en premier plan qui leur fait écho.

L'effet de mise en scène est important depuis ce point de vue où les visiteurs sont parfois nombreux (pèlerinages à la chapelle Saint-Martin).

Le lieu de culte se trouve en sous bois sur le versant opposé à celui où se trouvent les éoliennes. L'attention et les perceptions qu'il suscite ne sont que très peu confrontées avec les perceptions des éoliennes. Les premières sont concentrées sur la chapelle et le spirituel de chacun, les secondes sont diluées dans l'espace du vallon et de son coteau.



Carte de situation - IGN Scan25

Date et heure de la prise de vue :	26/04/2018 - 14h04	
Coordonnées Lambert 93 :	X : 561997	Y : 6551763
Altitude :	357 m	
Distance entre le PDV et le groupe éolien :	1,21 km	
Azimut :	108°	
Focale :	52mm, équivalent 24x36	
Angle de vue :	120°	



Scénario concertation - Variante n°1 - Schéma 180°



Variante n°2 - Schéma 180°



Variante n°3 - Schéma 180°



Scénario concertation - Variante n°1 - simulation 120°



Variante n°2 - simulation 120°



Variante n°3 - simulation 120°

2.3. DESCRIPTION DE LA VARIANTE DE PROJET RETENUE

2.3.1. IMPLANTATION RETENUE

A la suite de cette démarche itérative avec l'évaluation d'un certain nombre de scénarios et de variantes de projet par les bureaux d'étude, la variante n°3 a été retenue : elle offre la meilleure alternative au regard de tous les critères environnementaux et humains, techniques et paysagers.

Au regard de la dimension paysagère, cette variante compose avec les motifs en place. La logique générale est celle du groupement, en suivant les reliefs complexes du site. Les trois éoliennes pointent un relief important du territoire, allongé, se terminant par le Puy de la Roche au nord. Les éoliennes entourent une tête de vallon.

Le parc s'implante en cohérence avec son paysage ; il est perçu comme un petit groupe.

2.3.2. ÉVITEMENTS ET RÉDUCTION DES IMPACTS

Le phasage du projet a permis de réduire les incidences potentielles, d'une part en diminuant la prégnance du parc éolien (enjeux), d'autre part en augmentant les qualités des effets générés par le projet (notamment les rapports sémantiques et scénographiques).

Enjeux :

- Saturation éolienne : Eloignement par rapport au parc éolien de Roussac (3,6 km), choix d'une implantation groupée sur un seul secteur, réduction du nombre d'éoliennes.

- Encerclement : Abandon des secteurs 2, 3 et 4 pour éviter l'encerclement de la Gagnerie, Chasseneuil, St-Symphorien, Theillet, le moulin de Courieux, la Gorce et Saint-Symphorien-sur-Couze. Suppression des éoliennes à l'ouest et au nord de la Valette pour éviter son encerclement.

- Proximité aux villages : Suppression des éoliennes dans le secteur 2 pour s'éloigner de Roussac (premières habitations du village à 3,6 km des éoliennes), suppression des éoliennes à l'ouest du secteur 1 pour s'éloigner du Buis (premières habitations du village à 2,0 km de l'éolienne E1), déplacement des éoliennes les plus proches du village de Saint-Symphorien-sur-Couze vers le centre des secteurs (premières habitations du village à environ 880 m d'E2).

- Proximité aux hameaux : les éoliennes ont toutes été déplacées vers le centre des secteurs pour s'éloigner au maximum des habitations. Le parc éolien (éolienne la plus proche) est situé à 750m de La Valette, 740m des Guilloux, 750 m de Mazeireix, 1,1 km de Chasseneuil et de Crumaud. Les éoliennes sont donc toujours situées à plus de 700 m des habitations.

- Orientation des éoliennes par rapport aux lieux de vie : des éoliennes dans l'orientation principale de la Gagnerie et de Theillet est évité grâce à l'abandon des secteurs 2 et 3. Le déplacement des éoliennes vers le sud du secteur 1 dégage en grande partie le champ de vision depuis Chasseneuil, orientée vers la ZIP. La suppression des éoliennes à l'ouest du secteur 1 dégage le champ de vision principal de plusieurs habitations de la Valette. Tous les autres hameaux ont leur orientation principale en dehors de la direction du projet éolien.

- Proximité gîtes et lieux d'accueil touristiques : L'implantation d'éoliennes a été évitée dans le secteur 2 et à l'est du secteur 1 : les gîtes et lieux d'accueil de touristes connus, à Chasseneuil et à la Cour du Verger, sont situés à plus d'un km de la première éolienne.

- Proximité aux sites emblématiques et patrimoine locaux : L'implantation d'éoliennes a été évité à l'est du secteur 1 à proximité au lac de Saint-Pardoux. La première rive du lac se situe à 2,1 km de l'éolienne la plus proche (E3).

L'implantation d'éoliennes a été évité à l'ouest du secteur 1, à proximité de l'étang des Sagnes, de Gadore et de la chapelle Saint-Martin, sites emblématiques locaux. L'éolienne la plus proche (E1) est située à 850 m de l'étang des Sagnes, 1,3 km de la chapelle, et à 1,8 km du monument historique la Croix du Buis. La suppression des éoliennes du secteur 2 permet aussi l'éloignement à la Croix de Ste Anne à Roussac.

- Aménagements au pied des éoliennes : la variante choisie permet de diminuer le linéaire de pistes et de câblages. Les éoliennes ont été placées de manière à minimiser les coupes d'arbres, bien que le site soit majoritairement boisé. La plateforme de E3 est en grande partie dans un pré, E2 se situe sur une parcelle récemment coupée. L'implantation retenue permet aussi le passage des pistes d'accès sur des chemins existants pour E1 et E3 en partie, sur un chemin ancien perdu pour E2.

L'éloignement d'au moins 100 m des éoliennes par rapport aux routes accessibles aux voitures et les boisements présents permettent de masquer les plateformes de montage et les aménagements aux pieds des éoliennes depuis les routes.

Qualité des effets :

- Rapports de sens avec le territoire existant :

Le parc se limite à trois machines, groupées sur un seul secteur. Le faible nombre d'éoliennes est bien dimensionné par rapport à ce territoire rural aux reliefs brouillés, qui n'a pas vocation à accueillir un grand nombre d'éoliennes.

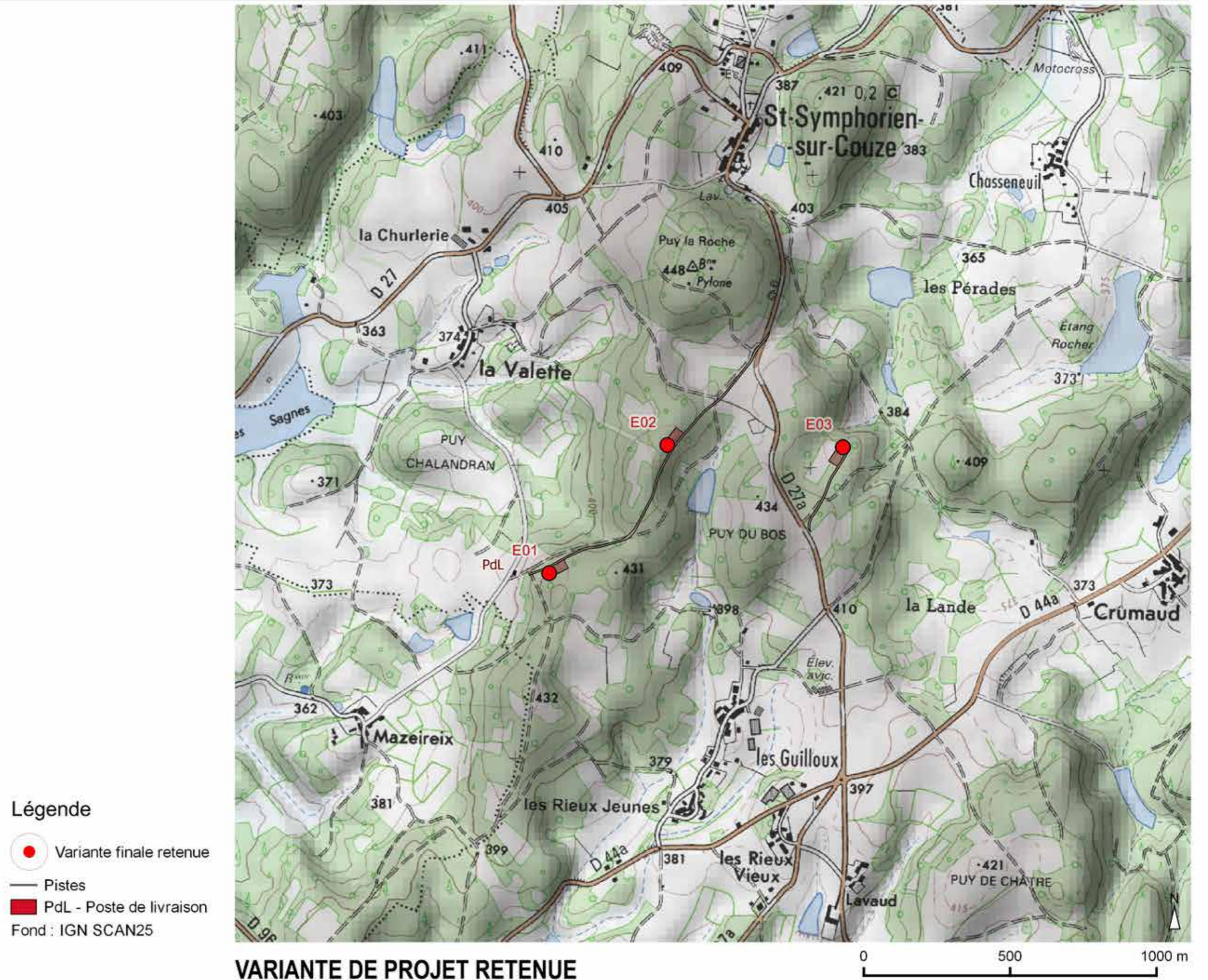
Rapport au vent : depuis le sol, le vent est très peu perceptible. Les rapports entre les éoliennes et leur raison d'être, qui est de capter le vent, est rendue perceptible ici uniquement par la taille des machines (env. 200 m) et par leur position au sommet des reliefs, depuis lesquelles elles montent capter le vent en hauteur. Le secteur 4, dans la vallée, ne permettait pas cette mise en exergue du sens du parc, et a donc été abandonné.

- Rapports scénographiques :

L'implantation des éoliennes suit la logique des éléments du territoire : les hameaux, les étangs, les puys sont répartis en petits groupes isolés. Les éoliennes s'inscrivent dans cette logique d'implantation.

Le groupe de trois éoliennes marque un relief important du site, à la jonction de deux collines. La visibilité sur ce groupe depuis les espaces alentours est contrebalancée par une mise en scène des éoliennes sur leur relief : elles s'installent au sommet des collines importantes du site, à des altitudes équivalentes les unes par rapport aux autres (entre 410 et 430 m environ).

La démarche suivie ici permet une implantation cohérente du parc par rapport au territoire, avec une implantation prenant en compte l'ensemble des enjeux du site et permettant d'éviter et de réduire autant que possible les incidences négatives du projet.



2.3.3. GABARIT D'ÉOLIENNE CHOISI

Le parc est composé de trois éoliennes de 3,3 MW.

Dans cette région où les vents de basse altitude sont faibles, le rotor doit être placé haut pour capter les vents d'altitude. Les machines sont plus hautes que celles des parcs alentours (180 m de haut par exemple pour le parc éolien de Roussac). Cette prise de hauteur fait suite aux attendus des populations locales qui préféreraient un nombre restreint de mâts. Elle permet de diminuer le nombre de machines à implanter pour une quantité d'énergie produite analogue.

Les éoliennes ont une hauteur de moyeu de 134 m, un diamètre de rotor de 131 m, et une hauteur en bout de pale de 200 m.

2.3.4. AMÉNAGEMENTS CONNEXES

2.3.4.1. LE POSTE DE LIVRAISON :

Toutes les éoliennes se raccordent au poste de livraison, qui permet d'injecter l'énergie électrique produite sur le réseau.

C'est un bâtiment préfabriqué en béton, d'une emprise au sol de 11 x 2,65 m, sur une hauteur de 2,7 m.

2.3.4.2. LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE :

Deux réseaux électriques sont installés : le premier entre les éoliennes et le poste de livraison, le deuxième entre le poste de livraison et le poste-source situé à Peyrilhac. Ils sont constitués de cablages entièrement enterrés. Les tranchées représentent un linéaire de 2000,3 m pour le raccordement inter-éoliennes et de 12 290 m pour le raccordement au poste-source.

2.3.4.3. LES FONDATIONS :

Les éoliennes nécessitent des fondations en béton d'un diamètre d'environ 20 m, pour une profondeur d'environ 3,5 m, soit environ 1100 m³ de terre excavée par éolienne. Des études de sol seront réalisées. Après la construction des fondations, la terre végétale prélevée et mise en andains pendant le chantier sera remise en place, permettant le retour des cultures au plus près du pied des éoliennes.

2.3.4.4. LES PISTES D'ACCÈS :

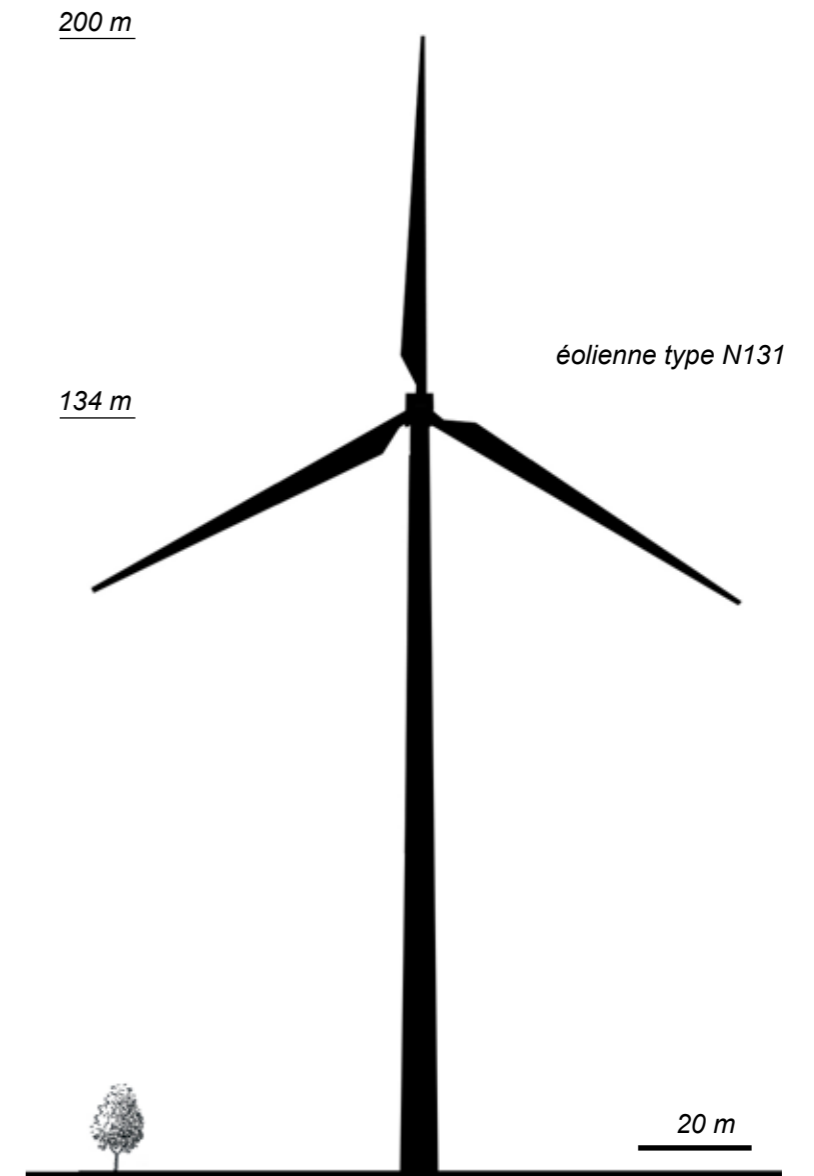
Les tracés des pistes est étudié pour modifier au minimum le territoire. Lorsque c'est possible, des chemins existants renforcés sont empruntés. Les pistes ont une largeur roulante de 5 m minimum en ligne droite et un dégagement de 5,50 m. Elles sont réalisées en concassé provenant d'une carrière locale, et ont donc la même teinte que les pistes forestières ou agricoles existantes (tons beiges ou gris). Le linéaire de chemins à créer est d'environ 880 m, celui à consolider d'environ 670 m.

2.3.4.5. LES PLATEFORMES DE MONTAGE :

Les plateformes techniques se placent au pied des éoliennes et permettent leur montage. Leur surface est d'environ 30 x 60 m (soit 1800 m² par éolienne). Après la construction des éoliennes, les plateformes situées dans un pré sont couvertes d'un mélange terre-pierre permettant une recolonisation herbacée tout en restant roulante pour permettre d'éventuelles interventions.

La description des aménagements est détaillée en partie 5.2 (mesures en faveur du paysage)

Ces aménagements sont décrits plus précisément en partie 4.2, page 236.



Chemins gravillonnés existants



VARIANTE RETENUE : AMÉNAGEMENTS TECHNIQUES

2.3.5. ZONE D'INFLUENCE VISUELLE

Le calcul de la Zone d'Influence Visuelle¹ permet de déterminer le nombre d'éoliennes potentiellement visibles sur le territoire entourant le projet. À cette échelle, le calcul prend en compte l'altimétrie du terrain, mais ne tient pas compte des masques visuels présents sur le terrain, comme les éléments bâtis ou les masques végétaux.

Dans le cadre de l'évaluation des sensibilités paysagères et des impacts, il est important de nuancer le résultat du calcul de la ZIV et sa représentation cartographique avec trois éléments :

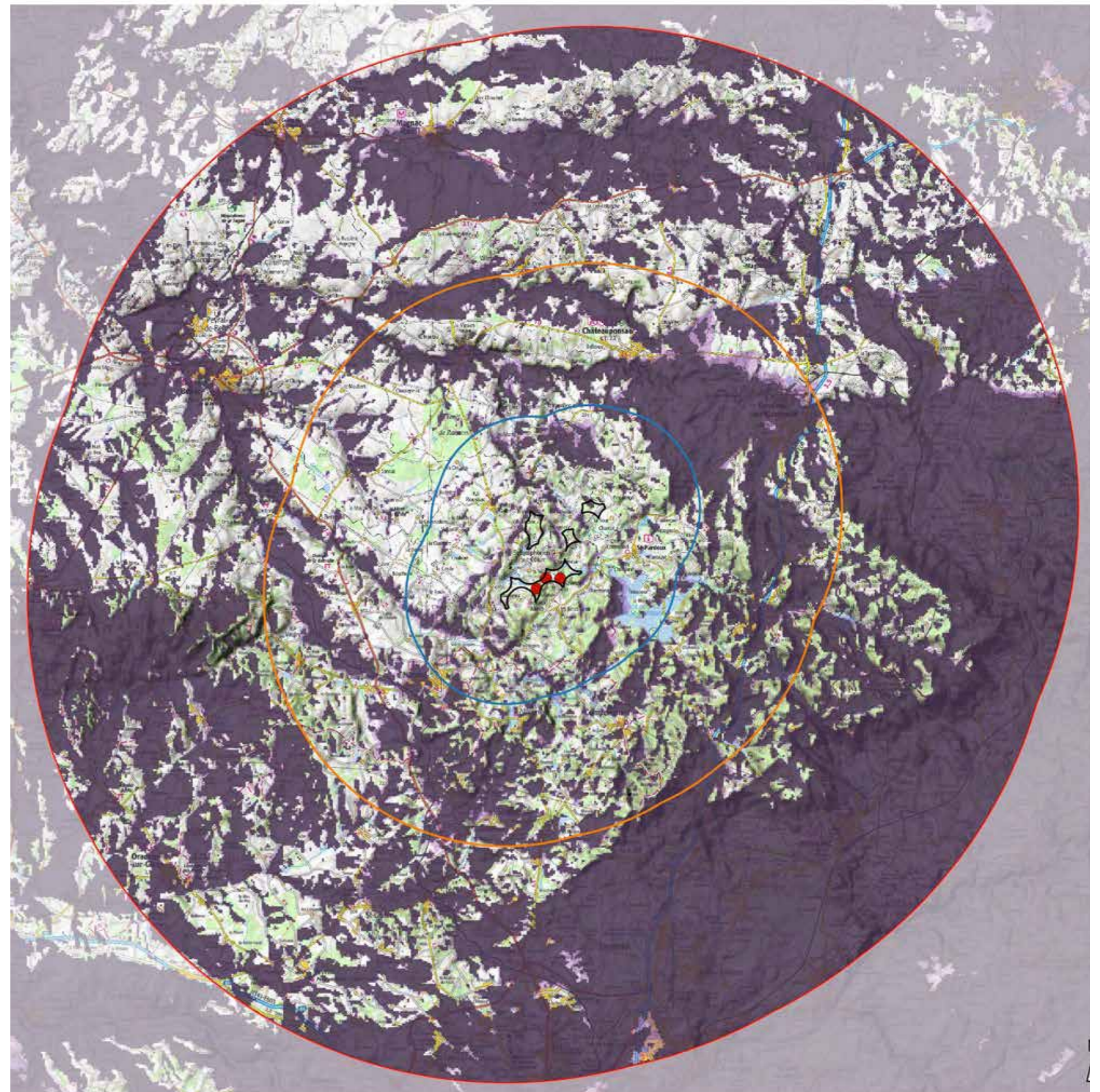
- La distance à laquelle on se trouve du projet. La couleur renseigne ici sur le nombre d'éoliennes visibles, mais l'impact sur la perception n'est pas le même si l'observateur voit les éoliennes à 100 m ou les éoliennes à 10km.

- La gamme de paysage dans laquelle se trouve le projet. Si le projet se trouve dans une gamme de paysage marquée par l'aspect patrimonial ou naturel, le fait de rencontrer des éoliennes n'aura pas le même impact sur la perception du paysage que si l'on se trouve en milieu plus récemment ou plus fortement anthropisé.










- L'entité géomorphologique sur laquelle se trouve le projet. Le paysage porté par la même structure que le projet est plus influencé (même si le projet est moins visible) qu'un paysage porté par une autre structure (même si le projet est plus visible). Par exemple, les éoliennes influenceront davantage la perception de la butte (en positif comme en négatif) sur laquelle elles se trouvent qu'un plateau situé à proximité mais franchement différencié par une vallée.

Ici, l'omniprésence de masques boisés ou bocagers réduit sensiblement les zones depuis lesquelles les éoliennes sont visibles.

La représentation cartographique de la ZIV permet ici surtout de voir les zones depuis lesquelles les éoliennes ne seront pas visibles (en violet). Les parties est et sud des monts d'Ambazac, les parties ouest des monts de Blond, les creux de vallée (Gartempe, Vincou...) et les alentours de Limoges sont en dehors du champ de visibilité. Pour les espaces possiblement en zone de visibilité (en blanc), les simulations et l'analyse des masques végétaux permettent d'étudier la visibilité plus finement.



Légende

	AEL Aire éloignée (r.20km)		Zone d'Influence Visuelle (ZIV)
	AINT Aire intermédiaire (r.10km)		Aucune éolienne visible
	ARAP Aire rapprochée (r.4km)		1 éolienne visible
	AIMM Aire immédiate		2 éoliennes visibles
	Variante retenue		3 éoliennes visibles

1 Zone d'Influence Visuelle (ZIV) : L'impact visuel des éoliennes est simulé sur un logiciel spécifique. Celui-ci permet de prévoir le nombre d'éoliennes qui seront visibles depuis tous les points géographiques du territoire à l'étude.

VARIANTE RETENUE : ZONE D'INFLUENCE VISUELLE



